TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10709 — 34 PAGES — VENDREDI 6 JUILLET 1979

NOUVEAUX ATTENTATS EN ESPAGNE

Importants dégâts au siège de la B.N.P. à Madrid

LIRE PAGE 4



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

2,00 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 1,80 m.; Allemagne, 1,20 DM; Autriche, 12 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,85; Côte-d'Ivoire, 180 F CFA; Danemark, 4 kr.; Espagne, 50 pes.; Grande-Bretagne, 30 p.; Grèce, 30 dr.; Iran, 50 ris.; Italie, 500 L.; Liban, 250 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 3,50 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 27 esc.; Sénégal, 180 F CFA; Suède, 3 kr.; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 75 cts; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 14

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS CEDEX 09
C. C. P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

L'élargissement de M. Ben Bella

Alger a présenté avec discrétion la mesure prise en faveur de l'ancien président

Union nationale

En mettant fin à la captivité de M. Ben Bella, à l'occasion du dix-septième anniversaire de l'indépendance, le président Chadli Bendjedid confirme sa volonté d'effacer les traces des affrontements anciens et de pratiquer une politique d'union nationale. Cela dit, les autorités assignent l'ancien chef d'État à résidence dans un lieu éloigné où il est facile d'organiser une surveillance : c'est un moyen de prendre la mesure des réactions nationales et internationales et de garder le contrôle de la situation. Il ne fait pas de doute cependant que leur intention est d'aboutir à terme à une libération totale qui, loin de comporter un risque pour le régime, serait plutôt de nature à le conforter.

La mesure prise en faveur de M. Ben Bella intervient après celles dont ont bénéficié au début d'avril deux anciens chefs du gouvernement provisoire, MM. Ferhat Abbas et Ben Khedda. Le même mois ont été libérés onze détenus politiques lourdement condamnés en 1969 pour avoir tenté soit de renverser, soit de tuer le président Boumediène. Et le colonel Tahar Zbiri, ancien chef de l'état-major de l'Armée nationale populaire, réfugié à l'étranger depuis sa tentative de putsch de 1967 et condamné à mort par contumace, a reçu l'autorisation de rentrer en Algérie. Cet ensemble de décisions ne peut que rencontrer une large adhésion de l'opinion publique et accroître la popularité de l'homme qui la met en œuvre.

On voit mal d'ailleurs comment M. Ben Bella, qui est largement coupé de la vie nationale depuis près de quinze ans, pourrait menacer la stabilité ou les institutions d'un pays qui a connu pendant cette période de profondes transformations. Pour les moins de vingt ans, qui forment la moitié de la population, l'ancien président est un inconnu. Le silence soigneusement entretenu autour de lui a, sur ce plan au moins, largement atteint son objectif.

Et pourtant cette détention prolongée — M. Ben Bella n'était-il pas devenu « le plus vieux prisonnier politique non jugé du monde » ? — entachait gravement l'image de marque de l'Algérie et nuisait à son rayonnement. Les amis les plus proches de ce pays, comme M. Fidel Castro ou le colonel Kadhafi, ne comprenaient pas l'acharnement ainsi manifesté envers l'ancien président. On peut tenir pour acquis que la quasi-totalité des chefs d'Etat et de gouvernement qui se sont succédés ces dernières semaines à Alger ont évoqué ce sujet et plaidé pour la mesure de grâce. Ces démarches, pour discrètes qu'elles aient été, ont certainement aidé les partisans de la clémence à triompher des dernières hésitations de ceux qui craignent que l'élargissement de M. Ben Bella ne soit « exploité » et qu'il n'entraîne des perturbations politiques.

La mesure prise en faveur de M. Ben Bella montre en tout cas que le président Chadli, dont la réforme constitutionnelle adoptée le 30 juin à Alger n'a pas entamé les pouvoirs, s'est jugé suffisamment sûr de son autorité pour imposer à certains dirigeants de son parti une mesure trop longtemps différée.

Après une succession de changements apportés au sein du parti, du gouvernement, de l'armée, après la mort du président Boumediène, M. Chadli a donné la preuve qu'il tenait suffisamment en main le pays pour effacer une page peu glorieuse de l'Algérie indépendante.

La sortie de prison de M. Ben Bella, annoncée mercredi soir 5 juillet, par une dépêche laconique de l'agence Algérie Presse Service, et par la télévision et la radio, est reprise ce jeudi sans plus de commentaires, en page trois du quotidien officiel El Moudjahid.

L'ancien président a été transféré dans le plus grand secret à M'sila, petite ville située à 300 kilomètres au sud-est d'Alger.

De notre correspondant

Alger. — Noyée au milieu du bulletin d'information de 20 heures, prononcée d'une voix impersonnelle, une petite phrase presque anodine a pourtant fait pour les auditeurs de la radio algérienne l'effet d'une bombe. Cette petite phrase annonçait, comme s'il s'agissait d'un événement mineur et somme toute banal, que « *par ailleurs, à l'occasion du dix-septième anniversaire de l'indépendance, les mesures à l'encontre de M. Ben Bella sont levées* ». La même formule aussi laconique était diffusée au même moment par l'agence officielle A.P.S.

Pour la première fois depuis le 19 juin 1965, date à laquelle le colonel Boumediène, alors ministre de la défense, l'avait écarté du pouvoir, le nom du premier chef d'Etat de l'Algérie indépendante réapparaissait dans les organes d'information du pays.

DANIEL JUNQUA.

(Lire la suite page 3.)

AU JOUR LE JOUR

Indépendance et liberté

La plupart des jeunes Algériens ne doivent pas savoir grand-chose de ce M. Ben Bella, dont on annonce qu'il vient d'être admis à vieillir parmi les siens. Pourtant, cet homme auquel on entrouvre les portes d'un silence de quatorze ans fut, en son temps, pour quelque chose dans le destin de la terre où cette jeunesse a vu le jour.

Ainsi, depuis dix-sept ans, Ahmed Ben Bella était citoyen d'un pays indépendant ; mais depuis quatorze ans, il n'était pas un citoyen en liberté. C'est pourquoi, même s'ils ne savent pas très bien qui est cet homme de soixante-deux ans, les jeunes Algériens peuvent se réjouir de fêter l'indépendance le jour où il retrouve la liberté.

BERNARD CHAPUIS.

Les négociations d'Alexandrie

LE CAIRE NE S'ATTEND A AUCUN PROGRÈS TANT QUE M. BEGIN SERA AU POUVOIR

(Lire page 5.)

Le rapport du conseil des impôts

• La multiplication des exonérations prive le Trésor de ressources très importantes
• Un contribuable sur cinq minore sa déclaration

Le conseil des impôts, présidé par M. Bernard Beck, premier président de la Cour des comptes, et composé de dix autres hauts fonctionnaires, a publié ce jeudi 5 juillet son quatrième rapport (1), qui examine à nouveau les modalités de l'impôt sur le revenu, comme en 1972 et 1974.

Outre la mise à jour des données habituelles (place de l'impôt dans l'économie, évolution de l'assiette, taux moyen d'imposition), le conseil s'est attaqué à l'étude d'un sujet brûlant, les mesures dérogatoires qui minorent les recettes fiscales. Leur multiplication pèse, souligne le rapport, d'un poids très lourd sur les ressources du Trésor (plus de 14 milliards de francs en 1975 pour les huit dispositions les plus importantes), sans que leur justification soit toujours très claire. Le conseil des impôts rend également publics les résultats d'une enquête très originale sur l'inexactitude des déclarations souscrites. Ce phénomène à la fois « répandu » (un contribuable sur cinq) et « important » (14 % du montant de l'impôt sur le revenu).

Si la France voit, comme les principaux pays industrialisés, grossir peu à peu ses prélèvements obligatoires (fiscalité et cotisations sociales) : 39,4 % du produit intérieur brut en 1976 contre 35,4 % en 1970, la part qu'y prennent les impôts sur le revenu y reste faible : 12,5 % de l'ensemble en 1976, contre 30,2 % en Allemagne fédérale, 31,4 % en Belgique et 33 % aux Etats-Unis.

Autre constatation, alors que la part des exploitants agricoles et des indépendants non agricoles dans la masse des revenus imposés ne cesse de diminuer, les salaires et pensions représentent, eux, une part croissante, qui atteint 80 % des bases d'imposition en 1976 contre 74 % en 1970.

Telles sont, entre autres, les données mises à jour que publie le conseil des impôts. Mais les nouveautés résident ailleurs, et tout d'abord dans cette analyse des mesures à caractère dérogatoire — baptisées « dépenses » fiscales, — que l'Allemagne fédérale et les Etats-Unis mènent de leur côté régulièrement pour leur permettre de rationaliser leurs choix budgétaires et éclairer les citoyens comme le législateur. Comment mieux connaître, et mieux suivre, en dépit des insuffisances statistiques, les dépenses fiscales ? C'est le problème que s'attache à résoudre le conseil des impôts.

Ses réponses sont éclairantes : le Trésor public perd chaque année 14 milliards d'impôts sur le revenu du fait des principales dérogations ; le manque à gagner total est évidemment beaucoup plus important. En outre, les déclarations de revenus inexactes se chiffrent par millions, les sous-estimations les plus importantes étant le fait des titulaires de revenus élevés non déclarés par les tiers. — F. R.

(1) Publié dans le courant du mois d'août par les Journaux officiels, 26, rue Desaix, 75732 Paris Cedex 15.

(Lire nos informations page 29.)

Le budget 1979 de Paris

La réforme des finances locales entraîne une diminution de recettes de 147 millions pour la capitale

L'application de la réforme des finances locales entérinée par la loi du 3 janvier 1979 va avoir de graves conséquences pour la Ville de Paris. A l'occasion de la discussion du budget modificatif de 1979, le 9 juillet, M. Jacques Chirac, arguant du fait que les ressources versées par l'Etat seront en diminution de 147 millions de francs par rapport à la somme prévue, proposera aux conseillers de la capitale de réduire en baisse les dépenses d'aide sociale et de personnel et de réviser certaines opérations d'équipement. En revanche, il n'est pas question, affirme-t-on à l'Hôtel de Ville, d'alourdir la pression fiscale sur les Parisiens.

Habituellement le vote, au début de l'été, du budget modificatif de la Ville pour l'année en cours ne suscite aucune passion à la mairie de Paris et sur les bancs des conseillers.

Il n'en sera pas de même cette année, car l'application de la réforme des finances des collectivités locales, votée au début de l'année par le Parlement, va priver la Ville de Paris d'une recette de 147 millions de francs, ce qui remet donc en cause l'équilibre financier de la capitale. En conséquence, ce ne sera pas un budget modificatif aux implications mineures que présentera le maire aux conseillers municipaux, réunis à l'Hôtel de Ville lundi 9 juillet, mais, en fait, un nouveau budget pour l'année 1979.

« Le maire et sa majorité R.P.R.-U.D.F. vont s'engager dans la régression absolue et abandonner un certain nombre de grands projets annoncés avec fracas », ont déclaré, mercredi 4 juillet, les élus du groupe communiste de l'Hôtel de Ville. Ils ont ajouté : *« Le maire fait payer à l'avance le prix de son soutien au projet gouvernemental de réforme des collectivités locales, projet caractérisé par le désengagement accru de l'Etat dans l'équipement du pays et qui se concrétise dès 1979 par une ponction supplémentaire de 147 millions dans les caisses de la Ville. »*

Comment aboutit-on à ce déséquilibre ? Il faut savoir que 25 % des recettes de fonctionnement du budget municipal proviennent de ce que l'on appelle désormais la « dotation globale de fonctionnement » instituée pour la première fois cette année par la loi du 3 janvier 1979 relative à la réforme des collectivités locales. Cette dotation se substitue à l'ancien V.R.T.S. (Versement représentatif de la taxe sur les salaires) ; mais la complexité du système n'en est pas atténuée, loin s'en faut.

Or, cette loi a été discutée et votée au moment où les communes (toutes les communes et pas seulement Paris) mettaient la dernière main à la confection de leur budget. Un budget qui devait évidemment tenir compte pour l'établissement des recettes et des dépenses, des sommes allouées par l'Etat aux communes en application de la réforme en gestation. Tâche évidemment délicate relevant parfois du jonglage comptable.

C'est ainsi que, comme le calcul définitif de cette contribution n'avait pas pu être établi à l'époque (c'est-à-dire cet hiver) par les services de l'Etat, le maire de Paris s'était fondé sur les éléments d'information qui avaient été fournis par le ministère de l'intérieur aux parlementaires à l'occasion du débat sur la loi et sur les notes complémentaires transmises à la mairie par la direction générale des collectivités locales.

En accord avec le ministère de l'intérieur, le maire inscrivait à son budget de 1979, au titre de la dotation globale, une somme de 2 211 millions de francs (1). Or selon les services de la ville il est vite apparu que l'on avait fait fausse route, au vu des calculs diligentés cette fois par la préfecture de la région Ile de France. En effet, la somme totale correspondant à la dotation globale de fonctionnement pour l'ensemble des communes de la région Ile de France s'avérait inférieure à celle dont il avait été fait état lors de la discussion parlementaire.

JEAN PERRIN.

(Lire la suite page 29.)

(1) Le budget total de la Ville de Paris, en 1979 (avant décision modificative), s'élève à 10 milliards 947 millions de francs, dont 8 milliards 540 millions de francs en fonctionnement et 2 milliards 407 millions de francs en investissements.

Le troisième génocide du siècle

Au cours d'une nouvelle séance de « négociations » entre la Chine et le Vietnam, jeudi 5 juillet, à Pékin, le représentant de la Chine a accusé Hanoï de mener une politique « d'exportation de réfugiés » de nature à « troubler l'ordre public » dans la région. Pour sa part, le représentant de Hanoï a affirmé que son pays ne retirerait ses troupes du Laos et du Cambodge qu'une fois que la « menace » chinoise y serait éliminée.

par ANDRÉ FONTAINE

L'Asie a ses juifs, dont le sort commence enfin à émouvoir l'opinion mondiale : ces dizaines de milliers de « réfugiés », qui se satisferaient déjà de mériter ce nom puisqu'ils ne sont toujours que des fugitifs en quête d'un refuge, les passagers pitoyables d'innombrables *Exodus* dont aucun port ne veut. Elle a aussi ses Peaux-Rouges, dont on parle moins et dont le sort, pourtant, s'il était possible, est plus pitoyable encore : les Cambodgiens, dont la moitié — trois millions sur six, le chiffre est maintenant universellement admis — ont péri en quatre ans, et dont le calvaire se poursuit sous d'autres formes. La République socialiste soviétique d'Arménie est née du génocide turc. Un Etat d'Israël est né du génocide nazi. Rien n'assure que l'Etat khmer survivra au troisième génocide du siècle. Une très ancienne civilisation, mère de l'ordre qui culmina dans la grâce et la majesté d'Angkor est en train de rejoindre Babylone, Sparte, les Aztèques et les Incas au grand cimetière de l'histoire. Qui s'en soucie ?

Il est vrai qu'on n'en est plus à un massacre près, notamment dans l'Asie des moussons où le foisonnement de l'espèce est tel que personne ne peut songer à attacher à la vie humaine le prix qu'elle a atteint dans nos sociétés malthusiennes. Vrai qu'il y a les Kurdes et les Erythréens, et d'autres encore. Vrai que la tragédie indochinoise n'a pas commencé hier. Vrai qu'il y a belle lurette que, à Hongkong, la police britannique refoule en masse les malheureux qui tentent, au péril de leur vie, de s'échapper de Chine populaire. Dans le cas du Cambodge cependant, toutes les formes d'horreur paraissent s'être accumulées, comme si quelque divinité infernale voulait faire payer à son peuple l'image faussement insouciante qu'il a jadis présentée.

Pendant longtemps, en effet, le royaume, soumis à la fantasque autorité du prince Norodom Sihanouk était comme l'œil du cyclone indochinois. A proximité immédiate des jungles défoliées où la guerre faisait rage, le Cambodge donnait au visiteur l'illusion de la douceur de vivre. Illusion parce que, derrière le décor enchanteur des pagodes et des fromagers, transparaissait la criante misère d'un peuple exploité jusqu'à la corde par le pouvoir corrompu contre lequel les Khmers rouges l'appelaient à prendre les armes. Illusion parce que Sihanouk avait dû fermer les yeux sur l'utilisation, par le Vietcong, pour communiquer avec les maquis sud-vietnamiens, des provinces orientales. Le combustible étant ainsi assemblé, il ne manquait qu'une allumette pour déclencher l'incendie.

C'est Nixon, comme on sait, qui devait prendre la responsabilité de la frotter, en encourageant Lon Nol à renverser Sihanouk puis à mettre les Vietcongs en demeure d'évacuer le pays, ce qui devait entraîner et leur intervention massive aux côtés des Khmers rouges et, en réplique, celle des Américains et des Sud-Vietnamiens. Le Cambodge, dès lors, entre dans le long cycle de l'horreur. La haine séculaire entre Khmers et Vietnamiens se réveille, entraînant massacres et représailles. Les bombes pleuvent, contraignant des centaines de milliers de paysans à l'exode.

(Lire la suite page 5.)

LETTRES AFRICAINES

Des écrivains contre l'apartheid

Un festival centré sur la culture africaine vient de se tenir à Berlin-Ouest. Cette importante manifestation fut mouvementée. Claude Wauthier, spécialiste du continent noir, en retrace, dans le « Monde des livres », les péripéties. Celles-ci illustrent les divisions idéologiques auxquelles l'intelligentsia noire est particulièrement attentive et reflètent la compétition effrenée entre les grandes puissances intéressées à mener le combat aussi sur le terrain culturel africain.

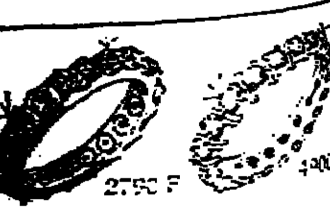
Ce festival berlinois est apparu comme un microcosme reproduisant les clivages qui déchirent l'Afrique. La rivalité Est-Ouest revêt un caractère exemplaire dans les querelles littéraires du monde noir. Le point d'application de ce débat crucial est, bien entendu, l'Afrique australe où, bon gré mal gré, le camp occidental fait figure d'allié objectif du gouvernement de Prétoria.

L'afrique du Sud a sa littérature. Une littérature de combat, une littérature anti-apartheid que l'on connaît encore mal ici. Il y a les écrivains blancs, de la génération des Sestigers (émergés dans les « années 60 »), tels André Brink et Breyten Breytenbach, tous deux Afrikaners ayant emboîté le pas aux écrivains anglophones de l'opposition libérale, Allan Paton ou Nadine Gordimer. Françoise Wagener présente leurs premières œuvres traduites en français. Elles ont l'intesité du dilemme qu'elles expriment. Paul-Jean Franceschini complète ce tableau en rendant compte d'un excellent ouvrage de J. Alvarez-Pereyre qui, lui, analyse le « chant embastillé » qu'est la poésie blanche et noire de ce pays.

La vision du romancier, le cri du poète, que peuvent-ils ? Ils nous transmettent, en tout cas, l'angoisse d'une société « ségrégée » — l'expression est de Léopold Sédar Senghor, — qui ne pourra guère résoudre ses conflits qu'en termes de violence.

Lire « le Monde des livres » pages 15 et 22.





Le Monde

idées

ENFANCE

On n'entre pas sans effraction

par AMÉDÉE THÉVENET (*)

NOUS faisons moins d'enfants qu'il n'en faudrait pour que le pays continue d'exister, mais, aussi, moins que nous voudrions en avoir. Les spécialistes et les « sondeurs » sont d'accord là-dessus. Il y a tous les adultes qui ne peuvent en faire ou ne peuvent plus en avoir. Celles et ceux qui voudraient en avoir plus qu'ils n'en ont. Et puis, il y a aussi ce grand vide affectif qui atteint l'homme de ce temps — et, si j'en crois mes auteurs, l'homme de tous les temps. Mais l'homme de ce temps s'ennuie à la maison, la femme libre d'aujourd'hui — mariée ou non — est souvent une veuve psychologique ; et puis, il y a ce confort, cette maison, ce beau jardin autour de la maison de campagne où l'on voudrait voir courir des enfants qu'on rendrait heureux — peut-être qu'on n'en a pas, ou bien ils sont déjà grands, ou bien ils ont mal tourné. Alors l'enfant, celui qu'on n'a pas, on le rêve. D'où la vague d'adoptions et de parrainages.

Si le vide pascalien est vieux comme le monde, la faveur dont bénéficie l'enfant est propre à notre siècle. Les grands esprits de l'Antiquité approuvaient l'infanticide. Il y a cent ans, l'adoption (rétablie par Napoléon en 1804) recevait moins de cent candidats par an, alors qu'il y avait des dizaines, voire des centaines, de milliers d'enfants abandonnés qui eussent pu en bénéficier. Il n'y aura bientôt plus d'abandons, et, aujourd'hui, plusieurs dizaines de milliers de couples sont candidats à l'adoption. On ne les compte plus. On les décourage à la première démarche — souvent avec maladresse.

Il faut dire aussi que le taux de fécondité (1) de nos grands-mères était de 4 ou 5. Celui de nos femmes est de 1,9. A l'époque, il fallait lutter contre l'abandon physique à la naissance, car les parents miséreux cherchaient à faire élever leurs enfants gratuitement par l'Assistance publique. Tandis que les filles mères, soumises à la vindicte publique d'une société hypocrite qui se disait chrétienne, étaient contraintes d'abandonner le *« fruit du péché »* (Lamartine). Actuellement, il n'y a plus d'enfants réellement abandonnés, il y a toujours autant d'enfants à l'Aide sociale à l'enfance. Comment a-t-on pu en arriver là ?

Le parrainage

Pour lutter contre l'abandon physique à la naissance, la vieille « assistance publique », devenue Aide sociale à l'enfance, a institué toute une gamme de mesures de protection sociale : aide en argent ; aide éducative de travailleurs sociaux ; aide matérielle de travailleuses familiales ; recueil temporaire des enfants au Foyer de l'enfance. La protection judiciaire de l'enfance s'est parallèlement développée avec les mesures d'assistance éducative prises par les juges des enfants. On a tellement réussi dans cette voie, et on a poussé le balancier si loin, qu'il n'y a presque plus d'abandons à la naissance. En plus, l'opinion publique, qui pardonne tout, ne pardonne toujours pas cet acte courageux. Courageux, car il faut savoir que cet enfant non abandonné clairement et physiquement à un âge où il est facilement « récupérable » par l'adoption fera souvent l'objet d'un abandon moral, insidieux et progressif. Certes, il peut faire l'objet d'une déclaration d'abandon, mais les tribunaux n'aiment pas cela. Ils feront traîner les dossiers.

Alors ces enfants qui traînent et qu'on ne peut adopter, pourquoi ne pas les parrainer ? En cette matière, les plus réticents sont aussi ceux qui s'occupent tous les jours de ces enfants-là. Essayons de les comprendre.

Un enfant c'est une petite histoire, avec des moments heureux, des moments malheureux. Mais cette histoire, le parrain (ou l'adoptant si l'enfant est déjà grand) la prend en cours de route. Il fait de l'auto-stop dans la vie de l'enfant, avec une différence fondamentale entre le parrain et l'adoptant. Car l'adoptant prend l'enfant chez lui, et il lui recommence son histoire. Il remet le compteur à zéro et — même si les souvenirs restent — il recommence une histoire, et celle-ci est généralement réussie.

Le parrain et la marraine s'insèrent dans l'histoire d'un enfant déjà peuplée d'adultes. Il y a la famille d'origine, plus ou moins loin. Il y a la famille nourricière qui est le bain quotidien de nourriture et d'amour, et, si elle est bonne, il faut repousser toute idée de parrainage.

Cependant, même placé en établissement, l'enfant conserve des parents auxquels il peut être restitué. Il a ses copains, ses éducateurs, tout un monde visible ou secret d'enfants et d'adultes où il faut entrer sur la pointe des pieds. Les établissements d'enfants ont changé en vingt ans. Allez les voir : ils n'ont qu'un défaut, qui est le même que celui des services d'Aide à l'enfance, c'est de traîner de vieux fantasmes claustrophobes et de ne pas suffisamment se faire connaître. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas, dans ces maisons, des enfants qui ont besoin de sortir avec vos enfants et de jouer avec votre chien sur la plage. Cela veut dire qu'il faut faire attention, car on n'entre pas sans effraction dans l'univers enfantin.

Abandonnez d'abord l'idée tenace que ces enfants ont besoin de vous, dans le style *« il y a toujours quelque chose à faire »*. Ne croyez pas non plus que votre aisance matérielle les impressionnera. Si elle les éblouit, c'est peut-être dommage, car la plupart du temps, ces enfants retournent aux milieux défavorisés dont ils sont issus. N'attendez pas non plus de reconnaissance (*« après tout ce que j'ai fait pour toi »*). Le parrainage, comme l'adoption, doit être un acte désintéressé. D'autant plus que l'enfant qu'on va vous confier a des chances d'être perturbé par ses conditions de vie antérieures. Il vous mettra à l'épreuve. C'est une aventure et c'est une responsabilité que vous prenez avec toute votre famille. L'affection que vous lui offrez, il peut la repousser, puis il peut se mettre à y croire très fort. Vous ne pourrez plus faire machine en arrière.

(*) Fonctionnaire. Auteur de *l'Aide sociale en France* (PUF).

(1) Nombre d'enfants par femme en âge de procréer.

DES GARDIENNES AUX « ASSISTANTES MATERNELLES »

par LOUIS LE PENSEC (*) et CLAUDE EVIN (**)

IL y a plus de deux ans qu'ont été débaptisées les gardiennes d'enfants, désormais appelées « assistantes maternelles ». C'est à peu près le seul changement opéré par la loi du 17 mai 1977, dont parents et professionnels attendaient pourtant beaucoup.

Faut-il rappeler qu'un enfant seulement sur quarante dispose d'une place dans une crèche, que les écoles maternelles en accueillent deux cent mille de deux à trois ans, que rares sont ceux qui vont au jardin d'enfants ? C'est bien peu au regard des besoins : un million cent mille bébés de moins de trois ans déjà devaient être gardés quotidiennement en avril 1977. Dans ces conditions, le recours à l'assistance maternelle est quantitativement un fait majeur, qu'un discours socialiste en prise sur la réalité doit intégrer.

Il s'agit d'abord, en effet, d'une question de défense des travailleurs, parents et nourrices. Il s'agit ensuite de définir avec les parties intéressées un projet socialiste pour la petite enfance et d'en préparer la réalisation.

Les assistantes maternelles sont pour la plupart des femmes que le chômage, la volonté d'élever elles-mêmes leurs enfants et le besoin d'argent amènent à cette profession. La loi a fait des parents qui utilisent leurs services les patrons des assistantes maternelles, avec les obligations des employeurs, alors qu'ils n'ont pas d'autre choix.

Mais, pour que la situation soit financièrement tolérable pour ces parents-patrons, il a fallu restreindre les droits sociaux des salariés. C'est ainsi qu'une journée de garde est reconnue pour deux heures seulement d'un travail payé au SMIC ! Comprimant les salaires, on comprimait aussi les protections sociales en cas de chômage, de maladie et plus encore le montant à venir des pensions de retraite. Comment ne pas dresser plus sûrement des travailleurs les uns contre les autres, rompre leur solidarité ? L'opposition des socialistes lors du vote de cette loi — notamment par la voix de Louis Besson — n'a pu vaincre la résolution du gouvernement, bien soutenu par toute sa majorité.

Aujourd'hui, à ces raisons de lutter qu'ont parents et assistantes maternelles, ces dernières doivent ajouter des difficultés avec les services fiscaux. Ils considèrent que la rémunération du service rendu doit être entièrement taxée, alors que, en compensation, notamment de l'utilisation de leurs locaux personnels et des dégradations qu'y font subir les enfants, une partie seulement de celle-ci devrait être prise en compte.

A cet égard, le régime fiscal antérieur qui soumettait 10 % des sommes versées aux assistantes maternelles à l'aide sociale à l'enfance aux règles applicables aux traitements et salaires, est à bon droit revendiqué par toutes les gardiennes d'enfants. C'est la raison pour laquelle nous les avons appuyées dans une question écrite au premier ministre, qui n'a d'ailleurs toujours pas reçu de réponse.

Une mauvaise loi

Ces rappels du contenu d'une mauvaise loi montrent assez que le statut professionnel des nourrices leur confère moins d'avantages que d'inconvénients. Il en résulte que celles qui étaient agréées, qui exerçaient officiellement leur profession, y renoncent aujourd'hui en nombre non négligeable. Souvent elles poursuivent ce même travail, mais au noir. L'intérêt pécuniaire immédiat des unes rencontre ici l'intérêt des autres, et les parents s'exonèrent des cotisations de Sécurité sociale notamment, réduisant ainsi le coût de la garde.

Il n'est alors plus question de formation professionnelle, plus question de contrôle d'activité. Beau résultat, que seuls paieront les tout-petits ! Il était grand temps cependant de jeter les bases d'une politique de prise en charge, d'accueil des jeunes enfants, que nous ne cessons de demander.

On ne saurait oublier qu'officiellement, ou clandestinement, six cent mille femmes au moins gardent des enfants et vivent de cet emploi. Au-delà de sa nécessaire protection, il faut prendre en compte le service rendu. Et l'on mesure alors qu'on ne peut s'en passer en un jour. Pourtant, une exigence s'impose : former les assistantes maternelles. Pour longtemps, en effet, elles tiendront leur rôle, et l'on n'a pas le droit, pour nos enfants, de l'oublier. Mais ultérieurement même, il faudra du personnel qualifié dans les équipements et les services qui seront créés nombreux en faveur de la petite enfance. Bien formées, les assistantes maternelles pourront tenir pour partie ces emplois, si elles le veulent.

Bien qu'en nombre insuffisant, les crèches collectives, les écoles maternelles, les services de protection maternelle et infantile... devraient déjà concourir à cette formation, parce qu'ils disposent du matériel sanitaire et d'éveil, du personnel qualifié, qui peut au demeurant s'enrichir par l'échange permanent avec ceux qui ont un savoir-faire, les assistantes maternelles bien sûr, mais aussi les parents. Au nom de quoi renoncerait-on à cette ouverture des lieux de garde éducative à laquelle les enfants, privés de place en crèche, par exemple, ou qui n'ont pu s'habituer à ce mode et à ce cadre de vie, ont tout à gagner sans que les autres puissent y perdre ?

Qu'attend-on ?

Outre l'amélioration du niveau moyen de la garde — qui pourrait alors devenir autre chose que cela seul : l'accueil — on peut attendre de ce projet une meilleure adaptation aux besoins des enfants et des parents. Au prix cependant d'un assouplissement des conditions d'admission, réclamé par tous.

Mais il reste bien entendu qu'assurer la complémentarité des modes de garde ne dispense en rien des efforts de création des maisons de l'enfance, des crèches collectives, des jardins d'enfants et autres écoles maternelles. Au contraire, elle y appelle.

Le point de départ de cette évolution désirée ne peut que résider, d'une part, dans l'élaboration d'un statut attractif pour les assistantes maternelles, qui les incitera à en demander le bénéfice et, d'autre part, dans la mise en place générale et concomittante d'une formation souple dans les lieux évoqués plus haut. Mais qu'attend-on ?

(*) Député (P.S.) du Finistère.
(**) Député (P.S.) de la Loire-Atlantique.

PLURIEL

par DENISE BLANQUET (*)

L'« ENFANCE » est un mot dense, un mot tentaculaire qui vous attrape, un mot passionné, aimanté. Il est un gouffre de mystères, car l'enfance se dérobe sous l'analyse, elle glisse entre les explications. L'enfance est délicate à comprendre, car elle ne se présente pas à l'audience. On la juge par défaut. Elle ne vient pas crier aux adultes « sa » vérité et laisse dire qu'elle est sainte, ou qu'elle est criminelle, ou qu'elle a droit à la sensualité. Point de réfutations, point d'encouragements de sa part qui nous aident à la deviner. Les adultes seuls s'opposent et se combattent avec leurs conceptions de l'enfance. Mais chacun de nous aussi se souvient.

Chacun de nous aussi EST encore un enfant, car l'enfant est le père de l'homme, si l'homme donne naissance à l'enfant. L'enfance en tout cas est fragile parce qu'elle est précieuse. Tout semble possible lorsque l'enfant repose dans son berceau, mais l'issue de la vie a figé ces possibles, et il est parfois difficile de comprendre la réussite exceptionnelle, le savant, le grand artiste, l'homme généreux ; ou la moyenne, la médiocrité, qui semblent invincibles, plus fortes que tout, inéluctables ; ou encore l'horreur, ceux qu'on regarde comme des monstres : Hitler a-t-il jamais été un petit enfant ?

Devant cet attrait (pour certains le dégoût), devant cette timidité face à l'enfance, il va falloir continuer de s'interroger, à la fois pour comprendre l'homme dans l'enfance, à la fois pour tâcher de faire, malgré lui, sans lui (avec lui ?), ce qu'on espère le bonheur de l'enfant.

Multiples sont les routes à explorer où s'engagent les chercheurs du monde entier en cette Année de l'enfant. Multiples sont ces chemins ; je voudrais n'en ouvrir qu'un. L'apartheid est la forme la plus latente du racisme et de l'incompréhension, de l'absence de communication entre les races, les cultures, les humanités. Il n'existe pas de gène culturel chez le nouveau-né. Transplanté en quelque coin de la terre, il s'adaptera au milieu de sa croissance, il s'« informera » (prendra forme) à son contact. L'outillage vocal du bébé lui permet de babiller les mêmes sons au hasard des lieux qui l'ont vu naître.

L'enfant qui entre dans la vie, avant de devenir fait de culture, porte en lui toutes les cultures. Devant cet instant de la vie où le racisme n'a pas de sens, il nous faut voir une brèche dans le mur de l'ignorance, de la réduction, de l'intolérance, de la cruauté et de la honte des hommes. Fruit de l'amour de deux différences, l'enfant devient symbole de la réconciliation possible entre les hommes. Notre enfant qui ouvre grands ses yeux pour apprendre le monde, notre enfant qui s'étonne des richesses qu'il découvre à chaque nouveau pas, nous n'avons pas le droit de borner son chemin en quête de la diversité du trésor que ses père et mère de tous les pays ont semé pour lui sur les routes du monde. Apprenons-lui la différence, le bonheur de la pluralité, la volupté de naître sur une planète qui ne connaît pas l'uniformité. Apprenons-lui à développer sa propre richesse, pour être un morceau de la richesse du monde. Apprenons-lui ce qu'est l'harmonie, ce qu'est l'unité : la communion réussie des différences. Pluriels sont les enfants de la terre, comme les bras d'un même fleuve.

(*) Etudiante.

Et le désir des femmes ?

par MARIE-JOSÉ JAUBERT (*)

ANNEE de l'enfant : enfants battus, enfants massacrés, enfants des exodes, des famines, des épidémies, des guerres de la planète... Chez nous, certains en profitent pour lancer le thème plus riant du « troisième enfant » : les Cassandres natalistes rappellent avec vivacité aux femmes que leur nature, leur destin, leur devoir est de mettre au monde des enfants. Mais pas un de ces doctes esprits pour s'interroger sur le désir des femmes ni sur les conditions de la mise au monde de ces enfants-là.

Entièrement prise en charge par la médecine, la naissance n'est cependant pas considérée comme un acte médical identique aux autres. Il y a une sorte de négligence, de fatalisme institutionnel : l'inéluctabilité de l'accouchement fait le pouvoir du médecin, son indifférence, et aussi... sa source très régulière de profit. De là cette multiplication des maternités au personnel à peine qualifié, aux méthodes barbares, à la salubrité limite, où les femmes sont abandonnées au pire.

A l'inverse lorsque l'acte est « surmédicalisé », que la technique la plus complexe contrôle la naissance, la femme est réduite à l'état d'objet de science, soumise à la dictature des machines, dépossédée de sa créativité, de son autonomie. Et d'ailleurs l'usine automatisée à enfants n'empêche pas les catastrophes : en témoignent les infections hospitalières à la maternité Baudelocque.

Point commun à la petite et à la grande clinique : l'oubli de la douleur des femmes. Si l'on en croit les médecins et leurs livres, la malédiction biblique *« Tu enfanteras dans la douleur »* serait caduque. Grâce à la méthode psycho-prophylactique, plus connue sous le nom d'« accouchement sans douleur », la naissance de son enfant serait devenue pour la femme une sorte de fête familiale.

A cette tranquille assurance des médecins répond la réelle souffrance des femmes. Pour un grand nombre d'entre elles, l'« accouchement sans douleur » n'est d'aucun secours, d'aucune efficacité : elles resteront parfois profondément marquées par la douleur. Pourtant on n'entend partout que louanges de la méthode.

En vertu des mêmes principes « progressistes », les interventions médicales sur le corps de la femme qui met au monde se sont multipliées de façon inquiétante. Les médecins, le plus souvent des hommes, sont porteurs d'un savoir et d'un système de valeurs où se reflètent toutes sortes de rapports de pouvoir, de domination, d'oppression. Et cela peut se traduire directement dans leur pratique. Ainsi l'accoucheur recourt de plus en plus souvent, et sans nécessité absolue, à la césarienne qui est, quoi qu'on en dise, une opération grave et mutilante. De même l'épisiotomie qui ne s'impose pas dans tous les cas est devenue systématique, mais n'est pas toujours bien faite.

C'est aussi au nom de l'enfant que les chantres de la *« naissance sans violence »* tout en prônant un nouvel accueil de l'enfant dont on ne saurait nier le bien-fondé, oublient complètement la femme et ses douleurs.

Il importe seulement de sauver l'enfant « prisonnier » d'une mère « pieuvre » qui l'étreint et le broie. *« Elle est folle ! C'est elle qu'il faut tuer... C'est un combat à mort... »*, nous affirme le bon docteur Leboyer que certains, séduits par l'attirail mystico-oriental et la philosophie écologico-freudienne, ont choisi pour prophète, mais chez qui d'autres ne voient que le représentant d'une antique misogynie.

Toujours au nom de l'enfant, des modes se succèdent sans se ressembler, diffusées par les journaux féminins et les myriades d'ouvrages pédagogiques destinés aux futures mères : récits édifiants, discours moralisateurs, slogans bêtifiants, toute une littérature se multiplie, porteuse des nouveaux impératifs natalistes comme des sempiternelles illusions naturalistes. On assiste à une prise en charge complète de l'histoire personnelle, de la culture, de l'inconscient, des angoisses de la femme, à travers des modèles soigneusement programmés et des conduites stéréotypées.

Hier il fallait beaucoup manger pour avoir de beaux bébés. Aujourd'hui, c'est considéré comme dangereux. Hier le biberon avait totalement remplacé le sein. Aujourd'hui retour obligatoire à l'allaitement « naturel » : n'assure-t-on pas à la mère qu'il n'y a pas d'autisme ni de schizophrénie chez les enfants nourris au sein ? Tout un réseau de conseils, d'interdits, de comportements, s'est mis en place auquel il est désormais impossible d'échapper. Laisser à la femme la liberté de prendre, ici ou là, ce qui lui convient, en toute connaissance de cause, est une idée qui semble encore tout à fait inacceptable.

(*) Documentaliste scientifique. Auteur du livre *les Bateleurs du mal-joli, le mythe de l'accouchement sans douleur* (Balland, édit.).

Psychologie en miettes

Dans Mort de la famille, *David Cooper écrit :* « Nous ne devons témoigner à nos parents et professeurs ni générosité ni compassion, tant que nous ne leur avons pas clairement montré que nous refusons désormais d'être étranglés par la corde qui est autour de leur cou. »

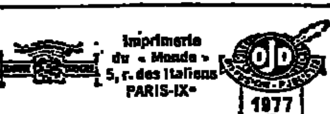
Nous retrouvons la même idée chez Nietzsche : parents et pédagogues sont nos « ennemis naturels » ; ce qu'ils cherchent, c'est à faire de leurs enfants des êtres qui leur ressemblent au lieu de leur permettre de devenir eux-mêmes ; d'où l'avertissement de Nietzsche qui fait écho à celui de Cooper : « Aussi longtemps qu'on te loue, crois seulement que tu n'es pas encore sur ta propre voie, mais sur celle d'un autre. » *D'où également sa révolte :* « Aussi longtemps que votre morale était suspendue au-dessus de ma tête, je respirais comme quelqu'un qui étouffe. Dès lors, il me fallut étrangler ce serpent. Je voulais vivre, c'est pourquoi je devais mourir. »

« Le bonheur, *disait Einstein,* est l'idéal des porcs. » *Et le psychiatre américain Thomas Szasz observait que ce terme désigne une condition purement imaginaire qu'autrefois les vivants attribuaient aux morts et que, aujourd'hui, les enfants projettent sur les adultes et les adultes sur les enfants.*

Il n'est de pire sourd, dit-on, que celui qui ne veut pas entendre. Mais, même pour qui prête quelque attention à la parole d'autrui, qu'il est malaisé de ne pas la déformer en y projetant ses angoisses ou ses défenses ! La psychanalyse, dans ce qu'elle a de plus fécond, de plus fort, nous invite précisément à une écoute qui ne verrouille pas un discours étrange (r), différent, derrière les grilles de nos préjugés intellectuels ou affectifs. Elle nous y invite... comme à une tâche tout à la fois nécessaire et impossible.

ROLAND JACCARD.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication,
Jacques Sauvageot.



Le Monde

étranger

L'ÉLARGISSEMENT DE M. BEN BELLA

Le premier chef d'État de l'Algérie indépendante

Quand son nom fut lancé, quand son visage apparut dans les journaux, quelque chose changea en Algérie, et l'insurrection affirma ses ambitions. Tel est le pouvoir d'un vocable sonore, d'une personnalité simple et chaleureuse, d'une éloquence véhémente surgissant dans un certain climat... Au début de 1955, depuis près de six mois, l'Algérie était en proie à un mouvement apparemment sans tête, qui prétendait s'élargir en révolution. On savait qu'un groupe d'animateurs, formé de la moitié de ceux qui avaient donné le signal du soulèvement, s'était installé au Caire. Mais en fait de leaders algériens, les Français ne connaissaient que Ferhat Abbas et Messali — et ni l'un ni l'autre n'était alors en cause. Vers la fin de mars 1955, deux journaux publièrent la photo de Ben Bella, « *le plus dangereux des agitateurs* ». De l'effigie, du nom, de la légende, ennemis et amis s'emparèrent. Dans les gourbis, on afficha la photo. Le nom vola de bouche en bouche, de part et d'autre de la Méditerranée. L'insurrection algérienne avait un nom, peut-être une tête. Le personnage avait fait sa percée historique, servant de « brise-lames » au mouvement tout entier.

On ne dira pas qu'Ahmed Ben Bella fut « lancé » et moins encore inventé par la presse française ou par les services politiques d'Alger. Mais il est de fait que le phénomène Ben Bella, la place qu'il prit soudain comme incarnation et inspirateur de la révolution algérienne, vint d'une sorte de faim du public, d'un désir de clarté, de simplification ou de personnification. Les masses savaient qui vénérer, les possédants qui maudire, les policiers qui arrêter. Et parce que la renommée l'avait ainsi choisi, Ahmed Ben Bella prit soudain une dimension nouvelle.

Fils de paysans de Marnia, village proche de la frontière marocaine, où il était né en 1916, lycéen à Tlemcen, sergent des tirailleurs algériens au début de la campagne d'Italie puis adjudant des Thabors marocains en 1944, et comme tel décoré de la médaille militaire par le général de Gaulle pour exceptionnelle conduite au feu à Monte-Cassino, il reste, jusqu'en 1947, un modeste dirigeant local du « *Pipia* » (le P.P.A. ou parti populaire algérien, devenu en 1946 le M.T.L.D., Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques). C'est en 1949 que sa notoriété s'affirma en milieu algérien : il est alors l'un des fondateurs et le chef effectif pour l'Oranie de l'O.S. (organisation spéciale), troupe de choc du M.T.L.D. L'attaque de la poste d'Oran, déclenchée pour remplir la caisse du parti, entraîne l'arrestation des responsables, dont Ben Bella. Le voilà incarcéré à la prison de Blida — d'où il s'évade en 1952. On le retrouve bientôt au Caire, où il met la dernière main aux préparatifs du soulèvement du 1er novembre 1954.

Ahmed Ben Bella mena au Caire une curieuse vie, semi-clandestine. On le voyait parfois au Bureau du Maghreb — où siégeaient plus volontiers M. Hamed Yazid ou Mohamed Khider. On l'apercevait de temps à autre chez le libraire Loutfallah, chez qui il découvrait les auteurs marxistes ; on l'entrevoyait dans une réception de la Ligue arabe, ou dans les bureaux de l'état-major, massif et discret, concentré et sûr de lui. Ce révolutionnaire avait pignon sur rue. Mais il savait s'effacer soudain, et se taire à bon escient.

Son nom était déjà synonyme de l'action la plus radicale quand il choisit d'apparaître, officiellement (entre deux portes) en avril 1956, lors du ralliement public de Ferhat Abbas au F.L.N. Les propos du leader de Sétif ayant été déformés par une agence de presse, on vit Ahmed Ben Bella, son cadet de vingt ans, prendre « Monsieur Abbas » par le bras et, lui offrant ainsi sa protection face aux journalistes, déclarer avec une autorité tranquille « *Ferhat est mon frère... Ce qu'il dit, je le dis...* » Impression d'autorité qui ne devait plus s'effacer. Dès lors, Ben Bella se situait à un niveau exceptionnel, celui où l'on accorde la légitimité et où l'on confère ou distribue le pouvoir.

Six mois plus tard, c'était l'interception de l'avion au-dessus de la Méditerranée, puis les prisons d'Alger et de la Santé, puis l'île d'Aix, le château de Turquant, les grèves de la faim. Pourquoi faut-il que cet avion ait été aussitôt « l'avion de Ben Bella », ces épreuves, les siennes, plutôt que celles de Boudiaf ou d'Aït Ahmed, aussi anciens dans le mouvement, aussi actifs que lui ? L'arbitrage de l'histoire n'est pas toujours fondé sur des données logiques.

Bref, tant que dura la guerre, puis tout au long de la négociation, cette question plana : « *Qu'en pense Ben Bella ? Est-il d'accord ?* » Son ombre pesait sur tous les développements du conflit, si fort que lorsqu'aucun journaliste ne pense à interroger à son sujet le général de Gaulle, lors d'une conférence de presse tenue en 1961, la chose va tellement de soi que l'on entend le chef de l'Etat dire « *Quelqu'un, je crois, m'a demandé des nouvelles de Ben Bella...* »

1962. L'indépendance. Sitôt les accords d'Evian signés, lui et ses trois codétenus sont libérés. Et c'est alors qu'éclate au grand jour le conflit pour le pouvoir qui soustendait les relations entre le G.P.R.A. à Tunis, l'état-major de l'A.L.N. (Armée de libération nationale) à Ghardimaou, et des internés de la Santé ou de l'île d'Aix. De la réunion des chefs du F.L.N. en Suisse, puis à Rabat, autour du roi du Maroc, aux assises du Conseil national de la révolution algérienne, à Tripoli, en juin, et au séjour de l'ensemble des dirigeants du F.L.N. réunis ensuite à Tunis, on voit s'affirmer son dynamisme un peu lourd, son éloquence un peu brutale, son habileté un peu voyante. De toute évidence, c'est Ben Bella, durci par le combat clandestin, puis par ses longues prisons, qui, de tous, a le plus de carrure, d'appétit de pouvoir, de sens des masses. Si un leader plus ou moins « charismatique » devait se dégager de ce groupe véhément, ce n'était ni le subtil Aït Ahmed, ni l'honnête Ben Khedda, ni le jovial Dahlab, ni même l'ardent Boudiaf, intraitable et noué. C'était « Ahmed », comme l'appelait déjà la foule.

Jusqu'où aller trop loin

Episodes rocambolesques, chassés-croisés absurdes, affrontements sanglants, se succédèrent tout au long du triste été 1962. Et puis Ben Bella, porté par les blindés du colonel Boumediène, entra le 4 août à Alger. Et pour trois ans il y régna avec la plus chaleureuse sincérité, la plus entraînante conviction. Son pouvoir lui paraissait si évident, si naturel, qu'il ne souffrait pas qu'on y apportât la moindre entrave. Ne menait-il pas une vie spartiate, dans le modeste appartement de la villa Joly ? N'était-il pas acclamé par la foule, quand il allait à la rencontre des petits cireurs, sur le quai, pour les arracher à leur misère et les envoyer à l'école ? N'était-il pas bon musulman et et, comme tel, plus apte qu'un autre à aider le peuple algérien dans sa recherche d'authenticité ? N'était-il pas l'auteur de ces « décrets de mars » (1963) qui ouvraient les voies à l'autogestion paysanne et donnaient enfin le sol à une paysannerie affamée de terre ? N'était-il pas le plus populaire, le plus « socialiste », le plus intransigeant face à l'impérialisme ?

Peut-être, Ahmed Ben Bella avait des titres à gouverner les Algériens et à les mener sur la voie d'un certain socialisme, très « spécifique », pour reprendre un de ses mots favoris, et que l'on qualifierait mieux de « populisme ». Mais il vint un temps où il ne sut pas jusqu'où aller trop loin, un temps où la boulimie de pouvoir qui le tenaillait ne connut plus de bornes. Il s'était taillé à sa mesure une Constitution où le chef de l'Etat — c'était lui — ne voyait balancer ses pouvoirs que par le secrétaire général du parti — c'était encore lui. Mais lui fallait-il encore subir les observations, les objections, les résistances d'un ministre de l'intérieur, des affaires étrangères ? Il s'arrogea les deux portefeuilles. Restait celui de la défense. Mais celui-là était aux mains de Houari Boumediène.

S'il est un défaut commun aux détenteurs de ce type de « superpouvoir », c'est la méfiance jalouse qui pousse aux pires violences : ainsi Staline. Mais s'il est précisément un travers dans lequel ne tomba pas Ben Bella, c'est celui-là. Son naturel était généreux, et il répugnait à soupçonner ses compagnons. Quand un ami français, venu le voir à la villa Joly, s'étonna d'avoir été reçu par lui dès la porte et lui fit observer que c'était là tenter d'éventuels « putschistes », il se retourna dans un grand rire sceptique vers un officier assis dans l'un des fauteuils du salon : « *Comment pourrais-je être mieux protégé ?* » C'était le colonel Tahar Zbiri, qui six mois plus tard, le surprit à l'aube pour l'emmener, en jeep, et flanqué de gardes armés jusqu'aux dents, vers une destination inconnue...

Tant d'années passées en prison... Cet homme impétueux aime la vie, et doit avoir, plus que personne, souffert de ce long confinement dont des rumeurs ont tant de fois annoncé le terme, faussement, et dont l'opinion internationale s'était justement émue. Si vives, si pointilleuses soient les objections que l'on a faites sur ses méthodes révolutionnaires, ses procédés de confiscation de l'histoire et la façon qu'il choisit d'exercer le pouvoir, on ne peut nier ceci, qui compte : il prit très tôt des risques pour émanciper son pays, qu'il fut le premier chef d'Etat de l'Algérie indépendante, et qu'il aime sincèrement le petit peuple de son pays — et d'ailleurs...

JEAN LACOUTURE.

DES CHEFS D'ÉTAT RENVERSÉS ENCORE EN VIE

Voici une liste, non exhaustive, de chefs d'Etat ou de gouvernement destitués ou renversés par des coups d'Etat et encore en vie :

Le chah d'Iran.

Norodom Sihanouk : ancien chef de l'Etat cambodgien, renversé au mois de mars 1970. Vit actuellement en Chine.

Muhammad Néguib, premier président de la République égyptienne, destitué au mois de novembre 1954.

Ferhat Abbas, ancien président du G.P.R.A. algérien, écarté de ses fonctions au mois d'août 1961.

Youssef Ben Khedda, ancien président du G.P.R.A. algérien, écarté de la vie politique au mois de septembre 1962.

Diori Hamani, ancien président du Niger, renversé par le coup d'Etat militaire du 15 avril 1975.

Americo Tomas, président de la République portugaise de 1958 à 1974, écarté par la « révolution des œillets ». Il est revenu au Portugal.

Marcelo Caetano, ancien président du conseil des ministres portugais, écarté, lui aussi, du pouvoir en 1974. Il s'est réfugié au Brésil.

Moktar Ould Dada, ancien président mauritanien, renversé le 10 juillet 1978.

Isabel Peron, ancien président de l'Etat argentin, déposée par le coup d'Etat militaire du 24 mars 1976.

Idi Amin Dada, ancien président ougandais, renversé le 11 avril 1979.

Yusuf Lule, successeur d'Amin Dada, contraint de se retirer du pouvoir, le 20 juin 1979, à la suite de divergences au sein de la nouvelle équipe dirigeante ougandaise.

Georges Papadopoulos, président de la République grecque sous le régime des colonels, renversé par le putsch du 25 novembre 1973.

Phedon Ghizikis, successeur de Georges Papadopoulos. Il démissionne après le rétablissement de la démocratie en Grèce en 1974.

Une première étape
nous déclare l'avocat de l'ancien dirigeant

Mme Lafue-Véron, avocat à la cour d'appel, chargée de la défense de M. Ben Bella, nous a déclaré :

« M. Ben Bella peut circuler maintenant dans le département où il se trouve. Il peut recevoir du courrier, accueillir qui il veut. C'est une première étape vers une libéralisation complète. Il faut en créditer le gouvernement algérien. J'espère que cela annonce une normalisation de la situation en Algérie et peut-être même pourra-t-on envisager le retour des opposants. »

Mme Lafue-Véron nous a précisé que jusqu'ici les conditions de détention de M. Ben Bella étaient restées telles qu'elle les avait décrites dans une lettre adressée au *Monde*, il y a près de trois ans.

Elle écrivait alors (*le Monde* du 24 décembre 1976) : *« La « résidence surveillée », dont parle à propos de M. Ahmed Ben Bella le gouvernement algérien, ne correspond aucunement à la réalité juridique désignée par ces mots. Contrairement à ce qu'on laisse entendre à Alger, Ahmed Ben Bella ne dispose pas d'une villa, mais de trois pièces, au sommet d'une vaste construction habitée par les nombreux militaires et policiers chargés de le garder. Ces pièces sont équipées de micros et de circuits de télévision permettant à tous les instants de le surveiller. L'approche de la fenêtre donnant sur le jardin est interdite par une grosse grille installée à l'intérieur. Pour se promener, non seulement il n'a pas accès au jardin qui entoure le bâtiment, mais il ne dispose que d'une cour de 20 mètres carrés, sans vue sur l'extérieur, surveillée durant le temps de sa promenade par un servant installé derrière sa mitrailleuse. Sa femme, qui vit habituellement avec lui, chaque fois qu'elle va voir sa famille, à la sortie et à l'entrée, est dénudée et fouillée... Ahmed Ben Bella n'a le droit ni d'envoyer ni de recevoir le moindre courrier. »*

● *La femme de M. Ben Bella* a déclaré, mercredi, à Alger, que celui-ci était *« en parfaite forme physique et morale »* et n'avait *« rien perdu de ses convictions politiques »*. — *(A.F.P.)*

Une mesure annoncée avec discrétion par Alger

(Suite de la première page.)

On apprenait peu après, de source privée, que la libération de l'ancien chef d'Etat n'était pas aussi totale que le communiqué diffusé par les autorités pouvait le laisser supposer.

M. Ben Bella a été en effet transféré de la maison où il était détenu dans la Mitidja, non loin de Boufarik, à une villa sise à M'Sila, petite ville des hauts plateaux, située à quelque 300 kilomètres au sud-est d'Alger. L'opération s'est déroulée dans le plus grand secret.

A M'Sila, l'ancien chef de l'Etat jouira d'une totale liberté de mouvement dans les limites du département, qu'il n'aura pas, pour le moment, le droit de quitter. Il pourra recevoir librement ses amis et sa famille. Ceux-ci, en effet, ne l'avaient pas oublié malgré les obstacles dressés entre eux et le prisonnier, et les mesures vexatoires, voire humiliantes, auxquelles devaient se soumettre les rares intimes admis à l'approcher. Il s'était même trouvé une jeune femme, Mme Zohra Sellami, journaliste à *Révolution africaine*, pour accepter de partager son sort en l'épousant. Nombreux aussi étaient les Algériens qui jugeaient sévèrement en leur for intérieur la rigueur déployée à l'encontre d'un des grands vainqueurs de la lutte de libération nationale.

Le passé du premier chef de l'Etat algérien rendait inacceptable le sort qui lui était réservé, d'autant plus qu'il n'avait fait l'objet d'aucun procès et ne s'était vu infliger aucune condamnation.

La mort du président Boumediène, la mise à l'écart des derniers membres du célèbre groupe d'Oujda, fer de lance du complot contre M. Ben Bella, et notamment l'effacement relatif de M. Bouteflika, avaient réveillé l'espoir de voir libérer le prisonnier. Ne disait-on pas que le président Boumediène avait lui-même pris la décision de remettre M. Ben Bella en liberté après le congrès du F.L.N. parachevant la mise en place de l'édifice institutionnel ?

Dans les premiers mois de 1978, le régime de détention du prisonnier avait d'ailleurs été assoupli et il pouvait recevoir un plus large éventail de visites. Aussi les rumeurs faisant état d'une libération imminente trouvèrent-elles au mois de mai dernier un large crédit. La commémoration du 19 juin 1965 passa sans qu'elles se concrétisent, mais ce fut pour nombre de personnalités étrangères une nouvelle occasion de se manifester. C'est ainsi qu'un appel à la clémence était lancé par la Fondation Bertrand-Russell de Grande-Bretagne et recueillait, notamment en France, de nombreuses signatures. Au fil des années, le 19 juin devenait non plus l'anniversaire d' *« un redressement révolutionnaire »* conduisant à l' *« édification d'un Etat moderne »*, mais celui de l'entrée en détention de M. Ben Bella.

En choisissant de libérer l'ancien président, le 5 juillet, date anniversaire de l'indépendance, et non, comme cela semble avoir été un moment envisagé, le 1er novembre, vingt-cinquième anniversaire du déclenchement de la lutte de libération nationale, les dirigeants algériens ont sans doute voulu donner plus de solennité à l'événement.

Reste à savoir maintenant si M. Ben Bella a vraiment retrouvé, comme on l'assure officieusement, la liberté de s'entretenir *« avec qui bon lui semble »*, y compris des journalistes. Les prochaines journées seront, à cet égard, concluantes, à moins que l'ancien chef de l'Etat ne se soit engagé à une certaine discrétion.

DANIEL JUNQUA.

● *M. Mohamed Boudiaf*, opposant algérien en exil, estime qu'il faut attendre pour voir si la libération de M. Ben Bella est un cas isolé ou si elle marque une nouvelle « position politique » du gouvernement algérien.

Après la disparition de M. Boumediène, *« les hommes au pouvoir à Alger doivent sans aucun doute se demander s'ils doivent poursuivre la même politique totalitaire ou réellement libéraliser »*, a déclaré jeudi, au micro de France-Inter, l'ancien vice-président du gouvernement provisoire de la République algérienne (G.P.R.A.), condamné à mort en 1964 et aujourd'hui dirigeant du mouvement clandestin, « le Parti de la révolutin socialiste ».

A travers le monde

Brésil

● LE PROJET D'AMNISTIE présenté la semaine dernière au Congrès brésilien par le président Figueiredo laisse entendre que les auteurs de tortures policières peuvent être amnistiés. Le projet stipule en effet que sont amnistiés les auteurs de *« crimes politiques ou liés à ceux-ci »*. En fait, les auteurs de tortures policières sur des détenus politiques n'ont jamais été poursuivis ou condamnés, mais il ne fait pas de doute que le projet ainsi rédigé les met à l'abri d'éventuelles poursuites judiciaires. — *(A.F.P.)*

Colombie

● DEUX JESUITES LIBERES. — Deux jésuites arrêtés il y a un mois pour « activités subversives » ont été remis à la garde de leur vicaire général en attendant que la justice se prononce sur leur sort, a-t-on appris à Bogota, le mardi 3 juillet. Les prêtres, Luis Alberto Restrepo et Jorge Arango, ont été transférés de la caserne militaire où ils étaient incarcérés, à leur couvent en application du concordat existant entre la Colombie et le Saint Siège. Ils avaient été appréhendés à la suite de l'assassinat, le 14 septembre 1978, de l'ancien ministre Rafael Pardo. Leur libération intervient alors que la cour martiale se réunit pour juger les auteurs présumés de cet assassinat, le principal accusé étant M. Alfredo Camelo, membres du Mouvement d'autodéfense ouvrier (MAO). — *(A.F.P.)*

Cuba

● PROJET DE RESOLUTION CUBAINE POUR LE SOMMET DES PAYS NON ALIGNES. — M. José Fernandez, vice-premier ministre, a quitté, mercredi 4 juillet, La Havane pour aller présenter à l'Angola, au Bénin, au Congo et au Nigeria un projet de résolution qui sera discuté et revu lors du sommet des pays non alignés dans la capitale cubaine en septembre. D'autres délégations cubaines se rendront dans les autres pays non alignés pour présenter le projet de résolution rédigé par Cuba. — *(Reuter.)*

Pologne

● FELICITATIONS DE M. JAROSZEWICZ AU NOUVEAU SECRETAIRE D'ETAT DU SAINT-SIEGE. — M. Jaroszewicz, président du conseil des ministres polonais, a transmis un message de félicitations au cardinal Agostino Casaroli, à l'occasion de sa nomination au poste de secrétaire d'Etat du Saint-Siège, a annoncé mercredi 4 juillet l'agence polonaise PAP. L'agence n'a pas diffusé le texte du document. — *(A.F.P.)*

...NTES MATERNELLES

...mauvaise loi

Qu'attend-on ?

...en miettes

ROLAND JACCARD

EUROPE

République fédérale d'Allemagne

Le chancelier Schmidt et M. F. J. Strauss s'opposent mollement sur la politique de l'énergie

Bonn. — Tout le monde attendait le premier affrontement sérieux entre le nouveau candidat chancelier de la démocratie-chrétienne, M. Franz-Josef Strauss, et M. Schmidt. Mais les deux adversaires, qui s'affronteront lors des élections générales de l'an prochain, n'ont combattu qu'à fleurets mouchetés, mercredi 4 juillet, devant le Bundestag, à l'occasion de la déclaration du gouvernement sur sa politique de l'énergie.

De notre correspondant

La performance du leader bavarois n'a pas été l'une de ses plus brillantes, même s'il a fourni une nouvelle démonstration de son habileté politique. Il a vigoureusement critiqué le gouvernement tout en donnant l'impression qu'il appartenait au chancelier de se montrer un peu plus compréhensif et raisonnable pour que l'opposition chrétienne-démocrate soutienne les démarches gouvernementales en vue d'assurer au pays les ressources énergétiques dont celui-ci a besoin.

Intervenant le premier, M. Schmidt avait averti ses concitoyens que si une lutte mondiale devait s'engager à propos du partage des sources d'énergie, *« chacun serait perdant »*. Aussi a-t-il réaffirmé le programme gouvernemental qui accorde la priorité à l'utilisation de la houille. Il a même laissé entrevoir, sans être trop convaincant, que, durant les années 80, la République fédérale pourrait se passer du pétrole pour alimenter ses centrales électriques. Le chancelier a souligné aussi que, sans le développement de l'énergie nucléaire, l'équilibre économique du pays risquerait d'être plongé dans une crise très sérieuse.

M. Schmidt a évoqué le besoin d'étudier dès maintenant tous les moyens d'exploiter la chaleur solaire et terrestre. Dans l'immédiat, cependant, il a certes plaidé en faveur d'une campagne d'économie, sans annoncer aucune mesure de rationnement ni même une limitation de vitesse pour les automobiles. A son avis, il convient toujours de faire confiance à la raison du public. Son appel ne s'est adressé qu'aux fabricants qui devraient maintenant s'efforcer de produire très vite des voitures beaucoup plus économes en ce qui concerne la consommation d'essence.

Le discours du chancelier était, pour l'essentiel, dépourvu de toute polémique. Il a cependant adressé quelques critiques prudentes au ministre-président de Basse-Saxe, M. Albrecht, parce que celui-ci refuse pour l'instant de mener à bien le grand projet de dépôt et de retraitement des *déchets nucléaires à Gorleben*, près de la frontière est-allemande. Le chancelier a lancé aussi une offensive en direction de son futur adversaire électoral, M. Strauss, en demandant si celui-ci, dont le Land bénéficie de l'énergie nucléaire, va finalement accepter que l'on installe aussi en Bavière un dépôt provisoire pour les déchets atomiques.

L'apocalypse selon M. Strauss

Le leader bavarois, pour sa part, a préféré s'en tenir à une description plutôt apocalyptique de la situation mondiale. Il a insisté notamment sur les dangers qui résultent de l'utilisation du pétrole par les pays producteurs comme arme politique contre Israël. Selon lui, le gouvernement fermerait les yeux sur les périls des prochaines années, pour ne tenir compte que des échéances électorales. Cette attitude se serait manifestée de façon éclatante au sommet de Tokyo, qui n'aurait été autre chose qu'une espèce de « thérapie de groupe » pratiquée par les représentants des pays industrialisés, en vue de fournir un alibi à leur défaillance. Avec une ironie féroce, il s'en est pris au ministre libéral de l'économie, le comte Lambsdorff, pour avoir dit que *« mieux vaut du pétrole cher que pas de pétrole du tout »*. Voilà, pour M. Strauss, une sentence qui figurera certainement dans le grand registre de la sagesse des nations.

C'est cependant contre l'attitude du parti social-démocrate que M. Strauss a concentré son offensive. A son avis, il est scandaleux que le chancelier continue à Bonn à défendre le programme nucléaire de la R.F.A., alors que, sur place, les représentants du S.P.D. *mènent partout campagne* contre la construction de centrales atomiques. Cela a permis au ministre-président bavarois de s'étonner que, dans cette affaire, l'opposition chrétienne-démocrate soit mieux prête à appuyer la politique du chancelier que ne le sont ses amis politiques. Tout cela conduisait inévitablement à la conclusion modérée et raisonnable qu'une politique nationale de l'énergie exigerait que tous les partis pensent et agissent de concert.

Le débat de mercredi a donné lieu, par ailleurs, à une polémique inattendue entre M. Schmidt et le ministre-président de Basse-Saxe, M. Albrecht, qui, voilà quelques semaines, s'était rendu à Paris pour y discuter certains problèmes nucléaires avec le premier ministre français, M. Raymond Barre. Le chancelier s'est plaint que M. Albrecht n'ait pas informé le gouvernement de Bonn sur ces conversations. Le ministre-président de la Basse-Saxe a riposté que son voyage avait été organisé par le ministère des affaires étrangères et que, lors de sa rencontre avec M. Barre, il était accompagné par l'ambassadeur de R.F.A. à Paris. Faut-il croire, a-t-il *demandé*, que les rapports entre M. Schmidt et le ministre libéral des affaires étrangères, M. Genscher, sont tellement mauvais qu'on ne transmette plus à la chancellerie les rapports des ambassadeurs ?

Sur le fond de ces conversations parisiennes, MM. Schmidt et Albrecht ont également fourni des versions divergentes. Selon le chancelier, qui affirme s'être renseigné auprès des autorités françaises, le gouvernement de Paris aurait indiqué que le refus d'établir à Gorbelen une usine de retraitement des déchets atomiques compromettrait l'avenir nucléaire de la République fédérale et de toute la Communauté européenne. A en croire M. Albrecht, ses interlocuteurs parisiens auraient plutôt mis l'accent sur la nécessité pour la R.F.A. de développer son programme atomique, afin de ne pas accaparer une part trop importante du pétrole dont l'Europe pourra disposer dans les années à venir.

JEAN WETZ.

● *Franz-Joseph Rœder est mort.* — Le ministre-président chrétien-démocrate de la Sarre, Franz-Joseph Rœder, est décédé, mardi 26 juin, d'une crise cardiaque. Il était le plus ancien ministre-président de la R.F.A. et comptait renoncer à ses fonctions en octobre.

[Né le 22 juillet 1909, Franz Josef Roeder était entré au Bundestag en janvier 1957. En septembre de la même année, il avait renoncé à son siège pour pouvoir se consacrer pleinement à la politique sarroise. Il était devenu ministre-président du Land en 1959, en même temps qu'il accédait à la direction du parti chrétien-démocrate local. Il devait quitter cette dernière fonction en 1973.]

M. CARTER ANNULE SON DISCOURS SUR LES PROBLÈMES ÉNERGÉTIQUES

Washington *(A.F.P., U.P.I.)*. — M. Jimmy Carter a fait annoncer mercredi 4 juillet, de façon quelque peu *abrupte, par son porte-parole*, M. *Jody* Powell, que le discours qu'il devait prononcer ce jeudi sur la crise de l'énergie était annulé. *« Je n'ai aucun commentaire à faire »*, a précisé M. Powell.

La nouvelle est d'autant plus surprenante que la Maison Blanche avait fait savoir ces jours derniers que le président mettrait à profit la fête nationale du 4 juillet pour travailler dans la solitude de la résidence de Camp-David à la rédaction de son discours. Il semble que M. Carter n'ait pas été satisfait du projet de texte qui lui a été fourni par ses collaborateurs, ou que ceux-ci n'aient pas réussi à se mettre d'accord.

L'annulation du discours présidentiel, qui devait être télévisé, illustre à coup sûr la confusion de la politique officielle américaine en matière d'énergie.

Espagne

ATTENTAT CONTRE LE SIÈGE DE LA B.N.P. A MADRID

Madrid *(A.F.P.)*. — Une bombe a explosé jeudi 5 juillet au siège de la Banque nationale de Paris, en plein centre de Madrid, causant *des dégâts importants*, tandis qu'un autre engin était désamorcé par la police.

L'explosion a sérieusement endommagé la façade de l'immeuble ultramoderne de la B.N.P., la dernière banque étrangère à s'être *installée en* Espagne, *il y a* un mois et demi.

Dans la nuit de mardi à mercredi, une bombe avait explosé au siège de Citroën, à Bilbao, et dans une de ses succursales. Ces attentats font partie de la campagne de l'ETA contre les intérêts français en Espagne.

Cependant, à la fin de la première *semaine* de son *offensive* contre le tourisme, l'organisation séparatiste basque ne semble pas avoir atteint ses objectifs. Elle a revendiqué l'explosion de onze bombes en cinq points touristiques de la côte méditerranéenne, toutes précédées d'un communiqué annonçant l'heure approximative de l'explosion et l'emplacement des *engins. Il n'y a eu* que deux blessés légers, des Belges atteints par le souffle d'une bombe à Puerto-Banus, dans la commune de Marbella.

Le gouvernement espagnol reste muet, et n'a pas une seule fois *fait allusion* aux exigences des séparatistes : retrait des policiers de la prison de Soria, en Castille ; l'adoption d'un statut de large autonomie pour le pays Basque et la Navarre ; l'annonce du rapatriement des quelque 120 militants basques détenus à Soria, et, éventuellement, la libération de ces prisonniers.

Dans l'ensemble, les premières explosions ont entraîné des départs dans les stations directement touchées comme Fuengirola et Torremolinos. Cet exode relatif a été de courte durée, et les statistiques aux aéroports et aux frontières — à l'exception du pays Basque — font apparaître un rythme d'arrivées de touristes *égal à celui de l'année dernière*. En revanche, les touristes français, directement menacés, ont évité le pays Basque.

Les services du secrétariat au tourisme considèrent que l'offensive de l'ETA n'a plus l'impact suffisant pour faire échouer la saison touristique. Ils estiment que le nombre des touristes sera probablement très inférieur au chiffre record de 39 millions l'an dernier, mais ils prévoient pour l'économie espagnole des recettes en devises à peu près comparables en raison de la soudaine hausse des prix de 25 % en moyenne annoncée mardi.

Italie

● *Vingt-cinq millions d'heures de grève* ont été enregistrées en mai contre 11 millions en mai 1977, *indique l'Institut italien des* statistiques (ISTAT). Pour les cinq premiers mois de 1979, l'Italie a connu 78 millions d'heures de grève contre 34 millions pour la même période de 1977. — *(A.F.P.)*

PROCHE-ORIENT

Iran

M. Bazargan condamne la politique de « purge systématique » dans l'armée et l'administration

Téhéran *(A.F.P., A.P., Reuter.)*. — Le premier ministre iranien, M. Bazargan, s'est prononcé contre une politique de purge systématique dans l'armée et l'administration et a menacé une fois de plus de démissionner si son équipe et lui-même continuaient d'être critiqués pour leur attitude conciliante envers les fonctionnaires et les militaires.

Au cours de la « causerie » qu'il tient régulièrement à la télévision, M. Medhi Bazargan a précisé que la politique de purge systématique que certains voudraient adopter à l'égard du personnel de l'administration et de l'armée ne pourrait aboutir qu'à une catastrophe. Il a indiqué qu'il avait choisi de travailler avec des gens d'expérience se trouvant en place dans l'armée et l'administration et non de s'orienter vers une politique d'épuration de grande envergure.

« Je continuerai dans cette voie, a-t-il poursuivi, ajoutant : *Si vous n'êtes pas d'accord, je m'écarterai. »*

M. Bazargan a, d'autre part, affirmé qu'à moins de vouloir réduire à néant le matériel de l'armée, il fallait absolument commander les pièces détachées nécessaires à son entretien. *« à moins*, a-t-il dit, *que l'Iran se débarrasse des armes américaines achetées par le régime du chah »*.

Le ministre des affaires étrangères, M. Yzdi, a révélé à ce propos que l'Iran négociait actuellement avec Washington la fourniture de pièces de rechange pour son matériel militaire. *« Il y a, et il y aura donc des contrats d'achat d'armements avec les Etats-Unis »*, a-t-il souligné.

Deux organisations laïques avaient, mercredi, critiqué vivement M. Bazargan pour avoir déclaré que les fedayin Khalq, le plus actif des mouvements clandestins d'opposition au régime du chah, avaient trahi le gouvernement islamique. *« Ce que vous avez dit ne saurait entamer le prestige de cette organisation, mais montre le caractère antidémocratique de votre gouvernement »*, écrit le Front national démocratique, qui jusqu'à tout récemment encore appréciait le gouvernement de M. Bazargan.

L'Association des juristes iraniens a adressé, pour sa part, un message au ministre de la justice, M. Ahmed Seyed Javadi, dans lequel elle déclare que plusieurs hommes et femmes qui avaient lutté contre le régime du chah sont actuellement emprisonnés arbitrairement, faisant *état « d'une justice privée et incontrôlée fonctionnant hors de toute contrainte juridique »*, elle demande au gouvernement d'enquêter sur les conditions de détention particulièrement sévères de ces prisonniers et proteste contre *le fait que tous ces détenus* se sont vus refuser le droit à la défense et que l'instruction de leurs procès est tenue secrète.

● *Un condamné à mort*, ancien membre de la SAVAK, a, pour la première fois depuis le début de la révolution iranienne, reçu cent coups de fouet avant d'être fusillé mercredi à Téhéran. Il avait été reconnu coupable par le tribunal révolutionnaire islamique de *Téhéran de « viols, distribution de drogue et autres activités de corruption de la Terre »*.

Israël

Le général Eytan, chef d'état-major est accusé « d'abus de pouvoir » par l'opposition

De notre correspondant

Jérusalem. — Le chef d'état-major de l'armée israélienne, le général Raphaël Eytan, est de*puis quelques jours mis en cause* à la Knesset où les députés de l'opposition l'accusent d'avoir abusé de ses pouvoirs en intervenant à plusieurs reprises dans des décisions de justice.

Ce débat au Parlement a provoqué un certain malaise en révélant qu'un officier avait été condamné il y a quelques mois par un tribunal militaire à douze ans d'emprisonnement pour avoir tué trois prisonniers arabes en mars 1978, lors de l'invasion du Sud-Liban par l'armée israélienne. Récemment ramenée à huit ans en appel, cette peine a été finalement réduite à deux ans sur décision du général Eytan, si bien que le condamné *devrait* prochainement sortir de prison.

Aussi bien la nature du crime que l'intervention du général Eytan ont été ignorées jusqu'à ces derniers jours, car la censure militaire a empêché la publication de toute information pour raison de *« sécurité nationale »*. Les parlementaires dénoncent non seulement la réduction de la peine, mais *encore* le fait que toute l'affaire ait été tenue secrète. *Dans une triple question* adressée au ministre de la défense, M. Ezer Weisman, un député a demandé pour quel motif l'officier avait bénéficié d'un tel traitement de faveur, combien de soldats ou officiers ont été traduits en justice pour pillage ou violences durant cette opération (plusieurs cas ont été relevés dans différents rapports) et combien d'entre eux verraient eux aussi leur peine réduite par le chef d'état-major. M. *Ezer Weizman a répondu, le 4 juillet*, que le chef d'état-major avait exercé son droit de grâce, conformément à la loi, et que le ministre de la défense ne pouvait contester la décision même s'il le désirait.

Les critiques ont été d'autant plus vives que, en avril dernier, le général Eytan avait pris une décision semblable en faveur d'un garde civil condamné par un tribunal militaire à vingt ans d'em*prisonnement pour le meurtre* d'un Arabe à Jérusalem. En décembre 1978, cet homme avait fait justice lui-même en ouvrant le feu sur un passant à l'endroit même où, la veille, l'un de ses collègues avait été tué par un terroriste. Le général Eytan avait décidé de réduire la peine de vingt ans à dix ans. Certains éditorialistes avaient alors souligné que la justice israélienne risquait de donner l'impression, notamment à la population palestinienne, d'avoir *« deux poids, deux mesures »* quand il s'agissait de juger un Israélien ou un Arabe, les Palestiniens étant souvent condamnés avec plus de sévérité par les mêmes tribunaux mili*taires. Cette précédente* intervention s'était produite au moment où l'émotion était vive en Cisjordanie après la mort de deux manifestants arabes à Khalkhoul, le 15 mars, tués par balles, par des Israéliens. L'enquête vient de révéler que les auteurs de ces coups de feu sont un soldat et un civil.

FRANCIS CORNU.

Tchécoslovaquie

Les familles des inculpés de Prague demandent aux avocats français d'assurer leur défense

Au cours de la réunion organisée *le mercredi 4 juillet*, à Paris, par l'ensemble des associations de juristes français pour protester contre la radiation du barreau de M[e] Danisz, avocat des signataires de la Charte 77, un docu*ment en provenance de Prague a été rendu public. L'enregistrement* a pâti des sifflements et des grésillements d'une mauvaise communication téléphonique. La voix, tendue par l'émotion, est celle d'un porte-parole des *familles de plusieurs des dix* militants tchécoslovaques des droits de l'homme qui doivent être prochainement jugés et risquent de très lourdes peines de prison *(le Monde* du 4 juillet). Elle lance, de Prague, un véritable appel au secours au Syndicat des avocats de France et, à travers lui, à l'ensemble des organisateurs de la réunion.

Nos parents, entend-on, *« sont en fait inculpés pour avoir fait connaître au public les cas de dizaines de personnes injustement persécutées (...). Depuis que M[e] Danisz a été exclu du corps des avocats et qu'il est poursuivi pour avoir mené sans compromis la défense de Jaroslav Sabata et d'autres signataires de la Charte 77, nous considérons qu'une défense pleine et libre des prisonniers politiques est impossible en Tchécoslovaquie (...). Nous vous prions de prendre en charge, à côté des avocats tchécoslovaques, la défense de nos proches. Venez au plus tôt, s'il vous plaît, afin de pouvoir prendre connaissance de toutes les circonstances de cette affaire et de pouvoir en informer les milieux juridiques internationaux. »*

Avant d'entendre cet appel, les représentants des organisations de juristes français avaient souligné que, s'ils se retrouvaient unanimes pour prendre la défense de leur confrère pragois, c'est que celui-ci n'avait rien d'autre à se reprocher que d'être resté fidèle, dans le respect de la Constitution et de la loi tchécoslovaques, aux obligations de son métier.

En réponse à l'appel qu'il a reçu, le Syndicat des avocats de France — dont quatre adhérents, par ailleurs membres du P.C.F., sont déjà défenseurs de M[e] Danisz — a décidé d'organiser une défense internationale, la plus large possible, des dix inculpés de Prague.

R.D.A.

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE EXALTE L'AIDE MILITAIRE AUX JEUNES ÉTATS

Berlin-Est *(Reuter)*. — M. Heinz Hoffmann, ministre est-allemand de la défense, a reconnu que la R.D.A. fournissait des armes à l'Ethiopie et était partisan d'une aide militaire communiste à l'Angola et au Mozambique. Dans une interview publiée mercredi 4 juillet par l'hebdomadaire est-allemand *de politique étrangère Horizont*, le général Hoffmann déclare que, au cours d'une visite en Ethiopie en mai, il a pu voir *« des milliers de miliciens s'exerçant à l'attaque avec des casques en acier et des mitraillettes de R.D.A. »*.

Selon *le général Hoffmann*, la formation d'officiers et de cadres subalternes est l'une des plus importantes contributions qu'un Etat communiste puisse fournir dans son aide au développement des jeunes Etats : *« Ça n'est pas moins important que l'aide morale, politique ou matérielle »*, a-t-il déclaré. Le ministre de la défense a précisé que le Mozambique avait besoin de faire de ses maquisards une armée régulière et qu'il avait besoin de *systèmes d'armements modernes* tels que des missiles anti-aériens.

Les Etats progressistes, comme l'Angola, l'Ethiopie et le Mozambique, considèrent, a-t-il ajouté, que l'aide est-allemande est *« la plus efficace »* après celles de l'Union soviétique et de Cuba.

De source informée à Berlin-Est, on déclare que la R.D.A. a déjà envoyé des officiers au Mozambique afin de fournir une formation militaire aux termes d'un traité d'amitié signé entre les deux pays en février. Le général Hoffmann a toutefois *démenti les informations occidentales* faisant état de l'envoi massif de soldats est-allemands pour combattre en Angola et au Mozambique.

هكذا من الأصل

PROCHE-ORIENT

LES NÉGOCIATIONS ÉGYPTO-ISRAÉLIENNES D'ALEXANDRIE

Le Caire ne s'attend à aucun progrès tant que M. Begin sera au pouvoir

Le chef de l'Etat libyen, le colonel Kadhafi, est arrivé mercredi 4 juillet à Ryad (Arabie Saoudite), huitième étape de sa tournée dans plusieurs capitales arabes. Le dirigeant libyen a déjà visité la Syrie, la Jordanie, Koweït, l'Irak, Bahrein, Qatar et les Emirats arabes unis.

A l'issue de leurs entretiens d'Abou-Dhabi, le colonel Kadhafi et le cheikh Zayed, président de la Fédération des Emirats arabes unis, ont renouvelé dans un communiqué leur appui à « la lutte juste et légitime du peuple palestinien », sous la direction de leur seul représentant légitime, l'O.L.P. Les deux chefs d'Etat n'ont cependant pas évoqué l'éventualité d'un recours à l'« arme du pétrole ».

De notre correspondant

Le Caire. — La quatrième session des négociations égypto-israéliennes sur l'autonomie de la Cisjordanie et de Gaza commencées à la fin du mois de mai dernier se tient pour deux jours à Alexandrie à partir de ce jeudi 5 juillet. Les deux délégations, respectivement conduites par MM. Mustapha Khalil, président du conseil et ministre égyptien des affaires étrangères, et Youssef Burg, ministre israélien de l'intérieur, sont réduites à leur plus simple expression. M. Boutros-Ghali, ministre d'Etat égyptien aux affaires étrangères, se trouve à la conférence panafricaine de Monrovia, tandis que les généraux Dayan et Weizman, respectivement ministre israéliens des affaires étrangères et ministre de la défense, sont absents, l'un parce qu'il vient de subir une opération chirurgicale, l'autre parce qu'il désapprouve la politique des implantations juives sur la rive occidentale du Jourdain.

Au cours des trois premières rencontres, les Etats-Unis avaient joué leur rôle *mezza voce*, ne se faisant représenter que par M. James Leonard, l'adjoint de M. Strauss, envoyé spécial de M. Carter. Les interventions de M. Leonard ne furent apparemment pas suffisantes pour amener Israéliens et Egyptiens à se mettre d'accord sur un ordre du jour. Les négociations n'ont donc toujours pas démarré. Le Caire souhaiterait que fussent étudiées en priorité les mesures israéliennes (libération de prisonniers, liberté d'expression politique, etc.) destinées à créer dans les territoires occupés un climat propice à des élections. Israël ne veut rien faire qui risquerait de compromettre si peu que ce soit sa sécurité.

Seuls les Américains peuvent — une fois de plus — débloquer le processus vers la paix globale. C'est du moins l'opinion du raïs. Il l'a dit à M. Strauss lors des conversations qu'il a eues ces jours derniers avec le délégué de la Maison Blanche. Celui-ci paraît avoir confirmé au président Sadate que les Etats-Unis soutenaient à fond l'Egypte dans son opposition à la politique des implantations juives et dans sa volonté d'appliquer sans restrictions le volet du traité de paix relatif à l'autonomie palestinienne. C'est donc à une position commune américano-égyptienne que le rigide M. Burg aura, en principe, affaire à Alexandrie. Cela sera-t-il suffisant pour qu'un ordre du jour — ou une quelconque déclaration de principe — soit adoptée afin que les négociations puissent entrer dans le vif du sujet ?

Des contacts avec les Palestiniens ?

A vrai dire, les milieux politiques égyptiens paraissent souvent douter — même si un plan de travail est enfin établi — de la possibilité de voir à terme progresser sérieusement la négociation, en dépit de l'appui apporté à leurs thèses par l'administration de M. Carter. Une idée ancrée dans l'esprit de plusieurs responsables égyptiens — idée partagée par certains Israéliens « *éclairés* » de passage au Caire — est que « *rien de tangible ne pourra être obtenu pour les Palestiniens tant que M. Begin sera au pouvoir* ». Aussi bien table-t-on au Caire sur l'après-Bégin, que l'on a tendance à voir entre les mains de MM. Weizman et Pérès, après des élections qui, dans deux ans, bouleverseraient la situation parlementaire israélienne actuelle.

D'ici là, Le Caire est, bien entendu, déterminé à jouer à fond sur le registre de la normalisation de ses relations avec Tel-Aviv, au cours de la centaine d'heures de négociations prévues d'ici au printemps prochain pour arracher des concessions à Israël en faveur des Palestiniens. Les rapports que ces derniers pourraient établir avec les Etats-Unis seront d'autre part, au cours des mois à venir, au centre des efforts de l'Egypte. Le Caire lui-même a-t-il repris langue secrètement avec certains représentants des organisations palestiniennes de l'extérieur ? M. Boutros-Ghali l'a affirmé. M. Mustapha Khalil l'a nié. Un membre de la direction politique de l'Organisation de libération de la Palestine se trouvait, en tout cas, « *en mission* » au Caire ces jours-ci. Les contacts égypto-palestiniens, s'ils se précisent, promettent toutefois de demeurer encore longtemps dans l'obscurité. Il est exclu en effet qu'un rapprochement réel entre Le Caire et les Palestiniens, même les plus modérés, puisse s'opérer tant que de substantielles concessions n'auront pas été obtenues d'Israël dans les territoires occupés. Or celles-ci, sauf miracle, ne sont pas pour demain, selon les prévisions des Egyptiens eux-mêmes. En outre, Le Caire ne prévoit aucune possibilité d'amélioration durable de ses relations avec les Etats arabes en général, et les Palestiniens en particulier, tant que ne sera pas apaisée la nouvelle vague de protestations que l'Egypte attend des capitales arabes après que, dans quelques mois, elle aura échangé des ambassadeurs avec Israël.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

ASIE

LE DRAME DES RÉFUGIÉS INDOCHINOIS

La Croix-Rouge internationale appelle les États à trouver « les solutions politiques aux causes du désastre »

Il appartient aux seuls Etats de trouver sans délai les solutions politiques aux causes de la situation désastreuse des réfugiés indochinois, estime le comité international de la Croix-Rouge, qui préconise, d'autre part, un plan global d'aide et de développement.

Le C.I.C.R. écrit dans son bulletin publié mercredi 4 juillet que l'aide apportée à des centaines de milliers de réfugiés en Asie du Sud-Est par les organismes humanitaires, dont la Croix-Rouge et le haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés, « *est dérisoire et ne remédie qu'aux effets de la crise* ».

« *Les Etats, et eux seuls*, poursuit le C.I.C.R., *doivent en effet trouver sans délai les solutions politiques aux causes mêmes du désastre. En outre, un plan global d'aide et de développement, visant aussi bien les réfugiés que les populations autochtones des pays de premier accueil, doit être mis sur pied, parallèlement à l'accélération de la réinstallation définitive des réfugiés. La Croix-Rouge, pour sa part, considère qu'une aide massive doit également être accordée aux pays d'origine des réfugiés.* »

Au titre de l'aide au Vietnam

Pour sa part, M. Claude Cheysson, commissaire français de la C.E.E., a expliqué mercredi les raisons pour lesquelles les pays du Marché commun ont décidé d'interrompre toute aide alimentaire au Vietnam et de transférer cette aide aux réfugiés du Sud-Est asiatique.

« *Nous avons décidé au début de l'année*, a-t-il déclaré au micro d'Europe 1, *un programme très important au profit des populations qui souffrent de la famine au Vietnam. Il se trouve que les Vietnamiens, c'est leur décision et je leur en laisse toute la responsabilité, ont décidé de pousser dehors un certain nombre de ces populations. Ce sont ces mêmes populations que nous allons secourir à l'extérieur du Vietnam et que nous aurions secouru à l'intérieur au titre de l'aide au Vietnam si celui-ci s'était comporté de manière plus humaine.* »

En R.F.A., le chancelier Schmidt a confirmé mercredi devant le Parlement que Bonn ne fournira plus d'aide au développement à Hanoï en raison du sort « *inhumain* » réservé aux réfugiés.

M. Paul Hartling, haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés, s'est rendu mercredi à Paris pour s'entretenir avec M. Giscard d'Estaing de la prochaine conférence de Genève. A sa sortie de l'Elysée, il s'est refusé à commenter la décision des Neuf de suspendre l'aide alimentaire au Vietnam.

A Hanoï, les services de propagande ont diffusé mercredi une « *lettre ouverte des intellectuels sud-vietnamiens à leurs amis d'Occident* », protestant contre « *la campagne de calomnie à l'égard du Vietnam* ». Mme Ngo Ba Thanh, ancienne présidente du mouvement des femmes pour le droit à la vie du Sud-Vietnam, aujourd'hui député à l'Assemblée nationale, figure parmi les signataires de ce texte.

● *Le comité Un bateau pour le Vietnam*, affréteur du bateau *Ile-de-Lumière*, fait savoir qu'il est complètement distinct du comité Vietnam pour sauver les gens de la mer, contrairement à ce qui a été écrit dans *le Monde* du 5 juillet. L'adresse du comité Un bateau pour le Vietnam est : B.P. 9, 92235 Gennevilliers CEDEX. C'est à cette adresse seulement que peuvent être adressés la correspondance et les dons. Les chèques peuvent être également adressés à la B.N.P., 102, avenue du Roule, 92200 Neuilly-sur-Seine, compte numéro 091 212 40. Ils doivent être libellés à l'ordre de Un bateau pour le Vietnam, à l'exclusion de tout autre dénomination.

L'impuissance de l'ONU à sauver les Khmers

Mis en accusation à cause de l'exode de ses populations, le Vietnam, après avoir pris le risque de renverser le régime des Khmers rouges au Cambodge, avait une excellente occasion de se montrer sous un jour plus avantageux. Phnom-Penh rouverte à ses habitants après trois ans d'abandon forcé, des familles réunies malgré les deuils, quels atouts cela eût pu être pour une propagande intelligente...

Non seulement il n'en a rien été — la capitale et ses environs ne revivent pas, la population khmère connaît toujours la famine, — mais encore le régime de M. Heng Samrin mis en place par les Vietnamiens adopte à bien des égards une attitude aussi inhumaine que celle des Khmers rouges.

Les réfugiés cambodgiens en France, qui avaient espéré que le changement de régime à Phnom-Penh leur permettrait enfin d'avoir des nouvelles de leurs parents demeurés au Cambodge, ne peuvent toujours pas communiquer avec eux, les nouveaux maîtres du pays étant insensibles à ce drame de la séparation.

Plus grave encore, ceux qui avaient invoqué, à juste titre, sinon à bon droit, la « barbarie » de leurs adversaires pour engager la lutte contre les Khmers rouges font preuve d'une barbarie égale à l'égard de certains Cambodgiens refoulés par la Thaïlande. Il semble qu'une grande partie des quarante-deux mille réfugiés contraints de repasser la frontière par l'armée de Bangkok (le Monde *du 3 juillet) aient été pris en charge par les autorités de Phnom-Penh après s'être enfoncés à l'intérieur du pays. Mais rien n'est fait pour ceux — plusieurs milliers — qui meurent de faim et de soif dans une région montagneuse près de la frontière.*

M. Poul Hartling, qui a reçu mercredi 4 juillet quelques journalistes à sa sortie de l'Elysée, n'a pas paru optimiste sur le sort des Cambodgiens. Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés a demandé à Hanoï de l'aider à porter secours aux Khmers refoulés par la Thaïlande et à ceux qui ont regagné leur pays après avoir fui au Vietnam. La réponse de Hanoï est qu'il faut lui remettre les vivres, qui seront acheminés par ses soins aux destinataires, ce que refusent les pays donateurs, privés de tout moyen de contrôle. Devant cette situation, M. Hartling en est arrivé à exprimer l'espoir qu'une initiative privée — telle que celle qu'envisagerait l'association Médecins sans frontières — ait plus de succès que celles des institutions spécialisées de l'ONU.

Sur un plan plus général, il apparaît que la conférence de Genève, organisée par les Nations unies les 20 et 21 juillet, sera de peu d'utilité pour les Cambodgiens. L'ONU continuant à reconnaître le régime de M. Pol Pot peut difficilement inviter le gouvernement de M. Heng Samrin à participer à la conférence. Sans évoquer l'affaire en ces termes, M. Hartling, visiblement embarrassé par une situation absurde dont il ne porte pas la responsabilité, a indiqué qu'« un problème se pose pour l'accès du H.C.R. au Cambodge parce qu'on ne sait pas quelle autorité s'exerce ».

Les réfugiés cambodgiens en France ont demandé au prince Sihanouk de représenter son peuple à la conférence de Genève. Celle-ci n'étant ouverte qu'aux gouvernements, le prince, qui n'exerce aucune fonction officielle, ne pourra pas, en principe, siéger aux côtés des ministres des pays représentés. Mais, dans les couloirs, le sort des plus malheureux des malheureux réfugiés indochinois pourrait être un sujet à la mesure de son éloquence.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

Le troisième génocide du siècle

(Suite de la première page.)

Même lorsque la guerre américaine s'arrête au Vietnam, en 1973, les combats continuent entre les troupes de Lon Nol, soutenues par l'U.S. Air Force, et les communistes. A en croire ces derniers, les raids américains auraient fait deux cent mille victimes.

Lorsque, le 17 avril 1975, les Khmers rouges font leur entrée à Phnom-Penh, on veut espérer que c'est la fin de l'épreuve. La radio célèbre le début d'une « *ère plus prestigieuse que celle des temps angkoriens* ». On sait quel en a été le bilan : l'élimination de quiconque s'était trouvé si peu que ce soit en contact, non seulement avec l'ancien pouvoir réputé vendu aux Américains, mais simplement avec la culture ou la pensée occidentale ; l'évacuation totale des villes ; la transformation du pays tout entier en un gigantesque camp de concentration où hommes, femmes, enfants, vieillards, devaient travailler du matin au soir, neuf jours sur dix, puisque la semaine, comme sous la Révolution française, avait été remplacée par la décade, à creuser des canaux d'irrigation et à repiquer le riz. La suppression de toute monnaie, l'institution d'une économie purement distributive, la stricte réglementation des mariages, l'abolition de tout culte, devaient conduire à l'édification d'une société de fourmis strictement interchangeables, déformation monstrueuse, prométhéenne, des rêves d'harmonie de Platon, de Rousseau et de Marx, que Pol Pot, Ieng Sary, Kieu Samphan et leurs pairs avaient assimilés de travers sur les bancs de l'école française.

Refusant toute aide de l'étranger, les Khmers rouges manquent de médicaments, de produits alimentaires : qu'à cela ne tienne, on laissera mourir de maladie, d'inanition, des centaines de milliers de citoyens, et pour commencer ceux que leur âge ou leur condition physique voue à n'être que des bouches inutiles. Les écoles elles-mêmes sont fermées, sauf pour les enfants des Khmers rouges, auxquels on apprend à tuer en même temps qu'à lire.

Ce siècle a beau être chargé d'abominations, il y a un volume d'atrocités auquel l'esprit ne parvient que difficilement à ajouter foi, surtout lorsqu'elles sont le fait de gens qui ont, depuis toujours, pris le parti des pauvres contre les exploiteurs. Le fait est qu'en l'absence de témoignages directs, il a fallu quelque temps pour que l'on réalise dans quelles conditions s'était déroulée, en avril 1975, l'évacuation de la population civile de Phnom-Penh, surpeuplée par la guerre et qui ne pouvait se nourrir jusque-là que grâce à l'importation massive de denrées américaines. Mais, dès l'hiver 1975-1976, il ne pouvait plus subsister à ce propos le moindre doute. Le Père Ponchaud, dans des articles publiés dans nos colonnes (1), n'avait pas hésité à faire état d'un million de morts.

De tels crimes, un tel abus de pouvoir, peuvent-ils être tolérés par la communauté internationale ? Le dogme de la non-intervention, sur lequel reposent les relations entre Etats, ne relève-t-il pas, appliqué à un cas pareil, du pharisaïsme le plus écœurant ? Après tout personne ne s'est indigné lorsque la Tanzanie est intervenue en Ouganda aux côtés des adversaires d'Idi Amin Dada. Personne ne s'indignerait si quelque pays africain prêtait main forte à ceux de S.M.I. Bokassa I[er]. Sans doute aurait-on applaudi les Vietnamiens si ceux-ci étaient intervenus à temps pour débarrasser leurs voisins d'une dictature démentielle, d'autant que les provocations n'avaient pas manqué, il faut bien le dire, du côté des Khmers. Hélas ! Leur cause ne porte pas la marque d'un très grand désintéressement.

Un long silence

Les « libérateurs » de Kampuchéa se sont longtemps gardés de dire, ne serait-ce qu'un mot, des abominations qui se produisaient de l'autre côté de leurs frontières. On peut faire la même constatation à propos des Soviétiques, de la presse communiste française, si prompte aujourd'hui à reprendre à *son* compte toutes les thèses de Hanoï et à dénoncer les crimes de Pol Pot et de sa « clique », et bien entendu des Chinois que leur hostilité au Vietnam et à l'U.R.S.S. et leur totale indifférence aux droits de l'homme a poussés à soutenir aveuglement le régime de Phnom-Penh.

En réalité, les Vietnamiens ne se sont mis à dénoncer les horreurs cambodgiennes que lorsque, avec l'entier soutien de Moscou, ils ont commencé à préparer l'invasion du Kampuchéa. Pour la déclencher, ils ont attendu que le martyre des Khmers soit arrivé à un point tel qu'on pouvait s'attendre que la population, exsangue, serait hors d'état de résister sérieusement à l'envahisseur. On ne saurait mieux comparer la situation qu'à celle d'un bateau en train de couler, dont les sauveteurs attendraient pour intervenir que la moitié des passagers ait péri. Faut-il rappeler, à ce propos, ce qui s'est passé en 1944, quand, pour toutes sortes de bonnes et de mauvaises raisons, les Soviétiques, arrivés sur la Vistule, ont laissé pratiquement sans bouger les Allemands écraser le soulèvement de Varsovie ?

Un seul élément suffirait de toute façon à jeter le doute sur les mobiles des Vietnamiens qui ont déjà placé le Laos sous leur protectorat et dont il est manifeste qu'ils cherchent à dominer toute l'Indochine. Pendant plusieurs jours, leur propagande, comme celle de l'U.R.S.S., a essayé de faire croire que ce n'étaient pas leurs troupes mais seulement celles des Khmers libres qui avaient envahi le Cambodge. Comme devait le faire remarquer le prince Sihanouk, à l'époque, à la télévision française, ç'aurait bien été la première fois dans l'histoire qu'un comité de libération se serait trouvé en mesure de lancer, dès le lendemain de sa constitution, une offensive foudroyante appuyée par des régiments blindés et par une importante aviation.

Du moins voulait-on espérer que l'intervention vietnamienne, bien que tardive, entraînerait une amélioration de la situation des survivants. Aujourd'hui, hélas ! tout indique qu'on n'en est pas là. On compte sur les doigts d'une main les journalistes qui ont été autorisés à se rendre sur place, et il va de soi que leurs déplacements ont été strictement contrôlés et limités. Il faut donc, pour se faire une idée, s'en tenir pour l'essentiel aux rares témoignages recueillis auprès des réfugiés et à ce que l'on peut savoir des informations rassemblées par les chancelleries et par les services de renseignements. Leur convergence est malheureusement dramatique.

— Des combats sporadiques se poursuivent, malgré la saison des pluies, et les fidèles de Pol Pot tiennent encore à peu près un cinquième du territoire cambodgien ; ils bénéficient d'une aide de Pékin qui transite par le territoire thaïlandais. Les maquis dits de droite, directement soutenus par Bangkok, tiendraient une superficie à peu près égale.

— Les Khmers rouges, en battant en retraite, ont emporté une grande partie des stocks de riz, et ils n'ont rien laissé derrière eux. La famine règne dans plusieurs provinces. Les Vietnamiens, qui font eux-mêmes face à une situation économique précaire, encore aggravée par la guerre avec la Chine, ne paraissent pas pouvoir faire grand-chose pour les ravitailler. La mousson suffit d'ailleurs à rendre les communications terrestres très difficiles et les parachutages proprement impossibles dans ce pays que la forêt tropicale recouvre aux deux tiers.

— Le gouvernement de libération mis en place par les Vietnamiens n'a de gouvernement que le *nom*. Quelques comparses ont été installés ici ou là, mais partout où une autorité existe, ce sont des Vietnamiens épaulés par des experts soviétiques qui l'exercent en fait.

Les mêmes méthodes que par le passé

— Dans les zones qu'ils tiennent, les Khmers rouges, bien qu'ils affirment sans rire avoir maintenant réglé le problème des droits de l'homme, recourent apparemment aux mêmes méthodes que par le passé, et on est en droit de nourrir les pires inquiétudes sur le sort des milliers de réfugiés, y compris de tout jeunes enfants, que les militaires thaïlandais, avec une cruauté qui frise le sadisme, ont renvoyés chez eux.

Les gouvernements savent parfaitement l'étendue du drame : il les préoccupe moins que le prix du pétrole ou la prochaine campagne électorale. Seule la mobilisation de l'opinion peut empêcher le troisième génocide du siècle d'aboutir au terme de son atroce logique.

ANDRÉ FONTAINE.

(1) *Le Monde* des 17 et 18 février 1976.

● *Le comité pour un Cambodge neutre et indépendant* (45 bis, rue des Acacias, 75017 Paris) organise le dimanche 8 juillet, à 14 heures, à la tour Eiffel, une manifestation en faveur des Cambodgiens « *refoulés* » de Thaïlande.

ASIE

Chine

Devant l'Assemblée nationale

M. HUA GUOFENG ÉVOQUE LES GRAVES PROBLÈMES DU CHOMAGE

Pékin. — Les difficultés auxquelles la Chine fait actuellement face dans le domaine de l'emploi ont été évoquées par le président Hua Guofeng dans le rapport qu'il a présenté récemment devant l'Assemblée nationale populaire. Le premier ministre a déclaré que le nombre des emplois disponibles était inférieur à celui des personnes en quête de travail. Il a annoncé que des efforts énergiques allaient être entrepris pour multiplier les activités de services et créer ainsi de nouveaux postes de travail. Sept millions de personnes supplémentaires devraient être employées cette année dans des unités collectives ou d'Etat.

Il y a peu de temps que l'existence du chômage est admise en Chine (*le Monde* des 15 et 16 octobre 1978). Le phénomène est différent de celui que connaissent les pays occidentaux, mais il n'en est pas moins grave. Le chômage en République populaire sévit presque exclusivement dans les villes et il affecte principalement les jeunes qui, à l'issue de leurs études secondaires, sont à la recherche d'un premier emploi.

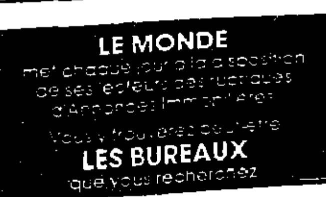
Dans une population comme celle de la Chine, les chiffres atteignent des proportions effarantes. On estime que le nombre des élèves dans l'ensemble des établissements primaires et secondaires du pays est de l'ordre de deux cent dix millions. *Le Quotidien du peuple* indiquait récemment que dix millions d'entre eux — soit trois millions de plus que ceux à qui le président Hua promet un emploi en 1979 — se présentent chaque année sur le marché du travail. Or, l'appareil de production est loin d'être suffisamment développé pour absorber à ce rythme un flot aussi important de main-d'œuvre nouvelle. L'envoi des jeunes à la campagne a constitué dans le passé un remède partiel, et relativement efficace, pour de grandes agglomérations comme Shanghai, mais il se heurte aujourd'hui à de graves résistances sociologiques et politiques qu'il est pratiquement impossible de surmonter par de simples mesures d'autorité. Aussi l'Etat a-t-il encouragé les villes à organiser des services supplémentaires — transports, réparations, restauration, commerce, etc. — où les jeunes pourraient trouver rapidement des emplois, fussent-ils temporaires. Cent mille emplois de ce genre ont ainsi été créés par exemple au cours des derniers mois.

Un problème d'ordre démographique

Cette solution a l'avantage d'être économique, les investissements nécessaires étant relativement peu élevés. Car le chômage des jeunes pose dans l'immédiat un problème financier. L'agence Chine nouvelle estimait récemment que la création d'un emploi nouveau dans l'industrie coûtait environ, en équipements divers, 10 000 yuans (27 900 francs). L'absorption chaque année de deux millions de travailleurs nouveaux dans les seules usines des grandes villes, ajoutait-elle, représente en conséquence un investissement de l'ordre de 20 milliards de yuans, soit entre 13 % et 16 % du budget de l'Etat. Dans la situation actuelle des finances chinoises, et compte tenu des efforts consentis d'autre part pour l'amélioration du niveau de vie, il s'agit d'une charge à peine supportable et qui ne saurait encore être alourdie sans compromettre sérieusement un équilibre déjà précaire.

A long terme, le problème est *d'ordre démographique*. Le président Hua Guofeng l'a plusieurs fois souligné dans son rapport à l'Assemblée nationale populaire, en exprimant l'espoir qu'un équilibre pourrait être atteint d'ici trois ans entre le développement des différents secteurs de l'économie et la croissance de la population. C'est un objectif très ambitieux et qui a, apparemment, conduit le gouvernement à réviser dans le sens d'une rigueur accrue les plans qu'il avait annoncés il y a un peu plus d'un an dans ce domaine. Au mois de février 1978, lors de la première session de l'Assemblée, M. Hua Guofeng avait déclaré que le taux de croissance démographique devrait être réduit à moins de 1 % dans un délai de trois ans. Lundi, il a lancé un appel pour que ce taux ne dépasse pas 1 % dès cette année. On peut s'interroger sur le réalisme de cet objectif, mais il est révélateur de la gravité des préoccupations du gouvernement en la matière.

ALAIN JACOB.



AMÉRIQUES

Nicaragua

Les sandinistes contrôleraient une partie de la ville de Rivas

Managua (A.F.P., A.P., UPI). — Le Front sandiniste a affirmé mercredi 4 juillet qu'il avait conquis deux positions dans la ville de Rivas, à 30 kilomètres de la frontière avec le Costa-Rica. Si cette nouvelle se confirme, il s'agit d'un succès important pour la rébellion engagée dans de violents combats pour le contrôle de la zone frontalière et qui souhaite installer son gouvernement provisoire à Rivas.

Le gouvernement a refusé de commenter cette information. De nouveaux effectifs ont été envoyés en renfort dans cette région. Selon des témoins, les forces gouvernementales seraient retranchées dans des positions fortifiées dans la ville.

La garde nationale a annoncé, d'autre part, avoir abattu quatre petits avions qui tentaient de ravitailler les sandinistes. Ces appareils venaient selon la garde, du Costa-Rica.

La capitale a connu, mardi, sa première manifestation sociale depuis le début de l'insurrection déclenchée par le Front il y a un mois. Un millier d'ouvriers d'une entreprise gouvernementale de déparasitage des plants de café se sont rassemblés pour réclamer leurs salaires, à 500 mètres à peine du bunker du président Somoza et ont bruyamment manifesté sous l'œil de soldats fortement armés. La garde nationale a dû, d'autre part, tirer en l'air pour disperser la foule qui tentait de prendre d'assaut les abattoirs gouvernementaux de Managua.

Des groupes d'habitants se sont réunis devant les caisses d'épargne gouvernementales et privées pour exiger, en vain, que leur soient versés leurs intérêts. Les responsables de ces caisses d'épargne refusent d'ouvrir les portes par peur de retraits massifs. L'argent se fait, en effet, de plus en plus rare, les salaires n'ont pas été payés, et l'inflation due à la rareté des produits rend la vie des habitants extrêmement difficile.

Selon certaines informations, la situation à Leon, deuxième ville du pays, sous contrôle sandiniste, serait encore plus mauvaise, et le manque de nourriture et d'eau deviendrait tragique. Les sandinistes auraient organisé la distribution de maigres rations et la plantation de riz et de haricots pour tenter d'avoir une récolte dans quelques mois.

● *Dans un communiqué* publié, mercredi 4 juillet à Bagdad, le ministère irakien des affaires étrangères a annoncé que l'Irak reconnaissait le gouvernement provisoire sandiniste.

● *Les autorités militaires portugaises* ont autorisé une vente de 1 million de dollars d'armement au général Somoza, par l'intermédiaire d'une société d'import-export portugaise. Trois chargements de grenades et de munitions pour le fusil belge G 3, utilisé par la garde nationale, sont partis à destination du Nicaragua. — *(U.P.I.)*

Chili

Le gouvernement négocie l'achat à la France de seize *Mirage*

Le Chili négocie l'achat à la France de seize avions Mirage, mais, à ce jour, aucun contrat n'a été officiellement signé entre les deux pays. La version qui intéresse les experts chiliens est le Mirage-50, un avion d'appui spécialement conçu pour l'exportation à partir d'une cellule du Mirage-III (ou du modèle simplifié Mirage-5), dont la propulsion est assurée par le réacteur Atar 9 K 50 du Mirage F-1.

Depuis environ trois mois, les Chiliens ont pris des contacts à Paris, notamment auprès de la société privée Dassault-Breguet, et une délégation chilienne était présente au dernier Salon aéronautique du Bourget. Il semble que le Chili ait beaucoup de difficultés à renouveler ses armements auprès de ses fournisseurs occidentaux, bien que les relations avec les industriels américains et israéliens, en matière d'aviation militaire, se soient récemment améliorées.

Selon des informations de bonne source à Paris, l'attention des experts chiliens s'est plus spécialement portée sur un matériel dit de seconde main. Il pourrait s'agir, en particulier, des avions Mirage-5, conçus à l'origine pour Israël — cinquante exemplaires ont été construits au total — puis placés sous embargo par la France et rachetés ensuite grâce à des crédits de l'armée de l'air française.

Cet avion, doté de la propulsion de l'intercepteur de défense aérienne Mirage F-1, le réacteur Atar 9 K 50 de la SNECMA, est dénommé Mirage-50, et son emploi est plus large que celui des versions précédentes du Mirage-III (ou Mirage-5), dans la mesure où son rayon d'action est accru et ses possibilités de charge plus importantes.

En Amérique latine, le groupe Dassault-Breguet a déjà vendu des Mirage-III ou 5 à l'Argentine, au Venezuela, au Pérou, à la Colombie et au Brésil, et des Mirage F-1 à l'Equateur. Dans certains de ces pays, comme l'Argentine, les Israéliens assurent une partie de l'entretien technique des Mirage en service, et ils ont réussi à vendre des exemplaires de leurs anciens Mirage lorsque la France, pour diverses raisons, n'a pas voulu livrer des modèles neufs à ses clients.

HUIT POLICIERS SONT POURSUIVIS POUR AVOIR ASSASSINÉ DES PARTISANS DU RÉGIME ALLENDE EN 1973

Santiago-du-Chili *(Reuter)*. — Un juge militaire, M. Gonzalo Salazar, a ordonné le mardi 3 juillet que huit policiers accusés d'avoir assassiné quinze paysans en octobre 1973, un mois après le coup d'Etat contre Salvador Allende, soient traduits en justice. C'est la première fois que des policiers sont poursuivis pour des actes commis au cours de la répression contre les forces de gauche après le coup d'Etat.

Les policiers ont été inculpés de « *violence inutile dans l'exercice de fonctions militaires* » et mis aux arrêts de rigueur. Ils ne risquent cependant pas la prison en raison de l'amnistie proclamée en 1978 par le président Pinochet.

Les noms des victimes figuraient *sur une liste établie par* l'Eglise chilienne à la suite de la confession d'un officier des forces de sécurité. Les corps avaient été retrouvés en novembre dernier dans un four à chaux abandonné, près de Santiago. Un tribunal civil avait alors ouvert une enquête. Le magistrat chargé de cette affaire, M. Adolfo Banados, avait soumis son rapport à un tribunal militaire. Le texte de M. Banados devait être publié par le magazine *Hoy*, mais ce dernier a été fermé pour une durée de deux mois.

● *Pour la première fois depuis 1973*, des écrivains chiliens de toutes tendances, de l'exil comme de l'intérieur, envisagent la tenue à Santiago-du-Chili d'un congrès des écrivains chiliens. Informés de ce projet, des écrivains français expriment le souhait que ce congrès puisse se tenir comme prévu : Hervé Bazin, Michel Bataille, Yves Berger, Gaston Bonheur, Roger Bordier, Jean Cayrol, Jean-Pierre Chabrol, Bernard Siavel, Alain Decaux, Aris Fakinos, Jean-Pierre Faye, Max-Pol Fouchet, Max Gallo, Pierre Gamarra, Jacques Gaucheron, Félix Guattari, Guillevic, Paul Guimard, Roger Ikor, Alain Jouffroy, Hubert Juin, Marcel Jullian, Armand Lanoux, Clément Lépidis, Jean Marcenac, Jean Pélegri, Anne Philippe, Wladimir Pozner, Emmanuel Roïbès, Jean Rousselot, Armand Salacrou, André Stil, André Wurmser.

Le Québec devant son destin

II. — René Lévesque ou Claude Ryan ?

par PHILIPPE DE SAINT-ROBERT

Le 22 mai dernier, M. Pierre-Elliott Trudeau a perdu le pouvoir qu'il exerçait depuis onze ans. Le Québec votera l'an prochain, par référendum, sur son avenir. Philippe de Saint-Robert, après avoir décrit les raisons de la renaissance du Québec, expose ici ses vues sur l'enjeu de la bataille en cours entre le parti québécois de M. René Lévesque et le parti libéral de M. Claude Ryan (« le Monde » du 5 juillet).

M. René Lévesque vient à peine d'enregistrer, comme une étape pour lui positive, le balayage de M. Trudeau par le parti progressiste conservateur, qu'il voit, au Québec même, surgir, en la personne de M. Claude Ryan, un nouvel obstacle à son projet de souveraineté-association. Ce dernier, en qui les fédéralistes mettent leur ultime espoir, pourrait-il aller jusqu'à sacrifier les intérêts les plus évidents du Québec à une ambition personnelle qui vise peut-être le pouvoir fédéral lui-même ? On ne saurait en tout cas minimiser ni cette ambition ni la ténacité qui la sert, et les adversaires de M. Claude Ryan auraient tort de trop compter sur ce que son côté pisse-vinaigre peut avoir de dissuasif : il peut être désagréable, mais ce qu'il dit porte.

M. Claude Ryan ne recule d'ailleurs devant aucune contradiction puisque, après avoir, en parfaite connaissance de cause, appelé à voter pour M. René Lévesque en 1976 (il s'agissait pour lui d'éliminer M. Bourassa), il est aujourd'hui son mortel ennemi. Puisque, après avoir écrit que le Québec serait dans une position intenable vis-à-vis d'Ottawa s'il répondait *non* au référendum, il ne s'apprête pas seulement à faire campagne pour le *non* alors que la question n'est pas encore connue (rejoignant en cela la position du grand patronat), mais il affirme même qu'en cas de réponse positive, et qu'il vienne entre-temps à succéder au gouvernement actuel, il ne tiendrait aucun compte du mandat qui aurait été donné et ne le remplirait pas. Puisque, enfin, il s'est engagé, sans aucune exigence de réciprocité de la part des autres provinces vis-à-vis des droits de la langue française, à revenir sur l'acquis de ce qu'on appelle la « loi 101 », cette « Charte de la langue française » qui assure à tout le moins aux Québécois leur souveraineté culturelle.

L'ambiguïté des conceptions anglo-saxonnes de la liberté

Ce dernier point est du reste tout à fait intéressant, car il illustre bien l'ambiguïté, pour ne pas dire l'hypocrisie, des conceptions anglo-saxonnes *de la liberté*. Le gouvernement québécois a établi le français comme seule langue officielle au Québec. Il a aussi établi que les émigrants qui ne peuvent prouver leur anglophonie d'origine devront mettre leurs enfants dans les écoles où l'enseignement est en français. C'est ce dernier point, faute de quoi les Français du Canada pourraient être tôt ou tard minorisés dans leur propre « province », qui est froidement dénoncé comme *d'inspiration « fasciste »* par les tenants d'une liberté individuelle qui ne devrait connaître aucune limite — alors que la liberté de tout un peuple, pris en tant que tel, n'existerait pas. Et alors que le droit des francophones à être éduqués en français n'est surtout pas respecté, ou l'est dérisoirement, dans les autres provinces du Canada. Or il est bien évident que, par sa politique, M. René Lévesque ne vise pas seulement à sauver l'identité et la permanence du Québec, mais aussi à se donner les moyens de négocier des accords de réciprocité avec les autres provinces — dont certaines sont d'ailleurs acquises à cette idée et seraient entrées en pourparlers depuis longtemps si le pouvoir fédéral, dans son obstination, ne le leur avait interdit.

En revanche, était certainement d'inspiration démocratique et libérale l'« Abolition of the French Language Act » *édicté* par le Manitoba en 1890, et qui vient curieusement d'être déclaré inconstitutionnel par une cour de justice, quatre-vingts *ans après*. Dans ce tardif remords, M. Claude Ryan voit une preuve de *la perfection des lois britanniques* auxquelles il suffirait de recourir. Il oublie qu'à l'époque de l'abolition les Français du Manitoba se sont ruinés en divers recours au Conseil privé de la reine, à *Londres*, sans le moindre *effet. Car les Anglais ont l'art* de donner acte de leur propre violence quand ils en ont empoché les effets. De plus, on voit tout de suite l'utilisation qui peut être faite contre le Québec de cette décision un peu tardive pour sauver les droits des Français du Manitoba, assimilés par la force.

Les Anglais du Canada n'ont de toute façon pas accepté la politique de bilinguisme par laquelle M. Pierre Trudeau a cru gagner *du temps. Voir « du français sur* les boîtes de céréales » dépasse, en effet, les limites de tolérance dont est capable une sensibilité essentiellement narcissique. Quant aux Français du Canada, ils n'y ont vu, par voie de conséquence, qu'un « bilinguisme aux platique » — par allusion aux écouteurs pour traduction simultanée qui se sont mis à fleurir dans l'ensemble du Canada. Evidemment, M. Joseph Clark a annoncé qu'il continuerait à cet égard la politique de M. Trudeau, mais, comme il compte supprimer les crédits affectés au « recyclage » des fonctionnaires fédéraux, on peut considérer que c'est un trait définitif qui va être tiré sur une expérience qui n'était pas sincère, qui était uniquement un *moyen de propagande à l'encontre* des revendications québécoises.

M. Claude Morin écrivait en 1973 : « *Pour le Canada anglais, l'enjeu du combat québécois est, au fond, l'ordre politique actuel. Il ne ressent pas le besoin de le modifier. Fort de son poids démographique, contrôlant le pouvoir central et neuf provinces sur dix, il s'oppose tout naturellement, par inertie ou autrement, aux positions habituellement avancées par le Québec. Pour ce dernier, l'enjeu est son propre gouvernement* (1). » La démonstration que voulaient faire René Lévesque et ses amis est en bonne voie quant à la logique stricte : le « *french power* » n'était à Ottawa qu'une illusion et il ne saurait s'y reproduire avant un quart de siècle ; il n'est de pouvoir québécois qu'au Québec. Comme je demandais à un député « péquiste » pourquoi son parti n'avait pas fait campagne aux élections fédérales, laissant les fédéralistes libéraux s'y octroyer un semblant de légitimité, il me répondit : « *Il n'y a pas de transfert de loyauté.* »

En regard de cette évidence, M. Claude Ryan a pensé pouvoir présenter la défaite de M. Trudeau, qui n'a augmenté sa représentation qu'au Québec, comme une défaite du parti québécois. Il est vrai que M. Trudeau, en fin de compte, était au moins autant sur la route de M. Ryan que sur celle de M. Lévesque. Mais l'analyse apparaît un peu rapide et l'interprétation polémique. La question qui est posée aux Québécois va tout de même très au-delà des querelles d'hommes et des batailles d'ambitions, mais cela ne semble pas encore perçu par tout le monde au Québec. Il est bien évident que le parti québécois actuellement au pouvoir devra, s'il veut gagner la bataille du référendum, très inhabituel dans les mœurs américaines, en faire tout autre chose qu'un vote pour ou contre lui-même et sa gestion. C'est ainsi seulement que la politique de M. Claude Ryan apparaîtra clairement comme ce qu'elle est : un retour de quinze à vingt ans en arrière vers des discussions sans fin de vassal à suzerain entre Québec et Ottawa.

Une expérience positive

Le Québec pourrait-il subir puis surmonter sans dommage un tel retour en arrière vers un si curieux mélange de ce que furent les politiques, en leur temps nécessaires, de Maurice Duplessis et de Jean Lesage ? Car c'est aux objectifs de cette époque, avec la vague revendication d'un statut particulier pour le Québec, que la politique de M. Ryan ramène ses compatriotes, en un discours auquel il ne craint pas de mêler, comme aux plus beaux temps d'une Eglise québécoise à la fois triomphante et soumise, une apologie de la *vertu*. M. Claude Ryan est un obsédé de la défense des institutions : mais l'Eglise de sa jeunesse, qui fut si longtemps la conservatrice de l'identité nationale en même temps que la principale auxiliaire de la Couronne britannique, s'est totalement effondrée à partir de 1960, et aucun homme politique ne peut prétendre organiser, dans le Québec d'aujourd'hui, la résurrection laïque et partisane d'une structure qui s'est effondrée parce qu'elle ne correspondait plus aux mentalités. D'autant que les malversations du parti libéral québécois au temps de Bourassa et des Jeux olympiques, qui viennent d'être rendues publiques par une commission officielle et qui portent sur près d'un million de dollars que M. Ryan ne semble pas disposé à rembourser aux fonds publics, n'aplanissent guère pour lui ces durs sentiers de la vertu dont il entretient si volontiers ses compatriotes, et où il entend les ramener pour la seule gloire du *fédéralisme canadien*.

Ce qui fut la Nouvelle-France a connu, ces vingt dernières années, une extraordinaire renaissance au point que tout le monde reconnaît qu'elle est la seule province du Canada où il se soit passé quelque chose en art comme en politique, où se soit manifestée une volonté de création et de changement, où des institutions mortes se soient montrées capables de céder la place à des institutions nouvelles. Cela dérange bien sûr les tenants d'un immobilisme *d'affaires et d'intérêts, qui* ne conçoivent la vie qu'en termes de fonctionnement économique, et pour qui une feinte nostalgie de l'ordre moral tel que pourrait l'incarner Claude Ryan n'est que le moyen d'une vaste et assujettissante réaction.

Pourtant, l'expérience du gouvernement québécois de ces trois dernières années est très largement perçue comme positive par la population. Peut-être parce qu'ils avaient aussi un grand projet politique, les « péquistes », comme on dit, ont bien mené la barque du Québec dans une période critique pour le Canada tout entier. On avait beaucoup parlé d'un exode des Anglophones fuyant le spectre du séparatisme. Sur une population de 6 millions d'habitants, le solde de ce prétendu exode a été de 46 000 en 1977 et de 34 000 en 1978, et il correspond, en fait, au mouvement général vers l'ouest qui affecte toute l'Amérique du Nord : il n'y a guère aujourd'hui à Montréal que quelques représentants de sociétés françaises pour affecter, par snobisme, de vouloir transférer leur siège à Toronto (c'est qu'ils appartiennent à notre bonne société).

Au Québec, tous les secteurs, sauf peut-être les mines (où il y a eu des grèves) et la construction (liée à un problème démographique), ont progressé de façon satisfaisante l'année dernière. Certains même de façon inattendue : agriculture, forêts, pêches, manufactures. Le produit intérieur brut a augmenté d'environ 10,6 %, c'est-à-dire de 57 milliards de dollars, en cette même année 1978, ce qui, en termes réels, peut s'évaluer à une augmentation de 3,4 % contre 2,3 % en 1977. L'emploi a connu sa plus forte augmentation des quatre dernières années, mais, avec 2 %, elle ne rattrape pas encore celle de la population active, qui a été de 2,7 %. Il n'en reste pas moins que le Québec est, avec l'Ontario, du point de vue économique, la province la plus stable du Canada. Quant aux ressources, on les sait immenses, mais, pour certaines d'entre elles, encore faudrait-il que le Québec puisse en disposer lui-même, ce qui n'est pas le cas.

M. Joseph Clark avait mis à son programme la restitution de toutes les richesses naturelles aux provinces. « *Tout ce que Clark fera nous aidera* », dit-on à Québec. C'est-à-dire : *tout ce* qu'il fera pour les autres provinces, mais aussi tout ce qu'il fera éventuellement contre *nous*, par l'effet de la prise de conscience que cela accentuera. On s'apprête avec humour à le voir affronter toute la nation française du Canada, lui qui n'a pas hésité à changer la politique étrangère de son pays pour satisfaire aux exigences de quelques israélites de Toronto qui lui marchandaient leurs voix contre l'installation d'une ambassade à Jérusalem, en violation de toutes les résolutions des Nations unies.

Le problème du Québec est, depuis la visite du général de Gaulle, *posé à la face du monde*. C'est le problème du droit à l'autodétermination d'un peuple qui a pour lui une histoire, une langue, une terre, des ressources, et la volonté qui les rassemble. Ceux-là qui, dans le pressentiment prophétique du général de Gaulle, avaient cru devoir dénoncer un « *exercice solitaire du pouvoir* » ont bien dû s'en rendre compte puisque le président Giscard d'Estaing, recevant l'année passée M. René Lévesque à Paris, lui avait dit que « *la France est disposée à accorder au Québec son soutien, sa compréhension et son appui, quelle que soit la route qu'il décidera de prendre* ». Le terme d'appui a choqué Ottawa. Le gouvernement fédéral a demandé des éclaircissements. Il les attend encore. Ils viendront peut-être avec les circonstances.

FIN

(1) *Le Combat québécois*, éd. du Boréal Expresse, Montréal 1973.

El Salvador

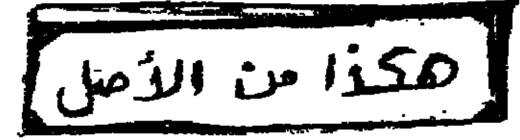
LIBÉRATION DE DEUX BANQUIERS BRITANNIQUES SÉQUESTRÉS DEPUIS HUIT MOIS

San-Salvador *(A.P.)*. — Deux banquiers britanniques retenus en otages depuis huit mois ont pu quitter le pays, après le versement d'une rançon de 10 millions de dollars (environ 43 millions de francs), a-t-on appris mercredi 4 juillet dans la capitale salvadorienne. MM. Ian Massie et Michael Chatterton, responsables de la filiale locale de la Banque de Londres et d'Amérique du Sud ont été relâchés lundi.

[MM. Massie et Chatterton avaient été enlevés en novembre dernier par une organisation de guérilla d'extrême gauche, les Forces armées de résistance nationale. Les ravisseurs avaient d'abord demandé la libération de détenus politiques, mais avaient, par la suite, accepté de négocier uniquement la remise d'une rançon. Le gouvernement britannique avait refusé de participer à ces négociations.]







مكبرا من الأصل

son destin

Claude Ryan ?

…périence positive

Pierre Belfond

vous propose cette semaine :

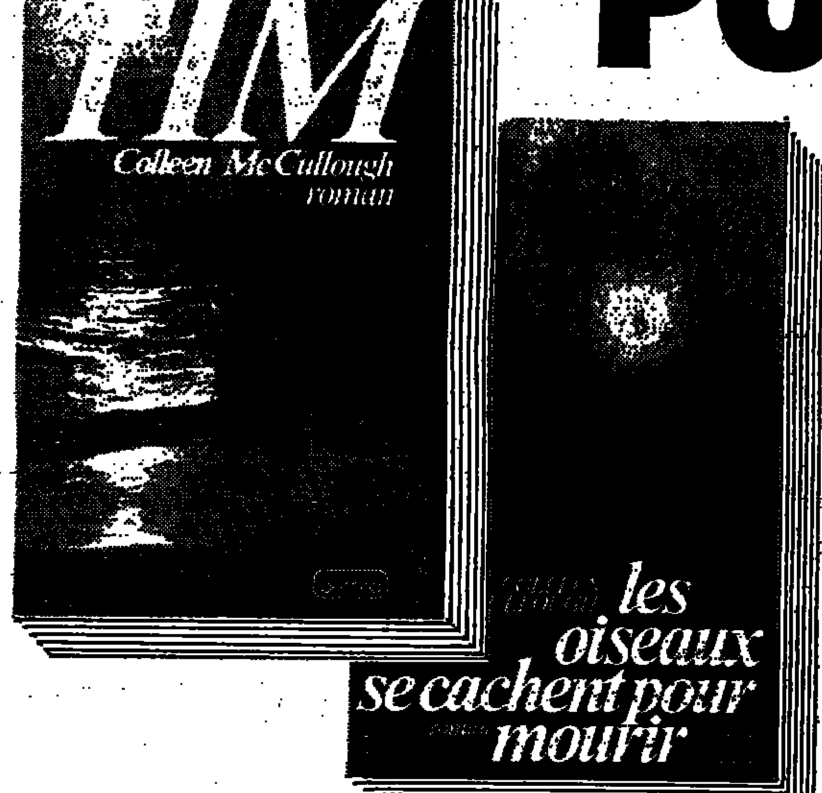
Des romans pour votre détente

Colleen McCullough

TIM

le nouveau roman de l'auteur de

LES OISEAUX SE CACHENT POUR MOURIR

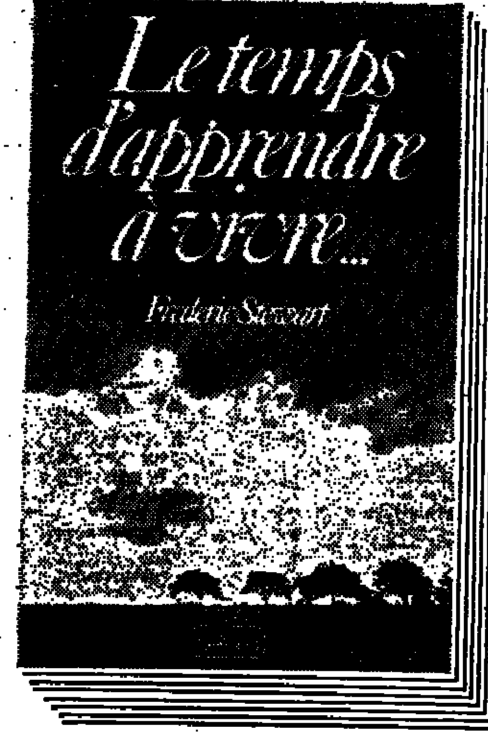


Avec « Les oiseaux se cachent pour mourir » Colleen McCullough avait composé une riche et luxuriante symphonie pour grand orchestre, la saga d'un continent, l'odyssée d'une famille pendant trois générations. Avec « Tim » la romancière australienne nous propose une œuvre de musique de chambre, un récit tout en nuances, murmuré à voix basse, en phrases d'une infinie délicatesse.

Rarement il aura été donné de lire une histoire d'amour plus déchirante que celle de Tim et de Mary. L'histoire d'un amour impossible, interdit, entre deux êtres que la société a, d'avance, condamnés à la solitude et au désespoir.

Frederic Stewart

LE TEMPS D'APPRENDRE A VIVRE...



Le roman historique a ses lois, et il ne fait pas bon les enfreindre. Les amateurs du genre seront comblés par le nouvel ouvrage de Frederic Stewart « Le temps d'apprendre à vivre... ». C'est un emportement continu, une exubérance de tous les feuillets, un déchaînement de tous les instants. Cela étonne, surprend et charme. Nous serions bien sots de bouder notre plaisir. Frederic Stewart vient très certainement de donner son chef-d'œuvre. Cinq cent quarante grandes pages de « suspense » au travers d'événements archi-connus [la guerre de Sécession, la campagne du Mexique, la chute du Second Empire en France] : c'est un tour de force.

HUBERT JUIN
(Le Monde)

Le temps d'apprendre à vivre
Il est déjà trop tard
Que pleurent dans la nuit
Nos cœurs à l'unisson.

ARAGON
(La Diane française)

Le Monde

politique

Le réaménagement du gouvernement

Constitué les 5 et 6 avril 1978 après les élections législatives, le troisième gouvernement dirigé par M. Raymond Barre a connu mercredi après-midi 4 juillet son troisième « réaménagement technique » après que le conseil des ministres, réuni le matin à l'Elysée, eut pris acte de la démission de Mme Simone Veil.

Le premier des deux réaménagements précédents avait eu lieu le 11 septembre 1978, quand Mme Monique Pelletier (U.D.F.-P.R.), secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, avait été nommée ministre délégué auprès du premier ministre, chargé de la condition féminine, et M. Pierre Bernard-Reymond, député U.D.F.-C.D.S. des Hautes-Alpes, avait été nommé secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères. M. Jean-Pierre Mourot, député R.P.R. de l'Indre, avait succédé à Mme Pelletier au poste de secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux.

Le deuxième réaménagement était intervenu le 9 novembre 1978, après la démission de M. Louis de Guiringaud (maj. prés.), qui avait été remplacé à la tête du ministère des affaires étrangères par M. Jean François-Poncet (maj. prés.).

Mme Simone Veil avait accédé aux fonctions gouvernementales le 28 mai 1974, après l'élection de M. Giscard d'Estaing à la présidence de la République. Ministre de la santé dans le premier gouvernement de M. Jacques Chirac, elle avait conservé ce portefeuille jusqu'à la démission de celui-ci en août 1976, puis dans le premier gouvernement de M. Barre, avant de devenir ministre de la santé et de la Sécurité sociale dans le deuxième, enfin ministre de la santé et de la famille.

Rendu public mercredi à 18 heures par M. Jacques Wahl, secrétaire général de la présidence de la République, le nouveau réaménagement se traduit, outre le départ de Mme Veil, par quatre modifications : M. Jacques Barrot (U.D.F.-C.D.S.), qui était ministre du commerce et de l'artisanat, est nommé ministre de la santé et de la sécurité sociale. C'est M. Maurice Charretier (U.D.F.-P.R.), maire de Carpentras, député du Vaucluse, qui lui succède à la tête du ministère du commerce et de l'artisanat. M. Daniel Hoeffel (U.D.F.-C.D.S.), qui était secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la famille, demeure dans ses fonctions et prend le titre de secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la sécurité sociale. M. Jean Farge, sous-gouverneur du Crédit foncier de France, est nommé secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la sécurité sociale, particulièrement chargé de la sécurité sociale. Enfin, une nouvelle structure interministérielle « chargée des problèmes de la famille » sera prochainement mise en place ; elle sera placée sous l'autorité du chef du gouvernement et animée par Mme Pelletier, ministre délégué auprès du premier ministre, chargé de la condition féminine.

L'équilibre politique du gouvernement n'est pas modifié. Bien qu'elle ne fût membre d'aucun des partis constitutifs de l'U.D.F., Mme Simone Veil était du nombre des porte-drapeaux de la famille giscardienne, en particulier depuis le jour où elle avait été désignée comme chef de file de la liste soutenue par l'Union pour la démocratie française aux élections européennes. M. Maurice Charretier appartient au même courant ; il est toutefois plus marqué, puisque son engagement politique dans le parti de M. Giscard d'Estaing date d'avant l'élection présidentielle de 1974, puisqu'il est membre des instances dirigeantes du parti républicain et responsable local de l'U.D.F. depuis 1978. L'entrée de M. Jean Farge ne peut prêter à interprétation strictement politique. Il fait néanmoins partie de ces hauts fonctionnaires de l'inspection des finances, issus de l'ENA, qui ont développé leur carrière Rue de Rivoli, sous l'autorité de M. Giscard d'Estaing, ministre des finances jusqu'en 1974.

Dès le lendemain des élections européennes, l'Elysée avait manifesté sa volonté de ne pas tirer parti du rééquilibrage des forces au sein de la majorité : consigne avait été donnée aux états-majors des formations giscardiennes de ne pas commenter triomphalement la progression de l'U.D.F. et le recul du R.P.R. En outre, on avait fait savoir, dès ce moment, que le réaménagement rendu nécessaire par le prochain départ de Mme Veil, ne traduirait pas au niveau gouvernemental d'évolution politique. C'était là d'ailleurs une attitude logique, compte tenu de l'argument avancé au cours de la campagne européenne et selon lequel le scrutin du 10 juin ne constituait en rien une affaire de politique intérieure.

M. Barrot a préparé une charte de l'artisanat

En un peu plus d'un an, M. Jacques Barrot n'aura guère eu l'occasion d'attacher son nom au secteur du commerce et de l'artisanat (son arrivée au ministère datant du 7 avril 1978) : les grandes réformes nées de la révolte des tout petits patrons contre une modernisation trop rapide de leur activité datent en effet du ministère de M. Jean Royer, en décembre 1973. Y ayant gagné pour la première fois d'être ministre à part entière, M. Barrot s'est néanmoins appliqué avec sa détermination coutumière à bien connaître ceux dont il était devenu le tuteur.

Il a ainsi tenté de convaincre les commerçants des vertus du commerce associé ; préparé pour les artisans, en demandant à M. Gabriel Mignot un rapport sur « les perspectives de développement de l'artisanat et de la petite entreprise », l'élaboration d'une charte de l'artisanat (tâche que son successeur devra mener à bien d'ici la fin de l'année) ; plaidé auprès des uns et des autres pour qu'ils cessent de bouder les « centres de gestion agréés » ; lutté contre le travail noir et le para-commercialisme.

Il avait auparavant assuré durant quatre ans et sous trois ministres successifs de l'équipement (MM. Galley, Fourcade et Icart) la continuité de la préparation de la réforme du financement du logement, en tant que secrétaire d'Etat au logement, tâche qu'il abandonna au moment de sa mise en application.

Le commerce et l'artisanat, pas plus que le logement, ne l'avaient empêché de manifester sa fidélité à sa Haute-Loire natale, où il est réélu régulièrement, ni de s'intéresser au devenir du C.D.S. (bien qu'il en ait abandonné le secrétariat général en novembre 1977). Infatigable, décidément, ce ministre de quarante-deux ans.

Être conciliant

Interrogé, mercredi soir, au micro de R.T.L., M. Jacques Barrot a notamment déclaré qu'il souhaite « *continuer à faire passer une approche humaine dans la politique de santé, qui exige aussi beaucoup de travail pour bien connaître les dossiers, et pous essayer de trouver des solutions aux problèmes. Je suis, par tempérament, un homme qui sait être conciliant*, a-t-il ajouté, *mais je crois que sur l'essentiel je n'ai jamais transigé.* »

M. Maurice Charretier : un giscardien d'avant 1974

M. Maurice Charretier est né le 17 septembre 1926 à Saint-Geniès-de-Comolas (Gard). Il est avocat au barreau de Carpentras depuis 1947. Il a été pour la première fois maire de cette ville en 1965 — il conduisait alors une liste apolitique — et constamment réélu depuis.

En juin 1971, l'élection municipale du mois de mars précédent avait été annulée par le tribunal administratif de Marseille ; en septembre, M. Charretier et sa liste avaient été reconduits dès le premier tour, comme en mars.

Conseiller général du canton de Carpentras-Nord de 1967 à 1973, il préside, à dater de 1974, la fédération départementale des républicains indépendants, parti dont le chef de file est alors M. Valéry Giscard d'Estaing.

En 1977, quand la F.N.R.I. devient le parti républicain, il accède au secrétariat national et au bureau politique de cette formation. L'année suivante, sous l'étiquette U.D.F.-P.R., il est élu au deuxième tour député de la deuxième circonscription du Vaucluse, détenue jusque-là par un socialiste, M. Leenhardt (qui ne s'était pas représenté).

Il avait été, de 1976 à 1978, membre du Conseil économique et social.

A l'Assemblée nationale, il était un des vice-présidents de la commission des lois et, lors du débat du 26 juin dernier, il a pris position contre la peine de mort, déclarant notamment : « Je ne crois pas, tout compte fait, pouvoir donner la mort par délégation de la loi ».

Mardi dernier, il avait été reçu à l'Elysée par M. Giscard d'Estaing avec sept autres députés U.D.F., élus en 1978 et décidés à « mettre en commun leurs efforts » *pour constituer une* « force de frappe parlementaire et politique ».

Depuis 1978, M. Charretier est président du conseil départemental du Vaucluse de l'U.D.F., et vice-président du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Il sera remplacé au Palais-Bourbon par sa suppléante, Mme Marie-Madeleine Signouret, soixante et un ans, maire de Cadenet (Vaucluse).

M. Jean Farge : l'homme des finances

Né le 1er août 1928 à Tours, marié et père de six enfants, M. Jean Farge a mené jusqu'à présent une carrière placée sous le signe de la finance. Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, M. Farge est inspecteur des finances depuis 1956. En 1959, il est affecté à la direction de la comptabilité publique, et il y gravit les échelons pour en devenir directeur en janvier 1968.

Le 3 mars 1978, il est nommé sous-directeur du Crédit foncier et, la même année, M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation, le charge d'une mission sur l'Agence nationale pour l'emploi. Son rapport, publié en novembre dernier (le Monde du 15 novembre), juge sévèrement l'institution et préconise de limiter le rôle de l'Agence au seul placement des chômeurs.

Le nouveau secrétariat d'État à la Sécurité sociale sous le signe de la rigueur

« *Il faut mettre de l'ordre dans la maison Sécurité sociale.* » Tel est l'objectif du nouveau tandem Barrot-Farge. Si l'application de cette formule pose aux deux hommes de délicats problèmes, elle ne devrait pas les gêner outre mesure, puisque cette phrase, qui aurait pu être prononcée par M. Barre, est extraite du programme que le C.D.S. — le parti de M. Barrot — avait présenté lors de la campagne pour les élections législatives, le 17 mai 1977.

M. Barrot pourra-t-il appliquer son programme ? Imprégné de rigueur et de générosité toute chrétienne, le C.D.S. préconisait, pour la santé, deux orientations définies par les mots « *solidarité et responsabilité* ». Au titre de la solidarité, le C.D.S. suggérait audacieusement, ni plus ni moins qu'une prise en charge partielle par l'Etat de certaines dépenses (création de taxes sur l'alcool, le tabac et d'un impôt sur la valeur ajoutée) ainsi qu'un « *prélèvement social effectué sur le revenu imposable des personnes sans plafond* ». Quant à la responsabilité, elle implique, selon le C.D.S., une réfome qui mettra fin à « *la complexité et (à) la lourdeur asphyxiante de notre système social* ».

Ces audaces se révéleront-elles téméraires ? Toujours est-il que l'appel à la rigueur sera très bien compris par l'adjoint de M. Barrot. En créant un secrétariat d'Etat à la Sécurité sociale — et cela pour la deuxième fois depuis la guerre (1), — le gouvernement entend souligner l'importance et la gravité des problèmes qui se posent. En y nommant M. Jean Farge, il choisit un gestionnaire qui, loin des préoccupations politiques, a déjà démontré son souci de la rigueur.

Grand spécialiste des gestions comptables Rue de Rivoli, M. Farge s'est récemment illustré par son rapport sur la réforme de l'Agence nationale pour l'emploi. Ses préoccupations d'alors — « *dépoussiérer l'Agence* », réduire la « *paperasserie* », refuser « *les potions magiques* » — laissent présager, comme le craignaient déjà les syndicats, que l'équipe Barrot-Farge, sous la houlette de M. Barre, travaillera davantage sous le signe de la rigueur que sous celui de la générosité. — J.-P. D.

(1) Il existe en effet un précédent : de 1956 à 1957, sous les gouvernements Mollet, puis Bourgès-Maunoury, le ministère des affaires sociales, dirigé par M. Albert Gazier, était doté d'un secrétariat d'Etat au travail et à la Sécurité sociale, poste occupé par M. Jean Minjoz.

LE RENOUVELLEMENT DE LA LOI VEIL

Mme Pelletier serait chargée du dossier de l'avortement

A la faveur du départ de Mme Simone Veil, Mme Monique Pelletier, ministre délégué à la condition féminine, verra ses attributions s'élargir à l'ensemble des problèmes de la famille. A ce titre elle présidera, comme déléguée du premier ministre, un comité interministériel de la famille associant tous les ministères et secrétariats d'Etat dont les activités influent sur les questions familiales (éducation, santé, jeunesse et sports logement, sécurité sociale, travail, etc.). Mme Pelletier avait, depuis la création de son ministère, mis en place un comité interministériel sur les questions féminines.

Si l'ensemble des actions relevant de la politique familiale — de la démographie au logement — doit être désormais coordonné par Mme Pelletier, il paraîtrait logique qu'elle ait à prendre en charge le dossier de l'avortement. On sait que la loi votée en 1974 l'avait été à titre expérimental et qu'après cinq années un bilan devait en être fait avant son éventuelle reconduction. Il est probable que Mme Pelletier en sera chargée. Toutefois, la décision n'est pas encore prise et devrait l'être dans les jours qui viennent.

Plusieurs raisons poussent à confier ce dossier à Mme Pelletier. Ancienne directrice de l'Ecole des parents et des éducateurs, ancienne avocate, le ministre de la condition féminine, qui est mère de sept enfants, a déjà eu à traiter en 1977 un autre problème délicat de société, celui de la toxicomanie, avant de devenir, le 10 janvier 1978, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la justice, puis, le 11 septembre de la même année, ministre de la condition féminine.

En 1974, le fait que le projet de loi sur l'interruption de grossesse ait été défendu par une femme — Mme Veil — avait largement contribué à son adoption par le Parlement. Il en ira vrisemblablement de même à l'automne prochain. Mme Pelletier s'est déjà prononcée en faveur du renouvellement de la « loi Veil ». — Br. F.

● *Mme Simone Veil* remettra vendredi 6 juillet, à 11 heures, les « clés » du ministère de la santé à M. Jacques Barrot. Ce dernier devrait rester entouré, notamment, de M. Michel Hornos, qui dirigeait son cabinet, et deviendrait chargé de mission auprès du ministre de la santé. MM. Claude Libermann et Marcel Pochard suivraient également M. Jacques Barrot avenue de Ségur.

« LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS A PRIS EN COMPTE LES ASPECTS POLITIQUES DE LA CRISE PÉTROLIÈRE » souligne devant les sénateurs M. François-Poncet

Les commissions sénatoriales des finances, des affaires étrangères et des affaires économiques, réunies en commun mercredi 4 juillet, sous la présidence de M. Alain Poher, puis de M. Edouard Bonnefous, ont entendu MM. Jean François-Poncet, René Monory et André Giraud, respectivement ministre des affaires étrangères, de l'économie et de l'industrie. Ceux-ci, comme ils l'avaient fait la veille devant les trois commissions de l'Assemblée nationale, ont traité des conséquences pour la France des récentes réunions de Strasbourg, de Genève (OPEP) et de Tokyo.

Répondant ensuite à plusieurs orateurs qui avaient évoqué les liens qui pouvaient exister entre la politique d'Israël et la crise pétrolière, « *M. François-Poncet*, dit le communiqué, *a insisté sur le fait que, sans qu'il soit permis de les sous-estimer, les facteurs politiques ne constituaient que le détonateur d'une situation économique caractérisée par une distorsion entre l'offre et la demande, qui aboutit à conférer une situation privilégiée au vendeur. C'est, par conséquent*, selon le ministre, *sur le rééquilibrage du marché que doit porter l'effort principal ; la meilleure réponse au défi qui nous est lancé consiste à diminuer notre dépendance ; ceci n'exclut pas pour autant la nécessité de prendre en compte les aspects politiques du problème. Le ministre a rappelé qu'à cet égard les positions du gouvernement français étaient bien connues.* »

Avant la session de Strasbourg

LA LISTE DIFE A ÉLABORÉ SES PREMIÈRES PROPOSITIONS

Le groupe des quatre-vingt-un de la liste Défense des intérêts de la France en Europe a réuni, le 3 juillet, à Paris, ses commissions permanentes, chargées respectivement des affaires économiques et sociales, des affaires extérieures et des questions politiques et institutionnelles. Parmi les sujets qui feront l'objet de propositions de la part des quatre-vingt-un, on relève notamment le renouvellement des accords de Lomé et les problèmes posés par l'élargissement à l'Espagne et au Portugal, la politique agricole commune, le droit d'établissement, les projets de réalisations communes dans les domaines de l'espace et de l'exploitation des océans, les problèmes posés par l'application du traité d'Euratom et l'étude du futur mode de scrutin unique pour la prochaine élection de l'Assemblée des Communautés européennes.

Le groupe se propose d'autre part de faire déposer par ses représentants à Strasbourg quatre questions d'actualité, concernant la protection du marché communautaire de l'acier, les accords commerciaux passés par la Communauté, le dépassement des contingents d'importation de textiles, le calendrier de suppression des montants compensatoires agricoles.

Enfin, il a été décidé de déposer immédiatement une résolution sur le bureau de l'Assemblée des Communautés européennes tendant à inviter les Etats membres à ouvrir leurs frontières aux réfugiés du Vietnam et du Cambodge, au prorata de leurs populations respectives, et à faire assurer leur accueil par les municipalités.

● *Le bureau exécutif du P.S.* a évoqué, mercredi soir 4 juillet, la question de l'élection à la présidence de l'Assemblée des Communautés européennes. Les membres de cette instance nationale ont souhaité que les partis socialistes et sociaux-démocrates présentent leur propre candidat. Ce pourrait être un représentant d'un des petits pays de la C.E.E.

COMMUNISME, SOCIALISME POUJADISME ET NÉO-POUJADISME

M. Claude Poperen, membre du bureau politique du P.C.F., évoquant mercredi 4 juillet dans *l'Humanité* l'implantation de son parti dans les entreprises, a critiqué en ces termes l'action du P.S. : « *Quant au parti socialiste, conscient de ses échecs répétés en milieu ouvrier, il poursuit ses efforts pour tenter de s'y implanter.*

» *L'idéologie de renoncement, de capitulation propagée par le patronat constitue un terrain favorable au développement de ses conceptions de collaboration de de classes camouflées sous un langage bien souvent gauchisant quand ce n'est pas néo-poujadiste.* »

De son côté le P.S., par la voix de son premier secrétaire, avait usé du qualificatif de « *poujadiste* » pour définir l'attitude du P.C. pendant la campagne pour les élections européennes. Ainsi, par exemple, M. Mitterrand avait-il déclaré le 8 juin à Lille : « *Le P.C., pour acheter les suffrages à bas prix, a substitué le poujadisme au socialisme.* »

L'institution de péages sur certains ponts

LES DÉPUTÉS SOCIALISTES SAISISSENT LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Le Conseil constitutionnel a été saisi le 3 juillet par soixante-cinq députés socialistes d'une demande d'examen de la conformité à la Constitution de la loi autorisant l'institution de « redevances pour usages » ou péages sur certains ouvrages reliant les voies nationales ou départementales.

Estimant que « *la gratuité absolue est seule admissible pour tous les ouvrages incorporés au réseau routier national ou départemental et qui constituent des points de passage obligés et uniques* », ils relèvent que le péage prévu par le texte « *porte atteinte à la liberté d'aller et venir et rompt l'égalité entre les citoyens. A ce double titre*, affirment-ils, *il est non conforme à la Constitution* ».

Dans l'exposé des motifs, les députés socialistes citent en exemple les ponts desservant Saint-Brévin et l'île d'Oléron.

● *U.D.F. 1*, la lettre d'information quotidienne de l'U.D.F., évoque jeudi 5 juillet la campagne du P.S. en matière d'information. *U.D.F. 1* écrit notamment : « *Il faut quand même s'interroger sur les raisons qui poussent les socialistes à se lancer aujourd'hui dans cette campagne contre l'information. Les trois dernières élections n'ont pas été un succès pour les socialistes. Leur parti est dans l'impasse : martelé par les communistes, déchiré par les ambitions des prétendants à la succession de François Mitterrand, asséché idéologiquement. Au lieu d'analyser ces échecs, et d'en tirer toutes les leçons, il a préféré jusqu'à présent s'entêter dans ses choix. Comme si de rien n'était. (...) Il est plus facile de jouer les pirates des ondes, de provoquer la loi, sachant pertinemment que la loi s'applique à tout le monde et davantage encore à ceux qui la font, que de provoquer un véritable débat en ses rangs sur l'union de la gauche par exemple. Mais cela ne peut durer que le temps d'une rose.* »

● *M. Pierre Mauroy* a estimé, mercredi 4 juillet, au micro de R.T.L., qu'au P.S. « *les péripéties sont terminées* ». Le maire de Lille a réaffirmé que le débat doit désormais porter sur le « *projet socialiste* », ce texte devant, selon lui, « *permettre au P.S. de porter ses couleurs lors de la prochaine élection présidentielle* ». Le député du Nord a ajouté : « *Le projet socialiste devrait être adopté à l'unanimité.* »

« LA NOUVELLE DROITE FAIT ÉCHO A GOEBBELS ET ROSENBERG » estime « Dié Welt »

Evoquant le développement de la « nouvelle droite » à Paris, M. August Kageneck, correspondant en France de *Die Welt* (centre droit) de Hambourg, estime qu'« *on peut parler d'une école. Beaucoup de choses diffusées réveillent chez les Allemands des souvenirs désagréables... Elles sonnent en écho à Alfred Rosenberg et Josef Goebbels, après les années 20. Il est symptomatique que l'organe principal de la nouvelle école,* Elément, *invite les Allemands à se réveiller et à reprendre dans le centre de l'Europe le rôle de l'ancien Reich* ».

هكذا من الأصل

Le bilan de la session parlementaire de printemps

Après avoir présenté les textes définitivement adoptés par le Parlement dans le Monde du 5 juillet, nous poursuivons la publication du bilan de la session parlementaire de printemps par la liste des textes en instance (II) et celle des projets et propositions de loi examinés en commission (III). Ces dernières sont signalées par un astérisque (*).

II. — Les textes en instance

Plusieurs textes ont été examinés au cours de cette session, mais n'ont pu être adoptés définitivement et restent donc en instance dans l'une ou l'autre Assemblée. Ils concernent notamment les sujets suivants :

— *Aménagement de la fiscalité directe locale.* — Ce texte, déjà largement modifié par le Sénat en novembre 1978, a été examiné pendant plusieurs mois à l'Assemblée par une commission spéciale. A la demande des députés de la majorité, le gouvernement a reporté sa discussion au début de la session d'automne pour permettre un examen approfondi des propositions de la commission, concernant en particulier une assiette de la taxe professionnelle fondée sur la valeur ajoutée, ainsi que celles du gouvernement portant sur des simulations (*le Monde* des 15, 18 et 19 mai).

— *Conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et création de l'Office national d'immigration.* — Ce texte donne aux autorités les « moyens juridiques et pratiques de coercition nécessaires à la défense de l'intérêt national » en matière d'immigration (*le Monde* des 31 mai, 28 et 30 juin, 3 juillet).

— *Le développement des responsabilités des collectivités locales.* — Composé de cent cinquante-deux articles, ce projet de loi-cadre, qui embrasse les différents aspects de la vie des collectivités locales, poursuit quatre objectifs : donner une plus grande liberté aux communes, clarifier les compétences respectives de l'Etat et des collectivités locales, donner à celles-ci les moyens d'une plus grande efficacité, développer la participation des citoyens aux affaires locales.

Pendant cette session, le Sénat a adopté les articles de deux des six titres ; il abordera, cet automne, les titres concernant la répartition et l'exercice des compétences entre l'Etat et les collectivités locales et celui visant à l'amélioration de la situation du personnel communal (*le Monde* des 18, 19, 24, 25 mai ; 1er, 2, 15, 16, 21 et 22 juin).

— *Réglementation de la publicité extérieure et des enseignes.* — Ce texte a pour objectif la protection esthétique du cadre de vie contre les excès de toute publicité extérieure. Il définit des règles qui s'efforcent de concilier les nécessités de la protection de l'environnement et le maintien de l'activité économique (*le Monde* des 18, 19, 20, 21 avril et 27 juin).

— *Economies d'énergie et utilisation de la chaleur.* — Ce texte traite, d'une part, de la réglementation des publicités encourageant la consommation d'énergie, d'autre part, du développement de réseaux de distribution de chaleur dont l'initiative reviendrait aux collectivités locales, ces dernières en assurant la réalisation et l'exploitation. Malgré l'opposition du gouvernement et de l'U.D.F., les députés R.P.R. ont imposé, à cette occasion, la création d'un comité d'évaluation des options techniques en matière d'énergie (*le Monde* des 6, 7, 12, 13, 19 avril et 11 mai).

— *Equipements sanitaires et réforme hospitalière.* — Ce texte prévoit deux sortes de dispositions : les unes confèrent au ministre de la santé un pouvoir d'intervention dans les établissements hospitaliers du secteur public, notamment pour supprimer des lits ; les autres sont destinées à améliorer les conditions de gestion de l'équipement hospitalier (*le Monde* des 22 et 23 juin).

— *Opérations d'accession à la propriété réalisées par les organismes H.L.M.* — Ce texte aménage les dispositions de la loi du 27 décembre 1975 réglementant la cession des actions des petites sociétés d'H.L.M. et tend à sauvegarder la vocation sociale et désintéressée de ces sociétés, en évitant que des personnes agissant dans un but lucratif ne puissent en prendre le contrôle (*le Monde* des 12 mai et 27 juin).

— *Adhésion des preneurs de baux à ferme à des sociétés civiles d'exploitation agricole (*).* — Ce texte prévoit de permettre à un fermier adhérant à une société civile d'exploitation agricole de faire exploiter par celle-ci tout ou partie des biens dont il est locataire (*le Monde* des 4 mai et 8 juin).

— *Application de certaines dispositions du code du travail aux salariés de diverses professions, notamment agricoles.* — Ce texte rend applicables à ces professions l'obligation pour l'employeur de délivrer des bulletins de paie, ainsi que le bénéfice du congé du 1er mai, du congé annuel et du congé pour événements familiaux (*le Monde* du 27 juin).

— *Egalité des époux dans les régimes matrimoniaux et dans la gestion des biens de leurs enfants.* — Ce texte vise à abroger la prépondérance du mari dans l'administration des « biens communs » des époux (*le Monde* des 5 et 6 avril).

— *Modification du code de procédure pénale (*).* — Ce texte vise à renforcer la garantie des droits de la défense, en modifiant l'article 117 du code de procédure pénale (*le Monde* du 14 avril).

— *Action civile en matière d'apologie de crimes de guerre ou de crimes et de délits de collaboration avec l'ennemi (*).* — Ce texte donne aux sociétés d'anciens résistants et déportés la faculté d'exercer les droits reconnus à la partie civile par la loi du 29 juillet 1881. Il a été déposé à la suite d'une interview donnée à un hebdomadaire parisien, il y a quelques mois, par M. Darquier de Pellepoix, et s'inspire d'un souci de vigilance face aux risques de résurrection de l'idéologie nazie.

— *Droits patrimoniaux attachés à l'exploitation du récit d'un crime par son auteur.* — Ce texte tend à confisquer les profits tirés de l'exploitation du récit d'un crime par son auteur ou son complice (*le Monde* des 14 et 28 avril).

— *Paiement par billet à ordre (*).* — Ce texte vise à limiter l'usage du billet à ordre par certaines entreprises industrielles ou commerciales.

— *Unité des prescriptions entre l'action publique et l'action civile (*).* — Ce texte, inspiré par le souci d'améliorer l'indemnisation des victimes d'infraction et de faciliter les procédures, désolidarise l'action civile de l'action publique lorsque la victime a choisi la « voie civile » (*le Monde* du 14 juin).

— *Contrats d'assurance et opérations de capitalisation.* — Ce texte tend, d'une part, à clarifier et actualiser la législation régissant les contrats d'assurance de personnes, d'autre part à renforcer la protection et l'information des assurés (*le Monde* du 27 avril).

— *Célébration du 8 mai 1945 (*).* — Ce texte, adopté à l'unanimité par le Sénat, redonne au 8 mai le caractère d'un jour férié.

— *Modification du code pénal relative aux jeux de hasard (*).* — Ce texte vise à punir de peine correctionnelle l'établissement ou la tenue d'un jeu de hasard, non autorisé par la loi et dont l'enjeu est en argent, sur la voie publique (*le Monde* du 29 juin).

— *Contrôle et protection des matières nucléaires.* — Ce texte vise à mieux organiser le contrôle par l'Etat de la détention et du transport des matières nucléaires (*le Monde* du 28 avril).

Agences privées de recherche. — Ce texte réglemente l'exercice de la profession de directeur et de gérant d'agences privées de recherche, et vise à modifier la loi du 28 septembre 1942 qui interdisait aux étrangers l'accès à cette profession, pour le mettre en conformité avec une directive communautaire (*le Monde* du 7 juin).

Régime communal en Nouvelle-Calédonie et dépendances et en Polynésie française. — Ces deux textes constituent une étape nouvelle dans l'entreprise d'alignement de l'administration communale de ces territoires sur le régime métropolitain (*le Monde* du 1er juin).

Contrôle de la circulation des sucres. — Ce texte, qui vise à réprimer plus efficacement l'utilisation irrégulière de produits dans la vinification, s'inscrit dans le cadre de la réforme du régime de la chaptalisation (*le Monde* du 23 juin).

III. — Les textes examinés en commission

Un certain nombre de textes, examinés en commission, n'ont toutefois pas été discutés en séance publique.

— *Abolition de la peine de mort* (*). — Après avoir examiné les propositions déposées par M. Bas (R.P.R.), Mme Constans (P.C.) et M. Mitterrand (P.S.), la commission des lois de l'Assemblée a adopté, dans la rédaction proposée par M. Séguin (R.P.R.), un texte abolissant la peine de mort et la remplaçant par la peine de réclusion criminelle à perpétuité (*le Monde* des 15 et 16 juin).

— *Loi d'orientation agricole.* — Ce texte, examiné par une commission spéciale au cours de vingt-deux réunions, vise à prendre en compte les nouvelles données de l'agriculture française et les nouveaux défis extérieurs (*le Monde* des 27 décembre et 3 mai).

— *Création d'un établissement public national chargé de gérer les participations qui lui sont dévolues par l'Etat dans deux sociétés de constructions aéronautiques*, la SNIAS et la Société des avions Marcel Dassault-Breguet. Les commissions des finances et de la défense de l'Assemblée nationale ont rejeté ce texte, estimant notamment que l'établissement public ne disposerait pas des pouvoirs nécessaires pour assurer une véritable coordination. Le gouvernement, qui a retiré ce projet, devrait présenter de nouvelles dispositions lors du conseil des ministres du 11 juillet (*le Monde* des 17, 18 et 25 mai).

— *Financement des élections à l'Assemblée des Communautés européennes* (*). — Ce texte visait, d'une part, à interdire aux partis politiques français de percevoir une quelconque aide communautaire pour financer leur campagne ; d'autre part, aux organes d'information et aux agences de conclure aucun marché de publicité avec les Communautés afin de sensibiliser l'opinion française à la veille de l'élection. Ce texte, adopté à l'Assemblée nationale le 11 décembre 1978, par 246 voix contre 124 sur 485 votants, a été rejeté par la commission des affaires étrangères du Sénat (*le Monde* du 11 mai).

— *Conditions de séjour et de travail des immigrés en France.* — Ce texte simplifie le statut des diverses catégories d'étrangers en créant un titre unique de séjour et de travail sans restrictions géographiques ou professionnelles et distingue deux statuts : le résident privilégié (au bout de vingt années de présence en France), avec un titre de dix ans renouvelable automatiquement ; le résident ordinaire, avec un titre valable seulement trois ans. Les seules exceptions concernent les ressortissants de la C.E.E. ainsi que les Espagnols, les Grecs et les Portugais. La commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale ayant ajourné l'examen de ce texte, celui-ci fut retiré de l'ordre du jour par le gouvernement (*le Monde* du 29 juin).

***

Un bilan sommaire des travaux de la session de printemps au Palais-Bourbon, ainsi que la liste des textes définitivement adoptés par le Parlement paraîtront en juillet dans le *Bulletin de l'Assemblée nationale* (n° 40). Ce document peut être adressé à toute personne qui en fait la demande, sous pli non affranchi, à M. le président de l'Assemblée nationale (service des informations parlementaires), Palais-Bourbon, 75355 Paris.

Le Monde

société

LES DIFFICULTÉS DE LA CORSE

Des peines de quinze à vingt ans sont requises contre les principaux inculpés du procès du F.L.N.C.

Après un réquisitoire de quatre heures trente minutes, M. Olivier a requis entre quinze et vingt ans de réclusion criminelle contre MM. Mathieu Dominique Filidori, François Lorenzi et Jean-Paul Roesch ; des peines légèrement inférieures contre MM. Jules Giamarchi, Etienne Graziani et Roger Le Mao ; des peines entre dix et quinze ans de *réclusion* criminelle contre MM. Paul Anziani, Dominique et Antoine Mattei, Antoine Paoli et Jean-Baptiste Darnaud ; et des peines entre cinq et dix ans de détention contre MM. Jean-Toussaint Casamata, Michel Padovani, Pierre Lorenzi et Jean-Toussaint Sisti. L'avocat général a, d'autre part, requis un minimum de cinq ans de détention contre M. Guy Pancrazi. Il exclut le sursis pour MM. Alain Stuart, Jules Filippi et Joseph Galletti, et l'admet pour M. Auguste Tirroloni.

Pour M. Jean-Jacques Mondoloni, l'avocat général a laissé le choix entre l'acquittement ou une peine de détention qui ne soit pas inférieure à cinq ans, si la cour décide de sa culpabilité.

Il y a eu Mᵉ Jean-Baptiste Biaggi, puis M. Henri Dontenwille, procureur général près la Cour de sûreté de l'Etat, et encore M. Robert Olivier, avocat général. Mercredi 4 juillet, trois discours anti-séparatistes ou, si l'on préfère, républicains, se sont fait entendre dans le prétoire où l'on juge, depuis le 14 juin, vingt et un nationalistes corses accusés d'association de malfaiteurs et d'atteinte à l'intégrité du territoire national (ce sont les deux chefs d'inculpation communs à tous les accusés).

De tous, Mᵉ Biaggi a dû ressentir la plus grande anxiété avant de prendre la parole. La défense, en la personne de Mᵉ Alfonsi, lui contesta en effet durant une heure trente, par des *voies on ne peut plus légales*, le droit de plaider. De fait, Mᵉ Biaggi s'était constitué partie civile pour M. Antoine Infantes, viticulteur victime d'un plastiquage revendiqué par le F.L.N.C., et non pour la société civile propriétaire du hangar touché par l'organisation indépendantiste. Mᵉ Biaggi, conspué par le public et les accusés depuis le début du procès, d'autre part en butte aux sarcasmes de la défense *(« Votre constitution de partie civile est illégitime selon le code corse, illégale selon la loi française »)*, put finalement s'exprimer.

Au seuil d'une plaidoirie de plus de trois heures, il a indiqué que seul le « *devoir* » le conduisait devant la Cour de sûreté de l'Etat, lui, « *disciple de saint Paul et imitateur du Christ dans la mesure de ses moyens* », lui, grand résistant puis activiste d'extrême droite. Dans ce procès-fleuve dont il a fait une affaire personnelle, Mᵉ Biaggi a distingué quatre procès. Celui que fait « *le ministère public aux vingt et un accusés* », celui qui « *oppose M. Infantes aux auteurs, co-auteurs et complices d'attentats* », celui qui « *est fait à M. Infantes* » en tant que symbole, rapatrié d'Algérie installé en Corse en 1962, qui a « *démaquisé 120 hectares sans intervention de la Somivac et sans prêt à long et moyen terme* », le procès, enfin, devant l'opinion, « *des colons, du gouvernement, de la France, et, pourquoi pas, des Français* », procès, intenté, selon Mᵉ Biaggi, via les *mass media*, « *instrument moderne de manipulation* ».

Entendant ce discours, la centaine de personnes composant le public quittèrent la salle en signe de protestation.

C'était au tour de M. Dontenwille de s'adresser à la Cour. Le procureur général discernait « *trois niveaux de discours* » chez les accusés : un premier révélant le « *déchainement du fanatisme et de la haine* », un deuxième niveau « *plus subtil, plus charpenté* », qui a donné lieu à des « *cours magistraux d'économie, de politique, d'histoire...* », un troisième, enfin, où les accusés font croire qu'ils aspirent à la démocratie.

M. Dontenwille, dans son « prê-réquisitoire », a tenu un langage se voulant à la fois de compréhension et de fermeté. Cette dernière l'a toutefois nettement emporté. « *On ne transige pas sur l'intégrité nationale* », a déclare le procureur général, demandant « *une rigueur sans faille pour les vrais boute-feux* ».

Il restait à M. Robert Olivier, avocat général, la tâche de revenir dans le détail sur le dossier et tout d'abord sur le F.L.N.C. M. Olivier n'y est pas allé par quatre chemins. « *Le contexte réel*, a-t-il affirmé, *c'est le concert de violence auquel s'adonnent en Corse des forcenés, des illuminés et des gamins attardés qui jouent avec les armes et le plastic comme d'autres, du même âge mental, avec des soldats de plomb et des trains électriques.* » Ce n'était pas fini. L'avocat général, dans un réquisitoire d'où le mépris n'était pas absent, a déclaré que le F.L.N.C. tient « *de la mafia sicilo-new-yorkaise et du Ku Klux-Kan* ». « *Ces hommes*, dit-il, *accumulent les fonctions de policiers, de juges anonymes et de bourreaux.* »

M. Olivier, qui a parlé de la « *paranoïa séparatiste* » des membres du F.L.N.C., s'en est pris au « *racisme* » des indépendantistes qui plaident pour la « corsisation » et contre les « pieds-noirs » et, plus généralement, les continentaux qui vivent sur l'île. Il a rappelé, à titre d'exemple, le slogan « *I francesi fora !* » *(« Les Français dehors ! »)*. Revenant sur les dix dernières années, M. Olivier a évoqué le « *drame d'Aleria* » qui fit deux morts dans les rangs des gendarmes mobiles. « *On rendit un verdict d'apaisement*, a dit l'avocat général. *Réponse des séparatistes — je serai brutal — ils ne cessent depuis, de cracher dans les mains qu'on leur tend.* »

LAURENT GREILSAMER.

UN COMPLEXE TOURISTIQUE EN PANNE DANS UN VILLAGE DU SUD

Les rêves de Figari

Figari (Corse-du-Sud). — *Le village suffoque sous un soleil de plomb. Figari, ce nom sera bientôt connu dans toute l'Europe. Un aéroport international — une piste de 2 500 mètres — vient d'être inauguré. Chaque jour, dans la plaine désormais irriguée, des milliers de touristes vont déferler. La Corse-du-Sud rattachée — enfin ! — au continent. La manne, pourtant, file entre les doigts. A Figari, pas d'hôtel, pas même un camping municipal pour retenir les consommateurs de loisirs, et l'hospitalité corse ne suffira plus. Chez Toto, le bistro au bord de la route, c'est le marasme. M. Simoni, le patron, « les » imagine se ruant vers Bonifacio ou Porto-Vecchio — le fief du Club Méditerranée — et si pressés de se jeter à l'eau* « qu'ils ne vont pas même s'arrêter pour prendre un verre ». *Dire qu'ici tous les espoirs étaient permis...*

De notre envoyé spécial

En 1969, un beau matin, des financiers achetaient des terrains en bordure de mer, par l'intermédiaire de la Société ajaccienne de gestion. Ils étaient commandités par M. Samuel Szyjewicz, dit Samuel Flatto-Sharon, qui, par la suite, défraya la chronique (1). En quelques mois, plusieurs sociétés immobilières avaient acheté dix-sept kilomètres de côte, deux domaines, Testa et Ventilegne, 2 900 hectares les pieds dans l'eau, pour y construire un « *complexe touristique* » de cent mille lits. Ces rochers découpés, arides, inhospitaliers, on se mit soudain à les voir d'un autre œil.

En quelques années le projet sera plusieurs fois modifié, pour ne pas choquer les autochtones. Et, en avril 1977, le nouveau propriétaire, la société la Paternelle, mettait à l'étude une solution « *susceptible de permettre aux communes concernées de tirer le meilleur parti de projets élaborés avec le souci de préserver les légitimes intérêts insulaires* ». Entre-temps, le conseil municipal de Figari, flatté, s'était sérieusement mis au travail. « *Nous avons engagé la commune pour des années*, raconte M. Léonard Giudicelli, adjoint au maire. *Nous avons pris des garanties pour l'adduction d'eau, et l'électricité arrive jusqu'aux limites du terrain.* » Mais le conseil est resté intransigeant sur les accès à la mer. « *On ne veut pas de gigantisme ici*, dit un élu. *Le projet a été réduit à trente-cinq mille lits.* » « *Il fallait les voir*, se souvient M. Giudicelli. *Il n'y avait pas de semaine sans qu'un architecte vienne ici.* »

Dans une petite pièce de la mairie s'empoussièrent les plans offerts par la société, un peu abîmés d'avoir tourné et retourné au gré des rêves. Le cadastre aussi porte les marques de la « fabuleuse » opération. « *Regardez : tous les six mois il y avait une société nouvelle :* Société civile immobilière à Testa Ventilegne, du Faubourg Saint-Martin, du Drugstore Strasbourg, société Sicab, *etc.* » La municipalité entretenait avec M. Flatto des rapports plus que courtois : « *Avec lui*, dit un conseiller municipal, *on n'en serait pas là. Flatto, il faisait tout ce qu'on voulait.* »

Les projets de M. Flatto

Mais il n'est plus là. Le rêve commence à tourner court en 1973, quand le ministère de l'intérieur notifie à M. Flatto-Sharon un arrêté d'expulsion. Il quitte la France en novembre, peu avant qu'une information judiciaire soit ouverte à propos de l'opération Babel (*le Monde* du 19 mai). L'année suivante, la Paternelle, qui avait prêté, par l'intermédiaire de la Société l'intermédiaire de la Société auxiliaire hypothécaire (S.A.H.) de ses filiales, 490 millions de francs au groupe Flatto, récupère sur ses créances la plupart des terrains de Testa-Ventilegne. En mars 1977, elle met en vente aux enchères et rachète aussitôt le domaine 57 500 000 francs, un prix très au-dessus de sa valeur foncière. La Paternelle, échaudée, n'est plus guère tentée par cette opération touristique. Les vastes projets de M. Flatto sont en sommeil.

On ne parle plus du plan d'occupation des sols préparé par la municipalité. Pas d'arrêté préfectoral : le travail des élus se heurte à un surprenant immobilisme. « *Nous voulons qu'on fasse quelque chose*, dit un conseiller municipal, M. Simoni. *Notre POS prévoit des résidences dans des endroits bien déterminés, quelques constructions de luxe...* » Tout se passe comme si, un jour prochain, les terrains pourraient, au moins en partie, revenir à la commune. L'espoir est tenace, même lorsqu'il est déçu.

C'est que des réalisations, qui venaient appuyer le projet, ont déjà vu le jour, comme l'aéroport en partie destiné à la desserte de l'ensemble touristique, ou l'irrigation de la plaine par la dérivation des eaux de l'Asinao qui devaient aussi alimenter Testa-Ventilegne. La Paternelle ne bronche plus. Il y a deux ans, elle souhaitait une solution rapide. A présent, elle attend des propositions. Elles ne manquent pas. M. Jean-Paul de Rocca-Serra (R.P.R.), député de la Corse-du-Sud, propose au Conservatoire du littoral l'achat des terrains. M. Vincent Carlotti, conseiller général d'Aleria, membre du conseil de rivage, estime de son côté : « *La Paternelle n'a qu'à donner au Conservatoire la majeure partie du domaine et ne conserver que quelques centaines d'hectares sur lesquels elle pourra monter une opération immobilière rentable.* »

Pendant ce temps, on piaffe d'impatience à Figari. Le maire, *M. Finidori, contient avec peine* sa population. « *Ici, les jeunes sont plutôt sages*, dit un adjoint, retraité, ancien commissaire de police. *Certains sont restés au pays parce qu'on leur a fait miroiter les avantages du tourisme, et aujourd'hui ils se sentent floués.* » On veut alors comprendre les actions « désespérées » des autonomistes : « *Nous ne sommes pas d'accord, bien sûr, mais nous sommes obligés de constater qu'à quelque chose malheur est bon.* » On cite volontiers les personnages du procès du F.L.N.C., qui a lieu à Paris. « *Vous savez, cet homme tranquille qui s'est mis à poser des bombes parce qu'il s'est aperçu que c'était un moyen d'obtenir satisfaction.* »

Le piège

Il faut faire la part de la provocation, mais restent ces trois jeunes Simoni, qui ont dépensé jusqu'à leur chemise pour rénover leurs magasins : un self-service et un bar grand comme un saloon et déserts comme avant l'arrivée des pionniers. Pris au piège de la Corse touristique des Vᵉ et VIᵉ Plans, des 2 200 000 touristes attendus pour 1985 d'après les prévisions du schéma d'aménagement...

Les anciens essaient de modérer le ton sans y parvenir : « *C'était une propriété privée, et ils avaient bien le droit de la vendre.* » La réponse ne se fait pas attendre : « *17 kilomètres de côte, pas un Corse ne peut en posséder autant.* » Perce comme un sentiment d'injustice sociale. Les jeunes commerçants de Figari parlent de monopole, de grand capital, tandis que les élus de la majorité commentent à voix basse : « *C'est fou le nombre de maladresses que le gouvernement accumule.* »

Le village tire quelques bénéfices des campeurs qui, sans autorisation, s'installent sur les terrains de La Paternelle. Mais régulièrement ils sont chassés par les gendarmes, et Figari n'a même plus cette compensation dérisoire. Un campeur sauvage, c'est mieux que rien. C'est un peu de pain et de figatelli vendus... En attendant les nababs. « *Si on nous les chasse, nous irons occuper le terrain. Et pourtant, le tourisme sauvage, en principe, nous étions contre.* »

Déjà, deux pêcheurs, Roc et José, se sont appropriés un peu *de terre « gelée ». Ils vivent là,* tranquilles, comme ils ont toujours vécu. Flatto est en Israël, La Paternelle fait ses comptes. A Figari, on prend le ton catastrophé de Perrette, mais la mer sans propriétaire n'a jamais trompé la confiance de ces deux pêcheurs burinés et noircis.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

(1) M. Flatto-Sharon, actuellement au Parlement israélien, est le principal inculpé (jugé par défaut) du procès de l' « opération Babel » qui s'est ouvert il y a plusieurs semaines au tribunal correctionnel de Paris.

FAITS ET JUGEMENTS

Auto-enlèvement

Un chauffeur routier, M. Bernard Veyrières, trente-six ans, qui avait disparu depuis trois jours avec son camion de dix tonnes et son chargement, des meubles et des conserves, a été interpellé, mercredi soir 4 juillet, au Puy (Haute-Loire), par la police. Son employeur, l'entreprise Gabriel-Mülhoud, de Saint-Rambert-d'Albon (Drôme), avait reçu, mardi, un mystérieux coup de téléphone annonçant que M. Veyrières avait été enlevé avec son camion, et qu'ils ne seraient rendus qu'après le versement d'une rançon.

Le chauffeur expliqua ensuite au téléphone qu'il fallait « faire vite pour le délivrer, agir avec discrétion, et surtout ne pas alerter la police ». *Il indiqua qu'il se trouvait dans la région de Vienne (Isère).*

Mercredi, un autre routier, au courant de cet enlèvement, reconnut dans un bar du Puy la « victime » du rapt et alerta la police. M. Veyrières fut interpellé alors qu'il allait repartir vers Saint-Etienne. Il n'a fait aucune difficulté pour reconnaître les faits.

Fermeture d'un foyer pour anciens détenus à Paris.

Une vingtaine d'anciens détenus, pensionnaires du foyer « L'Ilot », 9, rue Yvonne-Le-Tac à Paris (18ᵉ), ont commencé une grève de la faim pour protester contre la fermeture de l'établissement, le mardi 3 juillet. Ils ont passé la nuit sur le trottoir avec leurs valises. Ces pensionnaires avaient protesté, quelques jours plus tôt, contre les conditions de vie à l'intérieur du foyer, le manque d'hygiène et les horaires (le dîner à 19 h. 30, les portes fermées à 22 h. 15 pendant la semaine, à minuit le vendredi, à 1 heure du matin le samedi).

Ils critiquent également la gestion du foyer : la pension coûte 600 F par mois, les résidents doivent remettre l'intégralité de leur salaire à un membre de la direction baptisé « maître de maison », qui leur accorde 50 F d'argent de poche par semaine. Dans la nuit du lundi 2 au mardi 3 juillet, deux pensionnaires ont été chassés. Les autres l'ont été le lendemain matin. Ils demandent la réouverture du foyer et le changement du règlement intérieur.

● *TF 1 condamné.* — Pour avoir rediffusé l'opérette *Ta bouche*, le 31 décembre 1976, sans l'accord des deux interprètes, Michel Roux et Maurice Ducasse, alors en grève comme les autres acteurs, TF 1 a été condamné par le première chambre civile du tribunal de Paris, le 4 juillet, à verser 7 500 F de dommages-intérêts au Syndicat français des artistes-interprètes et 800 F à chacun des deux comédiens. Cette rediffusion, en période de grève, était contraire aux dispositions du protocole liant l'ancien O.R.T.F. au Syndicat jusqu'à la fin de 1976.

M. Alain Moreau condamné pour avoir diffamé l'avocat de Mme Duprat.

La *première chambre civile* du tribunal de Paris a condamné, le 4 juillet, M. Alain Moreau, éditeur, à verser 10 000 F de dommages-intérêts à Mᵉ Georges de Maleville, avocat, pour avoir tenu des propos diffamatoires reproduits par différents organes de presse.

M. François Duprat, militant d'extrême droite, ayant péri, le 18 mars 1978, dans sa voiture piégée, sa femme ayant été grièvement blessée par l'attentat, M. Alain Moreau avait déclaré à l'A.F.P. que les recherches devraient tenir compte avant tout du fait que M. Duprat préparait un livre sur l'origine des fonds électoraux, mettant en cause un certain nombre de personnalités de tous bords.

M. Moreau déclara ensuite à plusieurs journaux que Mᵉ de Maleville, cité dans l'œuvre de M. Duprat, lui faisait défense de publier celui-ci sans l'accord de Mme Duprat, alors hospitalisée.

Le tribunal estime qu'il a ainsi « *donné à penser que Georges de Maleville a pu être à l'origine de la mort de François Duprat, allégation de nature à porter atteinte à son honneur et à sa considération* ».

Les juges, toutefois, n'estiment pas diffamatoire « *l'étonnement, pouvant être exprimé de bonne foi par Alain Moreau dans la presse, sur la capacité de Mme Duprat, gravement blessée, à donner des instructions à son avocat, Georges de Maleville* ».

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

JUSTICE

Les suites judiciaires des manifestations du 23 mars à Paris

Un étrange rapport psychiatrique

La vingt-troisième chambre correctionnelle du tribunal de Paris, dite chambre des flagrants délits, a examiné, mercredi 4 juillet, le cas de M. Denis Lagrive, vingt-quatre ans, inculpé au titre de la loi anti-casseurs et pour bris de clôture après avoir manifesté à Paris, le 23 mars, dans le cortège des sidérurgistes. Mis en liberté lors d'une audience le 26 mars, M. Lagrive avait été jugé le 23 avril. Le tribunal avait cependant *rendu un « jugement avant dire droit »* demandant communication d'un rapport d'expertise psychiatrique (*le Monde* des 25 et 27 avril).

De M. Lagrive, jeune métallo à Pouru-Saint-Rémy (Ardennes), le docteur Bernard Dufossez affirme qu'il est *« bien intégré dans son village »* et souffre d'un *« léger déficit intellectuel »*. Mᵉ Joëlle Mouchart, son défenseur, a critiqué ce rapport d'un psychiatre qui a cru bon de demander à son client quelles motivations avaient pu inspirer... son vote du 10 juin, lors des élections européennes.

M. Jean Archambault, substitut, a requis une *« peine d'avertissement »*.

Jugement le 11 juillet.

M. Georges Croissant maintenu en détention

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris a décidé, mercredi 4 juillet, de maintenir en détention M. Georges Croissant, étudiant en arts plastiques, âgé de vingt et un ans. Il était poursuivi pour des violences commises le 23 mars, place de la République (*le Monde* du 5 avril) et avait été traduit devant la vingt-troisième chambre correctionnelle de Paris qui s'était déclarée incompétente le 4 avril en considérant que les faits avaient un caractère criminel. Cependant l'information menée par M. Alain Vernier, premier juge d'instruction, a permis de constater que l'intéressé n'avait pas, comme on l'avait cru, « tenté d'égorger » le garde mobile Fournier, celui-ci ayant été blessé en réalité au menton par une chaise qu'avait maniée un garçon ne correspondant pas au signalement de M. Croissant. C'est pourquoi le magistrat instructeur avait signé en faveur de ce dernier, le 25 juin, une ordonnance de mise *en liberté à la demande des défenseurs*, Mᵉˢ Jean-Pierre Mignard et Francis Teitgen. Mais le parquet avait fait appel et, le 4 juillet, la chambre d'accusation a refusé la liberté à l'inculpé.

M. Michel Droit et l'antisémitisme

M. Daniel Jacoby, avocat, nous a adressé la lettre suivante en réponse à la mise au point de Michel Droit parue dans le Monde *du 30 juin :*

Pour se défendre de tout antisémitisme, M. Michel Droit, dans sa réponse à l'article de votre collaborateur Thierry Pfister, invoque le fait que des centaines de milliers de Français connaîtraient l'origine juive du chanteur Serge Gainsbourg, dès lors qu'*« il porte le même nom que l'illustre dissident soviétique, dont chacun sait qu'il doit à son judaïsme une bonne part des épreuves qu'il a endurées »*.

Le journaliste Michel Droit devrait pourtant savoir, mieux que quiconque, qu'Alexandre Guinzbourg n'est pas de religion juive mais de religion orthodoxe, et qu'il doit les épreuves qu'il a endurées au fait qu'il était trésorier du comité soviétique d'aide aux prisonniers !

● *Une appelé du contingent*, M. Daniel Astier, vingt ans, originaire de Bourgoin - Jallieu (Isère), a mis fin à ses jours, mardi 3 juillet, au camp de Sathonay (Rhône), a annoncé l'état-major de la cinquième région militaire, à Lyon. Découvert, pendu à son lit avec son ceinturon, dans sa chambre par des camarades, M. Astier a été évacué sur l'hôpital militaire des Genettes à Lyon où il a succombé, malgré des soins intensifs, ajoute-t-on de même source.

SCIENCES

Pour la deuxième année consécutive

La Cogema fait des bénéfices

Pour la deuxième année consécutive, la Compagnie générale des matières nucléaires (Cogema) a fait des bénéfices. L'exercice 1978 de cette société (1) et de sa filiale Cogema internationale (Coginter) fait en effet apparaître un bénéfice net de 197 millions pour un chiffre d'affaires de 5 milliards de francs. Bien que le président de la Cogema, M. Georges Besse, s'attende pour 1979 à une forte augmentation du chiffre d'affaires, il est à noter que *sa progression* — un peu plus de 11 % — a été moins importante — on l'avait estimé l'an dernier à 6 milliards — qu'en 1977, en raison *« notamment de l'augmentation beaucoup plus faible du prix de l'uranium »*.

Dans le domaine de l'uranium naturel, la Cogema fait un effort important pour disposer d'une production d'environ 10 000 tonnes par an en 1985. C'est elle en effet qui devrait satisfaire quelque 80 % — 6 000 à 7 000 tonnes — des besoins d'Électricité de France pour alimenter ses centrales nucléaires. Pour l'heure, a expliqué M. Besse, la Cogema enlève 4 500 tonnes d'uranium, dont plus de 2 000 tonnes sont extraites des mines métropolitaines, le reste provenant des exploitations du Niger et du Gabon, dans lesquelles la Cogema a des participations.

Pour augmenter sa capacité de production, la Cogema poursuit l'installation du gisement du Lodévois, dans l'Hérault (1 milliard de francs d'investissement), dont la *capacité de production* devrait atteindre 850 tonnes par an en 1981, et lance de nouvelles *opérations* au *Canada*, à Cluff-Lake, dans le Saskatchewan (1 500 tonnes à partir de 1981), et au Niger, à Tassa'n-Taghalgué (1 500 tonnes au début de 1983).

Parallèlement, la Cogema s'adonne à la prospection — 150 à 200 millions de francs, dont 60 % dépensés à l'étranger, — ce qui a permis d'évaluer en hausse les réserves françaises à 60 000 tonnes. Ces actions s'accompagnent d'un suivi de la mise en service de l'usine européenne d'enrichissement Eurodif, installée dans la Drôme, dont la Cogema contrôle la part française. Cette usine, dont les deux premiers ateliers fonctionnent (*le Monde* du 10 avril), devrait atteindre, selon M. Besse, sa capacité nominale — 10,8 millions d'unités de travail séparation — à la fin de 1981, et amener une réduction progressive des importations d'uranium enrichi soviétique et américain.

Dans le domaine du retraitement, les contrats signés avec le Japon et l'Europe (6 000 tonnes de combustibles irradiés à retraiter en dix ans) et ceux passés par E.D.F. *devraient amener des* changements au centre nucléaire de La Hague. D'ici à deux ans, a expliqué M. Besse, le retraitement des combustibles de la filière française graphite-gaz devrait avoir lieu à Marcoule. Ainsi, La Hague pourrait se consacrer exclusivement à celui des combustibles des centrales à eau légère et uranium enrichi, dans ses ateliers UP-2, dont la capacité doit être portée à 800 tonnes, et UP-3A — 800 tonnes aussi, — dont le décret de construction pourrait paraître l'an prochain. C'est dans ce nouvel atelier que seront retraités les combustibles étrangers.

J. F.-A.

(1) Filiale à 100 % du commissariat à l'énergie atomique.

DÉFENSE

NOMINATIONS MILITAIRES

Le général Arbelet devient major général des armées

Sur la proposition de M. Yvon Bourges, ministre de la défense, le conseil des ministres du mercredi 4 juillet a approuvé les promotions et nominations suivantes :

● AIR. — *Sont nommés :* major général de l'état-major des armées, le général de corps aérien Jean-Paul Arbelet ; président du conseil permanent de la *sécurité aérienne*, le général de division aérienne Claude Payen ; commandant les éléments « air » en République fédérale d'Allemagne, le général de brigade aérienne Michel Lenain ; commandant le centre d'opérations de la défense aérienne, le général de brigade aérienne Hervé de Bodin de Galembert.

Sont promus : général de division aérienne, le général de brigade aérienne Hubert Couteaux ; général de brigade aérienne, les colonels Maurice Tourniaire, Charles Mainguy, André Ortolo et Jean de Buretel de Chassey.

● TERRE. — *Sont promus :* général de brigade, les colonels Georges Fournon et Alain Dumuys ; intendant général de deuxième classe, l'intendant militaire de première classe Roland Sel, nommé directeur de l'École supérieure de l'intendance.

Sont nommés : adjoint au général commandant la IIIᵉ région militaire (Rennes), le général de division Louis d'Harcourt ; inspecteur de l'artillerie, le général de division Alfred Maitre ; directeur de l'intendance du 3ᵉ corps d'armée et de la Iʳᵉ région militaire, l'intendant général de deuxième classe Maurice Demange ; *inspecteur du matériel* de l'armée de terre, le général de brigade Pierre Nicolas-Vullierme ; adjoint au général directeur de l'enseignement militaire supérieur de l'armée de terre et commandant l'École supérieure de guerre, le général de brigade Jean Brem ; commandant et directeur du *matériel* du 3ᵉ corps d'armée et de la Iʳᵉ région militaire, le général de brigade Maurice Mouillon ; commandant et directeur du génie du 1ᵉʳ corps d'armée et de la VIᵉ région militaire (Metz), le général de brigade Michel Blesbois.

● MARINE. — *Sont promus :* vice-amiral, le contre-amiral Henri Pages ; contre-amiral, le capitaine de vaisseau Pierre Narbey ; commissaire général de deuxième classe, le commissaire en chef de première classe Pierre Mouton.

Est nommé : directeur du service central d'approvisionnement des ordinaires et des marins, le commissaire général de deuxième classe Louis Galtier.

● ARMEMENT. — *Sont promus :* ingénieur général de première classe, l'ingénieur général de deuxième classe René Yerlé ; ingénieur général de deuxième classe, les ingénieurs en chef Robert Cognée, François Crétinon, Philippe Griffoul et Jean Dangreaux.

Est nommé chargé de mission « rayonnement » auprès du directeur des personnels et des affaires générales de l'armement, l'ingénieur général de deuxième classe Jean-Pierre Bacou.

● SERVICE DE SANTÉ. — *Sont promus :* médecin général inspecteur, le médecin général Joseph Thalabard, le médecin *général Jean Lestage* et le *médecin* général Henry Distinguin, nommé directeur du service de santé de la IVᵉ région militaire (Bordeaux) ; médecin général, les médecins chefs Jacques Simon, Jean Bozzi (nommé directeur adjoint du service de santé du 2ᵉ corps d'armée et des forces françaises d'Allemagne) et Guy Raynaud (nommé directeur du service de santé de la IIIᵉ région aérienne).

Sont nommés : directeur adjoint du service de santé du 1ᵉʳ corps d'armée et de la VIᵉ région militaire, le médecin général Jean Noirot ; médecin-chef de l'hôpital d'instruction des armées Bégin, le médecin général Léonce Forestier ; chargé des fonctions de sous-directeur « organisation » à la direction centrale du service de santé des armées, le médecin général Raymond Mautalen ; directeur du service de santé de la IIᵉ région militaire (Lille), le médecin général André Gayet.

● GENDARMERIE. — *Est promu* général de brigade, le colonel Marc Bayol.

Est nommé commandant les forces de gendarmerie d'outre-mer, le général de brigade Henri Bagnoula.

[Né en 1923 au Boulou (Pyrénées-Orientales), le général Bagnoula, après avoir occupé différents postes outre-mer, a été, en 1964, le créateur du service de presse de la gendarmerie. Il a assuré ensuite le commandement du groupement de gendarmerie du Maine-et-Loire et celui de l'Établissement cinématographique et photographique des armées avant d'être détaché à l'Institut des hautes études de la défense nationale. Depuis 1975, il commandait la circonscription de gendarmerie du Centre (Orléans).]

MÉDECINE

À L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

L'explosion des maladies vénériennes

Les maladies vénériennes, dénommées désormais, à l'instigation de l'Organisation mondiale de la santé, *« maladies sexuellement transmissibles »* (M.S.T.), connaissent depuis quelques années dans le monde entier une recrudescence importante.

La syphilis et la gonococcie (blennorragie) sont de plus en plus fréquentes, et on assiste actuellement au développement d'autres affections urogénitales jusqu'alors négligeables, soit dues à des parasites flagellés (trichomonas), soit à des levures, soit enfin à des agents infectieux tantôt microbiens, tantôt non microbiens, tels que les mycoplasmes. Ces infections sont d'autant plus graves, a précisé le docteur Xavier Leclainche (Paris), qu'elles sont souvent associées et difficilement dissociables sans le recours aux examens de laboratoires et posent donc de délicats problèmes thérapeutiques.

L'épidémiologie de ces maladies a été exposée par le docteur André Siboulet (institut Fournier, à Paris). Il n'existe pas de manifestations cliniques chez plus de 60 % des femmes ayant une gonococcie urogénitale ou anorectale, chez plus de 90 % des femmes et des hommes ayant une localisation pharyngée, de plus en plus fréquente, et enfin chez 6 % au moins des hommes porteurs de gonocoques au niveau des voies urogénitales. Cette particularité explique la difficulté que rencontre le corps médical pour organiser une prévention efficace de cette maladie.

Ainsi, bien que *« l'efficacité individuelle des antibiotiques reste remarquable, en 1979, à condition de bien les choisir*, a précisé le docteur Siboulet, *on assiste à une faillite totale sur le plan épidémiologique général »*. Le nombre annuel des cas de gonococcies est estimé en France à 500 000, alors que 19 000 sont déclarés.

Le docteur Siboulet insiste sur la nécessité d'une information individuelle et collective et sur le choix par le médecin de *« types de traitement d'efficacité extrêmement rapide, seul moyen de briser au plus vite les chaînes de contamination »*.

Le rôle du médecin généraliste en ce domaine est primordial pour le docteur Georges Coulon (Paris) : *« Nul n'est plus apte que lui à gagner la confiance du malade et lever ses réticences, au cours d'un entretien sans témoin. L'expérience montre qu'il obtient souvent la coopération du malade pour que celui-ci amène son ou ses partenaires à venir consulter, et éventuellement se soigner. »*

Dr Ph. L.

ÉDUCATION

POUR AVOIR REFUSÉ L'INSPECTION

Trois instituteurs de Seine-et-Marne risquent d'être radiés de l'éducation

Les instituteurs sanctionnés pour refus d'inspection individuelle (*le Monde* des 22 et 29 juin) ont participé le mercredi 4 juillet, à une conférence de presse organisée par l'École émancipée (tendance de la FEN, héritière de la tradition anarcho-syndicaliste), le mouvement Freinet et le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.).

En Moselle, le conseil de discipline s'est réuni, le 3 juillet, et le recteur doit trancher (*le Monde* du 5 juillet). En Seine-et-Marne, sur les quarante enseignants qui avaient refusé l'inspection, quatorze ont reçu un avertissement, onze un blâme et trente-cinq journées de salaires ont été retenues. Les sanctions disciplinaires ont été prises sans que les instituteurs aient pu consulter leur dossier au préalable. *« Toujours aussi arbitrairement »*, selon l'École émancipée, trois instituteurs parmi les quarante sont traduits, ce 5 juillet, devant le conseil de discipline en vue de leur radiation. L'École émancipée a demandé que les débats du conseil soient publics.

De leur côté, les représentants du SGEN départemental ont dénoncé les *« mesures policières »* qui ont accompagné la procédure visant ces enseignants : *« Certains inspecteurs ont fouillé les cartables, le matériel scolaire des classes désertées par les instituteurs ; ils ont interrogé des élèves, encouragé à la délation. »*

Si les enseignants de Seine-et-Marne sont radiés, l'École émancipée envisage deux formes d'action : recours au Conseil supérieur de la fonction publique puis au Conseil d'État et intensification de la *« lutte militante »* sur le refus d'inspection.

ADMISSIONS AUX AGRÉGATIONS

● TECHNIQUES ÉCONOMIQUES DE GESTION.

Mmes et MM. Allali (18) ; Augue (15) ; Badey (9) ; Balaszynski (63) ; Benad (25) ; Bernard, née Marie-Antoinette (26) ; Bernard, née Linte Michèle (65) ; Bigeault (53) ; Bost (52) ; Bourdillon (32) ; Brassart (14) ; Capitan (33) ; Charreaux (12) ; Clet (66) ; Caumière (20) ; Dandouau (64) ; Degos, née Doat Annick (5) ; Descôtes (61) ; Descôtes, née Lioret Sophie (57) ; Deshayes, née Lamot Catherine (46) ; Dubois Patrick (19) ; Dumoulin (55) ; Dupont Jean-Paul (28) ; Duprat (70) ; Duytschaever, née Thibaut Elisabeth (54) ; Richert (2) ; Espaze (62) ; Fabre Henri (48) ; Facomprez, née Charpentier Patricia-Brigitte (39) ; Galenne (13) ; Goulon, née Camus Hélène (40) ; Guffroy (60).

Hameroux (58) ; Hue (69) ; Huttinger (44) ; Jaillet (34) ; Jimenez (3) ; Lambour Paulette, née Manu (7) ; Laurendeau Monique, née Pierrat (35) ; Laurent Pascal (41) ; Lauriot, née Tessier Marie-Annick (8) ; Lavoisier, née Letourneau Geneviève (27) ; Le Parc (47) ; Legoux, née Cortial Catherine (43) ; Lemaitre Didier (67) ; Leman Véronique (45) ; Lemarchand (51) ; Lemasson (11) ; Le Saos (30) ; Loiseau (56) ; Lorange, née Blondeau-Danne Thérèse (36) ; Mantel (6) ; Marchand, née Rey Marie-Hélène (37) ; Margerin (31) ; Montmasson, née Aubry Danièle (17) ; Nataf (23) ; Oechsel, née Laval Yvette (42) ; Pimmel (22) ; Ramonet (16) ; Richard Jean-Michel (4) ; Robert Dominique (21) ; Rolland Henry (49) ; Salonas (24) ; Schilkloper, née Porcia Martine (50) ; Separi (38) ; Siroen (1) ; Venturelli Walter (10) ; Vuillod (68) ; Winandy, née Morand Chantal (29) ; Zerath (59) ;

● RUSSE

Mᵐᵉˢ et MM. Filatoff (1ᵉʳ) ; Goester (2ᵉ) ; Loridon (3ᵉ) ; Polrotte (4ᵉ) ; Shlaen (5ᵉ) ; Thomas (6ᵉ).

UNE CENTAINE DE PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE FERONT UN STAGE D'UN AN EN ENTREPRISE

Aux stages en entreprises dont bénéficieront trois mille cinq cents nouveaux professeurs du second degré à partir de la rentrée prochaine (*le Monde* du 21 juin) s'ajoutera un autre type de stages pour les professeurs des lycées d'enseignement professionnel (ancien collèges d'enseignement technique) chargés d'un enseignement technique.

Ces stages sont destinés à permettre aux enseignants, selon une expression employée au ministère de l'éducation, de *« remettre la main aux manivelles »* dans leur spécialité pendant une année. Les stagiaires seront couverts par les risques encourus. Ils continueront d'être rémunérés par le ministère de l'éducation et ne pourront percevoir de rémunération supplémentaire de la part de l'entreprise *« sous quelque forme que ce soit »*. Dès septembre, une centaine d'enseignants inaugureront cette formule que le ministère de l'éducation a l'intention d'étendre progressivement.

RELIGION

DAVANTAGE DE CATHOLIQUES MAIS MOINS DE PRÊTRES

Selon la publication annuelle *Activités du Saint-Siège en 1978*, on comptait l'an dernier 359 560 prêtres dans le monde et 648 millions de catholiques, soit un prêtre pour 1 801 catholiques.

En 1977, 636 millions de catholiques et 362 000 prêtres avaient été recensés, soit un prêtre pour 1 756 catholiques.

● *Mgr Ignace Hazim*, évêque de Lattaquié (Syrie), vient d'être élu patriarche de l'Église orthodoxe d'Antioche et de tout l'Orient. Il succède au patriarche Elias, récemment décédé d'une crise cardiaque.

[Né à Mhardé, en Syrie, en 1921, Mgr Hazim est licencié ès lettres et il a fait ses études de théologie à l'institut Saint-Serge de Paris. Après avoir été directeur d'une institution secondaire à Beyrouth, il fut élu premier recteur de l'institut théologique d'Antioche et devint évêque de Lattaquié en 1966. Mais il ne put, en raison de difficultés avec le gouvernement syrien, prendre possession de son siège qu'en 1970. Président du conseil œcuménique du Moyen-Orient, il est membre du comité central du conseil œcuménique de Genève.

Un de ses livres « la Résurrection et l'homme d'aujourd'hui » paraîtra prochainement aux éditions Desclée de Brouwer.]

هكذا من الأصل

FEUILLETON

N° 3

ATAR-GULL

●

LIVRE PREMIER

CHAPITRE III

LE COURTIER

Au cours d'une tempête soudaine, « la Catherine », le brick de M. Benoit, négrier, a été fortement endommagé, et Simon, le second, a trouvé la mort. Une fois le vent tombé, la vigie annonce la terre : le bâtiment approche des côtes d'Afrique.

LE soleil se levant pur, radieux, caressait la surface de l'océan, comme pour le consoler de la tempête de la nuit, et le sourd murmure des vagues, encore agitées par un reste de houle, ressemblait aux derniers grondements d'un chien qui s'apaise à la vue de son maître.

La Catherine entra dans la rivière des Poissons, située vers le sud de la côte occidentale d'Afrique, et, remorquée par sa chaloupe, commença de remonter le courant pour gagner une petite anse dessinée par un des contours du fleuve. [...]

[*Le bâtiment ayant accosté, M. Benoit descend à terre et va voir un courtier, le père Van-Hop, qui lui vend un grand mât pour remplacer celui détruit par la tempête. Puis le négrier aborde l'aspect le plus important de la négociation.*]

« Mais, dites-moi, père Van-Hop, une fois mon navire réparé, il me faut aussi un chargement. »

Alors les petits yeux fauves du vieillard brillèrent de plaisir, son nez pointu sembla s'agiter d'un mouvement de merveilleuse olfaction. Il fut encore chercher un autre registre coté T.N., n° 2, et, après l'avoir parcouru un instant, il dit en souriant :

« J'ai ce qu'il vous faut, capitaine, ce chargement est la meilleure, la plus favorable occasion du monde ; depuis trois mois, les grands Namaquois et les petits Namaquois se font une guerre continue, et le roi des grands Namaquois, mon voisin, à qui j'ai parlé de vous, et qui désire avoir l'avantage de faire votre connaissance, capitaine, dit Van-Hop en se levant de sa chaise et saluant avec grâce.

— Vous êtes trop honnête... à lui rendre mes devoirs, répondit Benoit, qui savait vivre.

— Le roi Taroo, donc, a une admirable partie de petits Namaquois de la rivière Rouge, dont il se défera au meilleur marché possible ; ce sont des nègres tout jeunes... pas trop jeunes pourtant, de vingt à trente... des épaules... des poitrails... il faut voir cela ; et ensuite se nourrissant très bien, ce qui est rare, et puis très doux, très doux ; mon Dieu ! on les mènerait avec un fouet à lanières simples... de vrais agneaux... enfin, c'est une affaire d'or... Ça vous va, n'est-ce pas ?

— Y aura-t-il une commission pour vous comme la dernière fois ?

— Peuh ! fit le courtier, comme je vous attendais d'un moment à l'autre, j'ai été au *kraal* (village) de Taroo, et je l'ai engagé, dans notre intérêt commun, à bien diriger ses prisonniers, à les bien soigner, à les entretenir le mieux possible ; et, vrai, j'ai été dernièrement les voir dans leurs parcs... Ils sont magnifiques, gras à lard, les compères ; par exemple, j'ai engagé Taroo à les mettre aux bourgeons de calebasse ; ça rafraîchit et donne un beau lustre à la peau.

— Les bourgeons de calebasse ne sont pas méprisables ; mais voyez-vous, père Van-Hop, de temps en temps deux ou trois figues de Barbarie et un grand verre d'eau fraîche, ça vaut peut-être encore mieux... Mais il faut surtout ne pas oublier le grand verre d'eau après ; sans cela, ça échauffe horriblement ; et puis, à terre, il n'est pas mal non plus de les faire suer, ça ôte la mauvaise graisse, comme dit le proverbe, *nègre gras ne va pas.*

— Possible, capitaine, chacun tond son chien comme il l'entend, reprit Van-Hop d'un air piqué.

— Oh ! père Van-Hop !... ce n'est pas que je veuille dire que votre recette est mauvaise : au contraire, vous vous y entendez... et très bien... vous êtes un malin...

— Peuh !... que voulez-vous, capitaine, le gouverneur du Cap m'a chassé pour une misère ; obligé, par la sentence, de m'en éloigner de 50 lieues, je me suis établi dans cette habitation que j'ai achetée d'un colon qui redoutait l'entourage ; moi, au contraire, au moyen de quelques cadeaux, je suis parfaitement avec les hordes voisines ; elles n'ont aucun intérêt à me faire du mal, puisque je les aide à se débarrasser de leurs prisonniers, et, après tout, je rends service à tout ce monde-là ; autrefois ils se mangeaient comme des bêtes féroces, et les Namaquois de la rivière Rouge font encore de ces plaisanteries-là, parce qu'ils n'ont aucun moyen d'exportation. »

« *Bien,* se dit Benoit aparté, *j'ai furieusement envie de rôder par là... C'est une terre promise, j'y aurai le bois d'ébène pour rien, j'en suis sûr.* »

Et il reprit haut : « Comment, ils se mangent ? Brrr... brrr... ça fait frémir.

— Je le crois bien ; aussi il faut voir comme les grands Namaquois se défendent, et se tuent même plutôt que de se rendre à leurs ennemis.

— Il faut pourtant espérer que les petits Namaquois finiront par se civiliser, observa judicieusement Benoit, par se vendre...

— Parbleu ! au moins ça profite à quelqu'un...

— C'est ce que je me tue à leur expliquer, en Europe ; s'ils ne se vendaient pas, on n'en achèterait pas... Sortez de là si vous pouvez.

— Tenez, voyez-vous, capitaine, dans votre Europe, ils sont cent fois plus sauvages que les nègres... Ah çà !... que m'apportez-vous en échange ?

— Comme à l'ordinaire : des quincailleries, des verroteries, de la poudre, des fusils, du plomb en saumon et du fer en barre.

— Très bien ; alors, mon ami, nous nous occuperons d'abord de mettre votre brick en état ; pendant ce temps-là, j'irai prévenir le roi Taroo d'amener ses Nours. Ah çà ! vous me restez à souper et à coucher. Demain, au point du jour, vous retournerez à votre bâtiment, et moi, j'irai au *kraal*... C'est convenu... vous le savez, je suis rond en affaires. »

Les deux négociants causèrent longuement, soupèrent bien, et furent se coucher un peu ivres.

CHAPITRE IV

LA VENTE

[*Deux jours plus tard, M. Benoit et le père Van-Hop se retrouvent pour conclure le marché, en présence de Sa Majesté Taroo, le roi des grands Namaquois. Celui-ci va vendre au négrier ses prisonniers petits Namaquois.*]

Le roi Taroo, majestueusement assis sur la table (au grand déplaisir de Van-Hop), les jambes croisées comme un tailleur, fumait dans une grande pipe.

C'était un fort vilain nègre de quelque quarante ans, paré de son mieux, fièrement coiffé d'un vieux chapeau à trois cornes chargé de petites plaques de cuivre et portant pour tout vêtement une grande canne à pomme argentée et un lambeau de ceinture rouge qui lui ceignait à peine les reins.

Comme le courtier parlait fort agréablement namaquois, il servit d'interprète ; et après une heure de vive et chaleureuse discussion, on convint de se fier aux lumières de Van-Hop, qui devait rédiger les bases du traité consenti de part et d'autre ; il tira donc une écritoire de corne d'un secrétaire de noyer, tailla soigneusement une plume qu'il approcha vingt fois de ses yeux et qu'il imbiba d'encre, à la grande satisfaction de Benoit, dont la patience était à bout.

Puis il lut lentement ce qui suit à Benoit, après l'avoir préalablement traduit au roi Taroo :

Sur l'habitation de l'Anse-aux-Prés, ce... etc.

Moi, Paul Van-Hop, agissant au nom de... Taroo (nom de baptême en blanc), *chef du kraal de Kanti-Opow, tribu des grands Namaquois, je vends au nom dudit Taroo, à M. Benoit... (Claude-Borromée-Martial), capitaine du brick* la Catherine, *savoir :*

Trente-deux nègres, race de petits Namaquois, sains, vigoureux et bien constitués, de l'âge de vingt à trente ans ; ci-contre, 32 nègres.

Item : *dix-neuf négresses à peu près du même âge, dont deux pleines et une ayant un petit de quelques mois... que le vendeur donne noblement par-dessus le marché ; ci-contre, 19 négresses.*

Item : *onze négrillons et négrillonnes de neuf à douze ans ; ci-contre, 11 négrillons.*

Total : 32 nègres, 19 négresses, 11 négrillons.

Et le courtier accentuait son addition comme s'il eût dit : total : 32 livres 19 sous 11 deniers.

Lesquels il livre audit Benoit (Claude-Borromée-Martial), moyennant...

Ici, le courtier fut interrompu...

« Mon bon Van-Hop, dit le capitaine, ajoutez : et à dame *Catherine-Brigitte Loupo*, son épouse, comme étant en communauté de biens, meubles et immeubles...

— Ce n'est pas la peine... monsieur Benoit.

— Si fait, car je dois bien ça... à ma pauvre épouse...

— Comme vous voudrez... »

Le chef Taroo, s'étant fait expliquer par Van-Hop le sujet de la discussion, et n'y comprenant rien du tout, but deux verres de rhum.

Le courtier continua, après avoir accédé au désir de Benoit, et mentionna dame Catherine-Brigitte Loupo ; il reprit :

Moyennant :

Vingt-trois fusils complets, garnis de leur baguette, batterie et baïonnette ;

Cinq quintaux de poudre à tirer ;

Vingt quintaux de fer en barre ;

Quinze quintaux de plomb en saumon ;

Et six caisses de verroteries, colliers, bracelets en cuivre et en fil de laiton, qu'il s'oblige à remettre à moi, Van-Hop (Paul), agissant au nom et place du chef Taroo.

Item, *pour mes frais de commission, déplacement, etc., ledit Benoit s'engage à me remettre dans les vingt-quatre heures la somme de 1 000 livres en argent monnayé et ayant cours, sans préjudice du marché fait pour lui avoir fourni les matériaux nécessaires pour radouber et remâter son brick.*

Fait double entre nous, etc. (1).

Cela lu et entendu, le chef Taroo agita la tête, et, levant un bras en signe d'acquiescement, pinça le nez de l'époux de Catherine, qui répondit à cette royale faveur par un salut fort courtois.

« Voilà la plume, capitaine, dit Van-Hop, maintenant signez.

— Tout cela est bel et bon, mais, avant de signer, je voudrais voir nos *messieurs* et nos *madames*.

— Rien de plus juste, capitaine, je ne suis pas de ces gens qui, comme on dit, conseillent d'acheter chat en poche... Venez par ici... vous les examinerez tout à votre aise. »

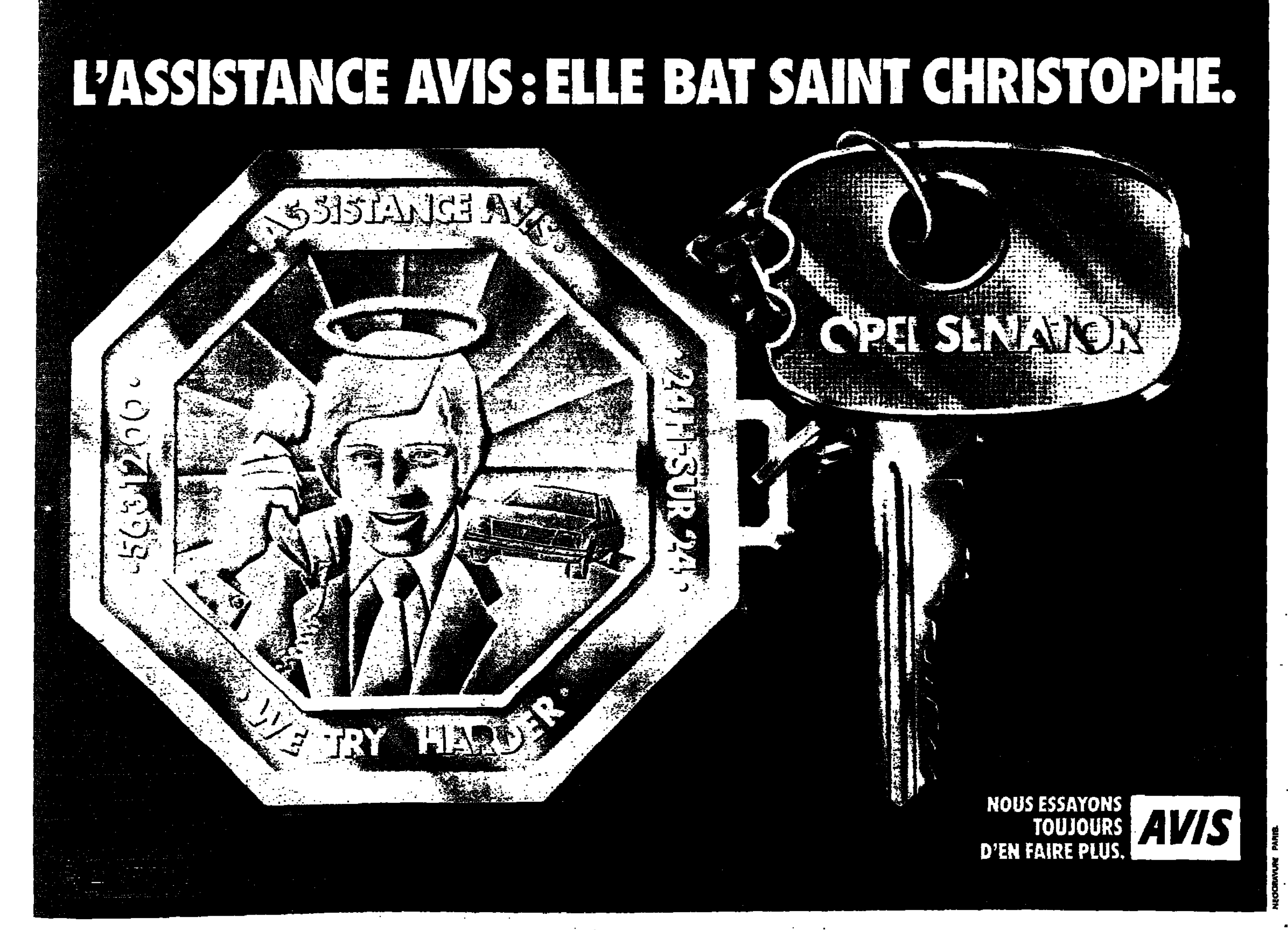
Ils s'approchèrent alors de l'enclos où l'on avait provisoirement renfermé les Noirs.

EUGÈNE SUE.

(A suivre.)

(1) Tout ce traité est historique et existe en double au greffe du tribunal de Saint-Pierre (Martinique), comme pièce à l'appui d'un procès fait à un nègre.





CARNET

Réceptions

— A l'occasion de la Fête de l'indépendance américaine, l'ambassadeur des Etats-Unis, et Mme Hartman, ont donné une réception le mercredi 4 juillet, 41, rue du Faubourg-Saint-Honoré.

Naissances

— Marie-Odile et Jean-Paul REDOUIN partagent avec Sabine et Thomas la joie d'annoncer la naissance de

Camille,

Paris, le 22 mai 1979.

— M. et Mme Jean Marc LEBRAR et Frédéric ont le plaisir de faire part de la naissance de leur fille

Emmanuelle,

le 29 juin 1979.

66, rue de Crimée,
75019 Paris.

Fiançailles

— Le marquis de CASA PIZARRO et la marquise, née Allain, ont l'honneur de faire part des fiançailles de leur fille

Sylvia
avec le
baron Jean DESAZARS de MONTGAILHARD,

fils du baron Desazars de Montgailhard et de la baronne.

Mariages

La princesse Isabelle de MERODE, le vicomte Hervé BESANCENOT

sont heureux de faire part de leur mariage, célébré le 2 juin 1979, à Rixensart (Belgique).

49, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève,
75005 Paris.

— M. René FIRINO MARTELL, Mme Charles Henri BALSAN, sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants

Flore et Henri,

qui sera célébré le samedi 7 juillet 1979, à 16 h. 30, en l'église Saint-Léger de Cognac (Charente).

Décès

— Le conseil départemental de la Croix-Rouge de Paris a la grande peine de faire part du décès de son porte-drapeau,

Paul DAINE.

Ses obsèques auront lieu le samedi 7 juillet, à 10 h. 30, en l'église Saint-Pierre de Montrouge (75014).

— Mme Pierre Djimé et ses enfants Jean-Pierre, Fabrice et Rita,

Son cousin Saringar Etienne,

Tous ses amis tchadiens, africains et français,

ont la douleur de faire part du décès, à Paris, à l'hôpital Laennec, le 1er juillet 1979, des suites d'une grave maladie, de

M. Pierre DJIMÉ ROALNGAR,
magistrat,
ancien ministre de la santé,
ancien président de la Cour suprême,
ancien ambassadeur du Tchad en France.

Un service religieux sera célébré le vendredi 6 juillet, à 10 h. 30, à l'église Saint-François-Xavier, 12, place du Président-Mithouard, 75007 Paris.

[Agé de quarante-six ans, M. Djimé Roalngar était magistrat. Ministre de la santé puis président de la Cour suprême, il avait été nommé ambassadeur du Tchad à Paris fin 1975.]

— Mme Louis Durey,
Mme Arlette Durey,
Eric et Alain Noll-Durey,

ont la douleur de faire part du décès de

Louis DUREY,
compositeur de musique,

leur époux, père et grand-père.

Le obsèques ont eu lieu jeudi 5 juillet 1979, à Saint-Tropez, dans la plus stricte intimité.

(Lire page 34.)

— Une messe sera célébrée le lundi 9 juillet, à 12 heures, en la chapelle Saint-Louis de l'Ecole militaire, 13, place Joffre, Paris, à la mémoire du ;

colonel Henri JUSTIN,

décédé accidentellement, le 2 juillet 1979.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Mme Justin,
22, rue Saintine,
78160 Marly-le-Roi.

— Nous apprenons la mort, survenue à Paris, de

M. Eugène HEPP,
inspecteur général de l'instruction publique,
directeur général honoraire des services d'enseignement de la Seine,
commandeur de la Légion d'honneur.

Les obsèques ont eu lieu à Graffenstaden (Bas-Rhin), le 3 juillet 1979.

1, rue de Senantes, Eglancourt,
28130 Maintenon.

[Né en 1896, à Graffenstaden (Bas-Rhin), Eugène Hepp a successivement été instituteur (de 1919 à 1921), inspecteur de l'enseignement primaire, professeur agrégé de lycée (1925 à 1933), inspecteur d'académie (1933 à 1942). En 1942, il a été nommé directeur adjoint de l'enseignement du premier degré au ministère de l'éducation nationale. Il est devenu, en 1948, directeur de l'information du commandent en chef des forces françaises en Allemagne. En 1951, il a été nommé inspecteur général de l'enseignement technique, puis en 1957 inspecteur général de l'instruction publique et directeur général des services d'enseignement de la Seine. Il a occupé ces fonctions jusqu'en 1964, date à laquelle il a été placé en congé spécial au service de la coopération technique avec l'étranger. Il a été admis à la retraite en 1966.]

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

— Mme Joséphine Beaudoin,
Mme Claire L'Hernault,
M. Eugène Beaudoin,
Mme Corine L'Hernault,
M. et Mme Florent L'Hernault,
M. et Mme J.-L. Faure,
M. et Mme A. Cassagne et leurs enfants,
M. et Mme André de Saint-Andieu,
Mme D. de la Tour,
Et toute la famille,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

M. Jean L'HERNAULT,
architecte,

leur frère, beau-père, père, grand-père, et cousin.

Une cérémonie religieuse aura lieu à Notre-Dame-de-l'Assomption (88, rue de l'Assomption, Paris-16e), le vendredi 6 juillet 1979, à 8 h. 30.

L'inhumation aura lieu samedi 7 juillet, au cimetière de Cordes-sur-Ciel (81170), dans la sépulture de famille.

38, rue de l'Yvette, 75016 Paris.
12, rue Saint-Merri, 75004 Paris.
« La Tour Barbacane »,
81170 Cordes-sur-Ciel.

— Neuilly-sur-Seine.

Mme Maurice Lorton, son épouse,
Mlle Marie-Françoise Lorton,
M. et Mme Claude Lorton et leurs enfants, ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Dekester et leurs enfants,
M. et Mme Vuillemenot et leurs enfants,
M. et Mme Roufflange et leurs enfants,
M. Brandelet,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Maurice LORTON,
croix de guerre 1939-1945,
médaille de la Résistance,
membre du Comité départemental de Libération du Vaucluse,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 4 juillet 1979, à l'âge de cinquante-huit ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Pierre de Neuilly, sa paroisse, le vendredi 6 juillet 1979, à 9 heures.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité du cimetière de Roussillon (84200), vers 10 heures, le samedi 7 juillet.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Ni discours, ni fleurs, ni couronnes.

14, rue Saint-Paul,
92200 Neuilly-sur-Seine.

— Levallois (Hauts-de-Seine).

Les dirigeants, les cadres,

Les collaboratrices et collaborateurs de la Société d'expertise comptable fiduciaire de France,

ont la douleur de faire part du décès de leur ami

M. Maurice LORTON,
expert comptable,
commissaire aux comptes,
directeur au siège de la société,

survenu le 4 juillet 1979, à l'âge de cinquante-huit ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Pierre de Neuilly, sa paroisse, le vendredi 6 juillet 1979, à 9 heures.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité au cimetière de Rousillon (84200), vers 10 heures, le samedi 7 juillet.

« Les Hauts de Villiers ».
2 bis, rue de Villiers,
92309 Levallois-Perret Cedex.

— La comtesse Mona Strader de Martini
annonce la tragique disparition de son mari

le comte professeur Umberto de MARTINI,

survenue à Dragoni-di-Caserta le 30 juin à 9 h. 30.

— On apprend la mort de

Mlle Marie du ROSTU,
ancienne secrétaire générale de l'Action catholique générale féminine (A.C.G.F.),

survenue à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

Les obsèques ont eu lieu à Vairé, en Vendée.

[C'est en 1969 que Mlle du Rostu quitta la direction de l'A.C.G.F. après cinquante ans d'activités militantes caractérisées par une profonde spiritualité et une grande ouverture d'esprit. Née en 1891, elle fut d'abord secrétaire générale de la branche adulte de la Ligue patriotique des Françaises, future Ligue féminine d'Action catholique.

Ce n'est qu'après la guerre 1939-1945 que ce mouvement, que la défunte a profondément renouvelé, prit le nom d'Action catholique générale féminine. Mlle du Rostu fit partie pendant le concile du petit nombre des laïcs officiellement invités par Paul VI. D'autre part, elle présida l'Union mondiale des organisations féminines catholiques de 1952 à 1961.]

— Le docteur et Mme Claude Rovillain,

M. et Mme Georges Petit-Dutaillis,
Mme Jacques Bertier,
Leurs enfants, petits-enfants,
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jean ROVILLAIN,
née Aline Debray,

survenu le 2 juillet, en sa quatre-vingt-huitième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, avenue de l'Abreuvoir, 80450 Camon.

4, rue Joseph-Bara, 75006 Paris.
18, rue Henri-Barbusse,
75005 Paris.

— Nous apprenons la mort, le 4 juillet, du dessinateur

Marcel THIERRY.

Il était âgé de soixante-dix-neuf ans.

[Marcel Thierry, qui s'était spécialisé dans la caricature d'audience, avait collabore à plusieurs journaux : « l'Ordre », « le Journal des voyages » et, plus récemment, « l'Aurore ». Il était aussi un peintre apprécié.]

Erratum

— Dans l'avis de décès de

Mme Robert LEGER,

il a été omis la famille Gardair.

Remerciements

— Alger, Paris.

Mme Yolande Cohen-Selmoun,
Mme Jacqueline Cohen-Selmoun,
Mme Yvette Cohen-Selmoun,
Et sa famille,

remercient les chefs et collègues du Service de la documentation et des archives de l'Assistance publique, les directions de l'enseignement supérieur des P.T.T., les médecins et le personnel de l'hôpital de Courbevoie, ses nombreux amis et tous ceux qui leur ont témoigné leur sympathie lors du décès, à l'âge de vingt et un ans, de leur fils et neveu adoré,

Thierry CHICHE.

La prière sous huitaine sera dite le samedi 7 juillet 1979, à 21 heures, au Centre, 21 bis, rue des Tournelles, Paris-3e.

Anniversaires

— A ceux qui l'ont connu et aimé, le souvenir de

André VIGNEAU

est rappelé à l'occasion du onzième anniversaire de sa mort.

Messes anniversaires

— Une messe sera célébrée en l'église Notre-Dame-des-Victoires, place des Petits-Pères, Paris-2e, vendredi 6 juillet 1979, à 19 heures, à la mémoire du

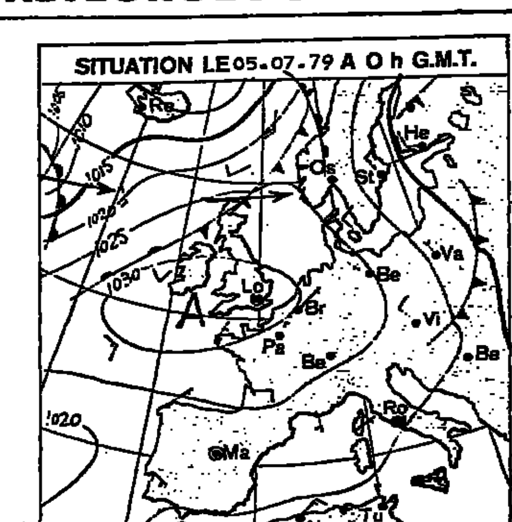
lieutenant Roger DEGUELDRE,
fusillé le 6 juillet 1962, de
Claude PIEGTS
et du
sergent Albert DOVECAR,
fusillés le 7 juin 1962.

Une cérémonie aura lieu le samedi 7 juillet, à 10 heures, sur la tombe du lieutenant Degueldre, au cimetière des Gonards, à Versailles.

De la part de leurs familles et de leurs amis.

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE



SITUATION LE 06-07-79 A 6 h G.M.T.

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 5 juillet à 0 heure et le vendredi 6 juillet à 24 heures :

La France demeurera sous l'influence d'un anticyclone qui se décalera lentement vers le sud.

Vendredi 6 juillet, sur l'ensemble du pays, après quelques brumes matinales dans les vallées, le temps sera généralement ensoleillé et les températures seront en hausse. Des nuages passagers deviendront toutefois plus nombreux sur nos régions septentrionales où les vents faibles à modérés s'orienteront au secteur sud-ouest. Les températures seront de l'ordre de 19 à 22 degrés près de la Manche, 23 à 27 degrés sur le reste du pays, localement 28 à 30 degrés dans le Midi.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 4 juillet ; le second, le minimum de la nuit du 4 au 5) : Ajaccio, 25 et 12 degrés ; Biarritz, 33 et 12 ; Bordeaux, 26 et 13 ; Brest, 24 et 11 ; Caen, 21 et 11 ; Cherbourg, 21 et 11 ; Clermont-Ferrand, 22 et 7 ; Dijon, 23 et 13 ; Grenoble, 22 et 8 ; Lille, 19 et 8 ; Lyon, 23 et 7 ; Marseille-Marignane, 26 et 15 ; Nancy, 22 et 10 ; Nantes, 25 et 13 ; Nice-Côte d'Azur, 23 et 17 ; Paris-Le Bourget, 21 et 9 ; Pau, 25 et 10 ; Perpignan, 26 et 13 ; Rennes, 25 et 11 ; Strasbourg, 22 et 10 ; Tours, 24 et 13 ; Toulouse, 25 et 10 ; Pointe-à-Pitre, 26 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Agadir, 24 et 19 degrés ; Alger, 26 et 19 ; Amsterdam, 17 et 13 ; Athènes, 31 et 25 ; Barcelone, 25 et 16 ; Berlin, 19 et 11 ; Bonn, 21 et 10 ; Brindisi, 27 et 21 ; Bruxelles, 20 et 9 ; Le Caire, 37 et 24 ; Iles Canaries, 26 et 18 ; Casablanca, 23 et 20 ; Copenhague, 21 et 10 ; Djerba, 26 et 23 ; Genève, 19 et 8 ; Istamboul, 30 et 21 ; Jérusalem, 28 et 17 ; Lisbonne, 28 et 18 ; Londres, 23 et 13 ; Madrid, 29 et 15 ; Milan, 23 et 13 ; Moscou, 22 et 12 ; Naples, 27 et 17 ; New-York, 20 et 13 ; Nicosie, 30 et 24 ; Palerme, 25 et 23 ; Palma de Majorque, 26 et 17 ; Rome, 27 et 12 ; Rhodes, 30 et 24 ; Stockholm, 18 et 13 ; Tirana, 27 et 17 ; Tunis, 29 et 18 ; Valence, 27 et 18 ; Zagreb, 20 et 11.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 5 juillet 1979 :

UNE LOI

● Modifiant la loi n° 55-1535 du 28 novembre 1955 et visant à transformer le comité interprofessionnel des vins des côtes du Rhône en comité interprofessionnel des vins des côtes du Rhône, des côtes du Ventoux et des coteaux du Tricastin.

DES DECRETS

● Instituant un fonds interministériel de développement et d'aménagement rural ;

● Modifiant diverses dispositions du code de procédure pénale (troisième partie : décrets) en matière d'exécution de la détention ;

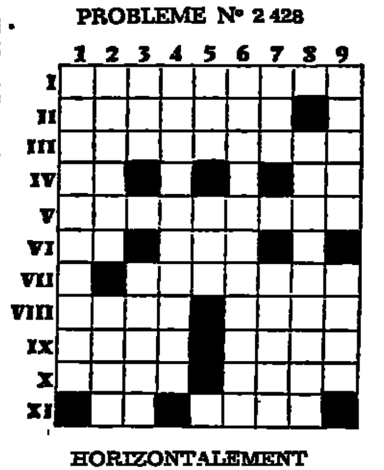
● Modifiant le décret n° 78-257 du 8 mars 1978 portant statut des praticiens à plein des établissements d'hospitalisation publics autres que les hôpitaux locaux ;

● Portant relèvement du salaire minimum de croissance ;

● Pris pour l'application de l'article 2 de la loi du 12 juillet 1977 sur le contrôle des produits chimiques et relatif aux produits antiparasitaires à usage agricole.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 428



HORIZONTALEMENT

I. Mot qui peut évoquer tout ce qui est éphémère. — II. Est réservé à ceux qui font partie du collège. — III. Le slip y est très utile. — IV. Pour lier ; Qui ne porte donc rien. — V. Sorte de remise. — VI. Il y en a dans toutes les couleurs ; Ne conserva pas. — VII. Fis des travaux de nettoyage. — VIII. Suivra le guide par exemple ; Ne peut donc pas attendre. — IX. Endroit où l'on peut poser la culotte ; Faire un assemblage. — X. Rayonne quand elle n'est pas naturelle ; Fait circuler. — XI. Règles ; Où il y a beaucoup trop de gras.

VERTICALEMENT

1. Qui peuvent donc redevenir civils. — 2. Un fin renard ; Aussi. — 3. Son coup est une bonne affaire ; Se prend généralement le soir. — 4. Adjectif qui fait penser à la campagne. — 5. Fut mise sur tables ; Evoque l'oreille. — 6. Nom qu'on donne à de véritables parasites. — 7. A l'origine d'une confédération ; Ne chôme pas. — 8. Où l'on peut voir de nombreux moutons. — 9. Qui n'a donc pas été lessivée ; N'est pas inutile.

Solution du problème n° 2 427

Horizontalement

I. Arbitrage. — II. Bouchères. — III. Us ; Iéna. — IV. Sec ; Bête. — V. Eroda ; Est. — VI. Râlai ; Ite. — VII. Io ; Doras. — VIII. Messe ; Ems. — IX. Su ; Pô. — X. Traite ; En. — XI. Eole ; Mess.

Verticalement

1. Abuser ; Mite. — 2. Roseraie ; Ro. — 3. Bu ; Colossal. — 4. Ici ; Da ; Suie. — 5. Thébaïde. — 6. René ; Sem. — 7. Aratoire. — 8. Gé ; Estampes. — 9. Est ; Tessons.

GUY BROUTY.

Éducation

● *L'Office franco-allemand pour la jeunesse* organise des sessions d'exploration en France et en Allemagne, du 8 juillet au 8 septembre, destinées aux jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans. Il n'est pas nécessaire de parler allemand.

★ *Pour tous renseignements*, s'adresser à l'OFAJ, 6, rue Casimir-Delavigne, 75006 Paris. Tél. 354-34-04.

Le Monde
Service des Abonnements.
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	155 F	270 F	385 F	500 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	260 F	480 F	700 F	920 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	183 F	325 F	468 F	610 F
II. — SUISSE - TUNISIE	230 F	428 F	612 F	806 F

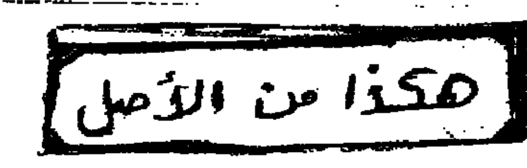
Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.





Le Monde DES LIVRES

Deux romanciers contre l'apartheid

● *Comment peut-on être Afrikaner ?*

VOICI venir le temps des vacances. Pour le critique littéraire, c'est le temps des « rattrapages », le temps de la mauvaise conscience. Parmi les livres qui sont restés en attente, quoi choisir pour en parler *in extremis*, avant qu'il ne soit trop tard et que ne nous reprenne dans son maelström la sacro-sainte rentrée littéraire ? A y regarder de près, côté étranger, il n'y a rien de très excitant. Alors mieux vaut s'attaquer carrément à quelque chose de nouveau. Pour moi, deux écrivains d'Afrique du Sud. Deux écrivains blancs : André Brink et Nadine Gordimer.

∴

L'Afrique du Sud, c'est assez simple : deux chiffres suffisent à situer le problème. Quatre millions de Blancs face à dix-huit millions de Noirs. Le jour où les digues de la répression blanche et de l'apartheid vont céder, ce sera le Déluge. C'est à la fois simple et affligeant. Penser que ce pays nous offre actuellement le spectacle le plus proche de ce que dut être l'Inquisition dans l'Espagne du quinzième siècle ! En plus perfectionné et plus atroce : les grands inquisiteurs castillans ne disposaient pas de laboratoires où analyser les traces d'un homme dans le corps d'une femme pour le cas où on les aurait surpris ensemble. Un homme et une femme de couleur différente, évidemment... Passibles tous deux de sept ans de prison si l'analyse est positive...



★ Dessin de JULEM.

Tout cela, pour prouver quoi ? Que l'appel entre les êtres, entre les peaux, ne peut survenir que dans l'absolue identité de leur pigmentation ? *L'identité*, voilà le mot-clef, la *notion-force*. Tout semble tourner autour de cela, en Afrique du Sud. Pour les Afrikaners, surtout. La ressemblance rassure. La différence fait peur. Faire que l'autre devienne comme moi, c'est peut-être risquer de n'être plus moi. Et moi, qui suis-je ? En l'absence de toute certitude, si l'autre demeure autre — et inférieur, — je sais au moins être supérieur à cet autre...

Etre Afrikaner, envers et contre tout, voilà la question. Envers et contre l'Anglais, qui n'a quasiment rien conquis de ce pays — pas d'effort donc, pas de droit à la récompense, — mais qui y est venu plus tard pour gérer. Envers et contre le Noir dont on a complètement détruit les valeurs ancestrales, un fusil dans une main et la Bible dans l'autre, pour lui offrir en compensation les ersatz de la civilisation occidentale... Envers et contre la réprobation internationale, être Afrikaner, c'est se maintenir dans un raidissement suicidaire, n'obéir qu'à cette moralité amidonnée issue d'un calvinisme de persécutés, d'un *calvinisme* schématique, fondé sur la punition et qui se veut « idéal » chrétien alors qu'il s'appuie sur la ségrégation et l'exploitation pour persister...

Voilà, en substance, ce que constatent les écrivains blancs d'Afrique du Sud. André Brink en tête, celui qui apparaît aujourd'hui comme le chef de file de l'opposition libérale, aux côtés duquel se trouve Breyten Breytenbach, emprisonné depuis 1975, Etienne Leroux et Nadine Gordimer, encore qu'elle ne soit pas Afrikaner, qu'elle appartienne à la communauté juive de Johannesburg et qu'elle écrive en anglais. Chacun de leur livre est un réquisitoire accablant, c'est peu de le dire. Les solutions n'existent pas. Au terme de chaque texte, l'angoisse, l'impasse. Voilà ce qu'il faut retenir, cette image si fréquente sous leur plume de la pluie qui va venir, la pluie attendue, toujours, qui détrempe la terre, la transforme en un flot sanglant, hémorragie dont on ne sait si elle s'arrêtera. Souvenez-vous d'Alan Paton, son cri de désolation : « *Pleure, ô pays bien-aimé, ces choses-là ne sont pas près de finir !* » C'était en 1948. Ce qui paraît évident, c'est que, si les choses doivent finir, elles finiront mal.

∴

D'André Brink, trois romans sont traduits en français. Dans le premier, *Au plus noir de la nuit*, « je » était un Noir, un acteur qui essayait de fonder une troupe itinérante et résistait tant qu'il pouvait au système. Il vivait une liaison clandestine avec une Blanche, jusqu'au jour où il était arrêté et condamné à mort. Cette prise en coupe d'une vie intime, cette réorchestration de la vision à partir d'une mentalité pénétrée à fond, telle est l'approche de Brink dans son dernier roman, *Rumeurs de pluie*.

FRANÇOISE WAGENER.

(Lire la suite page 22.)

Une tragédie en sourdine

● *Sans bruit ni fureur, la province de Suzanne Prou digère ses drames.*

« *Comment ces après-midi interminables durant lesquels je m'ennuyais en jouant au croquet ont-ils donné naissance à des souvenirs de bonheur ?* », s'étonne la narratrice du nouveau roman de Suzanne Prou. Et le lecteur pourrait ajouter en écho : « *Comment l'évocation de cet ennui porteur de drames nous communique-t-elle sa nostalgie ?* » La réponse tient en un mot : enfance. C'est par la bouche des enfants que les dimanches d'autrefois nous livrent leurs secrets qui, si tristes soient-ils, nous restituent la lumière des premiers matins. Heureux, oui, heureux malgré tout, ceux qui n'ont pas voix au chapitre, ou plutôt qui écrivent le leur, à l'écart, qui tirent sournoisement leur petite épingle d'un jeu dont ils ont la chance d'ignorer les règles !

C'est à peine s'ils devinent les tourments qui ravagent les grandes personnes. Parfois, un regard, un soupir, une phrase inachevée, les mettent sur la piste. Mais quand bien même ils découvriraient le fin mot de l'histoire, sans doute hésiteraient-ils à l'admettre. Comment croire, en effet, que ces adultes si dignes, si majestueux, puissent éprouver des passions dont jamais le nom n'est prononcé ? Comment imaginer les parents vulnérables, ou, pis encore, faillibles ? Tant qu'ils sauveront la face, l'ordre imposera son joug aux événements et les dimanches resteront les dimanches.

Ce jour-là, les familles de province se reçoivent. Aux yeux de la jeune nièce qui lui rend visite, la tante Adelina incarne la femme forte des évangiles, la cousine Rose, prestigieuse aînée, paraît de taille à dompter le destin, et la cousine Anaïs, « *macérée dans ses prières comme un oignon confit dans l'huile* », n'offre vraiment aucune prise à la tentation. Quant au père, il profite de sa retraite avec tant de discrétion qu'on en oublie qu'il existe. Seul Noël, le petit dernier, sait que le ver est dans le fruit et que la catastrophe menace. Au retour de l'école, il a surpris Rose dans les bras d'un inconnu. Déchiré de loyautés contradictoires, il confie ses angoisses à son journal intime.

GABRIELLE ROLIN.

(Lire la suite page 17.)

LE PRIX DES LIVRES

L'interdiction des prix conseillés dans le domaine du livre laisse aux libraires le soin de fixer le prix de vente de chaque ouvrage. Entrée en vigueur depuis le 1er juillet, cette mesure nous empêche désormais d'indiquer à nos lecteurs les prix des livres que nous présentons, car ils peuvent varier d'une librairie à l'autre. (*Voir* le Monde *daté 1er-2 juillet*).

L'histoire comme une aventure intime

● *Manès Sperber retrace les tragédies modernes, dans son autobiographie.*

« LES affaires d'Etat sont mes affaires de cœur », écrivait une grande dame de la Révolution, dont Pierre Gascar racontait naguère l'histoire. Cette inversion des rapports du cœur et de l'Etat, de la chose publique et de la vie privée, est un trait dominant de l'autobiographie de Manès Sperber. *Porteurs d'eau* avait révélé l'enfance pieuse et déjà révoltée du fils de Zablotov, chtettel hassidique de Galicie, et sa montée rapide, à travers les souffrances de l'exil et de la guerre, vers Vienne et vers la vie adulte. *Le Pont inachevé* relatait le double engagement du jeune homme dans la vie de l'esprit, par la voie de la psychologie et de l'adlérisme, et dans le combat politique sous la bannière marxiste. Le livre se terminait par la défaite des forces progressistes aux mains des nazis, qui conduisait Sperber à une prison de Berlin d'abord, à l'exil ensuite. C'est sur ce chemin que l'on retrouve l'auteur, dans *Au-delà de l'oubli*.

L'histoire se précipite, sa voix se fait plus forte. Les grands événements vont scander l'existence de Sperber, la modeler et bientôt étouffer le pouls de la vie privée. Le mouvement qui a porté l'homme à identifier sa vie à la chose publique conduit l'écrivain à dépasser la description de son cas ou la relation de son histoire pour l'ouvrir aussitôt au type et à une relative généralité. Ce n'est pas seulement Sperber qui émigre à Prague, Zagreb ou Paris, c'est le visage de l'émigré qui, à travers ces expériences concrètes, se constitue, prend forme et couleur. Partout, il a rendez-vous avec le malheur d'une société déchirée : on fait la chasse aux terroristes et aux chômeurs à Zagreb ; on fusille à Vienne ; la démocratie capitule partout. Dictatures traditionnelles ou fascismes modernes proposent à l'observation du penseur les spectacles accablants dont il rendra compte plus tard dans sa *Contribution à l'analyse de la tyrannie*.

L'espoir renaît avec la résistance de l'Espagne et quand, longtemps aveugle aux dangers hitlériens, le Komintern, abandonnant enfin le combat fratricide contre la social-démocratie, adopte la politique du Front populaire, qui s'annonce, entre autres, par la création à Paris de l'Institut pour l'étude du fascisme (INFA), dont Sperber sera le « responsable idéologique ».

JEAN BLOT.

(Lire la suite page 19.)

Dallet, Fréha, Gautier, Landry

A suivre

LA critique ne peut plus grand-chose pour les livres sur lesquels les éditeurs n'ont pas concentré tirages et publicité. Surtout quand elle en parle, comme aujourd'hui, un certain temps après leur parution, et qu'elle s'obstine à doser, sans complaisance, compliments et réserves. Mais c'est son luxe — pour combien de temps encore ? — d'ignorer ces contingences. Voici donc, pour le plaisir, quelques oubliés de ces derniers mois. Il s'agit de quatre auteurs sans rapport entre eux, sinon qu'ils ont déjà publié deux ou trois ouvrages et que, séduisants sans être toujours convaincants, ils ont besoin, pour garder la confiance des éditeurs, que le public leur en témoigne un minimum et les juge « à suivre ».

JEAN-MARIE DALLET a contre lui d'être... un homme heureux. Pensez ! Il s'est fixé depuis vingt ans à Mooréa, l'île jumelle de Tahiti. Et il voudrait en plus vivre, en artiste, de notre envie ?...

Dans *Waterman bleu noir* (1978), Dallet décrivait, sans méchanceté mais non sans drôlerie, la mentalité cafarde des maisons d'édition, pour lesquelles le sixième arrondissement figure le centre du monde. Le prétexte de ce reportage était les refus successifs d'un manuscrit sur *Gauguin*, finalement publié en 1976 par les Editions de Saint-Germain-des-Prés. « *Un écrivain attachant* », ont décrété les journaux. La routine !

Tahiti-Jim a le défaut de ressembler un peu trop à un dépliant de syndicat d'initiative ou de club à bronzer. L'auteur y mêle l'éloge odorant des vahinés à l'histoire des îles et à leur livre d'or, de Bougainville à Martine Carol, en passant par Cook, Loti, Gauguin, London, Murnau, Matisse et Simenon. Il n'y manque ni la tiédeur maternelle des eaux, ni la caresse des alizés, ni la saveur des poissons au lait de coco.

Mais Dallet a le mérite de rendre au plaisir de vivre les lettres de noblesse que la littérature savante lui conteste. Il y faut plus que de la franchise : de la témérité, et un goût physique pour la danse des mots.

PIERRE FREHA, aussi, a le courage d'exalter, dès son premier livre, une joie d'exister, de sentir, qu'on a retrouvée chez plus d'un débutant ces derniers mois. Un certain hédonisme de l'intimité et de l'instant serait-il en train de compenser, en littérature, les peurs apocalyptiques de l'avenir manifestées par les livres d'idées ?

Les suavités chantées par *Anglo-Lunaire* vont moins de soi que celles de la Polynésie. Il s'agit des rapports que de jeunes oisifs londoniens entretiennent avec le bleu du ciel ou

par Bertrand Poirot-Delpech

d'une jacinthe, le thé, les jours de la semaine, et autres choses aussi exquises. Il ne manque, cette fois, que les vestes d'alpaga, les canotiers et les robes à tournures, comme au temps de Proust, ou plutôt de Wilde.

On se dit d'abord que ce temps-là est révolu. Et puis on admet que le raffinement sur les riens de la vie n'a pas d'âge. La juste distance que nous prenons avec les êtres et les choses reste la grande affaire, pas seulement pour une élite surannée. Ce ne sont jamais les événements sociaux qui laissent le plus de traces en nous. Malgré une complaisance que ne compense pas toujours la relative banalité des analyses, Pierre Fréha redonne du prix, contre les simplifications du freudisme vulgaire, à nos singularités affectives et perceptives.

JEAN-MARIE GAUTIER réhabilite également dans leurs droits la conscience individuelle et le sens du destin particulier. Sa voie n'est pas celle de l'introspection proustienne, mais du rêve et de l'allégorie initiatique.

Les Emerveillements du mousse Olivier, qui font suite à un texte très classique, *le Sexe des anges* (Gallimard), se présentent au début comme un récit de mer, avec les ingrédients qu'on lui connaît depuis Jules Verne, Sandeau, Conrad ou Melville. Un adolescent embarque sur un chalutier pour une campagne de pêche en haute mer. Il découvre à la fois la séparation d'avec les siens, l'inquiétude du large, la dureté des travaux et des hommes.

Comme le veut le genre, le fantastique s'insinue imperceptiblement : l'absence de précision sur les lieux de pêche et de communication avec la terre, le « coup de cafard » trop intellectuel du patron, l'abandon, sans recherches, de plusieurs équipiers tombés par-dessus bord... La dose de merveilleux ne tarde pas à s'accroître. Un matin, le mousse se retrouve seul à bord avec sa collection d'autographes. Un enfant de son âge, qui dérivait par là, lui tient quelque temps compagnie puis s'évapore. Même apparition éclair, sur une île déserte où il a trouvé refuge, d'une fée blonde et d'indigènes. Les émerveillements d'Olivier s'achèveront, sur une banquise du pôle Sud, dans la paix d'on ne sait quelle transparence.

Quand l'auteur se passe toutes les fantaisies, on s'attend qu'il en abuse. Jean-Marie Gautier reste bien raisonnable et prévisible. Mais le charme engourdissant du livre vient peut-être de ce délire très contrôlé et référencié. On a l'impression de traverser les songes d'un adolescent d'autrefois qui se serait endormi, un soir de fièvre, sur *l'Ile au trésor* ou *la Roche aux mouettes*, la joue écrasée contre la reliure rouge de la collection Hetzel.

CET âge des potentialités, Bernard-G. Landry l'a dépassé de longue date. Il n'en est pas sorti pour autant. On espère encore de lui la confirmation des promesses que contenaient ses premiers livres, il y a vingt ans.

Aide-Mémoire pour Cécile (Denoël 1959, Prix des Deux Magots 1960) tirait son originalité d'un drame qui se rencontre certainement beaucoup dans la vie, mais dont la fiction ne s'était pas emparé : la paranoïa d'exclusion et la jalousie qui saisissent le conjoint d'un (ou d'une) psychanalysé en plein transfert amoureux. Les rages de ce qu'on pourrait appeler le psychanalysé par alliance y étaient dépeintes avec un mélange très efficace de chagrin vrai et de colère impuissante, sans que l'humour perdît ses droits. *Le Jardin d'Olivier*, qui suivit en 1961, reflétait avec exactitude, à propos d'un suicide, les détresses que cache la gaieté fanfaronne des jeunes comédiens. Encore un roman en 1963, *l'Attente de quoi*, *L.* en 1967, puis plus rien.

Comédie à Bologne donne la clef de ce silence, sans persuader, hélas !, que l'auteur a eu raison de le briser. Au lieu de livrer le résultat de ses affres, Landry nous y enferme par un emboîtement de brouillons au conditionnel : Louis décrivant Claude décrivant Robert décrivant l'arrivée d'André à Bologne...

L'angoisse de la page blanche et la vanité qu'il y a à vouloir la remplir tant qu'on ne se sait pas de la taille de Flaubert inventant *Bovary*, la difficulté de tenir une certitude à cet égard, et l'alibi que ce doute fournit au projet fou d'écrire, l'illusion lyrique et l'à-quoi-bon accablé entre lesquels rebondit tout écrivain, Landry les fait sentir jusqu'au malaise.

Seulement voilà : qui ce malaise peut-il passionner, hors ceux qui l'éprouvent et n'ont plus rien à apprendre sur lui ? Toute la production expérimentale issue des réflexions modernes sur le langage souffre de ce nombrilisme stérile. Le public, lui, veut des auteurs qui croient en leur pouvoir, en leur entreprise, et s'attachent à communiquer.

Il veut bien aimer l'écrivain, mais dans la joie d'un acte abouti, non comme on console d'un *fiasco*.

★ TAHITI-JIM, de Jean-Marie Dallet. R. Laffont, 296 p.

★ ANGLO-LUNAIRE, de Pierre Fréha. Mercure de France, 240 p.

★ LE EMERVEILLEMENTS DU MOUSSE OLIVIER, de Jean-Marie Gautier. Balland, 252 p.

★ COMEDIE A BOLOGNE, de Bernard-G. Landry. Les Editeurs Français Réunis, 238 p.

la vie littéraire

Deux cents poètes en solde

Comme en fin de saison, vous savez, on solde ! On ne met pas au pilon. Ah ! mais non ! on aime trop la poésie chez Seghers. Quand il dirigeait lui-même la maison qui conserve son nom, Seghers l'a, il est vrai, fort bien servie, la poésie.

Donc on se contentera de solder en quelques points de vente, et à des prix défiant toute concurrence, quelque deux cents de ces *Poètes d'aujourd'hui* indispensables à quiconque s'intéresse à la poésie contemporaine, cette poésie qui s'obstine à vivre dans le pire climat.

Il paraît, s'il faut en croire la circulaire qu'envoie aux intéressés la direction commerciale de Seghers, que « pour sauver cette précieuse série », des « mesures radicales » s'imposaient. On vient de les prendre. Je souhaite aux personnes qui se chauffent au fuel que l'on ne prenne pas pour leur chauffage, *l'hiver prochain, des mesures aussi radicales que celle qui vient de frapper les* poètes. Jugez-en : la collection compte à ce jour deux cent quarante-neuf volumes. Son catalogue sera désormais « limité aux cinquante titres récents ou récemment réédités ». Les autres seront soldés et après, fini !

La direction commerciale espère gentiment que la jeunesse va se jeter sur ces soldes. Mais on peut redouter que cette « action promotionnelle » ne soit plutôt une cérémonie funèbre. — J. Madaule.

« Chéri je t'aime »

Dans un ouvrage récemment paru, Michette Hugo relate sa quête de l'âme sœur parmi les fervents des « petites annonces » *(J. F., bien sous tous rapports, cherche...*, Tchou, 307 p.).

Le mâle, classé selon l'image qu'il aime à donner de soi et selon la formulation de ses offres de service, soumis au feu d'une verve ironique et gentiment rosse, se révèle tel qu'il est capable de se comporter : un coq hagard au croupion déplumé, un fier-à-bras au petit pied, clamant son innocente fatuité dans la basse-cour depuis longtemps déserte.

Nicole S..., qui tient depuis six ans le « bureau des cœurs » de *Libération* — les petites annonces, — raconte dans *Allô, Libébobo* (Ed. Candeau, 196 p.) les aléas de sa rubrique. Ici, le mâle affiche, quels que *soient ses penchants amoureux, ses prétentions* dans un langage d'une rare crudité, qui s'apparente parfois à l'agression. On comprend le haut-le-cœur de ces clavistes qui refusèrent de composer tel ou tel texte. Toutefois, ces annonces — gratuites — ont mis en évidence l'existence de minorités réfugiées jusqu'alors dans les revues spécialisées (et payantes) : les désirs de l'humanité sont d'une infinie diversité...

Mais, dans la plupart des cas, ces P.A., qu'elles figurent dans les hebdomadaires culturels ou paraissent dans le style « Libé », témoignent d'une solitude et d'une détresse vertigineuses. Comment ne pas prendre en compte l'appel de ce garçon qui prévient de son suicide ? Des lettres réconfortantes arriveront... trop tard. Cette rubrique joue un rôle *d'entraide en dépit de quelques crapuleries* et douteuses plaisanteries qui s'y glissent. Contre ça, *Libération* publie régulièrement une liste de conseils.

L'aspect social n'est pas à négliger (cela dit, sans esprit de « récupération »), notamment en ce qui concerne les « bouteilles à la mer » des « taulards », abandonnés des dieux.

Tout cela a valu à *Libération* quelques démêlés avec la justice, au nom des bonnes mœurs, bien sûr. S'il s'agissait du vrai mobile, admettons-le un bref instant, il y aurait quelque hypocrisie, pour une question de langage, *à renvoyer* les marginaux démunis à l'ombre des revues spécialisées.

Il y a aussi ces annonces tendres et touchantes, par exemple, celle-ci : « *Cherche pour chouette pépé une chouette mémé pas chiante, rigolote et dynamique (dans les soixante-dix ans) pour qu'ils se marrent ensemble.* » — B. A.

Le symposium de Burgos

Le premier symposium de Burgos se tient actuellement, et jusqu'au 7 juillet, à la Maison de la culture de la ville castillane. Organisé sous les auspices de l'Unesco, il comprend quatre groupes de travail, dont les thèmes de réflexion sont : I. Les catégories analytiques de la culture ; II. Economie de la culture ; III. Politiques culturelles ; IV. Création et créativité. Réunissant des spécialistes mondiaux — sociologues, philosophes, économistes, critiques d'art, écrivains, cinéastes, etc. — ces journées, dont les conclusions seront publiées, constituent un premier pas dans l'établissement d' « Etats généraux de la culture ». Elles permettront la préparation du programme qui sera présenté à la Conférence générale de l'Unesco en 1980, ainsi qu'aux instances institutionnelles européennes — Conseil de l'Europe et Communautés économiques européennes — dans le domaine de la culture et de la science.

Des bibliothèques sur le lieu de travail

L'action des comités d'entreprise a favorisé la multiplication, ces dernières années, de bibliothèques sur les lieux de travail. Mais cela n'a pas toujours suffi à « conduire le livre au lecteur ». Bien des bibliothèques d'entreprise ne sont que des centres de prêt, ignorés par la majorité des salariés.

Comment en faire des centres d'animation culturelle ? L'association Peuple et Culture répond à cette question dans un petit fascicule qu'elle vient de consacrer à l'organisation et au développement des bibliothèques d'entreprise. L'auteur, Benigno Caceres, qui a une longue expérience de l'éducation populaire, passe en revue tous les aspects de la question depuis le choix et la décoration du local jusqu'aux techniques de lecture et d'animation sans omettre les méthodes d'indexation des livres ou la mise au point d'un catalogue.

Trois exercices pratiques d'entraînement à la lecture complètent ce fascicule rempli de conseils pratiques et de réflexions originales (Peuple et Culture, 27, rue Cassette, 75006 Paris). — *J.-M. D.*

vient de paraître

Poésie

GISELE PRASSINOS : *Pour l'arrière-saison.* — Un nouveau recueil de poèmes « à l'heure où sombrent les visages fardés de rayons défunts », par l'auteur de *Brelin le fou.* (Belfond, 91 p.)

Récits

GERARD DELFE : *le Dieu Coyotte.* — Récits indiens d'Amérique du Nord dans lesquels court le rire du coyote. Ce petit carnassier au regard acéré sait prendre forme humaine dans les légendes indiennes. (Editions Garnier, 198 p.)

FRANÇOIS DE CLOSETS : *Scénarios du futur. — 2 : le Monde de l'An 2000.* — Mêlant fiction et information, récit et commentaire, l'auteur poursuit sa réflexion sur notre avenir. (Denoël, 416 p.)

CHRISTIAN BRINCOURT : *la Face cachée de l'aventure.* — Grand reporter à la télévision française après l'avoir été à R.T.L., l'auteur a mis dans ce livre les souvenirs et anecdotes multiples qui ont marqué cinq de ses grandes aventures professionnelles : le Pacifique-Sud avec Tabarly, le gouffre de la Pierre-Saint-Martin, une plongée avec *le Redoutable*, l'expédition à l'Himalaya et l'enfer vert d'Amazonie. Un livre pour les vacances. (Presses de la Cité, 239 p.)

Essai littéraire

GIANNI RODARI : *Grammaire de l'imaginaire.* — Une exploration des sentiers de la création à la fois sérieuse et drôle. Préface, traduction de l'italien et notes de Roger Salomon. (Editeurs réunis, 251 p.)

Histoire

MARYVONNE MIQUEL : *Quand le bon roi René était en Provence.* — Sous le règne du roi René, de 1447 à 1480, la Provence devint riche et connut un certain art de vivre. (Fayard, 334 p.)

LUCIEN LAUGIER : *Turgot ou le mythe des réformes.* — L'auteur s'efforce de restituer le vrai visage de l'homme d'Etat, à partir d'archives nationales, départementales et privées. (Albatros, 222 p.)

ANTOINE CASANOVA et ANGE ROVERE : *Peuple corse, révolutions et nation française.* — Une plongée dans l'histoire de la Corse, et notamment dans la lutte pour l'indépendance de Pascal Paoli, pour comprendre les problèmes d'aujourd'hui. (Editions sociales, 308 p.)

C.L. SULZBERGER : *la Chute des aigles.* — L'auteur retrace la grandeur et la décadence de trois dynasties : Hohenzollern, Romanov et Habsbourg. Traduit de l'américain par Liliane Crété. (Hachette, 312 p.)

TOUCHATOUT : *Histoire de France tintamarresque.* — Réédition d'un ouvrage publié en 1868, de Léon-Charles Bienvenu, dit Touchatout, dans lequel l'auteur se livre à un jeu de massacre des têtes couronnées, de la Gaule jusqu'en 1848. Ed. Résonances, B.P. 18 09400, Tarascon-sur-Ariège, 800 p., 400 illustrations).

DAVID DIAMANT : *Combattants juifs dans l'armée républicaine espagnole.* — L'auteur retrace les combats des sept mille volontaires juifs qui participèrent à la guerre d'Espagne, de 1936 à 1939, du côté des Républicains. (Editions Renouveau, en vente chez Mme Shapiro, 168, rue de Belleville, 75020 Paris, 445 p.)

Biographie

COLLECTIF : *Gramsci et son temps.* — Sous la direction de C. Colombo, des textes réunis par F. Occhipinti et accompagnés de plus de deux cents photographies éclairent la vie d'un des fondateurs du P.C.I. Introduction de M. Spinella. Trad. de l'italien par André Maugé. (Pierre Moray, 112 p.)

Témoignage

JOSEPH DAVRICHERVY : *Ah ! Ce qu'on rigolait bien avec mon copain Staline.* — La vraie figure de Staline selon un de ses compagnons de jeux, d'études, de révolte et de combat. (J.-C. Simoen, 256 p.)

Société

RAYMOND LECOQ : *les Objets de la vie domestique.* — Les ustensiles en fer de la cuisine et du foyer des origines au XIXe siècle « interrogés » par un grand collectionneur. Nombreuses illustrations. *(Berger-Levrault, 316 p.)*

Psychanalyse

JEAN GUILLAUMIN : *le Rêve et le Moi.* — Sept études psychanalytiques sur le sens et la fonction de l'expérience onirique. (PUF, coll. « Le fil rouge », 334 p.)

en poche

Sur le voyage

CHESTERTON (1874-1936) ne connaissait qu'une méthode : celle qui consiste à démentir les idées reçues, ou convenues. Ce drôle d'oiseau anglais s'attaquait, avec une cruauté allègre, à ce qui paraissait aller de soi, et que ses contemporains admettaient communément. Il s'employait à les dérouter, pour se donner le plaisir de les décevoir, étant de ces esprits qui associent l'usage de la littérature et l'art de déconcerter.

Dans son recueil d'essais qu'on vient de rééditer, Chesterton entreprend, notamment, une critique du voyage moderne, qu'il est opportun de méditer, quand recommence l'agitation immodérée des grands départs. Mieux vaut contempler les infinies variations d'un arbre ou d'un visage que courir le monde d'une manière inconsidérée. Les voyageurs de ce siècle sont trop pressés : ils « voient tout sans rien voir », remarquait déjà Chesterton. « Sans doute, il est stimulant de faire le tour de la terre en automobile à la vitesse de l'éclair ; de voir l'Arabie comme un tourbillon de sable et la Chine comme un champ de riz. Mais l'Arabie n'est pas un tourbillon de sable, et la Chine n'est pas un champ de riz. Ce sont d'anciennes civilisations où d'étranges vertus sont enfouies comme des trésors. Si nous désirons les comprendre, nous ne devons pas les visiter en touristes ou en curieux, nous devons les aborder avec la bonne foi des enfants et la longue patience des poètes... »

L'auteur traite les sujets les plus variés d'une façon toujours singulière. Ainsi fait-il apparaître le militarisme comme « le mal » des sociétés qui ont perdu leurs « vertus militaires ». En effet, « le soldat de métier acquiert un pouvoir de plus en plus grand à mesure que le courage d'une collectivité décline ». L'importance que prend l'armée dans une nation démontre, selon Chesterton, la faiblesse de celle-ci. « Rien n'échoue, dit-il, comme le succès. »

F. B.

★ **HERETIQUES, de G.K. Chesterton. Idées. Gallimard. Traduit de l'anglais par Jenny S. Bradley, 388 pages.**

● *PARMI LES RÉÉDITIONS* : les romans d'Hugues Rebell, *la Camorralia Saison à Baïa, La femme qu' a connu l'empereur* (« 10/18 ». Les deux volumes présentés par Hubert Juin) ; d'Albert Cossery : *Mendiants et Orgueilleux* (« Folio » ; de Daniel Defoe : *Moll Flanders* (« Folio ». Préface de Dominique Fernandez. Traduction de Marcel Schwob revue et complétée par Francis Ledoux) ; *les Essais* de Simone de Beauvoir (« Idées », Gallimard. Deux volumes) ; de François Furet et Denis Richet : *la Révolution française* (Marabout). ● « 10/18 », poursuivant la publication des œuvres de Jack London, fait paraître : *la Petite Dame de la grande maison* (Préface de Francis Lacassin. Traduction de Louis Postif).

en bref

● **LE QUATRIEME CONGRES MONDIAL DES POETES** s'est ouvert à Séoul, en Corée du Sud, le 2 juillet, où se trouvaient réunis cent quatre-vingts poètes venus de vingt-trois pays différents. Parmi les participants français, Eugène Guillevic et Michel Deguy. Pendant six jours, les congressistes devaient envisager les possibilités de raviver l'intérêt du public pour la poésie. Le premier congrès mondial des poètes s'était tenu, en 1969, à Manille.

● **PIERRE DALLE NOGARE** publie un « journal de poésie » mensuel : « Inédits 1979 ». On trouve, dans le numéro de juin, des textes d'André Pieyre de Mandiargues, Pierre Emmanuel et Georges-Emmanuel Clancier (61, rue Caulaincourt, 75018 Paris, 5 F).

● **LA REVUE « CRITIQUE »** consacre un numéro spécial (juin-juillet, prix : 27 F) à « Trente ans de poésie française ». La revue aborde l'œuvre des poètes apparus pendant la période 1950-1979 que commentent d'autres poètes, des philosophes, des écrivains ou des peintres. Figure aussi un essai d'anthologie à partir des plus récents numéros des revues de poésie. On y relève notamment les signatures de J. Starobinski, J. Roubaud, D. Roche, C. Bonnefoy, etc.

● **SOUS LE TITRE « CRIMES NOIRS ET BRILLANTS »**, quatre romans de Gilbert Tanugi sont réunis en un volume chez Denoël. Ce sont « l'Homme de Hambourg », « Requiem pour Woona », « la Corde d'argent » et « le Canal rouge », qui valut à son auteur le grand prix de littérature policière en 1972.

● **LE PRIX « TRENTE JOURS D'EUROPE »** (10 000 F) a été attribué à M. Edgard Pisani pour son ouvrage « Défi du monde. Campagne d'Europe » (Editions Ramsay).

● **LE GRAND PRIX DE LA MER 1979** a été décerné à Jean-Michel Barrault pour « la Vie sauve » (Editions maritimes et d'outre-mer).

● **LE PRIX MAC ORLAN** (20 000 F) a été attribué à Francis Lacassin « pour l'ensemble de ses travaux de critique et de réhabilitation ».

● **LE PRIX DU « CONCOURS POESIE 2000 »** (5 000 F) est allé à Claude Held, pour son recueil « Littoral continu », qui sera publié en octobre par les Editions Paul Mari.

● **PARMI LES OUVRAGES PUBLIES PAR NOS COLLABORATEURS**, cette année (« le Monde des livres » du 29 juin), nous avons omis de signaler « Terminus Paris », de Bernard Chapuis (Ed. Les Formes du secret), « la Mère empêchée », de Paule Giron (Le Seuil) et « l'Avant-Sommeil », de Jean Guichard-Meili (Ed. Coprah). Rappelons aussi l'enquête du « Monde » : « Vingt ans de réussite allemande » (Ed. Economica, 49, rue Héricart, 75015 Paris).

● **RECTIFICATIF: « LE KOMINFORM »**, ouvrage de Lilly Marcou, mentionné dans « Le Monde des livres » du 22 juin, n'a pas été publié chez Grasset mais à la Fondation nationale des sciences politiques.



هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

... les auspices de l'Unesco, il comprend ... groupes de travail, dont les thèmes ... réflexion sont : I. Les catégories ana... ues de la culture ; II. Economie de la ... re ; III. Politiques culturelles ; IV. Créa... et créativité. Réunissant des spécialistes ... diaux — sociologues, philosophes, éco... istes, critiques d'art, écrivains, cinéastes, — ces journées, dont les conclusions ... nt publiées, constituent un premier pas ... l'établissement d'« Etats généraux de ... ulture ». Elles permettront la préparation ... rogramme qui sera présenté à la Confé... e générale de l'Unesco en 1980, ainsi ... ux instances institutionnelles européennes ... onseil de l'Europe et Communautés éco... iques européennes — dans le domaine ... a culture et de la science.

... bibliothèques ... le lieu de travail

...ction des comités d'entreprise a favorisé ... ultiplication, ces dernières années, de ... othèques sur les lieux de travail. Mais ... n'a pas toujours suffi à « conduire le ... au lecteur ». Bien des bibliothèques ... reprise ne sont que des centres de ... ignorés par la majorité des salariés.

...mment en faire des centres d'animation ... relle ? L'association Peuple et Culture ... d à cette question dans un petit fasci... qu'elle vient de consacrer à l'organi... et au développement des bibliothèques ... eprise. L'auteur, Benigno Caceres, qui a ... longue expérience de l'éducation popu... passe en revue tous les aspects de la ... ion depuis le choix et la décoration ... ocal jusqu'aux techniques de lecture et ... nation sans omettre les méthodes d'in... ion des livres ou la mise au point d'un ... ogue.

...s exercices pratiques d'entraînement à ... ture complètent ce fascicule rempli de ... ils pratiques et de réflexions originales ... le et Culture, 27, rue Cassette, 75006 ... — J.-M. D.

en bref

● LE QUATRIEME CONGRES MONDIAL DES POETES s'est ouvert à Séoul, en Corée du Sud, le 2 juillet, où se trouvaient réunis cent quatre-vingts poètes venus de vingt-trois pays différents. Parmi les participants français, Eugène Guillevic et Michel Deguy. Pendant six jours, les congressistes devaient envisager les possibilités de raviver l'intérêt du public pour la poésie. Le premier congrès mondial des poètes s'était tenu, en 1969, à Manille.

● PIERRE DALLE NOGARE publie un « Journal de poésie » mensuel : « Inédits [illegible] ». On trouve, dans le numéro de juin, des textes d'André Pieyre de Mandiargues, Pierre Emmanuel et Georges-Emmanuel Clancier (61, rue Caulaincourt, 75018 Paris, 5 F).

● LA REVUE « CRITIQUE » a consacré un numéro spécial (juin-juillet, prix : 27 F) à « Trente ans de poésie française ». La revue aborde l'œuvre des poètes [illegible] pendant la période [illegible] que commentent d'autres [illegible], des philosophes, des [illegible] ou des peintres. Figure [illegible] un essai d'anthologie à partir des plus récents numéros des revues de poésie. On y relève [illegible] les signatures de [illegible], J. Roubaud, D. [illegible], C. [illegible]foy, etc.

● SOUS LE TITRE « CRIMES NOIRS ET BRILLANTS » [illegible] romans de Gilbert [illegible] réunis en un volume [illegible]. Ce sont « l'Homme [illegible] », « Requiem pour [illegible] », « Corde d'argent [illegible] rouge », qui [illegible] le grand prix de [illegible] cière en 1972.

● LE PRIX « TRENTE JOURS D'EUROPE » [illegible] attribué à M. E[illegible] pour son ouvrage « D[illegible] Campagne d'Europe [illegible] Ramsay).

● LE GRAND PRIX DE LA MER 1979 a été décerné [illegible] Barrault pour [illegible] (Editions maritimes [illegible] mer).

● LE PRIX [illegible] ORLAN (20 000 F) a été [illegible] Francis Lacassin « pour [illegible] de ses travaux de critique et de réhabilitation ».

● LE PRIX DU [illegible] CONCOURS POESIE [illegible] recueil Claude Held, [illegible] « Littoral » [illegible] en octobre [illegible] Paul Mari.

● PARMI LES OUVRAGES PUBLIES PAR NOS [illegible] TEURS, cette année [illegible] des livres [illegible] avons omis de [illegible] Paris », de Bernard [illegible] Les Formes du secret [illegible] empêcher », de [illegible] Seuil) et « [illegible] Jean Guichard-Meili [illegible] Rappelons [illegible] « Monde » [illegible] allemande [illegible] rue Bernard [illegible] REDUCTION [illegible] FORME [illegible] mentionner [illegible] livres [illegible] publié chez [illegible] Fondation [illegible] politiques.

romans

André Laude, de l'errance...

PRENEZ le dernier Laude. Sur la jaquette, vous lisez : « Rue des M... » Des quoi ? Vous dépliez le rabat, et vous voyez : « Rue des Merguez », et, en dessous, une tête de mort qui rit. Ce n'est pas sérieux. Non, ce n'est pas sérieux du tout de prendre le temps d'écrire un livre de vie et d'amitié. Laude aurait pu, par exemple, se fendre d'une somme sur le thème : « Les merguez sont une idée neuve en Europe... »

Pensez-vous. Il préfère rouler sa bosse entre deux paumés et un coup de cœur, du côté de la fabuleuse Marsiho. Il choisit d'écrire en cavale, jongleur pressé qui cache, sous la couleur des mots crus, sa pudeur d'écorché.

Pas facile, la fête. Laude fait front, encaisse, s'imbibe, s'émerveille et nous fait don de ce romancero plus romantique que romancé, qui parle de tout, de lui, de nous, avec ce souffle court des voyageurs de longue haleine.

Mine de rien, il y faut un sacré courage. C'est que c'est casse-gueule, camarade Laude, de fumer, de jouir, de rêver et de l'avouer avec une telle innocence, « jour après jour, en ahanant et en errant ». D'en parler « plus nu ». De parler au plus près de la vie. De faire comme si on pouvait faire confiance, comme si d'une voix fraternelle pouvait naître un fraternel auditoire.

Ce texte en prise directe est coupé d'une série de « blues », courts poèmes haletants qui témoignent qu'André Laude est aussi poète.

CLAUDE COURCHAY.

★ RUE DES MERGUEZ, d'André Laude. Plasma, 175 p.

Signalons, du même auteur, 19 Lettres brèves à Nord Nord, Ed. Le Verbe et l'Empreinte, 16 p. Gravures de Max Pessin. librairie Plasma, 41, rue Saint-Honoré, Paris.

...à la colère

ANDRE LAUDE est d'abord un poète de la revendication immédiate. Il est l'homme du quotidien, griffant d'insatisfaction les banalités offertes, et la bêtise. Mais le quotidien justement ne lui suffit pas. Il lui faut autre chose que la réalité médiocre; et cette autre réalité, il la découvre, sourcier du miracle, dans ce qui se donne à voir, que peu d'hommes entrevoient :

Corps électrique je traverse la ville tel un poisson de grande [profondeur
Des femmes publiques font la roue devant des étalages de [roses rouges
Des taxis traquent les assassins [d'enfants pubères
Dans les chantiers des clowns lugubres tournent lentement au rythme d'un saxophone qui pleure des feuilles mortes [d'octobre...

Dans un entretien avec Nicole Postnikowa, et qui sert de préface ou d'avant-dire, d'avant-chanter, André Laude souligne à quel point lui est proche la proclamation du romantisme allemand, que la poésie tient en ceci : « Créer de l'être ensemble. » Alors le « poisson de grande profondeur » clame :

J'exige la fin du divorce entre [le verbe et les choses
J'exige la mise en procès de ceux qui nous vendent et nous [achètent
Nos larmes, nos cris d'enculés [par LE SYSTEME
Nos poitrines en loques
Nos poumons en ruines
Etc., etc., etc...

Viennent des nuits éclatées et des promenades dans Paris, qui sont des ballades. Les vagabondages de la poésie d'André Laude sont aux couleurs du sang et de la vivifiante et intolérable colère.

H. J.

★ COMME UNE BLESSURE RAPPROCHEE DU SOLEIL, par André Laude. Collection « La peau des mots ». Editions de « La pensée sauvage », 220 p.

Les allusions de Jean Echenoz

● *A travers une intrigue policière.*

ON est en pleine série noire. Autour du « secret », les comparses tombent comme des mouches. Husseri, l'exécuteur aveugle, au sens concret du mot, a la main infaillible. Tueurs en loden vert, petits malfrats, patrons à couverture respectable, patronymes à coucher dehors, pauvres poulettes égorgées, tous les clichés, tous les stéréotypes du genre policier — roman ou film — sont mobilisés. Autour du secret d'un inventeur — Byron Caine ! — secret, dont la possession met aux prises deux organisations.

Or le secret est, matériellement, une pauvre machine vaine que l'on dirait montée par le sculpteur Tinguely ou par Raymond Roussel (tiens l'auteur, Echenoz, a le même nom qu'un personnage de *Locus Solus !*). Quant à l'inventeur, il est surtout occupé de puzzles, comme un personnage de Pérec. « Comme », l'adverbe de comparaison s'impose de soi-même. Tout le livre peut se lire comme un recueil d'allusions. Les personnages semblent les doublures d'autres que l'on a vus ailleurs ; ce qu'ils disent on est presque sûr de l'avoir entendu. Je dirais, en reprenant le titre du bel ouvrage d'Antoine Compagnon sur la citation que tout est de « seconde main ».

Y compris la composition d'ensemble. Certains mots semblent faits pour que l'on joue avec eux. Ainsi le mot « organisation ». Dans l'histoire, deux bandes rivales, dans la construction du récit, deux mouvements du texte qui s'affrontent, se contaminent, s'échangent, et se confondent au point d'arrêt : « *Le navire coupe l'image en deux, obliquement. Il fend la mer comme un scalpel et l'eau se referme sur lui et les reliefs blancs du sillage vont en s'émoussant, s'atténuant après son passage, et l'eau s'apaise progressivement jusqu'à recouvrer sa lisseur mobile, ridée, reproduisant à l'accéléré l'évolution d'une blessure, le procès de la cicatrisation.* »

Concilier le temps et l'espace

Ce premier livre, qui éveille l'intérêt par sa maîtrise et son tremblé, pose une question. Démasque-t-il les procédés recensés, en particulier ceux du « nouveau roman », ou, en les reprenant, insiste-t-il sur le fait que la littérature est toujours à l'origine et à l'horizon de la littérature ? Et *le Méridien de Greenwich*, dira-t-on ? Il est, je crois, le signe de la recherche d'écrivain d'Echenoz. De chaque côté de cette ligne imaginaire cohabitent une journée et celle du lendemain. « *C'est un scandale*, dit l'inventeur, *c'est la preuve que l'on n'est jamais arrivé à concilier le temps et l'espace.* » A suivre.

GEORGES RAILLARD.

★ LE MERIDIEN DE GREENWICH, de Jean Echenoz. Ed. de Minuit, 256 p.

UNE TRAGÉDIE EN SOURDINE

(Suite de la page 15.)

— Mais les mots qu'il emploie, les sentiments qu'il éprouve ou qu'il observe, le dépassent. L'innocence résiste à cette initiation par personnes interposées. Et le décor semble, lui aussi, stupéfait par l'épreuve qui le frappe. L'amour, le déshonneur, la vengeance, n'ont pas leur place dans le salon vieillot, ni dans le jardin à rocailles. Que vient faire la tragédie chez ces joueurs de croquet ?

Des ravages. Cependant les convenances, impuissantes à juguler le fléau, parviennent à en limiter les dégâts. On souffre à l'étouffée, on pleure la tête sous l'aile, on s'affronte du bout des dents. La ruine opère en coulisses et la mort l'y rejoint sur la pointe des pieds. Elles guettent la chute du rideau pour venir effacer toute trace de larmes. Et les enfants, devenus adultes à leur tour, s'interrogent : « *Que s'est-il donc passé ?* » Ils confronteront leurs souvenirs dans l'espoir de retrouver parmi les décombres la mystérieuse douceur dont le regret les hante. A quoi tenait-elle ? Remontant le cours des heures creuses, leur mémoire y respire un parfum de fleurs fanées qui la grise comme une bouffée de jeunesse.

Cette quête de la province perdue constitue un des thèmes favoris de Suzanne Prou (*la Terrasse des Bernardini, les Miroirs d'Edmée*), qui chemine en tapinois sur les traces de Mauriac. Mais la fascination qu'elle ressent pour les nœuds de vipères bourgeoises se tempère d'indulgence, de compassion, voire d'une secrète complicité. Des monstres ? Allons donc ! Des pécheurs inconscients que le temps engloutira avec leurs fautes, et dont les héritiers s'efforceront un jour de démêler la vérité, comme pour réintégrer les dimanches d'autrefois.

GABRIELLE ROLIN.

★ LES DIMANCHES, de Suzanne Prou. Calmann-Lévy, 179 p.

Un message de l'intérieur de l'enfance

● *Le fantasme d'un écrivain de dix-sept ans.*

VALERIE Valère a dix-sept ans et son *Pavillon des enfants fous* nous hurle encore à l'oreille.

Cette fois elle a exprimé un fantasme que bien des petites filles folles de leur frère ont refoulé très loin. Malinka, dix ans, c'est une surdouée de la vibration, une enfant prodige de la sensibilité. Wilfried, son frère, a quinze ans. Ils sont très beaux, très riches et — mère morte, père voyageur — très libres. Seules grandes personnes : une ménagère intermittente et les enseignants, qui récoltent toute la rancœur méprisante d'ordinaire répartie sur un choix d'adultes plus varié. Le frère et la sœur s'aiment et n'aiment qu'eux. Une « vieille » de vingt-cinq ans initie l'adolescent aux choses du sexe ; il tomberait bien amoureux si cela ne faisait pas sombrer dans la tristesse Malinka — qui nous fait savoir en passant : « *On devient fou quand on veut.* » Alors le frère évince la femme et, avec une pudeur et un naturel sans fêlure, l'« inéluctable » s'accomplit. Ces enfants-ci ne refoulent rien, ignorent ou dédaignent les interdits. Pourtant leur tremblant accomplissement leur fait oublier la nécessaire façade d'hypocrisie. Ils s'accordent une fugue ; on les découvre, enlacés. Le père indifférent signifie qu'il va envoyer le fils en « maison de correction »... Wilfried y échappe par le suicide, laissant Malinka hébétée, mutilée...

Le vocabulaire de la nouvelle génération

Le fantasme est conté par deux voix, celle de Wilfried et celle de sa sœur. On y retrouve le vocabulaire de la génération : l'adjectif « génial », en particulier.

Chaque épisode : l'école, les magasins, les boîtes à sandwiches, les restaurants, revient avec la minutie des récits d'enfant.

Le hasard m'a fait ouvrir, après *Malinka*, un remarquable essai à contre-courant de René Schérer (*l'Emprise des enfants entre nous*). Les enfants y ont la parole, sans surveillance. Ce qui court à travers leurs réponses recoupe souvent le message de Valérie Valère. C'est qu'elle se souvient de tout près, et non du haut de toute une vie comme dans les *Mémoires* qui rappellent l'enfance.

Certes, un romancier expert aurait réduit ces 320 pages à 200. Certes, à dix-neuf ans, Françoise Sagan nous donnait un récit « racinien ». C'est qu'elle acceptait les règles de l'art et le modèle des gloires passées.

Valérie Valère assure avoir des tiroirs pleins de manuscrits. Apprendra-t-elle à nous percer de flèches au lieu de nous noyer sous un flot ? Le voudra-t-elle ? Deviendra-t-elle (certains passages en donnent l'intuition) une Mac-Cullers des grandes villes ?

DOMINIQUE DESANTI.

★ MALINKA OU UN JOUR COMME LES AUTRES, de Valérie Valère. Stock, 328 p.

poésie

L'espérance de Noureddine Aba

● ***La Palestine, l'Algérie, et la terre intérieure.***

NOUREDDINE ABA est le poète de la fraternité déçue. Avec des mots simples, avec des paroles généreuses et souvent un souffle épique, il compose des poèmes qui sentent la terre. Une terre humiliée, blessée par la brutalité de l'histoire : la Palestine *(Montjoie Palestine !)* (1), l'Algérie *(Gazelle après minuit)* ou bien la terre intérieure, celle que porte en lui l'homme méprisé, non reconnu, l'homme objet d'exclusion et de racisme. C'est de cette terre-là, muette, à peine perceptible, que Noureddine Aba parle dans *le Chant perdu au pays retrouvé*, un récit-poème.

Un homme, Arabe, a été victime d'une agression. Il a perdu la mémoire, mais non la rage de dire et de dénoncer une nation où *« le mépris est plus quotidien que le pain »*. Il s'adresse au médecin qui l'a recueilli. Il lui raconte son pays, ses mythes, ses rêves, ses plaies. Il lui rappelle quelques dates et quelques événements. Il remonte loin dans le temps, loin dans le ciel. Les illusions sont têtues : la justice doit pouvoir exister quelque part, comme le racisme doit cesser un jour. Mais il sait que celui qui cultive la haine contre l'Arabe, qui l'injurie ou l'assassine est celui-là même qui a dénoncé le juif et exclut le Noir (Noureddine Aba a été stagiaire au procès de Nuremberg).

On retrouve dans le lyrisme de ce poète — qui est aussi un dramaturge — cette irrésistible espérance qui dessine sur l'horizon un « futur humain ». Humain cet optimisme. Humaine cette bonté profonde qui caractérise les gestes et paroles de Noureddine Aba. Il chante son pays comme une mère chante l'enfant qu'elle porte en elle. Mais c'est un chant mêlé de mélancolie, car cet Algérien, qui a vécu trente ans en France et qui travaille aujourd'hui dans son pays, est un homme dont l'identité — disons la culture — est coupée en deux.

Dans *Gazelle après minuit*, le poème est un échange d'images et de rêves entre Aziz le combattant et Gazelle la femme aimée, peut-être la terre. Les poèmes de Noureddine Aba restent fidèles à cette *« fraternité qui interpelle le monde »*.

TAHAR BEN JELLOUN.

★ **LE CHANT PERDU AU PAYS RETROUVÉ**, récit de Noureddine Aba. Cerf, Terres de feu. 116 p.,

★ **GAZELLE APRÈS MINUIT.** L'Athanor, 119 p.

(1) P.-J. Oswald.

EXTRAIT

O ma Gazelle
O ma pudique nudité
Fidèle à mes désirs
Ma secrète jarre de miel,
Il faut que tu saches
Mon parfum d'oubli,
Que je le dise à ton oreille,
Ton corps tremble au fond de [moi
Comme une traînée de phos- [phore
Ton corps remue au fond de [moi
Comme une cendre chaude.
Dans ce nid d'aigle des [djebels
Où je pense à toi, l'arme aux [pieds,
Il me semble que les échos
Silencieux à cette heure
Guettent l'instant où je t'ap- [pellerai dans mon sommeil.
Pour récupérer et diversifier
Ton nom Gazelle, ma Liberté !

MILLE ANTIGONE

CHARLOTTE Delbo fait usage de la poésie pour témoigner sur les horreurs d'un siècle peu fréquentable. On se souvient de ses trois livres sur Auschwitz : *Aucun de nous ne reviendra*, *Une connaissance inutile*, *Mesure de nos jours* (1). La voix dépouillée, qu'on y entendait, exerçait un grand pouvoir, et parvenait à communiquer l'expérience de la pire détresse.

Voici que l'auteur publie, avec une lithographie très expressive de Jean Picart le Doux, un chant funèbre sur les événements qui se produisirent à Kalavrita, dans le Péloponnèse, en décembre 1943. « Un samedi, jour de marché », tous les hommes qui se trouvaient dans ce village, les vieillards exceptés, furent amenés dans une ravine par les Allemands, et furent exécutés, tandis que les femmes attendaient, enfermées dans l'école. Mille Antigone ensevelirent leurs morts.

Charlotte Delbo évoque, avec une pudeur qui renforce le caractère pathétique de son récit, les sentiments des hommes qu'on emmène, et ceux des femmes, lorsqu'elles se tourmentent de ne rien savoir, puis lorsqu'elles découvrent les cadavres : « C'est insensé, l'espoir. On ne croit jamais à la mort, tout de suite. » La beauté austère et cruelle de ce texte ravive, à tout moment, l'émotion du lecteur.

FRANÇOIS BOTT.

(1) Éditions de Minuit.



Lithographie de Picart le Doux.

EXTRAIT

« Pour les femmes, le chemin était interminable.
Pour les hommes, le chemin était un raccourci.
Un raccourci de la vie à la mort pour les hommes dont la vie ne s'était pas accomplie.
Un raccourci de la vie à la mort pour les garçons qui n'avaient pas fini de grandir.
Un raccourci de la vie à la mort pour les plus âgés qui n'auraient pas la dernière maladie, celle qui vous met au lit, dont on meurt. »

★ **KALAVRITA DES MILLE ANTIGONE**, par Charlotte Delbo, 36 pages. Edit. L.M.P., 8, place de la République, Vanves. Cet ouvrage pour bibliophiles est tiré à 200 exemplaires numérotés, accompagnés d'une lithographie originale de Jean Picart le Doux. 500 F l'exemplaire.

essai

Les certitudes de l'analogiste

● ***Suzanne Lilar analyse, dans son journal, le principe de la poésie.***

« *LE scandale de la poésie*, affirme Suzanne Lilar, *est que tout lui sert de levier.* » La modernité de cette approche, Julien Gracq la fait ressortir dans sa préface à la réédition de ce livre paru en 1954, et qui nous frappe de nouveau comme une révélation. Si le surréalisme avait permis à la poésie d'apparaître dans tous les domaines de la vie, *« dans la trouvaille comme dans la magie du hasard ou la magie amoureuse »*, il s'est peut-être moins préoccupé d'analyser le principe poétique lui-même.

D'où vient la singularité de ce journal rigoureux, inflexible, qui avance par digressions découlant l'une de l'autre et qui, toujours selon la formule de Julien Gracq, *« procède par agglutinations successives un peu à la manière d'une boule de neige »*. Dans l'imbrication de ses images se retrouve une poétique très proche de celle de *Hofmannsthal*, qui refusait de renoncer à l'enfer comme au ciel et se souciait de distinguer la poésie de la beauté, à laquelle elle n'est pas forcément rivée.

Ainsi, pour Suzanne Lilar, la poésie n'est-elle pas un lieu défini, mais intersection, ubiquité, monde de relations qui dispose des limites, de l'espace et du temps. Sa curiosité avide, quasi mystique, rehaussée par la précision du terme et du regard, se tourne (comme dans la *Lettre de lord Chandos*) vers l'insolite qui surprend et suspend l'âme : *« J'étais trop flamande pour ne pas subir la fascination d'un art adonné à la monstruosité, à l'anomalie, à la distorsion des formes »*, — ce qui nous vaut des pages superbes sur la malléabilité du réel, comme celles sur la villa d'Este assoupie et rongée par la mousse (*« Où finit le marbre, où commence le sournois cancer végétal ? »*) et celles sur les trompe-l'œil et les compositions d'Arcimboldo.

Devenue *« collectionneuse de nouvelles similitudes »*, la vision de Suzanne Lilar s'ouvre et s'enrichit sans cesse, comme le prouvent ces détails arrachés à Bruegel ou à Grünewald où une armée en marche devient forêt stylisée, où la robe de sainte Lucie, enroulée sur elle-même, devient volutes de coquillage, si bien que les grands rythmes et les mouvements de la nature parcourant les œuvres les plus élaborées de l'art pour peu que nous sachions les saisir *« au filet d'une attention de plus en plus soutenue »*. C'est pourquoi ce qui nous projette dans la poésie nous plonge au-delà des apparences : un chien qui ressemble à un manchon, une femme en cire au musée Grévin, une rue banale qui, sous une certaine lumière, rappelle Venise — équations miraculeuses révélant à la fois ce qui rapproche et une singularité inaliénable.

Cette riche symbolique remonte à l'enfance ; comme en témoigne l'ouvrage remarquable de Suzanne Lilar, *Une enfance gantoise* (Grasset, 1976), dont une édition nouvelle vient de paraître en Belgique, augmentée d'émouvantes photographies. Si, dans le *Journal*, elle se consacre surtout à l'étude des *passages* entre les formes, dans *Une enfance gantoise* elle insiste sur *« l'écart entre ce qui n'était pas et ce qui était, cet entre-deux, cet intervalle »*.

L'analogie est, pour elle, le point de départ de nouvelles certitudes qui la mènent plus loin même que la science, car à une cohérence rationnelle elle substitue *« une cohérence perçue dans la fraîcheur toujours renouvelée de l'imaginaire »*. A travers l'étude approfondie qui présente ce *Journal*, Jean Tordeur fait apparaître combien cette sensibilité qui suppose non point la réconciliation des contraires mais leur juxtaposition, est présente dans toute l'œuvre de Suzanne Lilar. On ne cesse de la retrouver jusque dans cette phrase si mélodieuse charriant la complexité de la vie, splendide reflet des révélations intimes — phrase où les origines et l'ailleurs se confondent grâce au règne souverain et insaisissable de la métamorphose.

DIANE DE MARGERIE.

★ **JOURNAL DE L'ANALOGISTE**, de Suzanne Lilar, préface de Julien Gracq, introduction de Jean Tordeur. Grasset, 256 p.

هكذا من الأصل

colloque

Qu'avons-nous fait de Sartre ?

● ***Les sartrologues s'interrogent à Cerisy.***

L'ETE de 1926, un normalien de vingt et un ans fit un exposé sur Descartes lors d'une décade de Pontigny sur le thème de « L'empreinte chrétienne ». On voit aujourd'hui sa photo, pipe au bec et l'allure sage malgré le regard légèrement ironique, dans le vestibule du château de Cerisy-la-Salle, où se tiennent les fameux colloques qui ont pris la suite des décades animées jadis par Paul Desjardins.

C'est à ce jeune homme inconnu, Jean-Paul Sartre, qu'on aurait aimé demander ce qu'il pensait du colloque consacré, cinquante-trois ans plus tard, au glorieux écrivain-philosophe qu'il est devenu. Il aurait sans doute été plus caustique que ne saurait se montrer le sartrologue soussigné, partie prenante aux débats, à l'égard du huis clos luxueux, savant et détendu qui a rassemblé dix jours durant, dans cette Thélème normande, quatre-vingt-dix sartriens, sartristes, sartrisants, sartrophiles, sartrolâtres venus des quatre coins du monde pour écouter une bonne trentaine de communications et participer aux discussions.

Absent physiquement de Cerisy, où c'était la première fois en France qu'on le prenait pour objet d'un colloque, Sartre fut présent par les images du film *Sartre par lui-même* mais, plus encore, par l'actualité ; les journaux ne cessaient de nous apporter de ses nouvelles : un tapeur l'avait attaqué chez lui à coups de rasoir, Françoise Sagan lui adressait pour son soixante-quatorzième anniversaire une lettre d'amour que nous aurions tous volontiers contresignée, il retrouvait son « petit camarade », Raymond Aron, pour appeler au sauvetage des réfugiés vietnamiens.

« *Qu'avons-nous fait de Sartre ? Traité dès 1945 comme « un monument public », Sartre n'est-il plus aujourd'hui que le « miroir critique » d'un passé, le « bien culturel » de sociétés restreintes en voie de disparition ?* » Telle était la question posée dans le programme du colloque par ses deux directeurs, Geneviève Idt et Michel Rybalka. Ce dernier commença par dresser, en observateur de la vie intellectuelle contemporaine, une « situation de Sartre » en forme de bilan : Sartre n'a pas été remplacé, son silence philosophique présent, dû à la maladie, creuse un manque que nul n'est venu combler ; il faut donc se servir de son œuvre pour inventer à partir d'elle une solution à la crise actuelle de la pensée.

Une majorité de philosophes

L'objectif du colloque était de faire le point sur les travaux sartrologique et de confronter Sartre aux divers discours critiques, de le repérer comme l' « *interlocuteur, reconnu, secret ou renié, de bien des recherches actuelles* ». On écouta d'abord des exposés d'inspiration psychanalytique (Alain Costes, Josette Pacaly, Anne Clancier) ou dadaïste (George Bauer), visant à mettre au jour l'origine pulsionnelle et fantasmatique de l'écriture sartrienne : analité, troubles de l'identité sexuelle, mauvais rapport au sein maternel, *fantasme défécatoire*. Ces freudienneries finirent pas susciter de vives résistances chez les philosophes, qui dominaient par le nombre : « *Qu'on cesse ces jeux de pipi caca* », s'irrita l'un d'eux.

S'appuyant sur la linguistique, savoir réputé *sérieux*, Edouard Morot-Sir éblouit chacun en proposant une théorie complète du langage philosophique de Sartre dans la *Critique de la raison dialectique*. Michael Issacharoff soumit *Nekrassov* à un décodage sémiotique ingénieux, mais qui n'éclaire guère la réussite de la pièce, ni son échec lors de la création. Gerald Prince fit un inventaire minutieux des « *ouvertures* » de *la Nausée*, des incertitudes qui empêchent le texte de se clore sur lui-même. Michel Sicard, avant-gardiste et sibyllin, s'attacha à l'esthétique et fit voir les œuvres plastiques que Sartre a commentées. Oreste Pucciani exposa avec rigueur les problèmes d'une pédagogie sartrienne. Grâce à Manfred Frank et Traugott Koenig, on eut une vue intéressante sur les relations de Sartre avec la culture allemande.

Avec son brio habituel, Alain Robbe-Grillet lança des formules (« *Dans* les Mots, *Sartre soigne son style mais ne le guérit pas* »), déclara qu'il avait, lui, écrit le roman annoncé par Roquentin à la fin de *la Nausée*, et décrivit de façon très méditée l'entreprise littéraire sartrienne comme un drame où s'opposent la liberté et la vérité. Sur *l'Idiot de la famille*, on entendit Françoise Gaillard et Jacques Leenhardt, intelligents mais chipoteurs sur la dialectique, et Pierre Verstraeten, porté par l'enthousiasme philosophique.

Jean Pouillon et François George, représentant, l'un, la vieille garde, l'autre, la jeune garde des *Temps modernes*, créèrent délibérément un effet de choc sur le thème « Sartre et la politique » : le premier soutint que la revue n'a jamais été politisée, et qu'en 1952-1956 Sartre était aussi loin du parti communiste qu'avant la guerre ; le second montra que l'ultrabolchévisme de Sartre, à l'époque des « Communistes et la paix », était irrecevable par le parti lui-même, et prétendit que les erreurs politiques de Sartre s'expliquaient par son incompréhension du mot de Flaubert : « *Tu es beau, Druche !* »

Craintes et soulagement

L'exposé sans doute le plus attendu était celui de Pierre Victor sur « Sartre et la judéité ». Il était même attendu au tournant : on se méfiait de cet ex-dirigant mao devenu interlocuteur privilégié de Sartre, auprès de qui il joue depuis quelques années un rôle mystérieux et vaguement inquiétant. Une heure de parole dense, ardente, originale, lui a suffi pour balayer les préventions. Et il a pris grand soin, en parlant du livre qu'ils préparent ensemble sur *Pouvoir et Liberté*, de distinguer sa propre pensée, tentée aujourd'hui par le judaïsme, de celle de Sartre, résolument et fermement athée. Du côté des briscards sartriens, dont je suis, et qui ne plaisantent pas avec l'irreligion, on respira.

Mais Geneviève Idt, dans sa conclusion mesurée et réfléchie, releva le danger d'une autre forme de religiosité : celle qui guette les sartriens eux-mêmes, confits dans leur paraphrase liturgique, avec ses grands-prêtres, ses officiants et ses idolâtres. Contre ce risque, qui menace peut-être davantage les étrangers (ils étaient là en forte majorité) que les Français, aujourd'hui indemnes de tout effet de mode pour ce qui concerne Sartre, elle en appela sainement au travail, à l'invention et aux échanges. Robbe-Grillet avait pour sa part déjà tiré une conclusion gentiment insolente de ce colloque en parodiant une formule célèbre de *l'Etre et le Néant* : « *Sartre est une passion inutile...* »

MICHEL CONTAT.

étymologie

HISTORIETTES

L'HISTOIRE des mots revient très fort au palmarès des ventes en librairie. C'est un genre « grand public » (ce qui n'est pas du tout péjoratif), *un peu intermédiaire* entre l'étymologie austère et le jeu radiophonique ; d'où sans doute son succès.

Les six cents historiettes étymologiques que trousse B. de Castelbajac d'une plume alerte, *sans prétention* et de bonne compagnie, n'apprendront rien aux spécialistes.

Ceux-ci, en revanche, sourcilleront sur certaines explications qui, pour être consacrées par la tradition, n'en sont pas moins douteuses ou carrément suspectes. Ainsi, que *gandin* vienne du « boulevard de *Gand* », sur lequel paradaient les jeunes élégants des années 1825 ; le lecteur se demandera, lui, où diable peut bien percher ce boulevard de *Gand*, absolument inconnu aux Parisiens d'aujourd'hui. B. de Castelbajac ne le dit pas, et c'est doublement regrettable ; d'abord à l'égard du lecteur curieux de tout ; ensuite parce qu'il est très improbable que le mot *(gandin)*, relevé au plus tôt en 1855, puisse venir de *Gand*, appellation ironique du boulevard des Italiens *sous la Restauration* (c'est-à-dire entre 1816 et, au plus tard, 1830), par une méchante allusion à l'exil de Louis XVIII et de sa petite cour à Gand, durant les Cent Jours.

Il est également très douteux que le *violon*, poste de police, ait un rapport quelconque avec le « psalterium » ecclésiastique (p. 112) ; ou que le *guilledou* que l'on court quand on est jeune puisse venir d'un étrange *Kveldulfr*, scandinave (p. 83), qui est le loup-garou. C'est une étymologie tenue pour fantaisiste depuis bientôt un siècle.

Très improbable encore (ce serait trop facile) que le passage à *tabac* se rapporte au « tabac » à priser ou à fumer ; il s'agit sans doute d'un coup de *tabas*, du verbe *tabasser*, et c'est un cas typique d'étymologie reconstituée. Même remarque pour « mort aux vaches », que B. de Castelbajac fait venir des incidents qui opposaient, à la frontière franco-allemande, entre 1871 et 1914, des frontaliers français aux postes de garde allemands : ceux-ci étant, en bon allemand, des *Wache* (la garde ou le garde). Les *vaches* en question ne doivent rien à l'allemand ni aux Allemands.

On ne chicanerait pas les *auteurs de recueils d'étymologies* amusantes pour ces vétilles, s'ils avaient eux-mêmes la prudence (et l'honnêteté) de vérifier soigneusement l'exactitude d'informations de seconde ou troisième main, transmises par une tradition peu exigeante. Au demeurant, dans ce domaine, il est honorable d'avouer son ignorance quand cette ignorance est en définitive celle des spécialistes eux-mêmes.

Cela dit (qui n'est l'affaire que d'une vingtaine de cas) *Qui a dit quoi* se lit avec beaucoup d'amusement et de profit. Pour ne pas être parole d'Evangile, c'est un recueil plaisant et nourri, à emporter en vacances.

JACQUES CELLARD.

★ QUI A DIT QUOI ? de Bernadette de Castelbajac. Origine curieuse des expressions, des noms et des mots. Tallandier, 278 pages.

autobiographie

L'histoire comme une aventure intime

(Suite de la page 15.)

L'île de 1936, « *éclairée le jour par les premiers rayons d'un soleil estival et la nuit par d'innombrables lampadaires* », ce moment où la résistance au fascisme paraît s'affirmer, est menacée déjà par une nouvelle tempête. Un autre exil guette Sperber, intérieur celui-là, qui va le séparer de lui-même et briser l'une des grandes passions de sa vie. Les procès de Moscou révèlent l'orientation maniaque du régime et la véritable nature de l'Etat stalinien. Longtemps sourd, aveugle à l'évidence, parce que dans la lutte sans merci qui se déroulait alors — il convenait de fixer son regard sur « l'ennemi et lui seul », — Sperber se voit contraint de renoncer à l' « enthousiasme de l'été ». « *Drogué de l'espoir* », Sperber comprend que « *le besoin d'espérer peut se transformer en ue passion... contraignante et dangereuse* ». Dans cette phase « la plus douloureuse et la plus chargée de menaces », alors qu'il lui faut renoncer au sens qu'il a donné à sa vie, à ses certitudes, amitiés et presque à lui-même, Sperber rencontre, une fois de plus, un drame de l'époque et brosse le tableau de l'une des tragédies majeures de son temps et de sa génération, à savoir la rupture avec le parti.

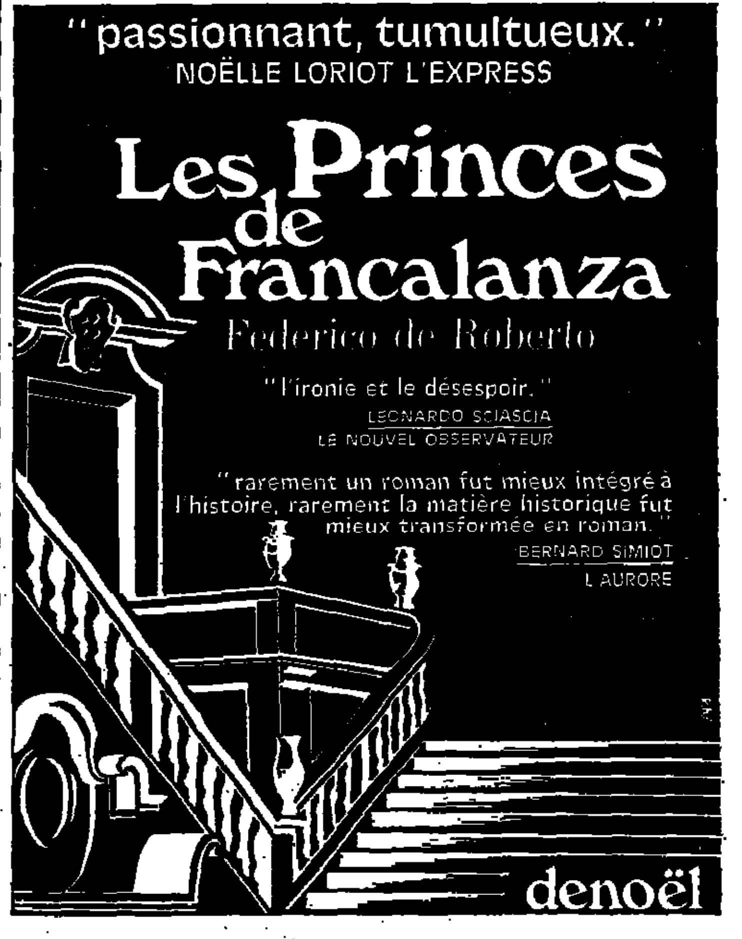
Il fait preuve du même talent qui conduit du concret à l'abstrait, de l'intime au général, de l'existence personnelle à la vie de l'époque dans le portrait d'un Paris qui refuse de croire à la guerre et accepte Munich et la capitulation : le soulagement qu'éprouve la capitale, les passions inavouées qui la conduisent à l'abandon, les structures sociales et politiques qui la paralysent. Le pacte germano-soviétique balaie les dernières illusions et rend la guerre inévitable : Sperber s'engage dans l'armée française. Là, dans l'immobilisme où il devine les signes avant-coureurs de la défaite, victime de mesures stupides qui démoralisent la population, il écoute en lui-même et chez ses compagnons d'armes « *une voix qui, depuis des millénaires, n'a pas changé : la voix étouffée de l'homme au souffle court, aux épaules trop chargées, qui marche et marche, et n'arrive jamais* ».

Et c'est la vie clandestine dans le vieux Cagnes où, après tant d'épreuves, Sperber réapprend la paix d'une mer bleue. Il entreprend alors l'œuvre qui deviendra un jour sa trilogie romanesque. La vie privée saura, pour un instant, l'un des plus beaux du livre, couvrir la voix de l'histoire, lorsque Jenka lui donne un fils, Dan, et que l'auteur, « *à l'heure la plus matinale du plus long jour de l'année* », s'interroge sur cette vie qui vient de surgir. Elle annonce la naissance d'un monde nouveau, tandis que l'ancien s'achève dans les décombres de Varsovie, sur les plages normandes et dans le camp d'internement, en Suisse, où l'auteur est traité « comme un lépreux ».

Autobiographie où les personnages pullulent, où se font et se défont amours, mariages et amitiés, où les idées s'affrontent, où nombre d'esprits qui ont marqué notre temps — André Malraux, Arthur Koestler, Raymond Aron, beaucoup d'autres, — sont décrits dans leur vérité, où le voyage et la quête d'un homme d'exception sont tracés avec une exceptionnelle vigueur... Sperber est l'un des grands témoins de ce temps déchiré. Par sa tolérance impatiente, la vigueur de sa générosité, l'appel qui vibre partout dans son œuvre, il est davantage : au-delà de l'oubli, le prophète d'une fidélité et d'un espoir.

JEAN BLOT.

★ AU-DELA DE L'OUBLI, de Manès Sperber. Calmann-Levy, trad. de l'allemand par Edmond Beaujon, 280 p.





lettres étrangères

Le réquisitoire d'Alexandre Zinoviev

● ***Comment on devient dissident au pays du communisme parfait.***

QUELQUES semaines après avoir quitté l'U.R.S.S., le philosophe Alexandre Zinoviev nous expliquait le sujet des *Notes d'un veilleur de nuit* en ces termes : « *Il s'agit d'un homme modeste et isolé, anonyme, qui s'est retrouvé en dehors du système et dont personne ne prend la défense. Cette histoire, basée sur des faits réels, a pour toile de fond le développement de la société communiste. En somme, le communisme tel qu'il est vécu dans n'importe quelle institution collective typique soviétique* (« le Bureau » dans le livre). *Tous les défauts de la société y naissent et s'y développent. La contrainte, la violence exercées sur l'homme.* » (*Le Monde* du 2 septembre 1978).

Zinoviev a écrit ce troisième livre en 1975, après *les Hauteurs béantes*, qui le firent connaître en Occident en 1977, et *L'Avenir radieux*, paru l'année dernière et qui lui valut le prix Médicis étranger. L'édition originale en langue russe de ces trois ouvrages a été publiée par « L'Age d'homme », à Lausanne.

Notes d'un veilleur de nuit est le seul qui soit sorti alors que l'auteur ne se trouvait plus en Union soviétique. Il est enrichi d'une postface où l'écrivain explicite son propos : il a voulu conter comment on devient dissident malgré soi et ce qui s'ensuit. Jusqu'au moment où « Eux » décident de ce que sera votre sort définitif (la prison ou l'asile psychiatrique, puisqu'il s'agit d'un personnage anonyme dont l'existence n'est pas connue en Occident et qui ne saurait donc être l'objet d'une campagne qui pourrait le protéger). L'action se situe à Ibansk, le pays imaginaire des *Hauteurs béantes*.

Pour devenir cet émigré de l'intérieur, cet « *exclu volontaire* » cet « *otchtchépénetz* », il suffit à un citoyen moyen d'avoir un beau jour le front, on ne sait trop pourquoi, « *d'exposer publiquement une opinion non conforme à celle des autorités ni, par voie de conséquence, à celle du peuple ibanien tout entier, puisque lesdites autorités passent leur temps à exprimer les pensées et les aspirations profondes du peuple* ». Ensuite, on est exclu de la « Confrérie », puis licencié. Et on se trouve par exemple veilleur de nuit dans un « Bureau » bien organisé mais dont l'activité est totalement inutile.

« Une forme décente à la haine »

Le sort d'un tel exclu « *dépend entièrement de l'arbitraire du pouvoir* ». L'OPEP (non pas l'Organisation des pays producteurs de pétrole, mais l'Organisation de la protection éclairée du peuple, c'est-à-dire la Sécurité d'Etat) le placera sous sa surveillance ; en temps voulu, l'OPEP l'accusera de faire partie d'un groupe ennemi, le transformera en mouchard ou en provocateur, ou fera de son cas un exemple dissuasif. Entre-temps, pour survivre (son salaire ne suffirait pas à nourrir un chien), le veilleur de nuit constitue avec le Docteur et le Physicien, deux autres exclus, une équipe illégale qui se charge de réparer au noir le nouvel appartement attribué à un gradé. Ce qui permettra à notre veilleur d'offrir une paire de bottes à sa mère, des jouets aux enfants de sa sœur et de se procurer dans l'usine clandestine du Gangster un cadeau pour « Elie », cette Secrétaire qu'il aime, mais qui l'a trahi. Et qui lui apprend que ses « *notes sont chez Eux* » au moment où lui s'apprête à lui avouer son amour.

Ces notes, ce sont ses réflexions, la relation des conversations qu'il a eues avec ses deux compères artisans au noir, avec sa Relève, autre exclu qui estime que l'on doit se battre non pour « *une amélioration de l'existence, mais une participation à l'existence* », etc.

Tout au long des petits chapitres de l'ouvrage, les comparaisons abondent entre l'époque du « Patron » (Staline), celle de « Kroukrou » et enfin celle du « Maire d'Iban », flanqué du Théoricien, hargneux, « *d'une santé fragile et qui vit très longtemps* », et qui est le personnage numéro un. Et qui le restera tant qu'on n'aura pas trouvé comment « *éveiller la population et la pousser à prendre toute la responsabilité et l'exécution à son compte* ». Car, en attendant, c'est le Théoricien qui donne « *une forme décente à la haine et au ressentiment de la population* », et qui l'oriente dans la direction voulue.

Selon Zinoviev, « *les idéaux de l'ibanisme* (c'est-à-dire du communisme) *sont effectivement réalisés* » ; car « *le principe de chacun selon ses capacités, à chacun selon ses besoins, a été réalisé depuis longtemps. La politique a dépéri. La morale aussi. Le droit aussi. Même l'argent. (...) De quel argent pourrait-on parler si, par exemple, un fonctionnaire de la haute pouvait toucher moins que moi à l'époque, tout en consommant dix fois plus dans la réalité (appartement, résidence secondaire, maisons de repos, magasins réservés, etc.) (...). L'ibanisme intégral existe depuis longtemps. Et même, c'est sous le Patron qu'il fut le plus intégral. Il n'est pas exclu qu'il devienne un jour encore plus intégral.* »

Ou comme le dit Zinoviev dans sa postface : « *Le communisme à visage humain ou démocratique, ce serait comme si on imaginait un capital sans argent et sans profit. (...) Reste à savoir dans quelle mesure les éléments du communisme sont répandus dans une société donnée, quel est leur rôle dans la vie des gens. Même les pays occidentaux renferment une multitude d'éléments communistes. Mais, dans les pays du bloc soviétique, les principes communistes dominent toute l'organisation de la vie et, en Union soviétique, ce sont les seuls existants. C'est pourquoi on peut dire que ce pays connaît un communisme parfait, pur, exemplaire. Et c'est lui que j'ai essayé de montrer dans mes livres, sous des angles différents.* »

Le sarcasme et la marginalité

Dans ce dernier ouvrage, aussi sarcastique et amer que le premier, ce qui frappe surtout, c'est la solitude de l'exclu, son isolement semblable à celui qui frappe tout marginal dans n'importe quelle société. Car quelle communauté d'hommes, quel régime politique, peut se vanter de ne pas chercher, par des moyens certes divers et peut-être moins odieux, de ramener à la « normalité » tout marginal ou tout « *exclu volontaire* » ? Bien entendu, à l'exception de quelques hurluberlus à la mode à l'Occident ; et à l'Est de quelques individus alibis ou future monnaie d'échange contre des espions ou contre des avantages politiques ou commerciaux à obtenir de l'Occident.

AMBER BOUSOGLOU.

★ NOTES D'UN VEILLEUR DE NUIT, d'Alexandre Zinoviev. L'Age d'homme, Lausanne, 207 pages.

هكذا من الأصل

lettres étrangères

La voix inoubliable de Marina Tsvétaeva

● *A situer aux côtés d'un Maïakovski ou d'une Akhmatova.*

ELLE s'est pendue le 31 août 1941, dans un coin de chambre à Elabouga, une bourgade tartare où les autorités soviétiques l'avaient envoyée : elle avait quarante-trois ans. Elle dominait, avec Akhmatova, Mandelstam, Pasternak et Maïakovski, la poésie russe de ce temps. Ses œuvres furent occultées et mises sous le boisseau : on commence à peine à les découvrir.

En France, nous ne connaissions de Marina Tsvétaeva qu'un choix de poèmes traduits par Elsa Triolet en 1968 (1). C'était assez, cependant, pour *alerter* le lecteur, et lui donner envie d'en savoir plus à propos d'un écrivain d'une originalité et d'une fougue à tel point exceptionnelles. Les écrits autobiographiques de Boris Pasternak et le livre poignant de Nadedja Mandelstam avivaient cette curiosité. Aujourd'hui paraissent deux ouvrages de notre auteur : un ensemble de proses : *le Diable et autres récits*, d'une part, et, d'autre part, *Mon frère féminin*, plus justement titré : *Lettre à l'Amazone*, texte qui fut directement écrit en français par Tsvétaeva. Il y a, dans ces deux volumes, une qualité d'écriture qui les fait inoubliables et une qualité de sentiment qui les rend bouleversants.

La destinée de Marina Tsvétaeva fut tragique. Elle était née au sein de la grande bourgeoisie : son grand-père, Dimitri Ivanovitch Ilovaïski, était l'auteur de manuels d'histoire fort utilisés à la fin du régime tsariste ; son père, Ivan Vladimirovitch Tsvétaev, avait mis sur pied le musée Alexandre-III, devenu, ensuite, le fameux musée Pouchkine ; sa mère, Marie Alexandrovna Meyn, était éprise de musique, et, comme devait l'écrire Tsvétaeva dans une note biographique de 1940, *« était une force lyrique de la nature »*.

Les récits du *Diable* gravitent autour de cette situation familiale, évoquent ces personnages insolites, recréent une enfance et font paraître l'entrelacs de rapports mi-vécus et mi-rêvés. Chez Tsvétaeva, l'autobiographie devient mythologie. On y voit le grand-père Ilovaïski être à la fois Chronos, le Temps, qui est *impitoyable et immortel*, mais aussi Cronos, celui qui dévore ses enfants et s'en nourrit. On y voit la mère dialoguant avec le piano et commettant toutes les injustices de l'amour. On y voit le père errer dans la pénombre de ses travaux d'érudit comme s'il était une âme dans le Purgatoire.

Le thème dominant, c'est l'enfance : ses miracles et ses désappointements : *« Il ne faut rien expliquer à un enfant, il faut l'ensorceler. Et plus le sens de l'incantation ensorcelante est ténébreux, plus elle pénètre en profondeur dans sa conscience, plus l'effet est absolu en lui. »*

Cette force de l'incantation, c'est à la mère de Marina qu'elle était échue en partage. Il y avait en elle de la sorcière et de la fée. Comment, autrement, comprendre cette phrase des récits : *« Après une mère comme elle, il ne me restait plus qu'une chose à faire : devenir poète »* ?

La rencontre de « l'Amazone »

C'est l'enfant qui est au centre de *Mon frère féminin*. Exilée à Paris, Marina a rencontré Natalie Barney (2) — du moins ce texte écrit directement en français le donne-t-il à supposer. Natalie Barney avait publié *les Pensées d'une Amazone*, reprenant à son compte le surnom que lui avait donné Rémy de Gourmont. C'est à ce livre que répond la lettre de Tsvétaeva. Plus généralement encore, ce texte pathétique et serein s'adresse au saphisme dans son entier.

Marina comprend le saphisme de l'intérieur, mais elle le condamne parce que le cri de la femme, comme elle dit, le cri éternel de la femme est : *« Avoir un enfant. »* Ce qui la frappe et la désole, c'est la solitude de l'homosexualité : *« On ne peut pas vivre d'amour. La seule chose qui survit à l'amour, c'est l'Enfant. »* Et, plus loin : *« L'enfant commence en nous bien avant son commencement. Il y a des grossesses qui durent des années d'espoir, des éternités de désespoir. »* Ce texte, écrit à Clamart, en 1932, jamais publié, est une approche — traversée d'images fortes — de la femme par une femme.

Mais ce qui requiert surtout chez Marina Tsvétaeva, c'est sa prodigieuse dynamique du refus. Lorsque la révolution bolchevique triomphe, elle est contre la révolution, et lit aux gardes rouges des poèmes à la louange des armées blanches. Elle est toujours pour les perdants contre les gagnants, pour les opprimés (même s'ils furent hier les oppresseurs) contre les oppresseurs (même s'ils furent les opprimés d'hier).

Après octobre 17, la maison Ilovaïski, la maison Tsvétaev sont ruinées. Marina, qui a épousé à dix-sept ans Sergueï Efron, un personnage énigmatique dont la vérité n'a pas encore présentement été mise au jour, commence à mourir de faim. Efron est chez les Blancs. Elle, qui est chez les Rouges, se décide à l'exil. Berlin d'abord, Prague ensuite, Paris enfin. Avec les enfants, c'est la recherche du logement de banlieue du prix le plus modique, la course aux piges dans les publications de l'émigration, la défense *du plus haut*.

Le refus définitif

Lorsque Marina s'aperçoit que les Russes blancs dans le monde occidental se constituent en clan, se revendiquent d'une caste, elle se désolidarise d'eux. Elle évoque *« ce monde ancien, à présent trahi par tous, tous, tous, et plus encore, bien qu'en toute innocence, par ceux qui veulent le ressusciter »*. Son lieu à elle, ce sont ses poèmes !

Il faut rapprocher *Mon frère féminin* de ce qu'elle dit dans le récit troisième du recueil *le Diable*, de la condition de la femme (et elle n'est pas féministe), de ce qu'elle dit de la famille (et elle est respectueuse). Une vue juste ? Oui et non. Exactement ; c'est de la poésie, c'est-à-dire un travail de l'écriture. Elle s'en explique : *« Pour comprendre la chose la plus simple, il m'a toujours fallu la plonger dans les vers pour la revoir de là-bas... »*

Marina Tsvétaeva était depuis toujours du côté du « diable » : *« Le premier signe distinctif de* Ses *favoris à* Lui, *c'est l'isolement complet, depuis toujours et partout, l'exclusion absolue. »* Lorsque son mari fut rentré à Moscou à la suite de circonstances énigmatiques, lorsque ses enfants eux aussi eurent choisi de regagner le pays natal, lorsque les Russes de l'étranger lui eurent signifié son inconvenance, elle décida, elle aussi, de rentrer en U.R.S.S. Elle commença à y préparer un volume de ses œuvres : il ne vit pas le jour. La guerre survint. Sa famille fut persécutée. Elle aboutit, dans un jour de froid, à cette forme définitive du refus : le suicide. Mais elle dit quelque part que l'immortalité est dans la parole. Dans sa parole, elle vit.

HUBERT JUIN.

★ LE DIABLE ET AUTRES RECITS, par Marina Tsvétaeva. Traduit du russe et post-face de Véronique Lossky. Editions « L'Age d'homme », 147 p.

★ MON FRERE FEMININ, par Marina Tsvétaeva, avec une note de Ghislaine Limont. Editions du Mercure de France, 55 p.

(1) Marina Tsvétaeva : *Poèmes*, traduits par Elsa Triolet, Gallimard.

(2) Dans le même temps, et dans la même présentation, le Mercure de France, avec une note d'accompagnement de Jean Chalon, publie *Un panier de framboises*, de Natalie Barney, dont François Bott a rendu compte dans *le Monde des livres* du 22 juin.

Un « polar » moscovite

DOUBLE crime à Moscou, un « polar » moscovite de Zoïa Bogouslavskaïa, vient de paraître presque simultanément en U.R.S.S. et en France. Ce qui est sûrement un hasard... « *J'avais donné le manuscrit à l'éditeur soviétique en 1974,* explique l'auteur venue à Paris à l'occasion de la sortie du livre en traduction française. *J'ai attendu. On m'a demandé de changer la fin. J'ai encore attendu. Puis la revue* Novy Mir *l'a accepté et l'a publié à la fin de l'an dernier. Il y a un mois, le texte a paru en livre — tiré à trente mille exemplaires. Il a été épuisé immédiatement. Moi-même, je n'ai même pas pu en acheter... Pourtant, il n'y a encore rien eu dans les journaux ; pas une critique, pas une ligne !* »

Entre-temps, le texte avait été acheté, sur manuscrit, par Albin Michel auprès de l'officielle Agence de droits soviétique (VAAP). Il a paru sans esclandre. L'image qu'il donne de la mentalité soviétique ne ressemble en rien aux dépliants d'Intourist, ni aux affirmations que l'avenir radieux se profile à l'horizon. Mais il a le mérite de nous laisser entrevoir comment fonctionne la justice pour les Russes « moyens ».

Zoïa Bogouslavskaïa, une jeune femme mince, décidée, n'est pas une inconnue à Paris. Elle avait déjà publié en 1975 chez Gallimard *Sept Cents Roubles nouveaux*, sur l'histoire d'un auteur dramatique du dix-neuvième siècle accusé du meurtre de sa maîtresse. A Moscou, elle est l'amie des écrivains, des musiciens et des artistes, comme Maïa Plissetskaïa qu'elle a retrouvée l'autre jour avec le Bolchoï pour la dernière représentation parisienne du merveilleux *Léda*... Elle habite, de plus en plus, une datcha de Peredelkino, le village des écrivains, qu'elle partage avec une nombreuse famille de chats et avec son mari, André Voznessenski.

Pourquoi les autorités se sont-elles opposées à son voyage en France, à la mi-mai, alors que toutes les formalités administratives avaient été réglées ? « *Peut-être à cause de* Métropole *(1), peut-être à cause de mon livre, peut-être à cause de moi. Qui peut savoir...* »

Il existe dans la presse soviétique une sorte de pudibonderie à l'égard du sexe comme du crime ; on ne mentionne que très peu ces choses, sauf pour en tirer la morale, et il est très rare que le monde de la justice pénale et des avocats apparaisse dans la littérature. Les divorces, soit. Les crimes, non. « *Je souhaitais raconter une certaine réalité, peut-être pour rendre le monde meilleur,* dit Zoïa. *Dans la presse, ces cas sont présentés comme des cas particuliers pour lesquels le journal est allé faire une enquête. On n'en parle qu'une fois que justice a été faite et que les choses ont été remises sur la bonne voie !* »

D'où lui vient donc cet intérêt pour un milieu plutôt interlope ?

« *Ces gens qu'on rencontre dans la vie de tous les jours, on n'en parle surtout pas dans les livres. Je voulais donner une information. Je pense que l'homme se révèle mieux lorsqu'il va au-delà du désespoir.* »

Le roman traite de deux cas très ordinaires, ici comme là-bas : deux crimes crapuleux ont été commis dans la rue par des jeunes, un voleur de voitures et un « houligan », qui ont tous deux avoué leur forfait. « *Mais pourquoi l'accusé a-t-il voulu se noircir et prendre la faute sur lui ?*, se demande l'avocat qui s'interroge, et interroge le lecteur, sur la valeur réelle des aveux spontanés. Car c'est là le vrai thème du livre : est-ce que les aveux suffisent à établir une culpabilité ?

« *L'avocat est un personnage réel,* explique Zoïa Bogouslavskaïa. (Elle donne même son nom dans une note.) *J'ai assisté à des procès de ce type et j'ai utilisé le texte de ses plaidoiries. Mon rêve serait de créer un code pénal selon lequel seraient jugées les paroles mauvaises, qui offensent et qui laissent plus de marques encore, à l'intérieur, qu'un coup de poing. Je vous le répète, il faut rendre à l'homme la bonté.*

« *Ce qui manque particulièrement en Union soviétique, c'est un code, une amélioration des relations humaines, car on est très sévère, chez nous, à l'égard des criminels. Selon moi, c'est une conséquence de la guerre : les gens se sont trop habitués à se taper les uns sur les autres pour faire passer leurs messages, plutôt que d'essayer de convaincre avec des mots et d'écouter les arguments de l'autre...* »

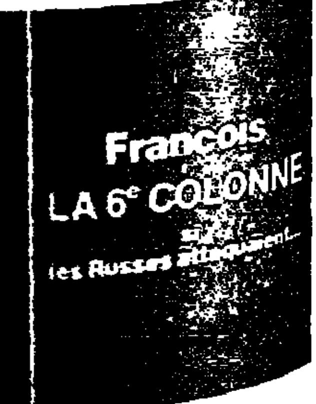
NICOLE ZAND.

★ *Dessin d'ORLIC.*

(1) Almanach littéraire publié en janvier dernier à Moscou et qui se proposait de lutter contre la censure en matière de littérature. Y participaient des membres influents de l'Union des écrivains, dont le poète Voznessenski.

★ DOUBLE CRIME A MOSCOU, de Zoïa Bogouslavskaïa. Roman traduit du russe par Bernadette du Crest. Albin Michel, 256 p.





lettres africaines

Que peut la poésie ?

● ***Une thèse sur des témoignages accablants.***

DANS les régimes les plus oppressifs, le poème est un refuge. Qu'il sonne ou non faux sous la lime, c'est toujours pour le pouvoir un bijou d'un sou et son public, confidentiel par nécessité, le rend négligeable aux yeux des maîtres de l'heure. Version abrégée d'une thèse de doctorat soutenue à Grenoble, *les Guetteurs de l'aube* de J. Alvarez-Pereyre (1) suffirait à démontrer combien est imprudent ce mépris des censeurs. *Poésie et apartheid* — c'est le sous-titre de l'ouvrage — dresse, en effet, le plus accablant des réquisitoires contre la République sud-africaine.

Plus que les rapports, les tracts et les dénonciations, le témoignage de ces hommes, toutes races mêlées, dit la nature d'un désespoir et d'une situation. Ce *chant embastillé, si rares que* soient ceux qui l'entendent, peut seul atteindre les belles âmes sourdes pour qui, en fin de compte, le drame des « non-blancs » en Afrique du Sud a été trop exploité par une gauche pleurarde ou par les ennemis de l'Occident pour émouvoir encore. Dans le pays même de l'apartheid, il cerne les contours d'une fraternité bafouée.

Le mouvement général de cette poésie contestataire accompagne évidemment la radicalisation qui, depuis le massacre de Sharpeville en 1960, et plus encore après la révolte des jeunes de Soweto en 1976, a sonné le glas de toute possibilité de conciliation. A la douleur lancinante, mais comme incrédule qui dominait les premières œuvres — attachées à se faire reconnaître et à dissiper une incompréhension têtue — a succédé, avec la « *conscience noire* », le constat agressif et virulent de ce que Alvarez-Pereyre appelle justement la « *surdité croissante de la communauté blanche* ». Le contrepoint du poème est ce silence de l'autre que, si méritoire soit-elle, la mauvaise conscience libérale ne parvient pas à ébranler. Cette réverbération du cri sur le mur dressé entre les hommes lui donne un écho amer et une sonorité unique au monde.

La thèse érudite mais enlevée de J. Alvarez-Pereyre cite très largement en anglais — commun dénominateur accepté d'une *communication impossible* — des textes inaccessibles ailleurs et qui frappent par leur diversité. De Brutus à K.-A. Nortje, qui conclut par un suicide la tragédie de l'exil si bien évoquée par Breytenbach : « *chambre de solitude, souillure des rêves, résidus des souvenirs* » ; de Jensma, témoin blanc de la fraternité flouée, à Peter Horn, Blanc lui aussi errant dans son pays crépusculaire, toutes les *sensibilités cernent la même évidence* existentielle qui est l'impossibilité de vivre.

Dans ce régime compartimenté où, comme l'écrit férocement Horn, « *il n'y a pas de problèmes et il n'y a que des réponses* », la pesante hypocrisie officielle, l'invocation permanente d'un Occident et d'une chrétienté vidés de leur sens, le paternalisme qui prétend affadir l'âcreté du mépris, ont fini par susciter en retour une haine salubre qu'exprima, dès 1972, le *Cry Rage* de James Mattews et le refus du « *dialogue, ce pourboire de l'oppresseur* ».

Pourtant refus et haine mesurent, en des poèmes souvent beaux, leurs limites. Une ironie décapante prend le relais chez un Sipho Sepamla, pourfendeur de la bonne conscience. Dans « *le pays où les vieux attendent la mort comme on attend un train* », Wally Serote et Mtshali appellent à regarder enfin le Blanc dans les yeux, à cesser la lamentation de « *l'homme sans visage qui vit dans votre arrière-cour* ».

« *Que peut la poésie contre l'apartheid ?* », se demande l'auteur, au terme de son livre. Rien sans doute, sinon comme il l'écrit « *contribuer à préparer le changement par le sursaut de la conscience noire* ». Mais au-delà de cette mission qu'une audience limitée rend bien aléatoire, la poésie peut aussi dire à sa façon, dans la lueur fugitive qui naît à frotter inlassablement le silex des mots, la vérité intolérable d'une condition dont certains s'accommodent.

PAUL-JEAN FRANCESCHINI.

(1) *Les Guetteurs de l'aube*. Ouvrage publié avec le concours de l'UNESCO et du conseil international de la langue française. Presses Universitaires de Grenoble, B.P. 47, 38040 Grenoble.

A BERLIN-OUEST

Un Festival mouvementé

« NOUS sommes pour le dialogue des cultures, mais sur un pied d'égalité : l'Europe doit cesser d'y tenir le rôle du cavalier et l'Afrique celui du cheval. »

C'est par cet avertissement liminaire, dans son adresse inaugurale au bourgmestre de Berlin-Ouest, que le romancier nigérian Chinua Achebe a ouvert le 22 juin les Journées internationales de littérature de Berlin, insérées cette année dans le cadre du nouveau Festival mondial des cultures de l'ancienne capitale allemande. Baptisé « Horizons », ce dernier-né des festivals berlinois sera bisannuel et consacré au tiers-monde : pour sa « première » en 1979, le thème retenu a été l'Afrique, et tout ce que le continent noir compte d'écrivains, de chanteurs, de troupes théâtrales et d'orchestres fameux y a été convié pour s'y produire jusqu'à la mi-juillet.

La remarque de Chinua Achebe n'a été que la première et la plus feutrée des escarmouches qui ont jalonné sa première quinzaine. L'écrivain nigérian ajoutait dans la foulée que Berlin évoquait d'abord pour lui le souvenir du célèbre congrès de 1885, où, sous l'œil de Bismarck, les grandes puissances européennes se partagèrent le continent noir. Le poète soudanais Taban Lo Liyong rappelait, quant à lui, l'épisode de la poignée de main refusée par Hitler au coureur américain Jesse Owens, gagnant du 100 mètres aux Jeux olympiques berlinois de 1936, parce qu'il était noir.

La discussion entre écrivains africains n'a pas été moins vive.

La controverse débouchait alors sur le point essentiel : fallait-il mêler politique et culture, et, plus concrètement, pourquoi les organisateurs n'avaient-ils pas invité de représentants des mouvements de libération d'Afrique australe ? Le défi était promptement relevé : une vingtaine d'organisations de gauche de Berlin-Ouest s'intéressant au tiers-monde — dont la section locale d'Amnesty International et le mouvement anti-apartheid de la R.F.A. — improvisait un contre-festival dans les locaux de l'université technique, où se produisait entre autres une troupe londonienne de chanteurs noirs exilés du Pan African Congress (parti interdit d'Afrique du Sud). Le poète sud-africain en exil Dennis Brutus, invité du Festival, venait saluer solennellement cette contre-manifestation.

Le débat, jusque-là berlinois, prenait bientôt un tour international. La conférence des écrivains afro-asiatiques, d'orientation marxiste, ouvrait son sixième congrès à Luanda, le 26 juin, et accusait le festival berlinois de n'être qu'une « *manœuvre de division anti-progressiste* » dont les organisateurs avaient délibérément choisi ce même mois de juin pour saboter la leur et avaient sciemment omis d'inviter des écrivains de l'Angola et du Mozambique. Le dramaturge et poète nigérian Wole Soyinka, secrétaire de l'Union des écrivains du monde noir (association créée à Dakar en 1977), à peine arrivé à Berlin, faisait savoir qu'il n'avait reçu une invitation à se rendre à Luanda que le 24 juin, tandis que les responsables des Journées internationales de littérature affirmaient qu'ils avaient adressé des invitations au poète angolais Antonio Jacinto et au romancier mozambicain Luis Bernardo Honwana, mais que ceux-ci les avaient déclinées.

On en était là le 1er juillet, à la clôture des journées littéraires, lorsque la dernière pierre fut jetée : dans une lettre au président de la R.F.A., le bureau de l'Union des écrivains du monde noir condamnait le soutien de Bonn au régime de Pretoria, particulièrement en Namibie (ancienne colonie allemande), et sa coopération avec l'Afrique du Sud en matière nucléaire.

Malgré ces remous, il demeure que le nouveau festival berlinois a constitué la plus importante manifestation culturelle africaine organisée en Europe depuis la décolonisation. La presse de l'Allemagne de l'Est ne s'y est pas trompée et n'en a pas soufflé mot. Pas plus d'ailleurs que du contre-festival, sans doute trop « gauchiste » à ses yeux.

CLAUDE WAUTHIER.

Deux romanciers contre l'apartheid

(Suite de la page 15.)

Mais cette fois, « je » est un Blanc, un Afrikaner riche, arrivé. Nous sommes à la veille des émeutes de Soweto (1976), le narrateur se remémore le week-end qui les précède, le moment où, pour lui, tout a basculé.

Plus élaborée que celle des autres, la construction de ce roman fait se superposer les différents temps du souvenir, comme pour signifier les cloisonnements intérieurs du narrateur. Ceux-ci lui seront fatals. En équilibre instable, il est coincé entre ses scrupules et sa volonté de réussite, entre sa femme et sa maîtresse, entre ses amitiés et ses intérêts. Tout s'effrite. La cohésion n'est plus possible. Ce récit est évidemment symbolique. Mais il décolle, et Brink, excellent connaisseur et traducteur de Shakespeare et de Camus, finit toujours par s'interroger, au-delà de la problématique afrikaner, sur la condition humaine. Sa lecture en est d'autant plus saisissante. Son plus beau roman, *Un instant dans le vent*, qui s'appuie sur un fait divers — les amours, au milieu du dix-huitième siècle, entre la jeune veuve d'un explorateur suédois (blanche) et un esclave en fuite (noir), — est un des plus puissants livres qui soient sur le couple.

Quant à Nadine Gordimer, on commence seulement à la traduire en français. *Un monde d'étrangers* date de 1958. Là, « je » est un Anglais fraîchement débarqué en Afrique du Sud pour affaires. Ce qu'il dit, c'est son initiation à la terre africaine, son entrée dans les différents milieux de Johannesburg : Blancs très riches, magnats de l'or, Blancs libéraux et intellectuels, Noirs des faubourgs. Il raconte ses amours, ses amitiés, ses déchirements, ses interrogations. Au bout du compte, ce qu'il aura trouvé de lui-même, ne le laissera-t-il pas derrière lui le jour où il quittera ce pays ? Si la finesse des notations signale l'écrivain-né, ce livre de Nadine Gordimer ne nous satisfait pas pleinement. Attendons des romans plus récents, plus vigoureux, comme par exemple ce *Burger's Daughter* (la Fille de Burger) qui évoque une grande figure communiste afrikaner, emprisonnée ces dernières années et que ceux qui connaissent bien l'Afrique du Sud n'ont, paraît-il aucun mal à situer.

∴

La plupart de ces livres sont interdits à la publication par Pretoria. Mais qu'ils existent — et qu'ils constituent une littérature assez remarquable — est important. Que peuvent les mots contre les matraques d'une des polices les plus efficaces du monde ? Que peut un roman, une œuvre d'art quelle qu'elle soit, contre l'apartheid ? Plus qu'on ne croit. Parce qu'ils ont la force et l'évidence des choses liées à la survie, ils font qu'après les avoir rencontrés on *sait*. Mais on sait autrement, avec sa sensibilité. C'est-à-dire pour longtemps.

FRANÇOISE WAGENER.

★ UN MONDE D'ETRANGERS, de Nadine Gordimer, traduit de l'anglais par Lucienne Lotringer. Albin-Michel, 384 p.

★ RUMEURS DE PLUIE, d'André Brink, traduit de l'anglais par Robert Fouques Duparc. (Brink, étant bilingue se traduit lui-même en anglais). Stock, 358 p.

Chez le même éditeur, par le même traducteur : « Un instant dans le vent » (1978) ; « Au plus noir de la nuit » (1976).

هكذا من الأصل

هكذا من الأمل

Le Monde **culture**

Musique

AUX RENCONTRES DE LA ROCHELLE

L'univers acoustique de Mauricio Kagel

Remises à flot dans des conditions difficiles, les Rencontres internationales d'art contemporain de La Rochelle, dont le programme cinématographique est toujours aussi opulent et intéressant, se résument surtout, au point de vue musical, par sept soirées Mauricio Kagel, où le compositeur argentin, jour après jour, fait mine de dévoiler son univers. Mais qui pourrait jurer être capable de saisir celui-ci à travers ce discours tout en replis sérieux et humoristiques, philosophiques et fantaisistes, cordiaux et canularesques, où la volonté de communication se cache derrière des masques dérisoires ?

Comment discerner le degré de vérité dans les propos séduisants de ce grand escogriffe aux yeux enfantins derrière ses grosses lunettes, qui disait naguère : « J'aime de mentir », *dans cet invraisemblable sabir franco-allemand par lequel il exprime et dissimule si bien sa pensée ? Faut-il le croire quand il explique sérieusement, en présentant un* « *instrument* » *fabriqué de cinq tourniquets aux dentelures inégales, qu'il les a disposés en fonction de* « rapports harmoniques précis » ?

Peu importe la réalité ; il vaut mieux considérer les propos de Kagel, au cours de ses ateliers, comme partie intégrante des spectacles qu'il donne, qu'il fabrique, ce pourquoi il est fait. Car ces spectacles fonctionnent, et l'on a pu constater une nouvelle fois à La Rochelle la fascination qu'il exerce sur un public neuf en grande partie.

Non pas pour des raisons musicales, car la musique y a fort peu de place, mais de manière essentiellement théâtrale, avec simplement une attention particulière portée au son, parce que la formation de Kagel a été celle d'un compositeur : « L'univers qui m'entoure est une réalité politique, économique..., *dit-il ;* c'est aussi une réalité acoustique à laquelle il me faut réagir d'une manière cohérente. » Acoustica *est d'ailleurs le titre d'une de ses œuvres présentées à La Rochelle qui résume le mieux sa démarche.*

Kagel définit Répertoire, *qui servait jadis de prologue à* Staatstheater, *le fabuleux et savoureux spectacle créé à l'Opéra de Hambourg* (le Monde *du 28 avril 1971), comme* « un film muet d'actions très courtes où, *dit-il,* je raconte des choses qui ne sont pas des histoires, mais des événements musicaux et théâtraux ». *Les personnages (six femmes) sortent de derrière des panneaux blancs disposés en chicane, exécutent leur numéro et disparaissent. Ces minuscules scènes ne se décrivent guère : humoristiques, tragiques, macabres, scatologiques, pitoyables, absurdes, ce sont comme des croquis jaillissant de l'inconscient d'un dessinateur surdoué. Evénements minuscules (un rouleau descend lentement le long d'un panneau sans intervention humaine apparente, au son d'un harmonica), petits tableaux riches en suggestions (cette Espagnole qui marche, courbée sous son voile de deuil et arrache des accents désaccordés à sa guitare soutenue par une jambe rehaussée par un pied-bot), tentatives d'autodestruction (les femmes qui se percent le sein avec un arc à l'envers... ou un cendrier rotatif !), multiples images d'effroi (l'infirmière qui poignarde le paquet de coton qu'elle berce amoureusement ; la femme qui apparaît affolée au son d'une sirène, avec un masque à gaz et tenant à la main une boîte de violoncelle ouverte), sources musicales primitives (un ressort, une chambre à air, des tapettes de ménage) ou subverties (une guitare et un violon muets, accompagnés par des sons étrangers), on n'en finirait pas de détailler plus de cent situations incongrues, surprenantes, qui frappent immédiatement l'imagination, ou du moins tiennent en haleine pour les numéros qui vont suivre.*

Le montage et le rythme de ces saynètes jouent naturellement un rôle essentiel dans la réussite du spectacle. Or il est intéressant de constater que, si chacune des actions est rigoureusement déterminée par Kagel, leur enchaînement est confié aux interprètes qui sont donc investis d'une véritable responsabilité dans l'édification du spectacle. Le groupe des amateurs du Théâtre Am Marienplatz, de Krefeld, après trois mois de travail acharné, s'est montré parfaitement digne de cette confiance, avec une rigueur de gestes, du tempo et une intelligence des enchaînements tout à fait kagéliennes, tant dans Répertoire *que dans* Acoustica.

Les deux spectacles sont d'ailleurs analogues ; si dans le premier il s'agissait d'actions théâtrales produisant des sons, dans le second, c'est d'une collection d'instruments hétéroclites dont les sons donnent prétexte à un jeu théâtral. Kagel est-il sérieux quand il parle de « nouvelles lutherie » *pour ce marché aux puces de bruiteurs : castagnettes géantes, planchettes ronflantes, violon de fer, ventilateur, ballons qui se dégonflent, arbre à sifflets commandé par une bouteille d'air comprimé, trombones à eau, moulin à trémolos, jeu de klaxons, moulin à papier d'argent, bouteilles de bière aux sons de plus en plus graves à mesure que l'* « interprète » *boit le contenu, etc., etc. ?*

Non, sans doute, et pas plus lorsqu'il remarque que plus le musicien a de mal à s'exprimer à travers son instrument, plus il est sérieux et concentré, car c'est le rapport à l'instrument qui importe, non la qualité de celui-ci... Il est de fait cependant que le jeu implacable et rituel des musiciens de Krefeld finissait par nous insérer dans un univers de « *gestes musicaux* » *assez captivant qui faisait oublier l'absence de ce qu'on nomme communément musique.*

JACQUES LONCHAMPT.

LES SEMAINES DE LA DROME

Les Semaines de musique contemporaine de la Drôme sont nées en 1976. A l'origine, c'est l'Association départementale de diffusion et d'animation musicale (ADDIM) qui a voulu compléter un travail d'animation musicale mené dans la région auprès des enfants, dans les écoles ou les centres socio-éducatifs, et auprès des adultes. Trois concerts, un spectacle de théâtre musical : Coucouville les nuées, d'après Aristophane, un autre avec les ballets Félix Blaska à Romans, l'*Histoire du soldat* à Dieulefit et à Montélimar, les Chœurs de l'université de Provence et les Solistes de Valence à Suze-la-Rousse, et, à Valence, le trio Martial Solal au château de Grignon : ce qui n'était au départ qu'un coup d'essai est en passe de devenir l'un des festivals les plus importants de la région.

Les Semaines de musique contemporaine se doublent d'ateliers, jusqu'au 14 juillet : cette année, entre autres, Martial Solal y enseigne le piano-jazz, Guy Reibel les jeux musicaux pour la voix, Philippe Caillard la direction chorale ou André Hodeir la composition et l'arrangement en jazz ;

En matière d'ouverture, les Semaines musicales accueillaient un spectacle de théâtre musical réalisé par la Compagnie de l'Œil nu. Le point de départ en est la comédie d'Aristophane *les Oiseaux*, adaptée et mise en scène par Serge Brozille. Six choristes, six instrumentistes, tous amateurs et déguisés en oiseaux, comme il se doit, une vingtaine de comédiens-oiseaux nous racontent, un peu confusément parfois, l'histoire de deux humains cherchant refuge chez les oiseaux, un monde qui ressemble beaucoup au nôtre, et y provoquent une révolution aux conséquences imprévisibles. La musique de scène comporte des parties électroacoustiques réalisées par Marc Favre (du Groupe de musique vivante de Lyon) et des parties instrumentales et vocales tantôt improvisées sur le terrain, tantôt écrites par Roger Poulet.

GÉRARD CONDÉ.

■ Le conseil d'administration de l'ATAC (Association technique pour l'action culturelle) publie un communiqué dans lequel il répond aux récentes déclarations de M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication au sujet de la décentralisation, dont il estime qu'elle est une « idée dépassée » (le Monde du 29 juin).

L'ATAC, dont le président est M. Antoine Vitez, déclare « ne pas admettre la mise en cause du mot qui, sous prétexte que les temps ont changé, revient à mettre en cause la chose », et ajoute : « Il faut savoir si, oui ou non, les moyens d'une politique de la création et de la diffusion des arts sur tout le territoire national seront donnés à ceux qui en ont vocation, à commencer par les artistes. »

Rock

JEFF BECK ET STANLEY CLARKE AU PAVILLON DE PARIS

Un lyrisme éclairé

Jeff Beck appartient à cette génération de guitaristes anglais qui, en s'inspirant des vieux bluesmen noirs, ont exploité les possibilités de leur instrument au cours des années 60 jusqu'à lui donner ses lettres de noblesse et faire référence dans le domaine du rock. A une époque où seul le chanteur occupait le devant de la scène, il s'est distingué comme elisç

Jeff Beck appartient à cette génération de guitaristes anglais qui, en s'inspirant des vieux bluesmen noirs, ont exploité les possibilités de leur instrument au cours des années 60 jusqu'à lui donner ses lettres de noblesse et faire référence dans le domaine du rock. A une époque où seul le chanteur occupait le devant de la scène, il s'est distingué comme l'un des premiers « guitar-hero ». Comme Eric Clapton et Jimmy Page, Jeff Beck a fait ses armes avec les Yardbirds, ce groupe anglais qui ne doit sa légende qu'au prestige et au rayonnement posthume des trois guitaristes.

La carrière de Jeff Beck est jalonnée d'expériences diverses, de disques essentiels, et de groupes éphémères, courant après le succès et, une fois trouvé, lui tournant le dos pour découvrir d'autres horizons. S'entourant toujours de musiciens experts dans leur spécialité, il a joué du blues, du rock, du hard rock, du jazz-rock avec pour seul fil conducteur un jeu de guitare inventif et extrêmement personnel. Le concert qu'il a donné mardi soir au pavillon de Paris en compagnie du bassiste Stanley Clarke était une sorte de retour, puisqu'il n'avait pas donné signe de vie depuis 1976, et le public s'était déplacé en nombre.

Jeff Beck et Stanley Clarke, entourés d'un batteur et d'un homme aux claviers, étaient impressionnants de virtuosité et de précision, jouant tour à tour les compositions de l'un et de l'autre, ne cédant jamais ni à la démonstration ni à l'exercice de style. Tous deux ont dépassé ce stade, ils n'ont rien à prouver. Il y avait de la beauté dans leur exécution, une richesse d'harmonies, un cœur qui explosait, un lyrisme éclairé qui dépassait les étiquettes pour donner le jour à une musique brillante et vibrante, une musique qui n'a pas besoin de mots pour parler.

Il était facile de sentir une communion idéale entre les deux hommes, qui, comme en un jeu de balles serré, se répondaient avec passion. Sans lutter. Jeff Beck est un être instable, torturé et, cela même, il l'exprime au moyen de sa guitare, lui faisant « vivre » ses sentiments les plus audacieux, les plus profonds dans la violence comme dans la sérénité.

Quant à Stanley Clarke, qui a joué avec Chick Corea et effectué récemment une tournée aux Etats-Unis avec Ron Wood et Keith Richard, les guitaristes des Stones, sous le nom des New Barbarians, il offrait une dimension funky qui invitait aux mouvements avec une agilité surprenante, avec une basse qui roule, aligne les notes sans discontinuer, adopte une fonction soliste tout en conservant une puissance rythmique étoffée. Mais le plus étonnant reste encore cette facilité avec laquelle les musiciens semblaient s'amuser.

ALAIN WAIS.

★ Discographie : Jeff Beck, chez CBS. Stanley Clacke, chez WEA.

Jazz

AU FESTIVAL DU MARAIS

L'hommage d'Alan Silva à Mingus

En cette soirée du mercredi 4 juillet s'ouvrait la programmation de jazz au Festival du Marais. Le contrebassiste et compositeur Alan Silva mûrissait depuis longtemps le projet de faire jouer par son Celestrial Communication Orchestra la musique de Charles Mingus, lui aussi chef d'orchestre et contrebassiste. Le 4 juillet, anniversaire de l'Indépendance des Etats-Unis, lui semblait le jour idéal pour honorer la mémoire d'un des plus grand artistes de l'Amérique. Pour Alan Silva, c'était une double première, celle d'abord de participer à un festival culturel parisien et dans la grande salle du Centre Pompidou ouverte pour la première fois à la musique improvisée. Instrumentiste subtil et adroit, Alan Silva est également un chef d'orchestre qui sait improviser dans la direction même de ses musiciens. Admiré mais oublié, Silva fait jaillir aujourd'hui au grand jour son talent d'arrangeur. Mingus eut aimé la merveilleuse analyse de ses thèmes les plus célèbres, littéralement transfigurés dans les orchestrations de Silva. Car cet hommage alla bien au-delà de la simple citation : une suite de créations originales où chaque aspect de l'univers Mingutien a été travaillé puis revisité, pour éclore sur un événement exceptionnel, ce concert. Une explosion de communication, de cohésion, des moments rares qui confèrent à la musique de jazz la puissance émotionnelle de l'instinct. Sur la scène, devant une sale comble, de jeunes musiciens très doués, formés à l'école de Silva, y enseignant aujourd'hui, comme François Cotinaud et Denis Colin, cotoyaient des vieux routiers comme les trombones Adolph Winkler, Michael Zwerin (également critiques de jazz au *Herald Tribune* et responsables de la programmation du Festival du Marais), les saxophonistes Jo Maka, les trompettistes Itaru Oki, Bernard Vitet et, surprise, le ténor Harold Singer qu'on croyait associé exclusivement au style « mainstream » Singer, sous l'impulsion de Silva, s'est refait une peau neuve, flirtant avec les sonorités du « free », alliant de superbes idées à un swing merveilleusement décontracté.

Le voilà le miracle de Silva — apprendre à chacun à se dévoiler par la musique, à ne jouer que ce qui lui appartient en propre, — à refuser le plagiat ou l'académisme. L'I.A.C.P., l'institut qu'il a créé, s'oppose ici nettement par sa pédagogie au CIM, concervatoire aujourd'hui reconnu et subventionné du jazz français. Silva est responsable de l'éclosion d'une nouvelle génération de musiciens, dont beaucoup sont encore amateurs, qui ne retiennent de la tradition du jazz que ses bases essentielles : le blues et son parti pris d'être une expression individuelle.

PAUL-ÉTIENNE RAZOU.

Au Festival du Marais, à 21 h. 15, le 5 juillet : Cakashi Kako solo, et Caratisu-Fosset, duo. Le 5 : Sugar Blue. Samedi 7 : Jacques Thollot Quintet.



PRESSE

M. JACQUES MARCHAND PRÉSIDENT DU C.F.P.J.

L'assemblée générale du Centre de formation et de perfectionnement des journalistes (rue du Louvre, à Paris) s'est tenue le 30 juin. M. Hubert Beuve-Méry, fondateur du *Monde*, ayant demandé à se retirer de la présidence du C.F.P.J. — qu'il occupe depuis 1973, — c'est notre confrère Jacques Marchand (*le Matin de Paris*), proposé par le collège des représentants syndicaux, qui a été élu à ce poste, M. Beuve-Méry étant porté à la présidence d'honneur.

Elu pour trois ans, M. Jacques Marchand sera remplacé, en 1982, en vertu de la nouvelle formule d'alternance adoptée par le conseil, par le représentant des éditeurs.

Le nouveau conseil comprend :

Président d'honneur : Hubert Beuve-Méry ;

Président : Jacques Marchand ;

Vice-présidents : Robert Guillier, Roger Nahon, Philippe Viannay et Serge Zeyons ;

Trésoriers : Manuel Molina et Paul Parisot ;

Membres : Roger Alexandre, Jean Baffray, Christian Batifoulier, François Bloch-Lainé, Jean Bouvier, Maurice Canquelin, Armand Capocci, Jacques Chapsal, Jean-Marie Cotteret, Alfred Delmart, Michel Diard, Jean-Claude Gatineau, Louis Guéry, François-Régis Hutin, Pierre Lebedel, Roger Michaud, Bernard Poupel, René Pretet, Jean-Michel Quatrepoint et Arnould Thenard ;

Membres honoraires : René Blanchier, Henri Boet, Jean-Paul Dérin et René Viguier.

● *Une délégation de l'Union nationale des Syndicats de journalistes* (U.N.S.J.) a rencontré, mercredi, les représentants de la presse parisienne. Une augmentation de 3,67 % des salaires sera appliquée à compter du 1er juillet. En revanche, le S.P.P. — qui vient de consentir aux autres catégories de salariés de la presse une augmentation de la prime de transport (fixée à 23 F depuis neuf ans), — a opposé un refus à la demadne des journalistes.

Les négociations sur l'avenir du « Times » se poursuivent dans un climat de guerre des nerfs

De notre correspondant

Londres. — La négociation reprise entre la direction du groupe Times et les syndicats n'a progressé que très légèrement et l'espoir s'affaiblit d'un règlement rapide qui aurait permis aux publications du groupe de reparaître dans quelques semaines.

Dans la matinée du mercredi 4 juillet, l'annonce par la direction qu'elle acceptait de réintégrer tout le personnel licencié depuis la suspension de publication il y a sept mois semblait ouvrir la voie à une conclusion rapide. Mais après plus de quatre heures de discussion, le président du syndicat des ouvriers de la compostion (N.G.A.) annonçait dans la soirée que certaines des conditions posées par la direction à la réintégration du personnel licencié n'étaient pas acceptables.

Ainsi, la discussion a été suspendue pour une quinzaine de jours afin de permetre aux organismes dirigeants des divers syndicats intéressés d'étudier les conditions patronales. Les dirigeants syndicalistes ont exprimé l'espoir que la direction pourrait reconsidérer sa position et affichent un optimisme relatif, évoquant même la perspective d'une reparution dans un délai de quelques semaines, compte tenu de l'amélioration sensible du climat intervenue au cours des derniers jours.

Cet optimisme est-il justifié ou simplement de commande, tactique et visant à exercer une pression sur la direction du journal ? Les deux camps se sont, en effet, engagés depuis une semaine dans une sorte de « guerre des nerfs », illustrée par des revirements inattendus qui ont déconcerté les observateurs. Ainsi lord Thomson, président du groupe Times, après avoir publiquement annoncé qu'il resterait à l'écart du conflit et n'envisageait de prendre aucune initiative, décidait quelques jours plus tard de rencontrer M. Wade, le président du N.G.A., qui, pour sa part, n'avait cessé d'affirmer que le *Times* allait fermer définitivement.

Tout indique en tout cas que la négociation sera laborieuse, malgré les concessions majeures, le « recul », selon certains, de la direction du *Times*, qui avait d'abord accepté d'ajourner la discussion du problème-clé concernant l'utilisation des ordinateurs par les journalistes et certaines catégories du personnel administratif (*le Monde* des 29 juin et 1er-2 juillet). En fait, la direction avait pris conscience de l'erreur stratégique qu'elle avait commise en voulant régler le fondamental et difficile problème de la nouvelle technologie en même temps que d'autres questions importantes concernant le niveau de l'emploi, l'organisation du travail, la procédure de règlement des conflits, etc.

La direction a également senti qu'elle s'aliénait progressivement les journalistes qui, d'abord divisés, se retrouvaient unanimes pour déplorer l'extrême rigidité de la position patronale. Ainsi l'initiative de lord Thomson a permis de rouvrir la négociation dans des conditions acceptables pour les syndicats. Celle-ci ne bute plus apparemment que sur les conditions de réintégration des trois mille deux cents membres du personnel licenciés, conditions qui n'ont pas été révélées, mais dont on sait seulement, d'après les déclarations des responsables syndicaux, qu'elles ne sont pas entièrement acceptables par les syndicats.

HENRI PIERRE.

VENTES

280 000 FRANCS POUR LE « MANIFESTE DU PARTI COMMUNISTE »

Le *Manifeste du parti communiste*, de Karl Marx et Friedrich Engels, publié en février 1848 à Londres en allemand, a été adjugé 280 000 francs le mercredi 4 juillet à Drouot-Rive gauche. On ne connaît qu'une dizaine d'exemplaires de cette première édition. Au cours de cette même vente, deux ouvrages de Lénine, publiés en Russie sous le pseudonyme de Vladimir Ilin, *le Développement du capitalisme en Russie* et *Matérialisme et empiriocriticisme, remarques critiques*, ont été vendus respectivement 62 000 francs et 32 000 francs.

D'autre part, le journal non expurgé du danseur Vaslav Nijinski sera mis aux enchères le 24 juillet chez Sotheby, à Londres.

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (266-50-22), 19 h. 30 : les Noces de Figaro.
Comédie-Française (296-10-20), 20 h. 30 : Dom Juan.

Les autres salles

Aire libre (322-70-78), 20 h. 30 : la Voix humaine.
Artistic-Athevains (700-19-15), *20 h. 30 : Jacques Thibault.*
Bouffes du Nord (239-34-50), 21 h. : la Coupe et les lèvres.
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre du Soleil (374-24-08), 20 h. : Méphisto.
Comédie des Champs-Elysées (359-37-03), 20 h. 30 : le Tour du monde en quatre-vingts jours.
Galerie de Nesles (325-59-50), 21 h. : la Belle et la Bête 79.
Huchette (326-38-99), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino (322-28-92), 21 h. : l'Epouse prudente.
Lucernaire (544-57-34), I, 18 h. 30 : Une heure avec Baudelaire ; 20 h. 30 : Supplément au voyage de Cook ; 22 h. : Journal fou d'une infirmière. — II, 18 h. 30 : Une heure avec R. M. Rilke ; 22 h. 15 : Parle à mes oreilles, mes pieds sont en vacances.
Marigny (256-04-41), 20 h. 30 : la Puce à l'oreille.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière (742-95-22), 21 h. : Une case de vide.
Montparnasse (320-89-90), 21 h. : le Philanthrope.
Oblique (355-02-94), 20 h. 45 : la Passion de Jeanne d'Arc selon G de Rais.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 45 : Je veux voir Mioussov.
Poche-Montparnasse (548-50-21), 21 h : le Premier.
Porte-Saint-Martin (607-37-53), 20 h. 30 : les Deux Orphelines.
Présent (203-02-55), 20 h. 30 : Sans issue.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h. 45 : les Belges.
Théâtre-en-Rond (387-88-14), 21 h. : Sylvie Joly.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h. 30 . Arlequin superstar
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : Est-ce que tu m'aimes ? ; 22 h. 30 : la Forêt des âmes.
Variétés (233-09-92), 20 h. 30 : la Cage aux folles.

Les concerts

Lucernaire (544-57-34), 19 h. : B. Nedeltchev (Chopin, Schumann, Prokofiev, Debussy).
Eglise des Billettes, 21 h. : Ensemble 12, sol. P. Bride, N.-P. Wiener (Haendel, Mozart, Vivaldi).
Eglise Saint-Thomas-d'Aquin, 21 h. : G. Giustarini (Banchieri, Pasquini, Bach...).
Sainte Chapelle, 21 h. : Ensemble d'archets français, dir. R. Gousseau (Haendel, Schubert, Carissimi, Mozart).

La danse

Tristan-Bernard (522-08-40), 20 h. 30 : O America.
Théâtre des Champs-Elysées (359-72-42), 20 h. 30 : la Jeune Bouquetière.
Lucernaire (544-57-34), 20 h. 30 : Tendresse. Toi l'Indien.
Palais de Glace (359-46-72), 21 h. 30 : Compagnie de danse populaire française.

Festival du Marais

(887-74-31)

Hôtel d'Aumont, 21 h. 30 : Micromégas.
Marché Sainte-Catherine, 19 h. 30 : les Maringouins.
Hôtel de Beauvais, 20 h. 30 : Arlette Mirapeu, Yvonne Schmitt, piano électrique ; 22 h. : C'est pour ce soir.
Essaïon, 20 h. 30 : la Fille de Rappaccini
Centre Pompidou, 21 h. 15 : Takashi Kako, piano et duo Patrice Caratini, contrebasse, Marc Fosset, guitare.

Festival du Front de Seine

(578-83-88)

Esplanade du centre Beaugrenelle, 21 h. 30 : les Ambilogues.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Jeudi 5 juillet

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot (704-24-24)
JEUDI 5 JUILLET

16 h., vingt-cinq ans de cinéma italien : Escalation, de R. Faenza ; 18 h., Hommage à N. Ray : le Violent ; 20 h., Hommage à M Carné : l'Air de Paris ; 22 h., Hommage à J. Huston : The Misfits.

Beaubourg (704-24-24)
JEUDI 5 JUILLET

15 h., Les grands muets de l'école américaine : Don X fils de Zorro, de D. Crisp ; 19 h., *Le jeune cinéma français* : Ici, de P.M. Goulet ; Alter *ego spoken de C. Thomas ; Quelque* part dans la ville, de V. Cubero ; Transcontinental, de Prot-Coutaz ; 21 h., Semaine du cinéma hongrois : les Murs, de A. Kovacs.

Les exclusivités

AMERICAN COLLEGE (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
AMOUR DE PERDITION (Port., v.o.) : Action-République, 11e (805-51-33).
A NOUS DEUX (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96).
AU BOUT DU BOUT DU BANC (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; Helder, 9e (770-11-24) ; Miramar, 14e (320-89-52)
LES BELLES MANIERES (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
CAUSE TOUJOURS, TU M'INTERESSES (Fr.), Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (246-66-44).
CIAO LES MECS (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; *Colisée, 8e (359-29-46)* ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
LA COLLINE A DES YEUX (A., v.f.) : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Images, 18e (522-47-94)
COLLECTIONS PRIVEES (Fr.-Jap.) : Panthéon, 5e (033-15-04) ; U.G C. Danton, 6e (329-42-62) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; *Mistral, 14e (539-52-43)* ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75).
LE COUP DE SIROCCO (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70), Ternes, 17e (380-10-41).
LES DEMOISELLES DE WILKO (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v. f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LA DROLESSE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52), Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Monte-Carlo, 8e (225-09-83), Nation, 12e (343-04-67), Parnassiens, 14e (329-83-11), 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79), Paramount-Maillot, 17e (758-24-34).
L'ECHIQUIER DE LA PASSION (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
ET LA TENDRESSE ?... BORDEL ! (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69), Styx, 5e (633-08-40), U.G C. Marbeuf, 8e (225-47-19), Français, 9e (770-33-88), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Parnassiens, 14e (329-33-88), Calypso, 17e (754-10-68).
FELICITE (Fr.) (*) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18)
FEMME ENTRE CHIEN ET LOUP (Belg., vers flam.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; v f : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).
FLAVIA LA DEFROQUEE (It., v.f.) (**) : Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33).
FLIC OU VOYOU (Fr) : Richelieu, 2e (233-56-70), Marignan, 8e (359-92-82), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Calypso, 17e (754-10-68).
GAMIN (Col., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

Les films nouveaux

TENDREMENT VACHE, film français de Serge Denard. — Rex, 2e (236-83-93) ; U.G C.-Ermitage, 8e (359-15-71) ; Ciné-monde-Opéra, 9e (770-01-90) ; U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
PHANTASM, film américain de Don Coscarelli (**) — V.o. : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (359-42-33). — V.f. : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Opéra, 9e (261-50-32) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
PLUS FORT QUE LA TEMPETE, film polonais de Jerzy Hoffman. — V.f. : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxy, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
CORPS A CŒUR, film français de Paul Vecchiali (*). — Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxy, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e *(579-33-00) ; Passy, 16e* (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
MON NOM EST BULLDOZER, film italien de Michele Lupo. — V.o. : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; U G.C.-Gobelins, 5e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LA NUIT DES FOUS VIVANTS, film américain de George Romero. — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxy, 13e (580-18-03) ; Moulin-Rouge, 18e (607-16-21).

CES GARÇONS QUI VENAIENT DU BRESIL (A., v.o.) : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; (v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
GOLDORAK (Jap., v.f.) : Madeleine, 8e (073-56-03), h. sp.
HAIR (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Rive gauche, 6e (548-26-36) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; (v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (387-50-70).
HAMBURGER FILM SANDWICH (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; (v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
HISTOIRES ABOMINABLES (Fr.) : le Seine, 5e (325-95-99), h. sp
HORRIBLE CARNAGE (A. v.f.) (**) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
L'HYPOTHESE DU TABLEAU VOLÉ (Fr.), : le Seine, 5e (325-95-99).
L'INCROYABLE HULK (A., v.o.) : George-V, 8e (225-41-46) ; (v.f.) : ABC, 2e (236-55-54) ; *Montparnasse* 83, 6e (544-14-27) ; Diderot, 12e (343-19-29) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
INTÉRIEURS (A., v.o.) : Studio Alpa, 5e (033-39-47).
LINA BRAAKE FAIT SAUTER LA BANQUE (All., v.o.) : Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) , (v.f.) U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
MELODY IN LOVE (A., v.f.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Lord Byron, 8e (225-04-22) ; Maxéville, 9e (770-72-86) . Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).
MEURTRE PAR DECRET (A., v.o.) : Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).
LES MOISSONS DU CIEL (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; v.f. : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Lumière, 9e (770-84-64).
MOLIERE (Fr.) : Bilboquet, 6e (222-87-23).
MORT SUR LE NIL (A., v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; v.o. : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83).
No 1 OF THE SECRET SERVICE (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
NORMA RAE (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; v.f. : Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23)
NOW VOYAGER (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
NEW-YORK, SALSA CITY (A., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
NOSFERATU, FANTOME DE LA NUIT (All., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
PERSONNALITE REDUITE DE TOUTES PARTS (All., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.
LA PLUS BELLE SOIREE DE MA VIE (It., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47)
PROVA D'ORCHESTRA (It., v.o.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Mayfair, 16e (525-27-06).
QUINTET (A., v.o.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).
REBECCA (A., v.o.) : Madeleine, 8e (073-56-03).
ROBERTE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
SERIE NOIRE (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
LES SŒURS BRONTE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
TOTO, MISERE ET NOBLESSE (It., v.o.) : Gît-le-Cœur, 5e (326-80-25) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Parnassien, 14e (329-83-11).
TORRE BELLA (Port., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
TOUCHE PAS A MES TENNIS (A., v.o.) : U.G.C.-Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Omnia, 2e (233-39-36) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LES 39 MARCHES (A., v.o.) : Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23).
TROISIEME GENERATION (A., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71).
UTOPIA (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86). H. sp.
VIVRE EN TOKYOCHROME (Jap., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.
VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
ZOO ZERO (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Palais des Arts, 3e (272-62-98).

Les festivals

QUINZE CHEFS-D'ŒUVRE DU JEUNE CINEMA ALLEMAND (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : Ferdinand le radical.
SERIE NOIRE (v.o.), Action-Christine, 6e (325-85-78) : Du sang dans le soleil.
MELIES, Le Seine, 5e (325-95-99), 20 h. 30 : Les Burlesques de Méliès.
SERIE NOIRE (v.o.), Action-La Fayette, 9e (878-80-50) : Panique dans la rue.
COMEDIES MUSICALES AMERICAINES, Mac-Mahon, 17e (380-24-81) : Un jour à New-York.
HOMMAGE A JOHN WAYNE (v.o.) : Studio 28, 18e (606-36-07 - 606-23-27) : les Naufrageurs des mers du Sud.
JOHN HUSTON (v.o.) : New-Yorker, 9e (770-63-40) : Promenade avec l'amour et la mort.
FELLINI (v.o.) : Studio Acacias, 17e (754-97-83). 13 h. : Juliette des esprits ; 15 h. 30 : les Clowns ; 17 h. : Fellini Roma ; 19 h. : Satyricon ; 21 h. : la Dolce Vita.
MARX BROTHERS (v.o.) : Nickel Ecoles, 5e (325-72-07) : Monkey business.
STUDIO DE L'ETOILE, 17e (v.o.) (380-19-93). 16 h. : Casanova de Fellini ; 19 h. : les Trente-Neuf Marches ; 21 h. : Edward Munch, la danse de la vie.
JAMES BOND (v.f.) : Maillot-Palace, 17e (574-10-40) : l'Espion qui *m'aimait.*
LAUREL ET HARDY (v.f.) : Noctambules, 5e (033-42-34) : les Deux Légionnaires.
LUIS BUNUEL-INGMAR BERGMAN (v.o.) : Studio Logos, 5e (033-26-42) : Un chien andalou ; Simon du désert ; les Communiants.
WIM WENDERS, 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) : Alice dans les villes.
MIZOGUCHI (v.o.), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) : les Amants crucifiés.
CHARLIE CHAPLIN (v.o.), Grands-Augustins, 6e (633-22-13) : la Ruée vers l'or.
CHATELET-VICTORIA, 1er (508-94-14) (v.o), I, 13 h. : Ivan le terrible ; 16 h. 15 : le Dernier Tango à Paris ; 18 h. 20 : Ma femme est une sorcière ; 20 h. (+ sam. 0 h. 30) : Cabaret ; 22 h. 15 (+ vend. 0 h. 30) : Orange mécanique. — II, 14 h. : la Chevauchée fantastique ; 15 h. 5 : Portrait d'une enfant déchue ; 18 h. 10 : Psychose ; 20 h. 15 : Easy Rider ; 22 h. 10 : Pierrot le fou ; sam. et vend., 0 h. 20 : l'Œuf du serpent.
ALBERT LAMORISSE, Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04). En alternance : le Ballon rouge ; Crin Blanc.
CHEFS-D'ŒUVRE ET NANARS DU CINEMA FRANÇAIS, Action République, 11e (805-51-33) : T.O.A. ; sam., dim. : Pension Mimosa.
BOITE A FILMS, 17e (754-51-50). V.o. : I. 12 h. 50 : Flesh Gordon ; 14 h. 20 : le Lauréat ; *16 h. 10* : Easy Rider ; 18 h. : Un après-midi de chien ; 20 h. 5 : Mort à Venise ; 20 h. 05 : Phantom of the Paradise ; V. s., 23 h. 50 : Orange mécanique. — II. 13 h 15 : Bonnie and Clyde. V.f. : 15 h. 15 : The Song Remains the Same ; 17 h. 45 : Un mariage ; 19 h. 50 : le Dernier tango ; 22 h. : Retour. V.S., 0 h. 10 : Rollerball.



هكذا من الأصل

SPORTS

TENNIS

AU TOURNOI DE WIMBLEDON

La revanche de 1978

De notre envoyé spécial

Wimbledon. — Tout semblait réuni, *mercredi 4 juillet*, pour faire des demi-finales féminines un grand moment de Wimbledon. Le soleil avait même cessé de bouder comme pour mieux mettre en lumière les deux oppositions de style attendues entre les attaquantes, l'apatride Martina Navratilova et l'Australienne Evonne Goolagong-Cawley, et les deux athlètes de jeu de fond de court, les Américaines Tracy Austin et Chris Evert-Lloyd. Hélas la supériorité de Martina Navratilova et de Chris Evert, qui se retrouveront vendredi 6 juillet en finale pour une revanche de 1978, était cette fois trop manifeste pour donner lieu à de grands échanges.

Peut-être par contraste avec Tracy Austin, aux allures d'écolière sage de seize ans avec ses robes-tabliers et ses couettes en oreille d'épagneul encadrant un visage triste, Martina Navratilova paraissait plus rayonnante et épanouie que jamais en pénétrant sur le court central. Depuis sa victoire ici même l'an dernier, en huitième de finale par 6-2, 6-3, la championne de Wimbledon n'avait été battue que deux fois en sept matches par sa jeune rivale sur des surfaces beaucoup plus lentes. En fait, Tracy Austin fit illusion avec ses passing-shots jusqu'à 5-3 dans le premier set. Martina Navratilova, qui avait mis ce laps de temps à profit pour régler ses volées et retrouver son service, ne devait plus lui laisser faire qu'un jeu avant de l'emporter (7-5, 6-1).

Plus expéditive encore, Chris Evert-Lloyd, qui retrouvait pourtant l'une de ses plus coriaces rivales. Nul n'a oublié ici leur première rencontre en demi-finale du tournoi 1972, où l'ambition naissante de Chris Evert dut s'incliner face à la maîtrise de la championne en titre par 4-6, 6-3, 6-4 dans l'un des plus beaux matches féminins de l'histoire de Wimbledon. leurs retrouvailles en finale en 1976, gagnée cette fois (6-3, 4-6, 8-6) par l'Américaine, n'avaient pu dépasser. On regretterait presque dans ces conditions leur match de ce mercredi tant Evonne Goolagong-Cawley a vite paru dépassée dans les échanges, mal inspirée et trop maladroite dans ses attaques pour inquiéter un métronome aussi éprouvé que Chris Evert, victorieuse 6-3, 6-2 en une heure six minutes.

Mais il est vrai aussi que pour ces deux championnes, et plus encore pour Evonne Goolagong-Cawley, devenue mère de famille en mai 1977, le tennis n'occupe plus la même place dans leur vie.

GÉRARD ALBOUY.

SIMPLE DAMES

Demi-finale. — Navratilova (Ap.) b. Austin (E.-U.), 7-5, 6-1 ; Evert-Lloyd (E.-U.) b. Cawley (Austr.).

LE TOUR DE FRANCE

Un mauvais procès fait à Hinault

De notre envoyé spécial

Deauville. — Peut-on accuser Bernard Hinault de tentative de collusion avec des coureurs appartenant à d'autres équipes ? Mercredi 4 juillet, au soir de la septième étape Saint-Hilaire-du-Harcouët - Deauville, remportée par le Néerlandais Franz Van Vliet, la direction du Tour de France a diffusé un communiqué où on lit :

« *Un fait d'une extrême gravité a été révélé par plusieurs journaux. Selon Michel Laurent, qui s'est d'ailleurs dit surpris de la démarche, Bernard Hinault aurait, au départ d'Angers, proposé à ses adversaires directs, Jop Zoetemelk et Hennie Kuiper, une sorte de trêve concernant les « rushes Simca » attribuant des bonifications (autrement dit des classements intermédiaires). Il se serait engagé à ne pas les disputer, avant de changer d'opinion.* »

Les organisateurs ajoutent que cette manœuvre tombe — selon eux — sous le coup de l'article 10 du règlement, qui réprime « *toute collusion caractérisée entre coureurs de formations différentes* ».

La note des organisateurs surprend par l'importance qu'elle attribue à un événement anodin et par un ton agressif qui dramatise la situation. Le terme de collusion paraît excessif et même inexact. Au cours de l'étape Angers - Saint-Brieuc, mardi 3 juillet, Hinault avait bien annoncé, en présence de ses adversaires, son intention de ne pas participer aux sprints des « points chauds », pour revenir ensuite sur sa décision.

Il n'y a là rien de répréhensible, et si l'on est choqué dans cette affaire, c'est bien par la réaction des directeurs de la course, qui assimilent entente illicite et manque de combativité. Elle est d'autant plus inattendue et inopportune que la presse avait fait allusion, ces jours derniers, à une éventuelle collusion de plusieurs leaders étrangers contre un Bernard Hinault « coupable » d'avoir nargué ses adversaires. Un Bernard Hinault qui, précisément, se montrait trop généreux dans l'effort.

Les organisateurs, MM. Jacques Goddet et Félix Lévitan, semblent découvrir ce que nul n'ignore depuis longtemps, à savoir qu'on ne gagne pas un Tour de France en isolé — Pouldér pourrait en témoigner, — que des alliances naturelles se forment contre l'homme à battre et qu'inversement celui-ci cherche à se faire des amis dans le peloton.

En outre, les organisateurs s'élèvent contre ceux qui réclament la suppression des étapes contre la montre par équipes (une formule condamnée autrefois par Jacques Goddet lui-même). Ils sont libres de construire le Tour de France comme ils l'entendent, mais ils doivent admettre qu'une course collective influençant un classement individuel est discutable.

JACQUES AUGENDRE.

CLASSEMENT DE LA SEPTIÈME ÉTAPE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET - DEAUVILLE (158,2 km)

1. Léo Van Vliet (P.-B.), 4 h. 5 min. 51 sec. ; 2. Levavasseur (Fr.), même temps ; 3. Poirier (Fr.), même temps ; 4. Verbrugge (Belg.), à 29 sec. ; 5. Teirlinck (Belg.), à 1 min. 1 sec. ; 6. Gauthier (Fr.), à 1 min. 2 sec. ; 7. Donadello (It.), à 1 min. 31 sec. ; 8. Van de Velde (P.-B.), à 1 min. 32 sec. ; 9. Chassang (Fr.), même temps ; 10. Chalmel (Fr.), même temps, etc.

CLASSEMENT GÉNÉRAL

Bernard Hinault (Fr.), 28 h. 52 min. 21 sec. ; 2. Zoetemelk (P.-B.), à 24 sec. ; 3. Kuiper (P.-B.), à 43 sec. ; 4. Nilsson (Suède), à 1 min. 46 sec. ; 5. Agostinho (Port.), à 2 min. 22 sec. ; 6. Sutter (Suisse) ; 7. Verlinden (Belg.), à 4 min. 28 sec. ; 8. Bernaudeau (Fr.), à 4 min. 29 sec. ; 9. Baronchelli (It.), à 5 min. 4 sec., 10. Dierickx (Belg.), à 6 min. 39 sec., etc.

AUTOMOBILISME

Renault, « l'Humanité » et... l'information

Dans *l'Humanité* du juillet, un article signé C.M. et intitulé « A un coup de peinture près » reprend l'information parue dans *le Monde*, selon laquelle les Renault de formule 1 ne seraient pas de construction entièrement française, contrairement à ce qu'affirmait M. Charles Fiterman, secrétaire du comité central du parti communiste français, dans un télégramme de félicitations adressé à la Régie après la victoire de Jabouille au Grand Prix de France.

L'Humanité est allée plus loin dans l'inexactitude que M. Fiterman en écrivant à propos de notre article : « *Ainsi donc, selon le* Monde, *qui commentait hier — en toute objectivité, bien sûr, — une déclaration de M. Charles Fiterman, le parti communiste français tombe dans une erreur commune en affirmant que les Renault de formule 1 sont entièrement françaises. D'après ce journal, toujours bien informé, n'en doutons pas, elles sont au contraire équipées de boîtes de vitesses et d'un grand nombre d'accessoires essentiels conçus et construits à l'étranger, affirme-t-il sans plus de détail pour ses lecteurs.* »

» *Que ce journal*, poursuit *l'Humanité*, *fasse plus de cas de l'apport de l'industrie étrangère que du succès de la technologie française n'est pas pour nous étonner ; qu'il prenne pour ce faire la roue d'une information défaillante, on y est aussi habitué. Précisons tout de même que, si la boîte de vitesses est bien d'origine non française (Porsche)... elle a été entièrement revue et corrigée par le bureau d'études de la Régie nationale pour être adaptée à son bolide de grand prix. Toutefois,* le Monde *a failli ne pas avoir tort, à un coup de peinture près ; s'il s'avère que ces « accessoires essentiels » qui font la décision se résument aux quelques coups de pinceau recouvrant les Renault, on plaide coupable. La peinture vient de... la principauté* d'Andorre. »

Le quotidien du P.C.F. n'aurait-il pas été, dans sa recherche de renseignements, victime d'un farceur ? D'un canular ?

Comme *l'Humanité* a reproché au *Monde* de ne pas « *fournir de détails à ses lecteurs* », voici la liste des contributions étrangères au succès de Renault :

- Boîte de vitesses britannique Hewland et non pas Porsche, qui n'a plus jamais fourni de boîtes aux voitures de formule 1 depuis 1962.
- Double turbo-compresseur d'Allemagne fédérale (K.K.K.).
- Embrayage britannique (Borg and Beck).
- Allumage italien (Magnetti-Marelli).
- Freins anglo - américains (Lokheed).
- Plaquettes de freins britanniques (Ferodo).
- Système d'injection indirecte d'Allemagne fédérale (Kugel Fischer).

Plus les pistons, d'autres pièces du moteur, les jantes et beaucoup d'autres accessoires, toutes choses, on en conviendra, qui vont plus loin qu'un « coup de peinture » au demeurant d'origine ouest-allemande (Percotex).

Tous ces détails figurent sur la fiche technique des Renault de formule 1 qui est à la disposition de tous les journalistes, comme devrait le savoir l'auteur de l'article.

FRANÇOIS JANIN.

VOILE

Les leçons de la Transatlantique en double

Avantage aux trimarans

Jamais sans doute une course transatlantique n'aura comporté autant d'enseignements que celle qui vient de se dérouler de Lorient aux Bermudes et retour.

De même que les dernières heures de la Route du Rhum s'étaient transformées en un combat singulier, cette compétition s'est achevée par un duel passionnant entre deux bateaux de possibilités voisines. Ainsi une épreuve transocéanique peut-elle conserver et même accroître son intérêt jusqu'à la fin.

Si certains, d'autre part, s'affligent des malheurs d'Eric Tabarly, démuni au moment crucial, et même quelque temps auparavant, du spinnaker convenable, la course a révélé au grand public quelques autres grands navigateurs. Elle a mis en vedette deux Bretons robustes et tenaces, Eugène Riguidel trente-huit ans, et Gilles Gahinet, trente et un ans, passionnés de voil eet déjà connus, mais d'un moins grand nombre, pour avoir remporté en 1974, l'autre en 1977, la difficile course en solitaire de *l'Aurore*.

Il est évident aussi que les trimarans l'emportent désormais sur les monocoques. Encombrants dans les ports et peu logeables, ces engins ont pris les trois premières places, manifestant une supériorité assez nette au vent portant, en l'absence de tempêtes. Des coups de vent auraient peut-être mis à l'épreuve des flotteurs et des bras de liaison. Il ne faut pas oublier que, succédant à quelques autres récemment disparus, deux trimarans, *Charles-Heidsieck* et *Prisunic*, ont coulé pendant la course sans entraîner de pertes de vies humaines.

Il reste que — au contraire du gros temps — la durée et la technique jouent en faveur des multicoques et surtout des multicoques légers. A-t-on assez remarqué que pour des longueurs voisines, un peu inférieures à 17 mètres (longueur maximale imposée par les Britanniques pour la prochaine Transatlantique en solitaire de 1980), le tramaran vainqueur pèse 4 tonnes, le deuxième 6 tonnes et le troisème 8 tonnes ?

Michel Malinovsky, qui a terminé quatrième sur le premier monocoque, *Kriter V*, racé et habitable, a déjà exprimé son intention de se rallier au multicoque... en même temps que sa préférence pour la compétition en solitaire.

Enfin, le fait que, pour la première fois, le public ait pu suivre constamment le déroulement de l'épreuve et la progression des concurrents, localisés à moins de 1 mille près, ajoute beaucoup à l'intérêt de la course. Le système de repérage Argos a remarquablement fonctionné. Qui plus est, il s'est révélé très efficace sur le plan de la sécurité, pour l'assistance aux équipages en difficulté.

Il faut enfin rappeler que, si les équipages de trimarans mettent souvent un point d'honneur à faire état de vitesse de 20 nœuds quand ce n'est pas 25, la Transatlantique s'est déroulée à une moyenne voisine de 7,5 nœuds, parfaitement honorable dans une épreuve de haute mer pour un multicoque comme pour un monocoque.

YVES ANDRÉ.

ÉQUITATION

Le concours international de France au jardin d'Eden

Voici le concours hippique international officiel de France enfin sorti de l'ombre, donc de la médiocrité où l'avaient bloqué, à défaut d'un site digne de son destin, les hommes qui en avaient la charge. Le voici à Longchamp, autant dire au jardin d'Eden où son règne de cinq jours, du 4 au 8 juillet, est appelé à faire date dans l'histoire mouvementée du sport équestre.

La plus belle épreuve disputée une fois l'an sur le vieux terroir a beaucoup voyagé et plutôt mal que bien. Longtemps elle a été l'apanage d'une plage justement fameuse de la Loire-Atlantique où la baignade est reine et où le cheval ne fait pas le délice des foules. Si La Baule possède une piste et des installations en tous points irréprochables, le public n'a jamais « marché » et les recettes s'en trouvèrent déplorablement altérées.

Paris restait le lieu rêvé d'un événement sportif de cette ampleur. Finalement, l'opération de charme ayant réussi auprès de la Société d'encouragement, l'hippodrome de Longchamp pouvait dès lors accueillir les sauteurs accourus des horizons les plus divers.

Du point de vue purement visuel l'impression d'ensemble est grandiose. Face aux tribunes du pesage, la piste chocolat construite dans un rectangle de 150 mètres sur 50, tranche heureusement sur les vastes perspectives gazonnées. Peut-être, en l'occurrence, y a-t-il excès d'espace, excès entre le public et la piste proprement dite. Pour l'amateur, la situation est claire. S'il veut rester conscient de l'effort fourni par le couple cavalier-cheval, il devra occuper le macadam du terre-plein. Là, rien ne peut échapper à sa compétence. Dans les tribunes, au niveau des deuxième et troisième étages, aux places, soit dit en passant, les plus onéreuses, la vue est plongeante et les obstacles apparaissent comme un peu écrasés ou placés à même le sol.

Public encore clairsemé, mercredi 4 juillet, où, sous le soleil, l'hippodrome baignait dans une poussière rousse. La première épreuve, prix Société des courses, a été remportée par le jeune cavalier français Patrick Caron, en selle sur le bai *Denis de Vauptain*, un cheval enflammé de condition, merveille des merveilles pour une compétition qui se disputait au train d'Auteuil, c'est-à-dire au chronomètre. Deux autres Français, occupant respectivement les cinquième et sixième places au classement (les jeunes Hervé Godignon et Alain Hinard), se retrouvèrent à la remise des prix, performance plus qu'honorable, soixante-deux concurrents s'étant présentés au départ.

Quant au prix du Moulin de Longchamp, clôturant la réunion, il a été gagné par le jeune Suisse Walter Gabathuler, qui doit à sa subtilité le succès de ceux de ses chevaux les plus impropres au service.

Des remises en ordre continuelles

Disons pour le déplorer que les Allemands de l'Ouest n'ont envoyé que leurs seconds couteaux. L'équipe italienne, entraînée par Raimondo d'Inzeo et Mancinelli, médaille d'or à titre individuel aux Jeux olympiques de Munich, compte, quant à elle, de jeunes loups visiblement avides de cueillir le maximum de lauriers. Et les Britanniques ? A part Caroline Bradley, dont le cheval gris *Tigre* cornait à fendre l'âme, ils n'ont pas dépêché à Longchamp la crème de leur équitation.

Sur le plan technique, M. Raymond Brousse a montré, dès l'ouverture des hostilités, le bout de l'oreille. Pas d'obstacles massifs, abondamment garnis de branchages comme il s'en voit tant aujourd'hui à l'étranger et en particulier en Allemagne. Mais des obstacles nus, aux couleurs vives et variées et placés sur la piste de manière à poser des remises en ordre continuelles aux concurrents, à contraindre chacun d'eux à adopter une tactique durant la reconnaissance du parcours à pied et à s'y tenir quoi qu'il arrive. C'est ça l'art équestre.

ROLAND MERLIN.

RADIO-TÉLÉVISION

JEUDI 5 JUILLET

20 h. 35, Feuilleton : L'étrange Monsieur Duvallier (IV. - Cosmos-Cross), d'après C. Klotz, réal. V. Vicas.

21 h. 35, Magazine : L'Evénement.

Des reportages sur : Les réfugiés vietnamiens en Malaisie ; l'hygiène dans les hôpitaux français ; le retour des Egyptiens dans le Sinaï ; la pénurie d'essence aux U.S.A. ; Monique Pelletier et la condition féminine.

22 h. 35, Ciné-Première, d'A. Halimi, avec D. Decoin.

23 h. 5, Journal.

CHAINE II : A 2

20 h. 35, Variétés : Sacha Distel show.

21 h. 35, Série : C'est nous : La Grèce (en direct d'Athènes).

Première d'une série d'émissions de divertissement destinées à présenter divers pays. Ici, Sylvie Genevoix propose un panorama artistique et culturel de la Grèce. On ira d'Athènes à l'île d'Hydra en passant par la Crète. On écoutera un pope évoquer les traditions religieuses et d'autres invités comme le compositeur Theodorakis ou le poète Elytis.

23 h. 30, Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, FILM (Un film, un auteur) : LA FEMME DU PRETRE, de D. Risi (1970), avec S. Loren, M. Mastroianni, V. Venantini, P. Starnazza, M. Campa, A. Mastrantoni (rediff.).

Une jeune femme qui a tenté de se suicider s'éprend d'un prêtre qui l'a aidée moralement. Elle le pousse à demander aux autorités ecclésiastiques la permission de se marier.

Comédie satirique sur le problème du célibat des prêtres catholiques. La verve de Dino Risi n'est pas exempte de roublardise.

22 h. 15, Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « le Double Crime du Valpinson », d'après E. Gaboriau ; 19 h. 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : l'automatisme au laboratoire ;

20 h., Nouveau répertoire dramatique : « Même les oiseaux ne peuvent pas toujours planer » (2e partie), de L. Atlan ; 22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

20 h., Informations festivals ; 20 h. 30, Hommage à Ernst Krenek : « Gesange des Spätzen Jahres », « Spatlese » (Krenek). Avec M. Ingham, baryton, et C. Horn, piano ; 22 h. 30, Ouvert la nuit : 23 h., A la lyonnaise ; 1 h., Douces musiques.

VENDREDI 6 JUILLET

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h., Journal ; 13 h. 35, Emissions régionales ; 14 h., Acilion et sa bande ; 16 h. 45, Sport : Tour de France cycliste ; 18 h., TF 4 ; 18 h. 25, Pour les enfants ; 18 h. 55, Feuilleton : Anne jour après jour ; 19 h. 15, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Sport : Tour le France cycliste ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Théâtre : Marie Stuart.

Trois bons comédiens (Geneviève Casile, Malka Ribowska et François Chaumette). Une mise en scène pourtant peu convaincante de la pièce de Schiller, enregistrée au Festival de Sarlat.

22 h. 45, Sports : Sélections (Athlétisme, gymnastique rythmique).

23 h. 40, Journal.

CHAINE II : A 2

12 h., Sport : Spécial Tour de France cycliste ; 12 h. 30, Quoi de neuf ? ; 12 h. 45, Journal ; 13 h. 25, Dessin animé ; 13 h. 35, Feuilleton : Tang ; 14 h., Aujourd'hui, madame (les sentiers de grande randonnée) ; 15 h., Feuilleton : Benjowski ; 16 h., Sport : Tennis (Wimbledon) ; 18 h., Récré A 2 ; 18 h. 30, C'est la vie (l'enfant et les contes de fées) ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Les trois caméras ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Feuilleton : Le jeune homme vert (3e épisode), adapt. D. Goldenberg, d'après M. Déon.

21 h. 35, Magazine littéraire : Apostrophes (L'Aventure)

Avec MM. P. Bruckner et A. Finkielkraut (Au coin de la rue, l'aventure), F. Deloffre (Journal d'un voyage aux Indes), J.-M. Gautier (Les émerveillements du mousse Olivier), R. Chapelle (Les hommes à la ceinture d'écorce), B. Chatwin (En Patagonie) et Mme F. Trystram (Le procès des étoiles).

22 h. 50, Journal.

22 h. 55, Ciné-club, FILM (aspects du cinéma féminin) : LES FOUGÈRES BLEUES, de F. Sagan (1975), avec F. Fabian, G. Segal, J.-M. Bory, C. Cellier, F. Perrin.

Jérôme et sa femme Monika, Stanislas et sa maîtresse du moment, vont passer un week-end dans un chalet de montagne. Mais Jérôme vient de découvrir que Monika le trompe avec Stanislas.

Des images joliment composées pour une histoire sans le moindre intérêt. Françoise Sagan, romancière, n'est pas, pour autant, une cinéaste.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : Union française de travail ; 19 h. 10, Journal ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, V 3 - Le nouveau vendredi : La vraie guerre des étoiles (coproduction B.B.C.-Suisse romande).

Les perspectives d'un conflit mondial pour la conquête de l'espace n'appartiennent plus au domaine de la science-fiction. Le laser et le faisceau à particules ouvrent des voies nouvelles.

21 h. 30, Documentaire : Des caméras pour voir la vie (IV. — La part du ciel).

A l'observatoire Saint-Michel-de-Haute-Provence avec Roger Frison-Roche, aventurier des déserts chauds, et avec Paul-Emile Victor, l'homme des expéditions polaires et des glaces. Charles Paolini posera la question de la place de la Terre entre les planètes qui tournent autour du Soleil : les glacées et les brûlantes.

22 h. 25, Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 45, Les mauvais coucheurs ; 8 h., Les chemins de la connaissance... la route et le fleuve ; 8 h. 32, P. Dial ou la connaissance de soi ; 8 h. 50, Echec au hasard ; 9 h. 7, Matinée des arts du spectacle ; 10 h. 45, Le texte et la marge ; 11 h. 2, Trio à cordes de Paris ; 12 h. 5, Agora ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Musiques extra-européennes ; 14 h. 5, Un livre, des voix . « Comédie à Bologne », de B. Landry ; 14 h. 47, Un homme, une ville : Heine à Düsseldorf et Paris ; 15 h. 50, Bureau de contact ; 16 h., Pouvoirs de la musique : J. Lenot, F. Martin ;

18 h. 30, Feuilleton : « le Double Crime du Valpinson », d'après E. Gaboriau ; 19 h. 25, Les grandes avenues de la science moderne : les paramètres météo ;

20 h., Médicale : la stérilité masculine ; 21 h. 30, Black and Blue : les festivals d'été ; 22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 9 h. 2, Le matin des musiciens ; 12 h., Musique de table ; 12 h. 35, Jazz classique : tout Duke ;

13 h., Les anniversaires du jour : Lili Boulanger ; 14 h., Musique en plume : Adam, Poldini, Dubois, Anderson ; 14 h. 20, Sinfonia Concertante (Prokofiev) ; 15 h., Musique France plus : Jolivet, Krenski, Debussy... ; 17 h., Musica hungarica : la danse hongroise. 18 h. 2, Kiosque ; 19 h. 5, Jazz.

20 h., Des notes sur la guitare ; 20 h. 30, Les chants de la terre ; 21 h. 20, Concert Beethoven, donné au Théâtre des Champs-Elysées : « Symphonie n° 2 en ré majeur » ; « Symphonie pastorale » (Beethoven), par l'Orchestre national de France, dir. L. Maazel ; 23 h. 15, Ouvert la nuit : à la lyonnaise ; 1 h. 15, Douces musiques.





	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi

SCAT

TRAVAIL TEMPORAIRE
recherche pour Paris
mission longue durée

UN INGÉNIEUR

en tuyauterie ou mécanique justifiant bonnes connaissances de la robinetterie et plus particulièrement des vannes employées en Centrale nucléaire.

UNE ASSISTANTE D'INGÉNIEUR

possédant BTS en mécanique générale.

Env. C.V. rue Pierre-Cot. Z.I. Nord - B.P. 182
71105 Chalon-sur-Saône Cedex



emplois régionaux

ESSWEIN S.A.
LA ROCHE-SUR-YON

Electromécanique grande série
2 000 personnes

recherche

CHEF DE PROJET

— Débutant ou ayant 1 à 2 ans d'expérience dans la gestion de production.
— Son action exige la pratique de COBOL et FORTRAN.
— Application de télétraitement et de gestion de process.

Adresser C.V., photo en précisant prétentions à : P.B., Direction du Personnel - ESSWEIN S.A., 88 X - 85002 LA ROCHE-SUR-YON GARE.

Une Importante Société de Distribution

recherche

la responsable de la gestion du personnel

de ses

SUPERMARCHÉS

Ce poste concerne une femme, âgée de 30 ans au moins, libre, diplômée d'études supérieures, ayant assumé des responsabilités de direction du personnel depuis plusieurs années, connaissant bien la législation sociale, ainsi que l'art et la mise en œuvre des tests psychotechniques.

Elle agit à l'égard des directeurs de supermarchés et des directions régionales comme conseillère. Elle contrôle le bon fonctionnement des comités d'établissement, suit la formation des cadres, de la maîtrise et des employés.

Elle se tient en relation avec la direction du personnel du groupe sur le plan de la politique à moyen et à long terme, assure pour la direction du service des supermarchés la synthèse des problèmes qui se posent.

Il est prévu une formation de ce cadre de haut niveau de deux ans dans tous les compartiments de l'entreprise afin de bien se familiariser avec tous ses aspects.

Le lieu de résidence est obligatoirement dans la ville du siège social, ville industrielle et universitaire.

Rémunération à la confirmation du poste : 150.000 F annuels.
Rémunération de départ : 110.000 F.

Prière envoyer C.V. détaillé sous N° 813.507 M, REGIE PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris, qui transmettra.

ESSWEIN S.A.
LA ROCHE-SUR-YON

Electromécanique grande série
2 000 personnes

recherche

INGÉNIEUR SYSTÈME

— Il aura pendant deux ans au moins assuré dans une entreprise la fonction système sur ordinateur HB 64 travaillant avec TDS et IDS2.

— Le candidat assurera avec l'équipe le démarrage technique.

Adresser C.V., photo en précisant prétentions à : P.B., Direction du Personnel - ESSWEIN S.A., 88 X - 85002 LA ROCHE-SUR-YON GARE.

Labo universit. assoc. CNRS est suscept. disp. rentr. 79 bourse off. pr groupe industr. pr prép. th. 3e cycle ou Ingén.-Docteur. Etudes céramiques diélectriques polyphasées. Conv. Ingénieur ou maître physico-chimiste. S'adr. Professeur WATELLE, Faculté des Sciences, Mirande, B.P. 138, 21004 DIJON CEDEX

PATISSERIE (Côte d'Azur) ch. Pâtissier place à l'année. Bien rémunéré si capable. Tél. : (94) 95-17-00 ou écrire : Pâtisserie du Marché 1, rue d'Agay, 83700 St-Raphaël

INTERNAT.

Régie en pleine expansion en Suisse cherche
COLLABORATEURS EXPERIMENTES
pour vente de produits immobiliers en montagne et rivière vaudoise. Renseign. s/ch. P. 22.599
à PUBLICITAS,
CH-1002 Lausanne (Suisse)

INGENIEURS LOGICIELS

SFENA-DSI

DIVISION DES SYSTEMES INFORMATIQUES
constructeur de mini-ordinateur

RECHERCHE

INGENIEURS EN TELEINFORMATIQUE

de formation Grande Ecole option informatique ou équivalent.
Ils devront être expérimentés dans la réalisation sur mini-ordinateur de :
. Procédures de Remote Batch,
. Procédures de concentration de terminaux,
. Protocoles Réseaux généraux ou locaux.

(Réf. : I-023)

INGENIEURS LOGICIELS DE BASE

de formation Grande Ecole ou équivalent.
Ils devront être expérimentés dans :
. Systèmes d'exploitation sur mini-ordinateur,
. Langages de programmation,
. Gestion de fichiers/bases de données.

(Réf. : I-024)

Ces Ingénieurs auront la responsabilité de la conception et du développement de logiciels utilisés dans un contexte de systèmes distribués.

Envoyer C.V. et photo à :
S.F.E.N.A.
B.P. 59 — 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY

GRANDE BANQUE PRIVÉE

recherche

GESTIONNAIRES DE PATRIMOINE

- Ayant acquis une première expérience similaire d'une à deux années au sein d'une banque ou auprès d'un Agent de change.
- Après une période de formation au Siège, les candidats retenus se verront confier des responsabilités soit dans une agence parisienne soit dans une agence de province notamment Est de la France, Val-de-Loire, Sud-Est).

Env. C.V., lettre manusc. et photo sous réf. GP à CREATIONS DAUPHINE
41, av. de Friedland, 75008 PARIS, qui transm.

CENTRE DE FORMATION, ECOLE DE LANGUES
recherche

COLLABORATEUR

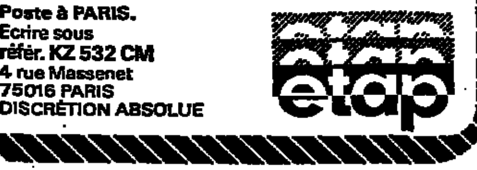
pour développement commercial convenant à un Français bilingue ou à un Anglo-Saxon résident connaissant les principes des méthodes AUDIO-VISUELLES
Formation ou expérience commerciale

CECELE, 50, rue La Boétie - 75008 Paris - 563-33-00

Cadre commercial France et exportation

UN IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL FRANÇAIS recherche pour sa Division Conteneurs un Cadre Commercial capable de suivre et développer la clientèle en France et à l'exportation.
Ce poste conviendrait à un candidat ayant 3 à 4 ans d'expérience vente de produits industriels. Capable de participer avec dynamisme au développement d'un secteur en forte expansion. Connaissance de l'anglais indispensable.

Poste à PARIS.
Ecrire sous
référ. KZ 532 CM
4 rue Massenet
75016 PARIS
DISCRÉTION ABSOLUE



BANQUE 8ème Arrondissement recherche

cadre homme

CLASSE 4 ou 5
● 30 ans minimum ● ayant expérience dans plusieurs services bancaires, notamment caisse, compensation, portefeuille, opérations étrangères et l'habitude des contacts avec la clientèle.
Env. C.V. et prét. sous réf. 7902/JT à A.M.P. 40, rue Olivier-de-Serres 75015 PARIS (qui transmettra)

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

Deux ingénieurs civils des mines

UNE IMPORTANTE SOCIÉTÉ FRANÇAISE (activités et implantations internationales) rattachée à un groupe de premier plan recherche Deux Ingénieurs Civils des Mines de fort potentiel, ayant environ 5 ans d'expérience en exploitation de mines ou carrières pour diriger

• **son principal établissement minier** (un million de tonnes en exploitation souterraine.
Connaissances en anglais et/ou espagnol appréciées.
Poste : *banlieue parisienne Nord Ouest.*
référ. FR 535 CM

• **l'exploitation minière d'une de ses filiales** (800.000 tonnes, 3 établissements dont 2 souterrains) en association avec un groupe allemand de premier plan.
Connaissances de l'allemand nécessaire et de l'anglais souhaitées.
Poste : région Thionville.
référ. GS 536 CM

Les deux candidats devront dominer rapidement les aspects techniques et économiques de l'exploitation afin de pouvoir progresser au sein d'une firme en expansion rapide sur le marché international.

Ecrire en précisant la référence

4 rue Massenet
75016 PARIS
DISCRÉTION ABSOLUE



TWT data systems

recherche dans le cadre de son expansion à Paris

1- UN INGENIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

confirmé (125/145.000F) *Réf. 7954MR*

Le candidat recherché, bilingue anglais français, a une excellente connaissance des réseaux IBM et aura acquis une expérience (5 ans minimum) dans la vente ou le support vente d'ordinateurs chez un constructeur de matériels compatibles IBM.

Cet homme devra aider à la promotion d'un produit déjà existant et ses compétences techniques lui permettront de dialoguer à haut niveau avec les utilisateurs.

2- UN INGENIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

(130.000F +) susceptible d'évoluer vers un poste de Chef de Produit.
Réf. 7955MR

Bilingue anglais/français, et âgé de 30 ans, le candidat a une très bonne connaissance des écrans et du soft IBM. Il pourra justifier d'une expérience commerciale réussie de plusieurs années chez un constructeur.

Il sera amené à prendre la responsabilité totale de la promotion d'un produit de grande diffusion.

Organisation, méthode, initiative et sens des contacts sont les qualités indispensables pour satisfaire aux exigences du poste.



Envoyer CV, photo et salaire actuel à Fabrizio RUSPOLI Cabinet Claude VITTET 20, rue de la Trémoille 75008 PARIS

CSNCR CHAMBRE SYNDICALE NATIONALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

L'Etat offre des emplois stables bien rémunérés à toutes et à tous avec ou sans diplômes : demandez une documentation gratuite sur la revue « France-Carrières » (D 18), B.P. 402.09 Paris

Institut rech. pour la formation économique de responsables agricoles : INGENIEUR AGRONOME ECONOMISTE. Env. C.V. à IFOCAP, 6 bis, av. Henri-Barbusse - 91210 Draveil.

URGENT, rech. UN CHEF DE SERVICE EDUCATIF, éducateur spécialisé, expér. Poste à responsabilités - 868-36-55, P. 32

Société de travail temporaire recherche pour plusieurs agences en banlieues parisiennes

CHEFS D'AGENCE et TECHNICO-CCIAUX

Expérience commerc. indispensable. Ecrire avec C.V. et photo n° 77.727 PUBL. ROGER BLEY, 101, rue Réaumur, Paris (2e).

Sté Transports internationaux rech. pour ORLY

COLLABORATEUR

Solide formation juriste, sérieuse expérience, sens des responsabilités et de la négociation.

Placé sous la responsabilité directe du P.-D. G., le candidat sera chargé :
— du service Contentieux (recouvrement de créances, sinistres stansports, manquants et avaries) ;
— des contrats (assurances, baux et divers) ;
— des services généraux.

Env. lettre manuscr. avec C.V., photo et prétent., ss réf. 3.142, à **P. LICHAU S.A. - B.P. 220** 75068 Paris Cedex 02, qui trans.

Le Centre Pol Besson rech.

UN GESTIONNAIRE

ayant le goût du travail en équipe auprès d'adultes en difficulté d'insertion sociale. TEL. : 494-50-36 à ETAMPES.

Centre Hospitalier de Courbevoie 92401
30, rue Kilford
RECRUTE D'URGENCE :
1 LABORANTINE D.E.
en remplacement.
Téléph. : 788-82-55

Urgent
Recherche pour mois d'août : PROFESSEUR d'ALLEMAND pour préparation SC. PO.
Téléph. : 329-03-71

Importante Société Accumulateurs électriques recherche pour Etablissement situé banlieue Nord-Ouest PARIS

INGÉNIEUR DÉBUTANT

Formation : Ecole supérieure physique chimie ou chimie Paris ou province.
Spécialisé en électrochimie.
Env. C.V., photo et prétentions à n° 70.164 M, BLEU, 17, rue Lebel, 94300 VINCENNES.

HEBDO TECHNIQUE utilisant photocomposition cherche

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Travail important, notamment un samedi sur deux, sauf été.
Compensation par supplément vacances.
Animation et contrôle clavistes, écrans.
Sommaire avec responsable rédaction relectures, etc.
Quartier CHAMPS-ELYSEES.

Envoyer C.V. à n° 18.746, CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra, Paris-1er.

BANQUE Pl. de PARIS recherche

COLLABORATEUR (TRICE)

connaiss. parfait. les problèmes administrat. d'une agence. 10 ans expér. bancaire minim.

Adr. lettre man., C.V., photo, n° T 14414 M, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, 75001 Paris

secrétaires

IMPORTANTE SOCIÉTÉ

BANLIEUE SUD

recherche pour un poste à prendre impérativement le 1er septembre 1979

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

Excellente STÉNODACTYLO exigée

Stabilité d'emploi - Avantages sociaux

Envoyer C.V. et prétentions sous n° 18.462 à CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, 75001 Paris, qui transmettra.

demandes d'emploi

INGÉNIEUR AGRONOME

I.A.E., SCIENCES ECO

Grande expérience des Industries alimentaires et agricoles
Connaissance des pays étrangers.
Anglais courant.

recherche
Région Paris, avec possibilité déplacements DIRECTION GENERALE ou TECHNIQUE

Ecrire sous n° 90.057 M. REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur - 75002 PARIS.

J.F. 27 a., Secrétaire Sténodactylo aimant trav. varié, contact av. clients, sens de l'initiative, rech. emploi dans Seine-St-Denis ou Roissy-en-France (possède véhicule). Libre immédiatement. Ecr. : Mme MARIOT, 5, rue des Bas-Prés, 93470 COUBRON ou téléphoner au 936-42-49.

Si vous recherchez une collaboratrice ayant 30 années d'expér. en secrétariat et postes à responsabilités et initiat. Consciencieuse. Solide. Grandes facultés d'adaptation et de contacts. Anglais courant. FARCY, 2, rue du Gl-Julien - 93800 EPINAY.

Chef de chantier célibataire, 28 ans de métier, spécial. canalisation gaz - pétrole et adduction eau, recherche emploi en France ou Outre-Mer. Ecr. : Eurosud, 18, rue de la République - 84000 AVIGNON, n° 21364.

INGENIEUR TEXTILE + I.A.E.

ayant occupé poste à haute responsabilité dans une entreprise de PRET-A-PORTER de renommée internationale, cherche poste similaire.
Ecr. n° T 14402 M, Régie-Presse *85 bis, rue Réaumur, Paris (2e)*

Secrétaire spécialisée droit des sociétés cherche emploi mi-tps, matin, à Paris 5e, 6e, 8e, 17e, Levallois, chez avocats, conseils juridiques, expérience dix ans, disponible octobre. — Ecrire : 5, rue des Italiens, 75427 Paris, n° 1.171, « le Monde » Publicité.

travaux à façon

ENTREPRISE. Sérieuses références effectue rapidement travaux de peinture, décorations et coordination tous corps d'état. Devis gratuit. 368-47-84, 893-38-02.

traductions

Demande

TRADUCTEUR diplômé H.E.C. disponible mi-temps, langues : germaniques, slaves et latines. Travail rapide. Tél. : 950-78-11.

occasions

PIANOS Daudé
Location depuis 150 F
Pianos neufs depuis 8.500 F
Location - vente depuis 215 F, crédit 36 mois - 924-34-17, 75 bis, av. Wagram, Paris-17e.

STOCK MOQUETTE
Bas prix
Fin de séries
Laine et synthétique
589-84-64

proposit. com. capitaux

Organisme « Loisirs vacances » COTE D'AZUR CREANT toujours nouvelles succursales dans plusieurs villes recherche responsables dynamiques possédant capital, téléphone. Bureau souhaité. « Bonheur LIEVCA », 15, r. France, Nice. (93) 87-10-98.

BUREAU DE CREATION A GENEVE

spécialisé dans l'habillage de la montre de haute qualité, cherche à entrer en relations avec MM. les couturiers, bijoutiers, parfumeurs, etc., ayant une marque mondialement connue.

Ecrire sous chiffre à : 18-115329 Publicitas CH-1211, GENEVE 3.

automobiles

vente

5 à 7 C.V.

Partic. vend Renault 4 GTL avril 78, 27.000 km, 16.000 F. Tél. bureau 296-12-85, p. 351 ; domicile 374-67-21.

R 5 GTL 1978
Noire - 18.000 km - Prix Argus. Tél. 372-07-43/06-75

8 à 11 C.V.

Part. vend SIMCA 1301 S, mod. 74, 1re main, boîte autom. 80.000 km, 5.000 F. Tél. 329-12-40, poste 477, H.B.

Part. vend Simca 1301 spécial break mod. 73, rouille métal., bon état général, 4.000 F - Tél. : 076-27-35.

12 à 16 C.V.

EXCEPTIONNEL
PARTICULIER VEND
MERCEDES 250 SL 07.67
89.000 km, certifiée d'origine (Mercedes Longchamp carnet d'entretien), bronze métallisé, direction assistée, 5 vitesses, 4 pneus neufs. Révision des 90.000 km faite 2e main. 222-16-07/672-17-51.

Particulier. BMW 520, BLEU METALL., 1974, état except. 590-31-46.

+ de 16 C.V.

Urgent, 15.000 F sous cote FERRARI coupé 365 GT 4 2 + 2 1976. Vitres teintées électriq., cuir blanc, 60.000 km origine, garantie 3 mois, 100.000 F - 672-17-51 ou 222-16-07.

Directeur de société vend sa

CADILLAC SEVILLE 77
Parfait état. Bureau 732-92-34, postes 34-52 et 34-49. Domicile : 056-47-09.

divers

104 - 305 - 504 - 604
79, peu roulé, garanties.
AUTO-PARIS XVe - 533-69-95, 63, r. Desnouettes, Paris (15e).

LANCIA AUTOBIANCHI
DISPONIBLES
1er JUIL. MODÈLES 80
11, rue Mirbel - Paris 5e
336.38.35 +

locat.-autos

LOCATION AU MOIS POUR JUILLET ET AOUT SANS CHAUFFEUR

ROLLS ROYCE SILVER SHADOWS 2,
MERCEDES 450 SEL,
MERCEDES 280 SE,
RANGE ROVER,
PORSCHE,
FERRARI BOXER.

FINE INTERNATIONAL
66, rue La Boétie,
75008 PARIS.

Téléphone : 563-74-81

villégiatures

A 35 km. plage GRAU-DU-ROI, GRANDE - MOTTE, à louer : magnif. berger. restaur. à l'ancienne, gd cft, entièr. équ. 6 à 10 person., jard., TV coul., tél., solarium, à St-Mamert, 15 km. Nîmes. Libre 2e quinz. juillet : 3.000 F tout compris ; août, le mois : 8.000 F; la quinzaine : 5.000 F, draps, service fournis. Ecrire à BALARIN, 22, rue du Tunnel, 30100 Alès. Téléphone (16-66) 86-09-74, soir.

PARIS-LONDRES (centre)
Aller et retour avion + autocar 295 F excursions. T. : 203-46-00

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

L'immobilier

appartements vente

3e arrdt.

TURENNE - Immeuble XVIIe Living + chambre caractère. A saisir, 295.000 F - 325-77-23.

4e arrdt.

ILE SAINT-LOUIS
165.000 F - Studio caractère, refait neuf, TELEPH., cave, rez-de-ch. - 325-75-42.

RUE VIEILLE-DU-TEMPLE
Imm. classé s/cour-jard., très élégant 180 m², soleil, calme, terrasse 10 m², chambre serv. MONTESFORT - 544-11-87.

ILE ST-LOUIS sur Seine RARE
Magnifique appart. 4-5 pièces, 200 m2, parf. état, gar., ch. serv. DORESSAY - 548-43-94

3, RUE CASTEX
LIVING + 3 CHAMBRES EN DUPLEX
parfait état, charme, classe : 750.000 F. Vendredi, 12 à 17 h.

5e arrdt.

CENSIER. COUR ROMANTIQ. 2 chambres + séjour, cheminée, caractère, calme. ODE. 42-70.

5e RUE BERTHOLET. 2e ét. Entrée, 2 p. s/jd + petite (possib. bains), cuis, av. dches, w.-c., cave. Prix : 225.000 F. DEPARDIEU - 526-96-90

LUXEMBOURG
PROPRIETAIRE VEND APPTS CONFT, STUDIO DBLE, LIV., S. de B., cuisine équipée, appartement de caractère, poutres, grande hauteur plafond. Tous les jours, de 13 à 18 heures, 7, rue Royer-Collard. 723-38-48.

6e arrdt.

SAINT-MICHEL
DANS IMM. DE CARACTERE 3e ETAGE, TAPIS ESCALIER
LIVING + 3 CHBRES
POUTRES APPARENTES REFAIT NEUF
PRIX 950.000 F
Vendredi, samedi, 14 h à 18 h :
12, RUE SUGER ou Tél. 723-91-22

RUE DU FOUR
Immeuble P. de T., bel appartement 5 Pièces, 130 m2 + service. — SEGONDI : 874-06-45.

9e arrdt.

16, rue CONDORCET. Bel imm. P. de T., studio, entrée, cuis., salle d'eau, wc - 130.000 F.

COUP DE FOUDRE
pour 90 m2, décor architecte : gd liv. + chbre. Vendr., sam., de 15 à 17 h., 28, r. Bruxelles.

10e arrdt.

BNE-NOUVELLE. SUP. APPT 160 m², refait neuf, 3e étage, 735.000 F - 742-40-89.

Particulier vend
12, rue de Lancry, Mo République, imm. P. de T., côté cour, calme, 1er étg., 2 pces, cuis., s. d'eau, entrée, petit débarr., cave et chambrette au 6e étage. Remis à neuf. Pour renseign., tél. à Mme PARIS ou à M. Germinal au 781-16-18.

12e arrdt.

Mo BEL-AIR
résidentiel, très grand 3 Pièces, tout confort, balcon, 4e étage, box, soleil, calme, parfait état. Libre à la vente : 460.000 F. Téléphone : 252-84-93.

13e arrdt.

Près PORTE ITALIE. Parfait 3 pces, 80 m² + loggia + box. Imm. réc., 298.000 F. 535-56-92.

14e arrdt.

PARC MONTSOURIS, 6e étage, beau studio, cuisine équipée, bains, 88.000 F - 589-49-34.

DENFERT/OBSERVATOIRE
Charm. petit 2 p., balc., soleil, 6e étage. Tél. 322-65-82 matin.

LOSSERAND STANDING 2/3 PIECES
460.000 F - 359-17-47

15e arrdt.

Métro VOLONTAIRES
2 P., 38 m², bon placement. Jean FEUILLADE - 566-00-75.

2-3 P. tout confort, 6e étage, terrasse 20 m2. 330.000 F - 589-49-34

OLIVIER-DE-SERRES
bel immeuble, 2 PCES, CONFT, ASCENS. 220.000 F - 577-96-85.

PARIS XVe
153-155, RUE DE LOURMEL
TRÈS BEAUX 3 et 4 P.
livrables immédiatement : cuisine équipée, double exposition, entrée, S. de B. éclairées. Ts les jrs sf dim., de 14 à 19 h. Téléphone : 557-43-90.

16e arrdt.

AUTEUIL
DANS VERDURE - TRES BEL IMMEUBLE STAND., SOLEIL + service - RENOVATION POSSIB. PAR NOS SOINS
PRIX 1.200.000 F
Jeudi, vendredi, de 14 à 16 h.
14, rue WILHEM ou tél. 723-96-05

XVIe MUETTE
DS BEL IMMEUBLE RAVALE 6e ET. ASC. TAPIS ESCALIER
GRAND 5 P. CONFORT
UNIQUE PUBLICITE AVANT RENOVATION
+ 2 CHAMBRES DE SERVICE
PRIX 1.150.000 F
Vendredi, samedi, 14 h à 18 h :
8, rue des MARRONNIERS ou Tél. 723-91-28

Près rue RAYNOUARD. 6e étg., jolie vue, bel im. 3 gd P., 87 m², cft. 228-47-45 ou 280-45-14 mat.

EGLISE D'AUTEUIL
150 m², immeuble P. de T., 6 P., tout conft, 5e étg., asc. 567-22-88

POMPE - Rez-de-ch. sur jardin
2 P. cuis., w.-c., bains, téléph. Prix total 248.000 F. Libre de suite - 766-49-94

17e arrdt.

PEREIRE. Gd 3-4 pces, 5e étg., ascenseur, parking, 570.000 F 267-18-33.

S.F.P.G.I. (groupe Suez) vend 44, AV. GRANDE-ARMEE
Très bel immeuble 1920 restauré
3 P. à 5 P. S/place mercredi et vendredi de 14 h à 18 h 30, ou 755-98-67.

18e arrdt.

18e Ds imm. récent, standing, beau studio, tout conft, dégagé et clair. Balcon. Tél. 267-17-47.

MONTMARTRE
Bel imm. P. de T., 2e étage, s/rue, 2 P., cft, loué bail 6 a. Prix : 195.000 F Tél. : 229-44-61.

Près Moulin de la Galette, sur grand jard., superbe 3 P., tout conft, 70 m² - 264-03-64.

JULES-JOFFRIN. B. imm. P. de T., tr. beau 3 P., cuis., s. de bains, wc, s/jard., ref. neuf, 280.000 F. E.R.I. - 259-20-90.

MONTMARTRE. Pptaire vend magnifique atelier artiste en duplex, chff. central gaz, salle de bains, cuis. installée, 54, rue Lepic. Vis. vendredi, samedi, lundi, de 14 heures à 19 h.

Bel imm., refait neuf, du studio au 3 pièces, wc, bains, Prix sacrifié - 239-30-00.

MONTMARTRE. Immeuble réc. living, 3 chbres, TERRASSE, 630.000 F - 878-97-52.

19e arrdt.

DANS PARIS - ORIGINALE
MAISON JARDIN
Prix 1.100.000 F. Prop. 202-14-58.

20e arrdt.

Paris-20e. Part. vd libre, pavill. 6 pces, cuis., bains, chff. cent., garage, terrasse, jardinet, 750.000 F - Tél. : 361-22-83.

78 - Yvelines

St-GERMAIN/LE PECQ, vend. spl. appt dern. étg., 10 min. R.E.R., constr. récente, 200 m² + 70 m² terrasse et 20 m² balc., 7 P. + studio au r.-de-ch., 2 gar. caves, vue imprenable, beau parc. Prix intéress. à débattre. Tél. 770-28-43/33-04 ou 246-17-82.

LE PECQ. Urgent. Beau 5 P., 87 m², 3 chb., tt conft, 320.000 F. Tél. : 958-52-09, soir et w.-end.

ST-GERMAIN - Proche R.E.R. calme, verdure, tennis, appt stdg, sél. + 3 chbres + 2 bs + parkg. Exceptionn. 700.000 F. Tél. : 973-10-13.

VERSAILLES SAINT-LOUIS
Belle RECEPT. av. mezzanine, 2 chambres, 2 bains, poutres, 95 m2. 530.000 F. - 950-48-99.

91 - Essonne

EXCELLENT PLACEMENT
Imm. neuf, STUDIOS tt conft, cave, parkg, loués 850 à 950 F chg. compr. Px de vte 108.000 à 130.000. CABINET WURTZ, 51, rue Montessuy, JUVISY - Tél. : 921-98-23.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY. Imm. P. de Taille, réception 45 m², 2 chambres, 4e étage, asc. + chbre de service, soleil - 850.000 F. 651-32-20.

Rueil-Malmaison, 4 pces, conft, terrasse, garage, 380.000 F.
AG. MALMAISON - 749-00-30.

CHATENAY-MALABRY
Mo Sceaux-Robinson, résid. tr. calme, beau 5 P., expo. S.-O., livg dble 35 m² + 3 chb. dont 1 av. s. d'eau et entrée indép. Décor. raff., gar. 2 voit., cave. T. 660-48-80 apr. 20 h. et w.-end.

SACRIFIE NEUILLY-ST-JAMES
690.000 F ATELIER ARTISTE
DUPLEX 110 m2 + 70 m2 de terrasse. URGENT. - 354-56-72.

NEUILLY RAVISSANT 150 m2 Jdin privatif 135 m2. TEL. LE MATIN : 924-62-73.

BOURG-LA-REINE
calme, verdure, très beau 4 Pièces : 395.000 F. Tél. : 782-34-86.

COURBEVOIE
3, RUE SAINT-GUILLAUME, GARE ASNIERES SAINT-LAZARE
4 PIÈCES - 85 m2
2 et 3 PIÈCES
BALCONS.
NOUVEAU PRET PIC.
Tous les jours sauf mardi et mercredi, de 14 à 19 heures : 359-63-63 - 788-41-45.
Habitable immédiatement.

ASNIÈRES (92)
18-20, avenue Henri-Barbusse
150 METRES GARE ASNIERES
3 ET 4 PIÈCES, LOGGIAS
très ensoleillé, vue très étendue.
Entièrement terminé.
Prêt nouveau PIC. Tous les jours, 14-19 heures, sauf mardi, mercredi. Renseign. : 359-63-63.
HABITABLE IMMEDIATEM.

94 Val-de-Marne

Limeil-Brévannes. - Imm. bon stdg, appt 4 P., gar., chff. indiv. gazgaz, 267.000 F C.F. compris. 569-32-53.

VILLEJUIF - Près futur métro, récent, studio 30 m² + loggia, bon état, 120.000 F - 535-56-92.

Province

Rentabilisez vos vacances. Achetez en Corse, location assurée, dans lotissement, bord de mer, pieds dans l'eau, belle pinède, plage magnifique de sable fin, tennis, ranch, à 10 minutes de l'aéroport de Bastia et proche du centre ville, vos appartements, studio à partir de 120.000 F; F 2 à partir de 145.000 F clé en main. Téléphone : (95) 32-23-99 Sables-de-Biguglia, route de la Marana, 20290 BORGO.

appartem. achat

Jean FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet (15e) - 566-00-75, rech., Paris 15e et 7e, pour bons clients, appts toutes surfaces et immeubles. Paiement comptant.

constructions neuves

5e ARRONDISSEMENT
Dans petit programme neuf Achèv. prévu DECEMBRE 79 CONSTRUCTEURS privés cèdent au prix préférentiel SURFACE à définir. Conviendrait à investisseurs ou utilisateurs.
TÉL. : 707-20-29

immeubles

5e PANTHEON - Imm. 10, rue Tournefort
Surface sol 283 m2 - Surface utile 600 m2 - LIBRE environ 100 m2, 2 bâtiments R + 3 reliés par atelier d'artiste. Revenu : environ 72.000 F. PRIX : 1.600.000 F. Vendredi, 15-17 h., COURTOIS SYNDIC - 265-49-85.

hôtels-partic.

NEUILLY - SAINT-JAMES
Plaisant hôtel particulier Hall avec vestiaire, spacieuse réception ensoleillée cuisine, 3 chbres, 2 bains, 3 wc, lingerie dressing + appt fonction 2 pièces, cuisine, bains, cour intérieure, garage 2 voitures. Caves voûtées. Prix : 2.200.000 F.
Renseignements et visites : ACB - 757-51-61

VIROFLAY
PPTAIRE vend directement MAISON de STYLE plain-pied, jardin de 500 m2, terrasse. Gd salon, salle à manger, salle de jeux, 4/5 chambres, 2 salles de bains.
Sur place les 5, 6, 7, 8 juillet, de 14 h. à 19 h. : 94, av. Gaston-Boissier - VIROFLAY. Téléph. : 024-52-20

locations meublées Offre

Paris

Part. à Part., location été ou 1 année, Paris, Montparnasse : séj., S. à M., cuis. équ., chbre, S. de B., cft. Tél., heures de repas : 036-82-42 - Agce s'abst.

QUARTIER OPÉRA
appartement meublé service, hôtel, conviendrait homme d'affaires. — Téléphone : 742-56-61, à partir de 9 h. 30, M. Claude.

locations meublées Demande

Paris

OFFICE INTERNATIONAL recherche pour sa direction beaux appts de standg, 4 P. et plus - 285-11-08.

Collabor. « Monde » cherche, à Paris, min. 55 m2, max. 1.800 F C.C., clair. — Tél. : 745-24-76.

URGENT
cherche en location appartement 120 à 150 m2, 4 ou 5 Pièces, R.-de-C. de préférence, Paris Sud, Montparnasse. Faire offre à : M. Vrain, 584-15-35 P. 53-51 b. b.

Région parisienne

EMBASSY SERVICE recherche du studio au 6 Pièces, Paris, et villa, banlieue ouest. Propriétaire direct. - Tél. : 265-67-77.

locations non meublées Offre

Paris

XVIIIe ARRDT, imm. récent : studio, tt conft, libre fin août, 1.050 F + charges. - Visites, vendredi, de 14 à 15 heures, 136, rue Championnet, 8e étage.

QUAI BLERIOT, SUR SEINE : SEJOUR + 2 CHAMBRES, tout confort : 2.700 F. Tél. 266-92-15.

PARIS 14e
Immeuble récent tt confort Sans commission
3 pièces, 65 m2, loyer 1.692 F, charges 417 F, park. 200 F.
4 pièces, 78 m2, loyer 1.834 F, charges 500 F, park. 200 F.
S'adresser 4, rue des Mariniers de 9 à 12 h et de 14 à 17 h 30. Tél. : 539-79-66

Région parisienne

CRÉTEIL
Part. loue dans résidence privée de stdg appt 4 Pces (90 m2), tt cft, cuis. équ. + gar., 1.500 F mois + ch. T. 820-18-62, H. B.

locations non meublées Demande

Paris

Couple avec enfants cherche
APPARTEMENT 4-5 PIÈCES
tout confort, Sud-Est Paris ou proche banlieue Sud-Est. 2.000 F environ par mois. Ecr. no 6.069, « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES : villas, pavill. toutes banl. Loyer garanti, 4.000 F max. 283-57-02.

fonds de commerce

Part. vd magasin d'angle, ctre CAGNES-SUR-MER (A.-M.). Téléphone : (93) 20-81-77.

Centre de NOGENT-S/MARNE vds fds garage, mécan., électr., 70 m2. Téléphone : 873-41-42.

viagers

STE SPECIALISTE VIAGERS
F. CRUZ 8, rue La Boétie Tél. 266-19-00
Prix, indexation et garanties Etude gratuite, discrète

villas

CABOURG VILLA normande 200 m mer
5 chbres, 2 bains, toil., conft. 1.520 m2. Libre. - Tél. 602-04-71.

A vdre à UZES (Gard) maison très ancienne. Rez-de-chaussée, 2 étages comprenant jardin au 1er (avec réparations). Ecr. : HAVAS TOULON, 44, bd de Strasbourg, no 16909.

Parc MAISONS-LAFFITTE
Pptaire vd sur 2.000 m2 villa 10 p. à rénover. Vendr. samedi, 10, place de Wagram, 11 à 19 h.

Nice, Gairault - Villa récente, séjour, 2 chbres, terrain 1.200 m² plat : 950.000 F - UPFI 3, promenade des Anglais 06000 Nice (93) 87-19-07 fichier import. appt. villas. Envoi gratuit condensé programme immobilier Côte d'Azur.

MORANGIS (91)
VILLA RÉCENTE
7 pièces, confort, sous-sol total, garage 3 voitures. Terrain : 400m2
PRIX SACRIFIE
530.000 F
E.T.I.
448-76-22, ouvert le dimanche.

PARC DE SCEAUX
Très calme, excellente situation, BELLE VILLA 7 P., mezzanine, cheminée, terrain 540 m2, gde fac. Px 1.500.000 F. AGENCE MARCHE - 663-05-05

LES ESSARTS-LE-ROI
JOLIE MAISON
séj. dble, cheminée, bur., 5 ch., gar., jardin clôturé. A SAISIR. 460.000 F. - J.-P. MARTIN : tél. : 041-56-56

URGENT CAUSE DEPART PARTICULIER VEND
MERVEILLEUSE VILLA
Dans PARC PRIVE, banl. EST, très résid. 15mn Centre PARIS AUCUN TRAVAUX A FAIRE Décorat. luxe, tt conft moderne, 300 m2 envir. habitables, jardin 600 m2. Prix 1.800.000 F à déb. Pour renseig. tél. de 10 à 14 h et après 19 h : 324-34-71.

SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE
Pavillon traditionnel av. sous-sol s/400 m2 terrain, poss. 700 m2, entrée, salon, s. à mang., cuis., 3 chb., s. de bains, gd sous-sol, garage 2 voit. Prix 735.000 F.
TEL. : 050-03-36 - 98-01

LE VÉSINET
SITUATION DE 1er ORDRE DEMEURE moderne, constr. de qualité, récept. 80 m2, 5 chbres, 3 bains, s. douches, logt serv., gar. 2 voit. Piscine chauffée et BEAU JARDIN 1.300 m2. AGENCE de la TERRASSE LE VESINET - 976-05-90

bureaux

VERSAILLES - CHANTIERS BUREAUX 220 M2. Téléphone. En location pure : 108.000 F l'an H. T. VIMO : 951-32-78.

pavillons

RUEIL - R.E.R. Calme. 7/8 pièces. Jardin. Libre. 5.000 F/mois.
Ag. Malmaison - 749-00-30

91 SIEVRES - Magnif. pavillon 6 p., tout cft, terrain 150 m2. 650.000 F - 657-47-39

Particul. vend, ST-GERMAIN-LES-CORBEILLES (Essonne) Pavill. 5 p., tt cft, 124 m2, chff. centr. au gaz, cellier. Garage. 2 tél. Nombreux aménag. intér. Sur terrain clos de 650 m2 en gazon et planté de conifères. Px : 500.000 F. Tél. 533-78-48, le soir ou 075-05-31, sam. et dim.

FORTAINEBLEAU - AVON
près gare - Pptaire vend pavill. sur sous-sol, av. gar. 3 voitures. Rez-chauss., entrée, sél., salon, cuisine, bains, wc, 4 chambres, plain-pied, jdin planté 570 m2. Prix : 450.000 F
Tél. après 19 h. au 423-07-60

RUEIL-MALMAISON
6 pièces. Confort. Libre. 600.000 F.
Ag. Malmaison - 749-00-30

HERBLAY - Résidentiel
34, QUAI DU GENIE
10 belles MAISONS de 5 P. avec piscine chauffée, jardin, garage.
Situation exceptionnelle EN BORDURE DE SEINE face à la forêt de St-Germain Voile - Pêche - Sports nautiques GROS CREDIT
NOUVEAU P.I.C.
Sur place samedi et dimanche, 14 h 30 à 19 h, ou téléphoner : Mme GILLET - 266-56-50

VITRY proximité Gare 10' ST-MICHEL
Maison 2 étages, parfait état, 195 m2 environ + sous-sol et grenier aménageable, jardin. Prix 580.000 F. - 293-62-16.

SARTROUVILLE GARE
5' St-Lazare, RER, villa meul. sur ss-sol, livg dble, 2 chbres, tout conft, sur 300 m², justifié. 425.000 F. Téléph. : 913-88-14.

locaux commerciaux

A vendre RIS-ORANGIS : Plien centre PROPRIETE
8 Pièces principales sur belles caves, construction 1910, parfait état, chauffage central au fuel, téléphone, sur terrain boisé de 1.900 m2, donnant sur RN 7 et rue latérale (2 entrées), possible parking 40 voitures, conviendrait tout commerce ou professions libérales. Prix : 750.000 francs. M. Nonette, 2, r. de la Pêcherie. 91100 CORBEIL. Tél. : 075-49-49.

RUEIL-MALMAISON
Immeubles indépendants
1) 180 m2 ix + 240 m2 box
2) 370 m2 ix + 60 m2 box
Ag. Malmaison - 749-00-30

fermettes

YONNE 130 km PARIS 3 km gr. bourg
Fermette à amén. G.O. bon ét. Séj. 25 m2, chem., cuis., 2 chbr., s. d'eau, dépend. atten. Jardin 1.500 m2. 160.000 F, crédit poss. 90 %. CAB. BOUVRET, 27, av. Gambetta, Joigny. (86) 62-19-44.

domaines

Provence, 260 ha terr. d'alluv. irrig., ht rend. Ségaud 978-20-37 ou Guiss (66) 82-74-52 pr visiter.

propriétés propriétés

VILLENNES Superbe PROPRIETE
10 P. Dans PARC 8.000 m2 + MAISON gardien + bungalow invité, piscine chauffée. - Prix justifié 3.500.000 F. - 727-84-76.

CHATOU Prox. tous cces et RER - Jolie MAIS. MANSART 1870, récept. 2 pces, 4 chbres, bureau, 2 bns, cuis. aménagée, parfait état, tt cft. Jardin clos. Px 1.100.000 F. AGENCE de la TERRASSE LE VESINET - 976-05-90

PRES GISORS PROPRIETE ANCIENNE
Gd séj., cuis., 3 ch., bns, terrasse, chff. maz., gar., jardin. Parfait état. - Prix 395.000 F. Cabinet BLONDEAU-LEBLANC 2, fg Cappeville, à GISORS. Tél. : 16 (32) 55-06-28

OCCASION RARE !
A McLean (Virginie), sur la rive du Potomac, construit sur mesure sur 2 ha. Vues sans égales depuis les balcons-terrasses, les patios et les murs-fenêtres sur deux étages. Le summum de l'isolement. Conçu pour recevoir. Pisc. 1.400.000 dollars. Brochure. Téléphoner à Joy Schone, LONG & FOSTER REALTORS (703) 790-1990, U.S.A. 1311 Dolley Madison Ave. McLean, Virginia 22101

AFFAIRE UNIQUE
150 k. Paris, prox. méd., pharm. gros bourg, magnif. PPTE style FERMETTE de caractère, hall, salon, s. à m.-séj., cheminées rustiques, cuis., s. d'eau, bur., mezzanine, loggia, 3 ch. bains, 2 w.-c., chff. cent. Etang, Ile, s/12 000 m2, 650 000. Créd. 80 %. THYRAULT 89170 Saint-Fargeau Tél. : 16 (86) 74-08-12

DAMMARTIN-EN-GOELE
77 (Zone carte orange)
Part. vd JOLIE MAISON dans PETIT LOTISSEMENT calme, PROXIMITE CENTRE VILLE. R.-de-c. et r.-de-jardin 160 m2 + buanderie + garage. 7 PCES, SEJOUR + BIBLIOTHEQUE + CHEMINEE, SALLE DE JEUX + BIBLIOTH., 5 CHAMBRES, TRES BELLE VUE. - JARDIN CLOS 860 m2; ARBORE.
PRIX 550.000 F
Tél. : 003-13-00

LES ESSARTS-LE-ROI
OREE FORET
BELLE MAISON sur 1.600 m2 clos et arborisés. Gd séjour av. cheminée, bur., 5 chbres, 2 bns. Gd gar. Lib. de suite. 840.000 F. J.P. MARTIN. - Tél. : 041-56-56.

SUCCESSION
BORD FORET MONTMORENCY Gde MAISON MAITRE, 13 km Paris, logt GARDIEN, 3.000 m2. Vue superbe - Calme - Etang. BIJOUTERIE M.P. - 260-78-25.

CHANTILLY (près)
MAISON RURALE 300 m2
Tout confort - Plein sud - Parc boisé 4.500 m2. Px exceptionnel vu urgence. — Tél. : 705-81-91.

EXCEPTIONNEL
CHEVREUSE
Très belle MAISON de caract. Sur 5.000 m2 de terrain. Vue imprenable sur la vallée. Entrée, cuis. éq., salon, s. à manger, 4 chbres, 2 bains, gar. 4 voitures. - Prix : 1.500.000 F.
050-03-36 - 050-98-01
958-25-05

VEXIN - 28 km MANTES 28 km PONTOISE DEMEURE ANCIENNE, 10 P. Tout confort, communs. - 5.770 m2 parc splendide. - Etat parfait. Prix : 850.000 F.
MICHEL & REYL 265-90-05

EN FORET DE RAMBOUILLET (45 kilomètres Paris) luxueuse maison de campagne, superficie 3,80 ha avec court de tennis sur terre battue et piscine en grès, chauffée, importante maison de maître sur cave, rez-de-chaussée et 1er étage comprenant : salons, S. à M., cuisine moderne, 9 chambres avec S. de B., 1 grand pavillon indépendant pour personnel, plusieurs bâtiments pour stockage bois, etc., chauffage central et eau chaude fuel. Prix net : 2.500.000 F hors commission. Ecrire no 4.048, FRANCACIP, 17, rue de la Banque, Paris-2e.

Parc Malmaison, verdure : 7 Pièces + maison 3 Pièces + garage, jardin 1.100 m2. Libre. Prix : 1.100.000 francs.
Agence Malmaison : 749-00-30.

CORBIERES. Vaste demeure 18e à restaurer, 7 P. rénov., 2 bns, 2 wc, boiser. époq., ter. 2.000 m2. Prix : 330.000 F. Tél. 548-63-33.

36-Valençay, 200 km. de Paris, propriété bourgeoise, 8 Pces, tt confort, 8.000 m2 terr. arboré, agrément, fruit. T. (54) 00-28-68.

PROXIMITE ORGEVAL
belle propriété 10 Pces princip., communs, jardin 4.000 m2, modernisat. intér. à prévoir : 880.000 F. — VIMO : 951-32-78.

Près PACY-SUR-EURE
Pour 10 F de charges environ par jour
Un parc au bord de l'Eure avec arbres centenaires, étang, piscine, 3 tennis, Club gardiennage (aucun vol en 15 ans)
1) Terrain à bâtir 2.500 m2 ;
2) Bord ruisseau, propriété en cours de construction ;
3) Sur parc, propriété habitable de suite, cuisine + gd séjour + 4 chbres + 2 s. de bains + w.-c., garage, vendue pour cause réemploi au prix tout à fait exceptionnel de 500.000 F ;
4) S/parc, très belle propriété style normand, peinture au goût du client, cuis. + séjour + 4-5 chbres + 2 salles de bains + 2 w.-c., 600.000 F.
5) Bord EURE direct, terrain paysagé, très belle propriété, cuis. équipée + vaste séjour + 4 chambres + 2 salles de bains, appentl.
A. 13 VERRON, 72 av. Paris 16 (32) 51-19-19

Immobilier (information) Immobilier (information)

terrains terrains

VOTRE TERRAIN EN PÉRIGORD
17 terrains de 1000 m² environ, entièrement viabilisés, à l'orée de St Chamassy - confluent de la Dordogne et de la Vézère - Situation exceptionnelle sur plateau. 70 à 90 F le m².
Renseignements :
Gilbert BORIE — 44, quai Carnot 92210 ST CLOUD

PARC MAISONS-LAFFITTE
1.100 m2, façade 40 m. Vendr., samedi, 10, pl. Wagram, 11-19 h.

GARD
RÉGION LUSSAN
Vend très beau terrain de 8 ha arboré, vallonné, vue panoramique, accès voiture facile. Idéal élevage, chasse ou placement. Prix 120.000 F avec 20.000 F cpt, solde crédit poss. CATRY - 16 (66) 22-20-92

CHEVREUSE 7.500 m2 3 km R.E.R.
Permis construire 160 m2.
Tél. : 033-61-40 et 563-94-35

maisons de campagne

Saint-Fargeau-Ponthierry, 40 km Paris, 1.600 m2 terrain arborisé, maison, dble livg + 3 ch., cft, ds village résidentiel av. plage et port privé. Px : 550.000 F. Tél. 328-84-26, pr RV ou S/pl. : 15, all. des Quinconces, 065-76-50

OISE, 10 km Beauvais - Site exceptionnel, fermette 3 p., salle eau, wc, chff. électr. + grange aménageable, bûcher, s/1.350m², 320.000 F - T. 637-43-39 ap. 18 h.

OFFICIERS MINISTÉRIELS ET VENTES PAR ADJUDICATION

VTE au PAL. de JUST. à VERSAILLES, le mercredi 11 juillet 1979 à 10 h.

PROPRIÉTÉ sise à MANTES-LA-JOLIE
(YVELINES)

138, rue de la Liberté

comprenant garage, cave, salle à manger, chambre, cuisine, chambre lambrissée, salle de bains, débarras, jardin. Contenance 7 ares 85 centiares
MISE A PRIX : 200.000 FRANCS
S'adresser pour renseignements et visites à Me Jean RUELLE, Avocat, 7, rue des Prés-aux-Bois à VERSAILLES. - Tél. : 950-02-60.

7939 — Etude de Me André de SEGRAIS et Me Huguette AMBROISE-JOUVION, avocats à la Cour de Paris, 9, rue Guénégaud, à Paris (6e).
VENTE sur licitation au Palais de Justice à Paris, le lundi 9 juillet 1979, à 14 heures, en 30 LOTS, avec état descriptif de division et règlement de copropriété.

PROPRIÉTÉ sise à ORLY (Val-de-Marne)

32, avenue Adrien-Raynal, comprenant :

IMMEUBLE DE RAPPORT d'un rez-de-chaussée et quatre étages
de chacun 4 logements et 3 boutiques au rez-de-chaussée

UN AUTRE IMMEUBLE ACCOLÉ AU PRÉCÉDENT comprenant
Au rez-de-chaussée : un bureau et une grande pièce. — Au 1er étage : un appartement de 3 pièces principales, cuisine, cabinet de toilette, w.-c., garages, remises terrain

LE TOUT D'UNE CONTENANCE de 993 m2 environ
Cadastré Section AON 6, lieudit « avenue Adrien-Raynal »
SAVOIR : Dans le bâtiment « A », au rez-de-chaussée :

BOUTIQUE à droite du passage, charcutier, avec cuisine, réserve, douche, dégagement et sous-sol commercial. Bail au 1er octobre 1975. Loyer annuel de 10.350 F + charges. Non révisé. Formant le 1er lot de la vente. MISE A PRIX : 50.000 F. BOUTIQUE à gauche de l'entrée de l'immeuble avec arrière-boutique, divisée en 2 pièces et cave. Bail du 21 janvier 1971. Loyer annuel de 3.444 F + charges, se poursuivant par tacite reconduction formant le 2e lot de la vente. MISE A PRIX : 35.000 F.

BOUTIQUE à droite de l'entrée de l'immeuble avec arrière-boutique, cuisine, chambre et sous-sol commercial. Bail commercial depuis le 1er juillet 1975. Loyer annuel de 7.038 F. Formant le 3e lot. MISE A PRIX : 70.000 F. — Au 1er étage : APPARTEMENT, 1re porte à droite, entrée, une pièce, salle d'eau avec w.-c., cuisine, cave. LIBRE DE LOCATION et d'OCCUPATION. Formant le 4e lot. MISE A PRIX : 40.000 F. APPARTEMENT, 2e porte à droite, entrée, 3 pièces, cuisine, débarras, w.-c., dégagement, cave. LIBRE de LOCATION et d'OCCUPATION. Formant le 5e lot. MISE A PRIX : 95.000 F. APPARTEMENT, 3e porte à droite, entrée, 2 pièces, cuisine, w.-c., cave. LIBRE de LOCATION et d'OCCUPATION. Formant le 6e lot. MISE A PRIX : 65.000 F. APPARTEMENT, à gauche, entrée, 3 pièces, cuisine, w.-c., dégagement, cave. LIBRE de LOCATION et d'OCCUPATION. Formant le 7e lot. MISE A PRIX : 100.000 F. Au 2e étage : APPARTEMENT, 1re porte à droite, entrée, une pièce, cuisine, w.-c., cave, location verbale : 1.200 F pour le 1er trimestre 1979. Formant le 8e lot. MISE A PRIX : 45.000 F. APPARTEMENT, 2e porte à droite, entrée, 3 pièces, cabinet de toilette, cuisine, débarras, w.-c., dégagement, cave. Bail du 10 avril 1934. Loyer trimestriel de 717,62 F. Formant le 9e lot. MISE A PRIX : 100.000 F. APPARTEMENT, 3e porte à droite, entrée, 2 pièces, cuisine, w.-c., cave. Location verbale : 150 F pour le 1er trimestre 1979. Formant le 10e lot. MISE A PRIX : 70.000 F. APPARTEMENT, à gauche, entrée, 3 pièces, cuisine, w.-c., dégagement, cave, LIBRE de LOCATION et d'OCCUPATION. Formant le 11e lot. MISE A PRIX : 110.000 F. Au 3e étage : APPARTEMENT, 1re porte à droite, 1 pièce, salle d'eau avec w.-c., cuisine, cave. LIBRE de LOCATION et d'OCCUPATION. Formant le 12e lot. MISE A PRIX : 45.000 F. APPARTEMENT, 2e porte à droite, entrée, 3 pièces, cuisine, 2 débarras, w.-c., dégagement, cave. LIBRE de LOCATION et d'OCCUPATION. Formant le 13e lot. MISE A PRIX : 105.000 F. APPARTEMENT, 3e porte à droite, entrée, 2 pièces, cuisine, w.-c. et cave. Loyer trimestriel de 564,87 F. Bail du 5 octobre 1964 pour 3 mois. Formant le 14e lot. MISE A PRIX : 70.000 F. APPARTEMENT, à gauche, entrée, 3 pièces, cuisine, w.-c., dégagement, cave. LIBRE de LOCATION et d'OCCUPATION. Formant le 15e lot. MISE A PRIX : 110.000 F. Au 4e étage : APPARTEMENT, 1re porte à droite, entrée, 1 pièce, salle d'eau, avec cuisine. LIBRE de LOCATION et d'OCCUPATION. Formant le 16e lot. MISE A PRIX : 40.000 F. APPARTEMENT, 2e porte à droite, entrée, 3 pièces, cuisine, 2 débarras, w.-c., dégagement, cave. Location article 3 ter de la loi du 1er septembre 1948. Loyer annuel de 5.400 F révisable annuellement (indice des 259 articles). Formant le 17e lot. MISE A PRIX : 100.000 F. APPARTEMENT, 3e porte à droite, entrée, 2 pièces, cuisine, w.-c. et cave. LIBRE de LOCATION et d'OCCUPATION. Formant le 18e lot. MISE A PRIX : 70.000 F. APPARTEMENT, à gauche, entrée, 3 pièces, cuisine, w.-c., dégagement, cave. LIBRE de LOCATION et d'OCCUPATION. Formant le 19e lot. MISE A PRIX : 105.000 F.

PAVILLON à droite sur cour, bâtiment « B », au rez-de-chaussée et au 1er étage : APPARTEMENT comprenant au rez-de-chaussée : entrée, 1 pièce, w.-c. et au 1er étage par escalier privatif, 3 pièces, cabinet de toilette, cuisine, w.-c., dégagement, formant le 20e lot de la vente, LIBRE DE LOCATION et d'OCCUPATION. MISE A PRIX : 110.000 F. — Au rez-de-chaussée une réserve contiguë au bâtiment « A », LIBRE, formant le 21e lot de la vente. MISE A PRIX : 4.000 F. Autre réserve à droite contiguë au bâtiment « A » LIBRE, formant le 22e lot. MISE A PRIX : 4.000 F. RESERVE à gauche, LIBRE, formant le 23e lot. MISE A PRIX : 4.000 F. BATIMENT « C » : BOX, lot no 201 de la Division. LIBRE. Formant le 24e lot de la vente. MISE A PRIX : 4.000 F. BOX, à gauche, lot no 202 de la Division. LIBRE. Formant le 25e lot de la vente. MISE A PRIX : 4.000 F. RESERVE EN ANGLE. LIBRE. Formant le 26e lot de la vente. MISE A PRIX : 20.000 F. BOX, à droite. LIBRE. Formant le 27e lot de la vente. MISE A PRIX : 4.500 F. BOX, à droite. LIBRE. Formant le 28e lot de la vente. MISE A PRIX : 4.500 F. BOX, à droite. LIBRE. Formant le 29e lot de la vente. MISE A PRIX : 4.500 F. BOX, à droite. LIBRE. Formant le 30e lot de la vente. MISE A PRIX : 5.500 F.

S'adresser pour tous renseignements à : Me André de SEGRAIS et Me Huguette AMBROISE-JOUVION, avocats à la Cour, y demeurant, 9, rue Guénégaud, à Paris (6e). Tél. : 325-65-50 et 033-71-18, dépositaires d'une copie de l'enchère. Me Luc MELESSE, ancien avoué, 8, rue de l'Isly, à Paris (8e). Tél. : 387-37-53, à partir de 10 h. seulement. Et à tous avocats près les Tribunaux de grande instance de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil.

PRETS possibles du CREDIT FONCIER DE FRANCE et de la BANQUE GRINDLAY OTTOMANE.

Le Monde économie-régions

Limousin

CONTESTATION A LIMOGES

Qui a démoli l'observatoire de Garrigou-Lagrange ?

Les juges administratifs de Limoges ont examiné à la fin mai le recours déposé par la Fédération limousine pour l'étude et la protection de la nature (FLEPNA) contre un permis de démolir accordé par les fonctionnaires de l'environnement et la mairie de Limoges.

Ils rendront leur jugement dans quelques semaines. Quel qu'il soit, il sera de pur principe, car de l'édifice en litige — un observatoire météorolgique privé édifié au siècle dernier — il ne reste rien. Il a été rasé par son propriétaire en mars dernier.

L'affaire a fait du bruit à Limoges et continue à susciter l'étonnement et l'indignation des protecteurs du patrimoine bâti. L'observatoire fut édifié en 1884 par M. Pau' Garrigou-Lagrange, ancien maire de la ville et fervent admirateur des sciences. Parfaitement équipé, relié à un réseau de stations pluviométriques, il fournit pendant plusieurs décennies de précieuses informations quotidiennes sur le climat local. Occupant une superficie de 200 mètres carrés et entouré d'un jardin de 1 500 mètres carrés, le bâtiment était un bel exemple d'architecture du dix-neuvième siècle fort apprécié des Limougeauds. En mai 1978, l'observatoire fut inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Sa préservation paraissait assurée.

Mais son propriétaire, l'entreprise Rouchaud et Lamassiaude, qui fabrique des machines-outils dans une usine contiguë, voulait disposer du terrain. Elle sollicita le déclassement. Sa demande fut examinée, le 11 décembre 1978, non par la commission supérieure des monuments historiques mais par une formation restreinte de cette instance : sa délégation permanente. Trois arguments furent avancés pour appuyer le projet de déclassement. La ville *« ne porte aucun intérêt à la sauvegarde de l'ancien observatoire »*. L'État ne peut supporter entièrement *« la charge de sa restauration »*. On ne peut mettre l'entreprise en demeure de le faire, car *« elle connaît de graves difficultés financières »*. *« Tout en regrettant la démolition du bâtiment »*, la délégation permanente décida donc de le déclasser.

Quelques semaines plus tard, un permis de démolir était accordé au propriétaire par la municipalité et la direction départementale de l'équipement. La Fédération limousine pour l'étude et la protection de la nature déposa immédiatement une demande de sursis à exécution que le tribunal administratif ne jugea pas opportun d'examiner. Les membres de la FLEPNA tentèrent de s'opposer au travail des bulldozers. En vain. Le 23 mars, il ne restait de l'ex-monument inscrit qu'un tas de décombres.

Les défenseurs de l'observatoire s'étonnent à la fois de cette hate et des conditions dans lesquelles l'opération a été menée. Ils font remarquer que les difficultés de l'entreprise Rouchaud ne paraissent pas évidentes. Au contraire. Son patron, Pierre Rouchaud a été reçu à déjeuner, avec vingt-deux autres directeurs d'entreprises « performantes », par le président de la République, c'était le 13 novembre 1978. Quant au terrain libéré, il n'est nullement destiné à une extension de l'usine comme on pouvait le penser mais à une opération immobilière de modèle classique.

A Limoges, on attend avec curiosité l'épilogue juridique de cette affaire dans laquelle l'État et la ville ont joué un rôle dont le moins qu'on puisse dire est qu'il n'est ni clair ni conforme à leur mission. — M. A.-R.

Pays de la Loire

A Angers

Deux cents architectes donnent leurs idées pour combler le « trou » de la République

Angers. — Depuis trois ans, Angers a son « trou des Halles » : 3 hectares, au cœur de la vieille ville, entre la Maine et la cathédrale, « libérés » par la destruction du quartier insalubre de la République, au centre duquel se trouvaient les anciennes halles.

La municipalité dirigée par M. Jean Turc (indépendant) avait fait raser la plus grande partie des immeubles du secteur, mais avait dû renoncer à un projet d'aménagement grandiose et sans doute trop ambitieux (*le Monde* du 10 mai 1978). En mars 1977, elle laisse à la nouvelle municipalité d'union de la gauche menée par le socialiste Jean Monnier le « trou » du quartier de la République. Un aménagement que les élus, selon les propres paroles de M. Turc, *« ne peuvent plus se permettre de rater »*.

L'équipe de M. Monnier a choisi de résoudre ce problème lentement mais sûrement en adoptant une procédure de double concours d'urbanisme, dont la première phase s'est achevée le 21 juin.

De notre correspondant

Plus de quatre cents équipes d'architectes et d'urbanistes s'étaient portées candidates dans cette première phase de l'opération, et deux cents projets ont finalement été présentés au jury présidé par le maire d'Angers et formé d'élus et de « personnalités compétentes » parmi lesquelles, notamment, l'écrivain angevin Jean Hervé-Bazin.

A partir d'un programme de base établi par la mairie (deux cents logements en majorité H.L.M., des parkings, un hôtel, une crèche, une gare routière, des halles, un forum et divers équipements publics et commerciaux), il s'agissait pour les concurrents de proposer « un parti d'urbanisme » en intégrant le nouveau quartier à l'environnement existant.

Dix projets ont été récompensés par des prix de 20 000 F et quatre ont finalement été retenus. Mme Niebudele et MM. Osyrowski et Shulz, de Paris, ont proposé une articulation des halles avec le centre voisin de la ville et un enchainement de places publiques de caractère différent ; MM. Millet, Sbolgy, Guegnen et Choutet, de Paris, ont imaginé une solution originale et peu coûteuse pour le stationnement, un traitement en parcs susceptibles d'accueillir des expositions sur les terrains riverains de la Maine ; MM. Bellon et Sobetta, de Paris, ont dessiné des espaces publics *très architecturés ; MM. Lebreton*, David et Haffner du Chesnay (Yvelines) ont utilisé la déclivité du terrain vers la Maine pour assurer un enchaînement d'espaces publics dont les derniers s'ouvrent en belvédère sur la rivière.

Ces quatres équipes ont été retenues pour la nature de leur démarche, leurs idées et leur « sensibilité » urbanistique, a précisé le maire d'Angers. Mais aucune de leurs propositions n'est adoptée en tant que projet. Entre ces quatre lauréats se jouera la deuxième phase du concours — un concours d'architecture, cette fois, — dont le coup d'envol sera donné après que les élus auront formulé plus précisément leur programme de politique urbaine.

D'ici là, il y aura sans doute encore de beaux jours pour le parking sauvage dans ce qui fut le quartier de la République...

CLAUDE-HENRI GAY.

Ile-de-France

AUTOROUTE CLANDESTINE DANS LA FORÊT DE SÉNART

C'est un projet routier d'importance qui, curieusement dans ce département de l'Essonne, où les associations de défense de l'environnement sont particulièrement vigilantes, n'a guère provoqué de réactions lors de son élaboration.

Il s'agit pourtant d'élargir à deux fois quatre voies avec terre-plein central et d'ici à 1985 l'actuelle R.N. 6, qui relie Paris à la ville nouvelle de Melun-Sénart. Or, cette voie traverse longuement la forêt de Sénart, qui fait figure de réserve naturelle spontanée parce qu'elle abrite une centaine d'espèces différentes d'oiseaux et compte quelque trois cents mares qui en font une halte migratoire reconnue.

Dès le mois de juillet, les premiers travaux doivent commencer. Ils concernent un échangeur entre la R.N. 5 et le C.D. 33 à la Croix-de Villeroy. Surélevé de 7 mètres, il comprend deux ponts courbes de 43 mètres de long et 12,50 mètres de large et implique la destruction de 5 hectares de chênaies.

Dans une lettre ouverte, M. André Brosset, directeur de recherches au C.N.R.S., et les maires ou adjoints des communes alentour (Yerres, Crosne, Boissy-Saint-Antoine et Brunoy, etc.) en appellent au président de la République, considérant son « intervention comme un dernier recours pour éviter ce nouveau massacre de l'environnement ».

A la préfecture d'Evry, on se contente d'indiquer que la Croix de Villeroy est un lieu tristement célèbre pour les embouteillages et les accidents (cinquante-deux entre 1973 et 1977, quatre-vingt-cinq personnes ayant été blessées et trois tuées). On reconnaît toutefois que l'échangeur constitue « la première étape » de la transformation de la R.N. 6 en « voie rapide ».

STÉPHANE BUGAT.

PUBLICATION JUDICIAIRE

D'un jugement contradictoirement rendu le 27 février 1979 par le Tribunal correctionnel de Grasse, il appert que,

BENKEMOUN Jacques, né le 15 janvier 1937 à Oran (Algérie), restaurateur, demeurant à Pegomas (06), route de Mandelieu, « Le Lac des Mimosas », a été condamné à quatre mille francs d'amende pour fraudes alimentaires. Le Tribunal a, en outre, ordonné l'insertion par extrait du jugement dans les journaux « Nice-Matin » et « le Monde », aux frais du condamné sans que le coût de chaque insertion ne dépasse deux mille francs, ainsi que l'affichage de ce même jugement à la porte du restaurant « Le Lac des Mimosas », route de Mandelieu, à Pegomas.

FISCALITÉ

Le conseil des impôts chiffre le coût des exonérations fiscales

Dans ses précédents rapports, le conseil des impôts avait déjà évalué le coût de diverses mesures fiscales à caractère dérogatoire, auxquelles correspondent autant de « dépenses fiscales ». Cette notion est complexe : lorsque l'Etat entend développer ou encourager financièrement certaines actions à caractère économique ou social, il peut le faire en accordant soit une aide directe sous forme de subvention ou de prêt, soit des avantages fiscaux qui se traduisent par un manque à gagner en matière de recettes budgétaires. De semblables pertes de recettes peuvent aussi découler de dispositions fiscales particulières prises, notamment, dans un souci de simplification.

Il ne s'agit pas de « dépenses » au sens ordinaire du terme, mais plutôt de renonciations à des recettes, mais comme de telles « dépenses » ont, de ce fait, une incidence financière sur le budget, il y a donc lieu de la mesurer et d'en évaluer le coût.

S'inspirant de travaux analogues menés en République fédérale d'Allemagne et aux Etats-Unis, plus récemment en Grande-Bretagne, le conseil a voulu analyser systématiquement cette notion et en faire une application générale, une telle démarche présentant le double intérêt de constituer un nouvel instrument de rationalisation budgétaire et d'élargir le champ des décisions en matière de finances publiques.

L'étude du conseil a porté sur l'imposition des revenus de 1975, à l'exclusion des bénéfices industriels et commerciaux, qui ont fait l'objet de son troisième rapport de juillet 1977. Il a ainsi recensé quatre-vingt-sept mesures considérées comme dépenses fiscales, dont quarante et une ont un coût supérieur à 1 milliard de francs, les huit principales totalisant plus de 14 milliards de francs. *(Voir le tableau.)*

D'autres mesures ont été recensées, dont la qualification de « dépenses fiscales » peut être discutée, qu'elles soient dérogations à certaines normes ou qu'elles fassent partie de la structure de notre fiscalité. Le « coût » de certaines de ces dispositions est élevé : 26,6 milliards de francs en 1975 pour l'abattement de 20 % sur les traitements, salaires et pensions, 12,6 milliards de francs pour le quotient familial, 9,3 milliards de francs pour la déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels sur les traitements et salaires, 1 milliard de francs pour l'avoir fiscal, etc.

Certaines « singularités juridiques »

Ce faisant, le conseil a été amené à constater certaines *« singularités juridiques »*. Ainsi, en dépit de l'article 34 de la Constitution, qui dispose que *« la loi fixe les règles concernant... l'assiette, le taux et les modalités de recouvrement des impositions de toute nature »*, un certain nombre de mesures fiscales à caractère dérogatoire échappent à cette règle et résultent soit d'actes réglementaires (décrets ou arrêtés), soit d'instructions, de notes ou de simples décisions administratives. Ainsi en est-il de l'exonération des indemnités journalières maladie et maternité, de l'exonération des primes de transport, etc.

Pour donner à cette analyse sa pleine efficacité, il faudrait pouvoir la faire porter sur plusieurs années successives et l'étendre à l'ensemble de la fiscalité, ce qui demande des moyens adaptés, notamment pour l'élaboration et l'exploitation coordonnée des informations statistiques nécessaires. Le conseil des impôts, à cet égard, ne peut que souhaiter que l'administration française puisse établir un rapport périodique, dont l'examen permettrait au gouvernement et au Parlement, notamment lors de la discussion du budget, d'apprécier dans leur ensemble la nature, le coût et la portée des mesures fiscales à caractère dérogatoire. En Allemagne fédérale, en vertu d'une loi de 1967, un tel rapport doit être établi tous les deux ans, rythme qui est devenu annuel aux Etats-Unis depuis 1968, tandis qu'en Grande-Bretagne une approche prudente de la notion de dépense fiscale a été entreprise dans le budget de 1979.

L'évolution des motifs des mesures dérogatoires

Tout en insistant sur le fait que la qualification de « dépenses fiscales » n'implique en soi aucun jugement de valeur sur l'opportunité du maintien, de l'abrogation ou du renforcement des mesures examinées, le conseil estime que *« l'examen des motifs retenus par le législateur, au moment où il a décidé* [ces mesures], *permet d'apprécier si elles restent d'actualité ou si, au contraire, elles ne constituent plus des justifications suffisantes, ou, encore, si de nouvelles considérations peuvent, à leur tour, justifier la dérogation en cause ».*

Ainsi, l'exonération du revenu des locaux d'habitation dont le propriétaire se réserve la jouissance, a été adoptée en 1964, non seulement pour des motifs de simplification, mais, vraisemblablement, pour éviter, face à une sous-évaluation alors très générale des valeurs locatives, un gonflement excessif des charges afférentes à l'habitation principales : ce gonflement pouvait lui-même entraîner des déficits chroniques dans la catégorie des revenus fonciers, dont la déductibilité aurait entraîné leur réduction injustifiée du revenu global soumis à l'impôt. Or cette situation a évolué à plusieurs égards : les valeurs locatives servant de base à l'imposition ont beaucoup augmenté et, depuis 1977, les déficits fonciers ne sont plus déductibles du revenu global, d'où la disparition du risque évoqué plus haut.

On peut également, estime le conseil, s'interroger sur l'actualité de certaines dérogations : l'exonération des intérêts des livrets A des Caisses d'épargne, longuement motivée par le souci d'alimenter la trésorerie de la Caisse des dépôts pour financer la construction sociale et les investissements des collectivités locales ; l'adoption, en faveur de certains salariés, de déductions supplémentaires pour frais professionnels (les 89 professions citées au Code général des impôts) ; les aides fiscales en faveur du logement, de préférence à d'autres formes d'aides ou en plus de celles-ci.

32 % DES SALAIRES, 39 % DES REVENUS MOBILIERS DANS L'ILE-DE-FRANCE

En 1975, les deux tiers du montant total des bases d'imposition sur le revenu étaient concentrés dans vingt-huit départements sur quatre-vingt-seize. Cette concentration est plus marquée en ce qui concerne les revenus des capitaux mobiliers, les traitements, les salaires et les revenus fonciers que pour les bénéfices industriels et commerciaux, et, à un moindre degré, les bénéfices agricoles et les bénéfices de professions non commerciales.

Paris et les sept départements de la région Ile-de-France représentent 29 % des bases d'imposition et davantage en matière de revenu de capitaux mobiliers (39,4 %), de traitements et salaires (32,2 %) et de revenus fonciers (31,9 %). Le montant moyen des revenus imposés par foyer fiscal est sensiblement plus élevé à Paris et dans la région Ile-de-France que dans le reste du pays, sauf en matière de bénéfices de professions non commerciales.

L'écart est supérieur de 25 % en ce qui concerne l'ensemble des revenus imposés, et il atteint 32 % en matière de traitements et salaires, 74 % pour les revenus fonciers et 81 % pour les revenus de capitaux mobiliers.

La progressivité de l'impôt sur le revenu accentue les effets de la concentration des bases d'imposition dans un nombre restreint de départements, dont vingt-sept ont été redevables de plus de 68 % du montant total de l'impôt mis en recouvrement au titre des impôts de 1975. A elle seule, la région Ile-de-France, qui représentait près de 30 % de l'ensemble des bases d'imposition, a été redevable, pour cette même année, de 35 % du montant de l'impôt.

Le montant moyen de l'impôt par foyer fiscal varie sensiblement selon les départements : en 1975, 3 050 F en Haute-Saône et 8 800 F à Paris, la moyenne nationale s'établissant à 4 500 F.

PRINCIPALES MESURES DÉROGATOIRES DONT LE COUT EST ÉVALUÉ A UN MONTANT SUPÉRIEUR OU ÉGAL A 1 MILLIARD DE FRANCS (en impôt sur le revenu)

(Revenus de 1975 hors bénéfices industriels et commerciaux.)

Nature des mesures	Coût des mesures en millions de francs
Exonération du revenu brut des locaux d'habitation dont le propriétaire se réserve la jouissance	2 600
Régime du bénéfice agricole forfaitaire	2 600
Exonération des prestations familiales (hors allocation-logement)	2 850
Déductions forfaitaires supplémentaires pour frais professionnels de certains salariés (89 dérogations) ..	1 000
Exonération des intérêts des livrets A de caisse d'épargne, des livrets spéciaux, du crédit mutuel et de l'épargne-logement	2 220
Prélèvement forfaitaire libératoire sur les produits des placements à revenu fixe	1 390
Déduction des primes d'assurance-vie	1 020
Dérogation aux règles du quotient familial en faveur notamment des contribuables veufs, divorcés ou célibataires n'ayant plus d'enfant à leur charge	1 400
	14 250

Une évaluation des déclarations inexactes

LES DEUX TIERS DES REHAUSSEMENTS NÉCESSAIRES CONCERNENT 10 % DES CONTRIBUABLES DONT LES REVENUS NE SONT PAS DÉCLARÉS PAR DES TIERS

Afin d'apprécier le degré d'exactitude des déclarations remplies chaque année par les contribuables soumis à l'impôt sur le revenu, le conseil des impôts et la direction générale des impôts ont décidé, en 1972, de réaliser une enquête destinée à pallier le manque d'information en ce domaine. L'originalité de cette étude, l'ampleur de l'échantillon constitué (quatre mille « foyers fiscaux ») et l'importance de la charge de travail qui en a résulté pour l'administration pendant plusieurs années expliquent que ses résultats n'aient pas pu être exploités avant 1978. Son intérêt réside dans le fait que les méthodes utilisées jusqu'à présent pour évaluer l'exactitude des déclarations étaient incomplètes, que ce soit les statistiques fournissant des taux moyens de redressement, ou les enquêtes particulières portant sur certaines professions ou certains secteurs. L'examen d'un échantillon représentatif, sans conduire à déterminer l'ensemble de la sous-évaluation des revenus imposables, permet toutefois d'apprécier le nombre et l'importance des redressements auxquels aboutirait la généralisation des contrôles fiscaux sous leur forme actuelle.

« L'inexactitude des déclarations, écrit le conseil des impôts, apparaît comme un phénomène à la fois répandu — les redressements qui auraient pu être opérés concernant plus d'un contribuable sur cinq, — important — le taux moyen de rehaussement des bases d'imposition des contribuables qui auraient pu faire l'objet d'un redressement dépassant 17 % — et coûteux puisque 4,4 milliards de recettes fiscales au moins, soit 14 % du montant de l'impôt sur le revenu, auraient ainsi échappé au Trésor au titre de l'imposition des revenus de 1971.

» Le conseil distingue d'ailleurs parmi les catégories de contribuables un premier groupe, qui comprend environ 10 % de l'ensemble des foyers fiscaux imposés, réunit ceux dont les revenus, généralement plus élevés que la moyenne, ne sont pas en principe déclaré par des tiers. La vérification de leur situation fiscale aurait entraîné des redressements proportionnellement très fréquents. Ceux-ci auraient conduit le plus souvent à d'importants rehaussements de bases d'imposition, lesquels auraient été à l'origine de plus des deux tiers du montant total des rappels d'impôts à la suite de vérification.

» Un second groupe, qui représente près de 90 % des foyers fiscaux imposés, comprend les contribuables qui disposent principalement de revenus déclarés par des tiers, en particulier de traitements, salaires et pensions. La vérification de leur situation aurait entraîné des redressements qui, tout en étant peu fréquents et en aboutissant à des rehaussements d'un faible montant unitaire, n'en auraient pas moins représenté plus de 30 % du montant total des rappels d'impôts faisant suite à des vérifications, en raison de l'importance numérique de ce second groupe. »

LE BUDGET DE PARIS POUR 1979

(Suite de la première page.)

Ce qui, après péréquation entre les communes intéressées, aurait provoqué pour Paris, une perte de recette de 147 millions et... un budget complètement désorganisé.

Pas d'augmentation des impôts

Désormais que peut faire le maire pour rétablir l'équilibre financier de la ville ? Il devrait annoncer le vendredi 6 juillet les sage.

L'augmentation des impôts locaux paraît exclue. (Rappelons que dans le budget 1979 les impôts locaux sont en majoration de 19.9 %.) Selon les élus communistes, M. Chirac s'apprête à faire des coupes sombres dans différents domaines. D'autre part, les dépenses de personnel pour cette année seraient réduites de de 30,5 millions (2 282 millions étaient initialement inscrits au budget). La réserve de trésorerie de la ville passerait de 41,1 millions à 2,3 millions de francs. Le bureau d'aide sociale de la ville verrait sa subvention réduite de 392 à 382 millions.

Enfin, le montant de l'autofinancement sera amputé de 50 millions de francs, ce qui aurait notamment pour effet de diminuer le volume des autorisations de programme, inscrites au budget d'investissement de cette année et qui seront ainsi ramenées de 910 millions à 760 millions de francs. Il faut donc s'attendre à une réduction sensible des travaux d'équipement lancés ou poursuivis par la ville de Paris en 1979.

JEAN PERRIN.

SOCIAL

Le gérant d'un foyer séquestré par d'anciens harkis

Les vingt anciens harkis résidant actuellement au foyer Clairaut — 16, rue Clairaut, Paris-17e, — ont occupé le bureau du secrétariat de l'établissement et séquestré pendant plusieurs heures le gérant de celui-ci, le mercredi après-midi 4 juillet, pour protester contre les conditions dans lesquelles ils sont logés depuis quelques jours. La moitié des lits du foyer n'étant pas occupés, le bureau d'action sociale de la Ville de Paris, propriétaire de l'établissement, a demandé récemment au gérant de regrouper dans l'une des ailes du bâtiment les actuels résidants afin de pouvoir accueillir dans l'autre aile plusieurs familles de réfugiés indochinois.

Cette décision leur impose de vivre dans des conditions de promiscuité insupportables et contraire aux règles de l'hygiène publique — dix d'entre eux ayant été regroupés dans une seule chambre de 40 mètres carrés environ — les vingt anciens harkis, parmi lesquels figurent dix-sept chômeurs, ont décidé de *« passer à l'action »*, pour que la Ville de Paris revienne sur sa décision.

Le gérant du foyer, qui n'a subi aucune violence, a été libéré, mercredi soir, à la suite d'une intervention de M. Larbi Haddad, président du Rassemblement des Français musulmans, proche du R.P.R., qui devait intervenir, jeudi 5 juillet, après de l'entourage du maire de Paris pour lui demander de continuer à réserver le foyer Clairaut à l'accueil des Français musulmans les plus déshérités.

CORRESPONDANCE

A PROPOS DES FOYERS DE LA SONACOTRA

M. Pierre Bon, directeur général de la Sonacotra, nous adresse la lettre suivante :

Le Monde du 4 juillet a présenté, comme un communiqué, de larges extraits d'un article que la Sonacotra lui avait proposé. Le titre donné à ce texte en dénature le sens. La phrase dont il est inspiré — « La société reste prête à tout contact et l'a rappelé il y a trois mois aux représentants du comité de coordination » — venait en conclusion de la série d'informations suivantes :

« Un « comité de coordination » qui s'est nommé lui-même en se refusant à tout mode de désignation démocratique, se prétend le seul interlocuteur de la Sonacotra, alors que la grande majorité des comités de résidents constitués dans les foyers ne se reconnaissent pas en lui. Il ressasse depuis quatre ans les mêmes revendications, dépassées pour la plupart : celles des droits de visite et de réunion, par exemple, inscrits dans le règlement intérieur depuis 1976.

» Revendiquer obstinément, comme le fait le comité de coordination, un abattement de 100 F sur les redevances et le « blocage » définitif de ces dernières ne laisse guère de place à une véritable négociation. La Sonacotra a pu le constater dès janvier 1976 et à plusieurs reprises encore en 1979, quand elle a longuement discuté avec ce comité. »

[Nous avions indiqué qu'il s'agissait bien d'un texte de M. Pierre Bon et que la Sonacotra ne reconnaissait pas le monopole de la représentation des soixante-dix mille résidents au comité de coordination « qui, disait le texte de M. Bon, s'est nommé lui-même, en se refusant à tout mode de désignation démocratique ». Comme nous avons, d'autre part, publié successivement les positions du comité et de la Sonacotra, chacun peut mesurer s'il y a, ou non, « place pour une véritable négociation » à laquelle on se déclare prêt de part et d'autre.]

AFFAIRES

L'état-major du groupe horloger suisse ASUAG est remanié

L'état-major du groupe suisse ASUAG (Allgemeine Schweizerische Uhreindustrie A.G.), l'une des plus puissantes firmes horlogères du monde, avec un chiffre d'affaires de 1,3 milliard de francs suisses, fait peau neuve. M. Pierre Renggli, qui occupait jusqu'ici les plus hautes fonctions à la tête de ce groupe, abandonne une partie de ses pouvoirs à M. Marco Brüesch, nommé à sa place président de la direction (D.G.R.).

Un nouveau poste a d'autre part été créé, celui de vice-président du comité de direction, qui a été confié à M. H. Hammerli.

Précédemment, M. Brüesch était vice-président de la D.G.R., directeur général de la filiale General Watch Corp et responsable de la division « produits finis ». Membre de la D.G.R., M. Hammerli dirigeait de son côté la branche « pièces constitutives » (ébauches exclues) du groupe.

Cette dilution de l'autorité à l'intérieur du groupe suisse était, affirme-t-on à Bienne, au siège de l'ASUAG, prévue de longue date. Dans la Confédération helvétique, il est très rare en effet de voir comme en France un seul homme assumer toutes les charges de responsabilité dans un ensemble industriel. L'arrivée de M. Brüesch ne doit donc pas être interprétée comme une mesure de disgrâce prise à l'encontre de M. Renggli, à la suite des résultats très médiocres actuellement obtenus par le groupe, mais comme un retour à une situation jugée normale en Suisse en matière de « management ».

Choisi en fonction de ses connaissances approfondies dans les produits finis, M. Brüesch disposera de meilleurs atouts que M. Renggli pour reprendre solidement en main les filiales de l'ASUAG, dont la trop grande autonomie aux yeux des dirigeants du groupe n'est pas très compatible avec la définition de nouveaux axes de stratégie que les difficultés actuelles imposent de prendre. — A. D.

● *Hausses des prix des voitures.* — Peugeot et Citroën ont augmenté leurs prix de 5 à 6 % depuis le 1er juillet, pour les modèles 1980. Renault augmente en moyenne de 5,4 % (le dernier relèvement de tarifs remonte à décembre 1978). Simca-Chrysler appliquera une hausse de 6 % dans la seconde quinzaine de juillet. Les constructeurs étrangers envisagent une hausse similaire sur les modèles vendus en France.

● *MM. André Giraud, ministre français de l'industrie, et Amadou Thiam, ministre de l'information de la Côte-d'Ivoire,* ont signé à Paris un accord de coopération dans le domaine de la télévision en couleurs et de la radiodiffusion. Le projet, dont la première tranche est évaluée à 62 milliards de francs C.F.A. sur un montant global de 83 milliards, intéresse l'ensemble du territoire ivoirien. Télédiffusion de France a été choisi comme ingénieur-conseil pour la réalisation du projet, et Thomson-C.S.F. s'est vu confier la responsabilité globale des prestations électroniques.

CONSEIL DES MINISTRES

Le communiqué officiel

Le conseil des ministres s'est réuni, mercredi 4 juillet 1979, au Palais de l'Elysée, sous la présidence de *M. Giscard d'Estaing*. Au terme de ses travaux, le communiqué suivant a été publié :

● La législation pénale dans les T.O.M.

Le conseil des ministres a approuvé un projet de loi qui rend applicables dans les territoires d'outre-mer les dispositions du code pénal actuellement en vigueur dans la métropole ; il rend aussi applicable à ces territoires la législation relative à l'enfance délinquante.

● S.M.I.C.

Sur proposition du ministre du *travail et de la participation* et après avis de la Commission supérieure des conventions collectives, le gouvernement a décidé de fixer le SMIC à 12,15 F l'heure, en augmentation de 4,74 % *sur la dernière* revalorisation du SMIC, ce qui assure aux salariés les moins favorisés une progression de leur pouvoir d'achat qui traduit la priorité accordée par le gouvernement à la progression des rémunérations les moins élevées.

En outre, le gouvernement a arrêté le principe d'une nouvelle étape de progression du pouvoir d'achat du SMIC, qui interviendra avec la dernière revalorisation de l'année 1979.

(Lire page 31.)

● Fonction publique

Le secrétaire d'Etat auprès du premier ministre a rendu compte au conseil du déroulement des négociations salariales concernant la fonction publique pour l'année 1979. Ces négociations ont permis d'aboutir à la signature d'un accord.

Le conseil a, en conséquence, approuvé les décrets qui mettent en application cet accord, assurant ainsi le maintien du pouvoir d'achat pour l'ensemble des fonctionnaires et apportant certaines améliorations à la situation des petites catégories de fonctionnaires ainsi que des retraités civils et militaires.

● Les relations franco-algériennes

Le *ministre* des affaires étrangères a rendu compte du voyage qu'il a effectué à Alger les 23 et 24 juin, à l'invitation de M. Benyahia, ministre des affaires étrangères de la République algérienne démocratique et populaire, et qui a donné lieu à des entretiens ouverts et positifs.

Des négociations seront engagées *dans un proche avenir sur les* différents problèmes qui se posent sur le plan bilatéral, notamment en ce qui concerne la situation des deux communautés.

Le président de la République s'est félicité du nouveau climat instauré dans les relations franco-algériennes, à l'occasion de la visite du ministre des affaires étrangères à Alger, et en raison de l'accueil des autorités algériennes. Il a invité M. François-Poncet à poursuivre ses négociations afin d'aboutir à des solutions permettant aux relations franco-algériennes de se développer sur des bases mutuellement satisfaisantes.

● La Convention de Lomé

Le ministre des affaires étrangères a fait une communication au *conseil sur les résultats* de la conférence ministérielle C.E.E.-A.C.P. qui s'est tenue du 25 au 27 juin à Bruxelles en vue du renouvellement de la convention d'association entre les neuf Etats membres *de la* Communauté et cinquante-sept pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Le ministre a souligné l'effort consenti par la Communauté à un moment où le prélèvement sur ses ressources dû aux importations de pétrole s'est sensiblement aggravé. Il a, par ailleurs, insisté sur le caractère novateur de certaines des *dispositions de la future* convention, notamment celle qui concerne la protection du potentiel minier des Etats A.C.P.

Le gouvernement s'est félicité de ce que *puisse être ainsi poursuivie* pendant une nouvelle période de cinq ans une politique de coopération européenne qui est sans égale dans le monde.

● La session parlementaire

Le secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, a fait une communication sur le déroulement de la session de printemps. Au cours de cette session, quarante-cinq lois *ont été votées*, dont six d'origine parlementaire, parmi lesquelles l'adoption du rapport sur les options du VIIIe Plan, le troisième pacte pour l'emploi, le soutien de *l'investissement productif industriel*, la création de fonds communs de placement, l'information et la protection des emprunteurs dans le domaine immobilier, la réforme des études médicales et la fixation de l'indemnité des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes.

En outre, seize autres projets de loi ont fait l'objet d'au moins un examen devant l'une ou l'autre Assemblée. Certains revêtent une importance particulière : les économies d'énergie et l'utilisation de la chaleur, l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et dans la gestion des biens des enfants, la publicité extérieure et les enseignes, la *modification de l'ordonnance* relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers, la réforme hospitalière, ainsi que le développement des responsabilités des collectivités locales dont le Sénat a commencé l'examen.

Deux déclarations suivies de débats de réflexion et d'orientation ont été faites par le gouvernement devant l'Assemblée nationale, l'une sur la politique étrangère, l'autre sur l'échelle des peines criminelles. Au Sénat, un large débat a eu lieu au début du *mois d'avril sur la* situation de l'emploi.

Une vingtaine de propositions de loi ont été examinées tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat.

Le secrétaire d'Etat a souligné qu'une bonne concertation entre le gouvernement et les Assemblées a permis, en même temps qu'avait lieu *la préparation de l'élection des* représentants à l'Assemblée des Communautés européennes, un déroulement satisfaisant des travaux parlementaires.

(Lire page 9.)

● La situation des T.O.M.

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (DOM-TOM) a fait une communication sur la situation des territoires d'outre-mer.

A deux semaines du voyage *que* le président de la République doit effectuer dans le Pacifique, M. Dijoud a souligné l'évolution favorable de la situation en Nouvelle-Calédonie, à Wallis-et-Futuna et en Polynésie.

Les élections à l'Assemblée territoriale qui viennent d'avoir lieu en Nouvelle-Calédonie en fournissent le témoignage : *elles ont, en effet*, marqué le net soutien apporté par la population de ce territoire au programme de progrès économique et de justice sociale de la France en Nouvelle-Calédonie, ainsi qu'au resserrement de *ses liens* avec la métropole.

C'est un bon départ pour *construire une société plus juste* dans ce territoire et, en particulier, pour la promotion des Mélanésiens qui constitue pour le gouvernement une priorité absolue.

● Un semestre de la C.E.E.

La France a exercé la présidence du conseil des ministres de la Communauté pendant le premier semestre de 1979, où des problèmes importants se sont posés.

A l'initiative de la France, des *décisions importantes* ont été prises par la Communauté pour permettre à l'Europe de bénéficier d'une meilleure stabilité monétaire et d'affronter la crise énergétique.

Cette période a été marquée par la mise en œuvre du système monétaire européen, dont la France et la République fédérale d'Allemagne avaient proposé la création, et par la *définition d'objectifs* courageux en matière d'énergie. Cette position européenne a amené les autres grands pays consommateurs à s'engager, à la conférence de Tokyo, dans la voie *d'une action* efficace et solidaire.

La présidence française a mis en évidence la capacité de décision et de progrès des institutions européennes *telles qu'elles ont été établies par les traités. La consolidation* de la politique agricole, notamment grâce au démantèlement progressif des montants compensatoires monétaires, l'accent nouveau mis sur la *politique sociale, l'adhésion* de la Grèce, la conclusion des négociations pour le renouvellement de l'accord de Lomé avec les cinquante-sept pays associés d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, *en sont autant* d'illustrations.

Dans le cadre de la coopération politique, l'Europe s'est exprimée de façon unanime sur les événements d'Asie du Sud-Est *et sur le sort* des réfugiés de la péninsule indochinoise, ainsi que sur la question du Proche-Orient.

En conclusion de ce bilan de la présidence française, le président de la République a relevé que, lorsque l'Europe rassemble ses forces, sa voix est écoutée et entendue dans le monde.

● LES MINISTRES EUROPÉENS DE L'ÉDUCATION

Le ministre de l'éducation a rendu compte *de ses entretiens* avec les ministres européens de l'éducation réunis, à son initiative, à Paris, le 22 juin.

Cette rencontre avait pour objet de rechercher les voies d'un nouvel essor de la coopération culturelle en matière d'éducation. Parmi les actions communes envisagées, deux *projets ont* été plus particulièrement évoqués. Le premier consisterait à élaborer à l'intention de la jeunesse des *pays* concernés des ouvrages mettant en valeur le patrimoine *commun dans les domaines de la* pensée, de l'art et de la science. Le second aurait pour objet de favoriser l'instauration d'échanges réguliers en matière de recherches et *d'expériences pédagogiques entre les* pays de la Communauté.

● L'AMÉNAGEMENT DU TEMPS

Le conseil des ministres a examiné diverses mesures destinées à donner plus de liberté aux Français dans l'organisation de leur temps.

Le ministre *du travail et de la* participation a rappelé que le premier ministre avait recommandé aux organisations professionnelles et syndicales d'engager une négociation tendant à l'aménagement du temps de travail. Le gouvernement souhaite que ces négociations débouchent, dès l'automne, sur des résultats concrets dont il s'engage à tirer toutes les conséquences législatives ou réglementaires. En outre, le ministre du travail et de la participation a été chargé par le gouvernement de préparer, après consultation des partenaires sociaux, les mesures propres à favoriser le développement du travail à temps partiel et des horaires variables, pour répondre à une aspiration *de plus en plus ressentie*.

Dans la fonction publique, cette orientation en faveur du travail à temps partiel et des horaires variables se traduira par la préparation d'un projet de loi permettant d'instituer, à titre expérimental et dans certaines administrations, pour une période de deux ans, un régime de *travail à temps partiel applicable* à tous les agents en fonction. Une première expérience sera entreprise par l'administration des postes et télécommunications dans trois régions : Ile-de-France, Picardie et Auvergne.

Le gouvernement a également examiné les moyens de faire en sorte que les Français disposent des *principaux services dont ils* peuvent avoir besoin en dehors de leur temps de travail.

A cette fin, le ministre du commerce et de l'artisanat a présenté les diverses modalités possibles d'ouverture des magasins le dimanche, susceptibles de satisfaire au mieux les besoins des consommateurs, et *de porter remède aux difficultés* d'application de la législation en vigueur.

Le ministre de l'éducation a informé le conseil des *ministres* de l'aménagement des rythmes scolaires. Notamment, le programme triennal des congés pour les années scolaires 1980-1981 à 1982-1983 sera arrêté et définitivement établi en janvier 1980. Toutefois, les recteurs feront connaître dès maintenant le résultat des consultations auxquelles ils ont procédé depuis quatre mois en ce qui concerne la date du début des vacances de l'été 1980 : un rapprochement des dates retenues localement fait apparaître cinq zones regroupant les diverses académies. L'étalement des départs porte sur deux semaines.

(Lire page 31.)

● PROBLÈMES DE L'ÉNERGIE

Le président de la République a informé le conseil des ministres des résultats du sommet de Tokyo, particulièrement *significatifs* dans le domaine de l'énergie.

Il a fait la déclaration suivante :

« La France doit s'organiser pour *vivre désormais* avec une *énergie* chère et rare. Cette organisation est parfaitement possible. Elle suppose la réunion des efforts de tous et la mise en œuvre systématique des mesures permettant à la France de *s'adapter à ces données nouvelles*. Le gouvernement aura à en délibérer cet été. »

[Le communiqué rendant compte des travaux et des déclarations de M. Giscard d'Estaing comportait une erreur qui a *été* rectifiée par les services de la présidence de la République. Il fallait lire : « La France *devra s'organiser* pour vivre désormais avec une énergie chère et rare... » et non « avec une essence chère et rare... »].

Il a ajouté d'autre part :

« Le gouvernement français apprécie la décision des autorités saoudiennes d'accroître la production de pétrole de leur pays, pour la période en cours. Cette *décision*, qui témoigne de leur sens élevé des responsabilités, répond aux mesures prises par les pays consommateurs pour réduire dès maintenant leur consommation, et permet d'assurer un meilleur équilibre du marché mondial de l'énergie. »

● L'HOMMAGE A Mme VEIL

Le président de la République a déclaré :

« Mme Simone Veil a symbolisé l'accès des femmes aux plus hautes responsabilités de la société française.

» Par sa simplicité, sa dignité et sa compétence, elle a illustré l'apport indispensable des femmes à la vie publique de la France.

» Son action lui a valu *l'estime* et l'affection de ses collègues du gouvernement, et l'a constamment placée au premier rang dans le jugement de l'opinion publique. »

NOMINATIONS DE SOUS-PRÉFETS

M. DANIEL CANEPA, directeur du cabinet du préfet du Cantal, est nommé directeur du cabinet du préfet du Val-de-Marne.

M. RENE ABAD, directeur du cabinet du préfet de la Haute-Saône, est nommé sous-préfet du Vigan (Gard).

M. PAUL DEFARGE-LACROIX, directeur du cabinet du préfet de la Lozère, est nommé directeur du cabinet du préfet du Haut-Rhin.

M. PHILIPPE SABLAYROLLES, directeur du cabinet du préfet de l'Ariège, est nommé sous-préfet de Confolens (Charente).

M. ROBERT DOMENGET, directeur du cabinet du préfet de la Dordogne, est nommé directeur du cabinet du préfet de la *région Lorraine, préfet de la Moselle*.

MESURES INDIVIDUELLES

— M. Pierre Isaac, administrateur civil hor classe, est nommé administrateur supérieur des îles *Wallis* et *Futuna*, en remplacement de M. Henri Beaux.

— M. Guy Ladreit de Lacharrière, ministre plénipotentiaire, directeur des affaires juridiques au ministère des affaires étrangères, est nommé conseiller d'Etat en service extraordinaire en remplacement de M. Guy Dubosco.

Les problèmes s

SMIC : les syndicats jugent insuffisa
l'augmentation de 4,74 %

Dessin de

POUR CONSERVER LEUR ENTREPRISE

Travailleurs handicapés d'une manuf
une marche du désespoir » su

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES D

TAUX DES EURO-MONNAIES

هكذا من الأصل

Les problèmes sociaux abordés par le conseil des ministres

Avant d'être remanié, le gouvernement a adopté, lors du conseil des ministres du mercredi 4 juillet, une série de mesures : augmentation très légèrement supérieure à celle qui était prévue du SMIC, qui passe de 11,60 F l'heure à 12,15 F (+ 4,74 %) ; décisions et orientations en faveur de l'aménagement du temps de travail, qui tendent plutôt à assouplir, voire à prolonger, les horaires de travail qu'à en réduire la durée. Dans les semaines à venir, l'une des tâches essentielles du nouveau ministre de la santé et de la sécurité sociale (voir page 8) sera de résorber le déficit de l'institution. D'ores et déjà, le premier ministre entend créer une cotisation-maladie à la charge des retraités et verrouiller les dépenses hospitalières. Des mesures plus contraignantes pourront aller jusqu'à une réduction des prestations : elles sont toujours à l'étude.

La C.G.T., qui a demandé rendez-vous à M. Barrot, rencontrera la C.F.D.T., lundi ou mardi — vraisemblablement avec la Fédération de l'éducation nationale — pour envisager des mesures de défense contre une mise en cause éventuelle de la Sécurité sociale. Dès à présent, elle appelle les travailleurs à « s'opposer à toute mesure hâtive » qui pourrait être prise par le gouvernement pendant l'été.

SMIC : les syndicats jugent insuffisante l'augmentation de 4,74 %

L'augmentation de 4,74 % du SMIC, qui passe ainsi à 12,15 F l'heure, concerne quelque sept cent mille à huit cent mille salariés du secteur privé. C'est à une majoration supplémentaire de 0,96 % qu'a consenti le gouvernement : légalement, en effet, il pouvait s'en tenir au rajustement automatique entraîné par la hausse des prix (+ 3,032 %), auquel s'ajoute la revalorisation légale au titre du pouvoir d'achat (+ 1,455 %). Le salaire minimum mensuel est désormais de 2 114,10 francs, sur la base de quarante heures par semaine, au lieu de 2 018,40 F précédemment.

Cette augmentation est jugée très insuffisante par les syndicats. Pour la C.G.T. (qui réclame que le SMIC soit porté à 2 600 F), *« la décision gouvernementale aboutit à un nouveau retard du SMIC sur l'évolution générale des salaires, alors que le premier ministre s'était engagé à donner la priorité aux titulaires des salaires les plus modestes et aux ouvriers »*.

« Le gouvernement ne respecte pas les engagements pris par le premier ministre », déclare de son côté la C.F.D.T., qui, tout récemment, avait réclamé une revalorisation du SMIC de 10 % au 1er juillet (*le Monde* du 30 juin).

Cette opinion est partagée par la C.F.T.C. pour qui *« le niveau atteint par le SMIC reste insuffisant en lui-même »*.

(Dessin de KONK.)

POUR CONSERVER LEUR ENTREPRISE

Les travailleurs handicapés d'une manufacture organisent une « marche du désespoir » sur Paris

Après avoir organisé différentes manifestations dans le Pas-de-Calais, c'est une « marche du désespoir » sur Paris, sous le patronage de la C.G.T., que les travailleurs de la manufacture Pilote de Berck (Pas-de-Calais) ont entreprise le mercredi 4 juillet, afin de sensibiliser l'opinion publique. Cette manufacture, la seule en France où des handicapés (soixante-dix handicapés physiques sur cent dix salariés) travaillent dans des conditions normales est menacée d'un dépôt de son bilan à la mi-juillet.

En 1977, après que la société commerciale dont dépendait alors cet établissement — créé il y a une vingtaine d'années — eut décidé de le fermer, les travailleurs reprirent l'affaire en main, sous leur responsabilité, en y investissant leurs indemnités de licenciement. D'après une récente enquête de l'Institut de préparation aux afafires, cetet entreprise, qui fabrique des articles pour cadeaux, est parfaitement viable. Selon un membre de la délégation, la manufacture n'est pas en déficit, et il suffirait de 2,5 millions de francs pour surmonter les difficultés actuelles. C'est ce prêt que la manufacture Pilote réclame — en vain — à l'Etat. Les pouvoirs publics préféreraient la solution du dépôt de bilan, le réinvestissement des primes de licenciement dans la création d'une nouvelle société et l'installation d'un atelier protégé. Mais les représentants de la manufacture refusent cette solution, qui entraînerait, selon eux, une régression inadmissible. La création d'un atelier protégé leur semble parfaitement *« absurde »*.

Les ateliers protégés ont été institués par la loi du 30 juin 1975 afin de permettre la réinsertion des personnes handicapées. Or les travailleurs handicapés de la manufacture Pilote sont, depuis longtemps déjà, réinsérés dans une vie normale et accomplissent leur tâche aux côtés de travailleurs valides. A leur avis, cette proposition n'est donc qu'un faux-fuyant inacceptable qui permettrait de sous-payer le personnel désormais « protégé ».

En cas de faillite, les cent dix chômeurs auraient beaucoup de difficultés à trouver un emploi dans la région et coûteraient plus cher à l'Etat, à long terme, que le prêt momentané demandé aux pouvoirs publics. Certains handicapés sont en effet pensionnés au taux plein, et l'on évalue le coût de cette charge sociale à 6 ou 7 millions de francs par an.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép —		Rep. + ou Dép —		Rep. + ou Dép —	
$ E.-U. ..	4,2430	4,2450	— 73	— 45	— 120	— 80	— 150	— 90
$ can. ...	3,6015	3,6230	— 65	— 40	— 110	— 85	— 155	— 130
Yen (100).	1,9650	1,9710	+ 70	+ 100	+ 115	+ 165	+ 350	+ 425
DM	2,3230	2,3270	+ 45	+ 75	+ 90	+ 135	+ 315	+ 380
Florin ...	2,1025	2,1070	+ 5	+ 25	+ 15	+ 40	+ 40	+ 75
F.B. (100).	14,4500	14,5500	— 370	— 200	— 565	— 370	— 850	— 510
F.S. (100).	2,5810	2,5870	+ 160	+ 200	+ 345	+ 390	+ 1035	+ 1100
L. (1 000).	5,1670	5,1765	— 320	— 220	— 535	— 425	— 1255	— 1050
£	9,5255	9,5440	— 490	— 430	— 845	— 740	— 1450	— 1380

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	5 3/8	5 3/4	5 3/4	6 1/8	6 1/16	6 7/16	6 3/4	7 1/8
$ E.-U. ..	3 11/16	4 1/16	10 1/2	10 7/8	10 1/2	10 7/8	10 1/2	10 7/8
Florin ...	8	8 1/4	8 1/4	8 3/4	8 7/8	9 1/8	9 1/2	10
F.B. (100).	9 1/2	10 1/2	11 3/8	12	11 3/8	12	10 7/8	11 3/8
F.S.	1/4	1/2	3/4	7/8	3/4	1	1 5/8	2
L. (1 000).	13	15	14 3/4	17 1/4	14 3/4	17 1/4	14 1/4	16 3/4
£	13 7/8	14 5/8	14 3/8	14 7/8	14 1/8	14 5/8	13 1/4	13 3/4
Fr. franç..	8 7/8	9 1/8	9 1/2	10	10 3/4	11 1/4	11 1/8	11 3/4

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Sécurité sociale : libéraux et réformistes à la recherche d'économies et de ressources

A peine le déficit de la Sécurité sociale épongé par des augmentations de cotisations, un nouveau déséquilibre réapparaît : 2,4 milliards de francs en 1979 et, prédit-on pour 1985, 5 milliards. Comment sortir du cercle vicieux d'un système où les dépenses s'accroissent plus vite que les recettes ?

« Il faut réformer tout le système. » « C'est un problème de société. » Avant d'énoncer ces terribles mais banales vérités, n'y a-t-il pas des recettes classiques ou des économies possibles à préconiser ? Les rapports publiés ces dernières années recensent, si l'on y prête attention, une gamme assez vaste de solutions qui ne nécessitent pas, dans un premier temps, de grands chambardements.

N'est-il pas possible par exemple de s'adresser en premier lieu aux débiteurs ? Depuis 1946, la dette cumulée des employeurs atteint 8 milliards de francs, dont 6,4 depuis 1974. Récemment, le 18 mai, le ministère de la santé a décidé de considérer comme irrecouvrables les dettes d'avant 1973, même quand *« les dirigeants des sociétés ont été condamnés personnellement au paiement de ces cotisations »*... Pourquoi ne pas surveiller davantage les firmes et les inciter à régler leurs cotisations en temps utile ?

Il existe un autre débiteur, plus pudique, et pour cause : le secteur public. En 1978, il était redevable de 3,2 milliards de francs, soit une dette supérieure, cette année-là, à celle des entreprises privées. Comment expliquer que le régime agricole puisse recevoir des aides du régime général alors qu'il lui devait en 1977 près de 1 milliard de francs ? Pis encore, comment se fait-il que l'Etat accorde des subventions à des régimes spéciaux qui possèdent des réserves mobilières ou autres, comme c'est le cas de celui des professions libérales ? Ces réserves ne devraient-elles pas être en priorité réalisées pour combler les « trous » ?

Une « inégalité flagrante »

Deuxième absurdité du système : l'Etat crie au loup quand le régime général a des difficultés de trésorerie, alors qu'il lui fait supporter des charges indues. Certes, M. Barre se retranche derrière un rapport ancien, celui de M. Grégoire, selon lequel il y aurait équilibre entre charges indues et subventions publiques. Mais le premier ministre omet de signaler que le rapporteur a glissé sur les charges indues dites « politiques ». Et il feint d'ignorer le dernier rapport en date, celui de M. Bourson, qui évalue à 4,2 milliards de francs les charges indues, ainsi que la proposition de loi de M. Berger, qui plaide aussi en faveur d'une participation accrue de l'Etat.

Et que dire de la compensation financière, qualifiée de démographique, que doit consentir le régime général aux autres institutions ? Si l'on excluait cette compensation, le régime d'assurance-maladie des salariés aurait été excédentaire de 1968 à 1978 de 3,3 milliards de francs. En raison des aides apportées aux étudiants, aux salariés agricoles, aux mineurs, aux handicapés adultes, etc., le déficit cumulé est, en fait, de 22,6 milliards de francs. Certes, la solidarité exige que le régime général, qui bénéficie d'un afflux de cotisants, soutienne les institutions, qui souffrent d'une hémorragie d'actifs. Mais encore faut-il que les assurés de ces régimes spéciaux cotisent au même taux que le premier. Or tel n'est pas le cas.

Pour la seule assurance-maladie, les salariés agricoles et leurs employeurs versent une cotisation inférieure de 1 % à 3 % à celle des autres salariés, et des écarts du même ordre sont constatés pour les allocations familiales. Mais les agriculteurs, les travailleurs indépendants, et d'autres professions cotisent eux aussi à des taux différents de celui appliqué dans le régime général ou sur des revenus sous-évalués. N'est-il pas urgent et prioritaire de procéder à une harmonisation afin de réduire ce que M. Bourson appelle *« une inégalité flagrante ? »*

Troisième anomalie : le système du plafond. Un « smicard » ainsi que son employeur paient à la Sécurité sociale un tribut bien plus lourd qu'un cadre supérieur. Un ménage d'ouvriers, où les deux époux travaillent, paie baucoup plus qu'un cadre moyen. Injustice plus criante encore : un « smicard » verse son obole à l'assurance-maladie, alors qu'un retraité aisé ne verse rien.

Quant aux habitués de l'alcool, du tabac, de la voiture, ils ne participent que faiblement au coût des dépenses dont ils sont à l'origine. Avant de crier bien haut que la Sécurité sociale ne peut plus survivre, il importerait de supprimer toutes ces inégalités. Le rapporteur déjà cité, ainsi que le député Henri Berger (R.P.R.) et plusieurs de ses collègues ont fait des propositions en ce sens.

M. Barre a loué leurs travaux, mais les réticences demeurent. Certaines de ces mesures, dit-on à Matignon, risqueraient de peser sur les prix. Mais ces mêmes députés affirment que l'impact serait faible et supportable, puisque, *« une augmentation de 1 % des prix des boissons alcoolisées aurait une répercussion de 0,03 % sur l'indice des prix et un relèvement du même ordre du tabac un impact de 0,016 % »*.

Avant de procéder à une réforme profonde de la Sécurité sociale, il serait donc courageux de laver tout ce linge sale en famille et de procéder à des redressements. Le gouvernement s'y prépare, mais il n'envisage de prescrire que des doses homéopathiques. Quel que soit le niveau, les ressources dégagées suffiraient-elles à faire disparaître le cercle vicieux ? A court ou moyen terme, sans doute. A long terme, non. Il importe d'aller plus loin.

Les gaspillages et abus

Maints spécialistes et hommes politiques réclament une plus grande maîtrise des dépenses. Aussi aléatoires soient-elles, l'information des assurés, l'institution d'un carnet de santé, d'un contrôle rigoureux des dépenses individuelles et hospitalières, pourraient dégager des économies. Petit exemple scandaleux : comment se fait-il qu'un hôpital demande à l'assurance-maladie un remboursement pour des frais de réanimation, alors que le supposé malade était déjà à la morgue depuis plusieurs jours ? Une surveillance plus précise des dépenses hospitalières devrait être recherchée avec opiniâtreté et dégagerait des économies.

Mais, là encore, à long terme, cela ne suffirait pas à supprimer la grande faiblesse du système, l'écart entre dépenses et recettes. Aller plus loin ? Deux écoles s'opposent.

● La première, qui regroupe une large partie du patronat et la droite conservatrice, plaide en faveur du retour au libéralisme, autrement dit à une réduction des prestations sociales. Le temps est venu, affirme-t-elle, de laisser supporter aux individus le poids de certaines dépenses de santé, et d'ailleurs de nombreux Français préféreraient avoir un revenu direct plus élevé plutôt que de voir leurs rémunérations épongées par des cotisations croissantes.

Ce plaidoyer libéral en faveur d'une plus grande responsabilité des assurés n'est certes pas à rejeter complètement. Dans les milieux gouvernementaux, on reparle de la création d'un forfait hospitalier, consistant à faire payer par les malades les charges d'hôtellerie (environ 15 francs par jour), et l'on cite pour étayer cette proposition des cas aberrants : celui de familles qui, l'été, *« placent »* leur vieille mère à l'hôpital, ne payent rien puisque celle-ci est prise en charge à 100 %, mais reçoivent cependant la retraite de leur parente.

Un libéralisme systématique comporte pourtant de graves défauts. Il faciliterait le développement d'une médecine pour les riches et d'une autre pour les pauvres. Il aboutirait à la création d'un système de couverture à deux ou trois étages contre les risques sociaux. Tel serait le cas d'un relèvement général du ticket modérateur — également à l'étude — puisque les assurés plus aisés pourraient adhérer à des assurances privées.

Un autre système qui est envisagé consisterait à réduire ou à moduler le ticket modérateur pour les seuls détenteurs de hauts revenus, ce qui constituerait une formule moins injuste, mais difficile et bien coûteuse à gérer.

● La deuxième école est, elle, partagée. Au nom de principes socialisants ou réformistes, elle se déclare opposée à toute réduction des prestations. Mais les uns, comme le député Berger, préconisent un système à double détente : chaque année, le Parlement fixerait un taux d'accroissement des recettes et des dépenses et, dans le cas où ces dernières seraient supérieures aux ressources, tout le monde serait averti qu'un effort contributif supplémentaire, et pourquoi pas provisoire (une sorte d'impôt sécheresse), serait automatiquement décidé, sous forme soit d'impôt, soit de cotisation salariale ou de taxe à la valeur ajoutée.

Dans l'entourage du gouvernement on songe à une autre formule : adopter pour le petit risque un taux de remboursement garanti, par exemple 50 à 60 % et, au-delà, établir un taux de remboursement variable selon les années, en fonction des disponibilités financières. Les autres disciples de l'école socialisante entendent garantir coûte que coûte la proposition sociale et même l'améliorer. Il s'agit de la gauche et des syndicats. Mais là aussi des divergences apparaissent. Certains parlent de déplafonnement des cotisations sociales, d'impôt sur le revenu supplémentaire, d'impôt sur le capital. D'autres, comme la C.F.D.T., retiennent ces propositions mais vont encore plus loin et posent en termes francs le problème de société : oui, les dépenses sociales vont et doivent croître à un rythme plus rapide que les recettes : oui encore il faut accroître et diversifier les ressources, mais ceci implique, comme l'a reconnu le congrès cédétiste de Brest, que l'amélioration de la couverture sociale soit prioritaire, c'est-à-dire que le salaire direct ou le pouvoir d'achat des salariés ne pourra pas être maintenu.

Quelles que soient les thèses des uns et des autres, il demeure certain que la Sécurité sociale est à bout de souffle et que le recours à une, deux ou trois solutions sera insuffisant. Une batterie de mesures doit être adoptée car les petits ruisseaux mènent aux grandes rivières. Mais quelle doit être l'orientation : libérale ? sociale ?

S'il est exact qu'au sein même du gouvernement les deux thèses s'affrontent, il serait souhaitable qu'un grand débat public soit organisé. Puisque l'avenir de la Sécurité sociale pose un problème de société, problème qui vaut bien une large discussion au Parlement et, pourquoi pas, un référendum.

JEAN-PIERRE DUMONT.

Aménagement du temps de travail : time is money

Horaire variable, crédit d'heures, désynchronisation des horaires, travail à temps partiel, travail temporaire... Depuis une douzaine d'années, nombreuses sont les formules sur l'aménagement des temps. D'abord destinées à lutter contre une certaine pénurie, elles tentent de résoudre, maintenant, la quadrature du cercle : les salariés veulent travailler moins, avoir du « temps pour vivre », tout en conservant leurs ressources antérieures, alors que, pour les employeurs, réduire la durée du travail en maintenant la rémunération inchangée, c'est conduire l'entreprise à sa perte, notre balance commerciale au déficit et la classe ouvrière à un chômage encore plus généralisé.

Dans un pays où la pratique intensive des heures supplémentaires a été la clé ouvrant la porte de la « société de consommation », il a fallu que les conditions de la vie quotidienne — transports, logement, environnement, pollution — subissent une grave détérioration pour que les salariés ressentent profondément que, à côté du droit au travail, le droit de travailler moins devenait autant nécessaire.

Au contraire, pour le patronat, l'évolution de la technologie et de l'économie, celle de la distribution et des autres formes de modernisation exigent une fluidité de plus en plus grande dans l'utilisation de la main-d'œuvre. D'abord intraitables devant l'abaissement de l'âge de la retraite, les dirigeants patronaux et gouvernementaux — la crise et la nécessité des compressions d'effectifs aidant — ont fini par lâcher du lest. La cinquième semaine de congés payés, elle aussi, fait insidieusement tache d'huile. En revanche, le barrage reste pratiquement sans fissure devant la « semaine courte », excepté pour les ouvriers de la production : 46 % (contre 22 % en 1974) travaillent moins de quarante heures, mais souvent par équipe, autre servitude de la production. La récente grève des sidérurgistes allemands a montré, s'il en était besoin, la rudesse de l'opposition des employeurs à la réduction de l'horaire hebdomadaire.

« Les trente-cinq heures » que réclament les syndicats, tant en France que dans toute l'Europe occidentale, C.E.S. (Confédération européenne des syndicats) en tête, ne seront pas atteintes de si tôt. Bien que la dernière réunion des ministres du travail des Neuf, présidée par M. Boulin, ait été moins dilatoire que les précédentes, il n'est encore question que d'écrêter les heures supplémentaires au-delà de la quarantième et avant le 1er décembre, de présenter des propositions sur la réduction de la durée du travail.

A l'inverse, c'est l'allongement de la durée quotidienne de l'activité dans les entreprises et son extension au dimanche que visent les patrons, surtout dans les secteurs du commerce, des services et de l'artisanat. Le code du travail y fait obstacle, et il en est de même pour certains aspects du travail à temps partiel, les contrats de travail à durée déterminée, etc. Depuis de longues années, le C.N.P.F. poursuit une action de sape pour briser ces contraintes.

C'est dans ce même esprit qu'il a repris, voici quelques semaines, la languissante discussion avec les centrales de salariés sur la durée annuelle du travail. Il cherche essentiellement à gagner de la souplesse dans l'organisation des horaires, dont il veut conserver la maîtrise sur le contenu total.

En s'efforçant de populariser le *« travail à la carte »*, en esquissant un aménagement du temps, le gouvernement et les patrons escomptent réaliser une meilleure rentabilité en faisant accepter individuellement par les travailleurs un volume d'activité inchangé, mais fardé des couleurs de la liberté personnelle.

Les syndicats risquent de donner l'impression de mener des combats d'arrière-garde en rejetant en bloc toute la gamme des projets patronaux et gouvernementaux. Ils ne mettent pas toujours assez de nuances en criant que l'on va casser la vie sociale, la vie familiale — surtout avec les dimanches « ouvrables », — tout en reconnaissant souhaitable l'ouverture prolongée des guichets administratifs, des magasins, des lieux de culture ou de loisirs.

Les faits montrent que les appareils syndicaux n'ont pu vraiment faire pièce au travail temporaire, aux horaires variables.

L'efficacité, le réalisme sont ailleurs, dans les négociations *« sérieuses »* que les organisations ouvrières réclament avec le patronat et le gouvernement, afin d'obtenir une diminution incitative de la durée du travail liée à des garanties collectives. Cela en contrepartie des *« assouplissements »* qui font l'affaire des entreprises... Sous couleur de *« donner plus de liberté aux Français dans l'organisation de leur temps »*, puisque *time is money*.

Et surtout, il faudrait que les militants ouvriers fassent œuvre d'imagination et avancent des propositions concrètes, pour faire entrer dans la vie ce *« droit à la paresse »* dont Paul Lafargue, le gendre de Karl Marx, chantait le pamphlétaire éloge, voilà cent ans.

JOANINE ROY.

● *La société Auguste Lepoutre* (tissage, teinture et apprêts), dont les activités avaient été reprises en décembre 1978 par La Lainière de Roubaix, a désormais comme président-directeur général M. Christian Derveloy, qui est également P.-D.G. de la Lainière de Roubaix, de Prouvost-Masurel et de la société Louis Lepoutre. M. Derveloy avait remplacé M. Claude-Alain Sarre à la tête de la Lainière en août 1977.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU GROUPE DES ASSURANCES NATIONALES EXERCICE 1978

Le collège exerçant les pouvoirs de l'Assemblée Générale des Sociétés du Groupe des Assurances Nationales s'est réuni le 28 juin 1979 sous la présidence de M. Henri Lavaill, Président de la section des finances du Conseil d'Etat.

M. Guy Verdeil, Président du Groupe des Assurances Nationales a rendu compte, au nom du conseil d'administration, des résultats des opérations du Groupe.

La politique du GAN

L'année 1978, ainsi que les premiers mois de 1979, ont été principalement marqués par

o une activité commerciale, en France, bénéficiant progressivement des actions entreprises depuis plusieurs années pour adapter et renouveler les produits offerts à la clientèle des particuliers et des entreprises.

o de nouvelles initiatives en vue de consolider la position internationale du Groupe.

L'ACTIVITÉ COMMERCIALE EN FRANCE

Le contrat automobile sélection (CAS), des solutions simples et économiques pour l'assurance du patrimoine et des responsabilités familiales, la mise au point de formules multirisques pour l'assurance des activités commerciales ont permis à nos agents généraux de mieux répondre à l'évolution des besoins de la clientèle. De même, l'activité en assurance vie bénéficie du taux élevé de revalorisation (9,2 % par an en moyenne depuis sa création) du contrat GAN Foncier Investissement indexé sur la valeur d'un patrimoine immobilier

Au cours de ces derniers mois, le GAN a apporté son concours à la réalisation d'un régime social d'assurance chômage des dirigeants d'entreprises et prendra une part prééminente dans la couverture et la gestion de ces garanties.

L'IMPLANTATION A L'ÉTRANGER

S'agissant du renforcement et du développement de son implantation, le GAN a orienté son action principalement sur l'Europe Occidentale et l'Amérique du Nord.

PAYS-BAS

Le GAN a pris une participation de 15 % dans le capital de Nieuw-Rotterdam, l'une des premières sociétés du marché incendie accidents aux Pays-Bas.

GRÈCE

Une participation de 24 % a été prise dans le capital de la société d'assurance OMONIA, introduisant ainsi le GAN dans ce pays, alors qu'il fait son entrée dans le marché commun.

ESPAGNE

Après accord spécial des pouvoirs publics espagnols, le GAN a porté à 100 % sa participation dans le capital de sa filiale A.D.E.A.

GRANDE-BRETAGNE

L'agrément pour pratiquer les opérations accidents vient d'être obtenu et, en association avec le Groupe Minster, un département de souscription en réassurance non proportionnelle a commencé son activité le 1er janvier 1979.

ETATS-UNIS

Le GAN a participé à la création, aux côtés du Groupe SKANDIA, d'une société de réassurances dont il a souscrit 26 % du capital.

Par ailleurs, le GAN a entrepris, avec le concours de l'un des plus importants groupes américains d'assurances, la création d'une société d'assurance IARD aux États-Unis afin d'opérer en direct sur ce marché.

Les résultats d'exploitation des trois sociétés du GAN

(GAN Incendie Accidents, GAN Vie et GAN Capitalisation)

- Les primes nettes d'annulation pour l'ensemble des activités des trois sociétés du Groupe (filiales non comprises) se sont élevées à 5.817,2 millions de francs, en progression de 12,4 % par rapport à 1977

Le compte d'exploitation générale des trois sociétés fait ressortir un solde bénéficiaire cumulé de 81,5 millions de francs.

GAN INCENDIE ACCIDENTS

Les primes émises sont en augmentation de 11,9 % et atteignent 3.411,5 millions de francs.

Le compte d'exploitation générale fait ressortir un solde créditeur de 20,3 millions de francs, en augmentation de 2,9 millions de francs par rapport à celui dégagé l'exercice précédent.

La forte augmentation des revenus financiers ainsi que les résultats techniques favorables de la branche incendie ont permis de compenser des pertes dans la branche automobile ainsi que dans les opérations directes Outre-Mer et à l'étranger

GAN VIE

La croissance a été du même ordre que celle de 1977 Les primes émises sont en augmentation de 13 % et s'élèvent à 2.100,7 millions de francs.

Le compte d'exploitation générale fait ressortir un solde créditeur de 57,6 millions de francs représentant 2,7 % des primes.

La participation des assurés aux bénéfices s'élève, en France, à 307,1 millions de francs. Pour l'assurance Grande Branche, (contrats à capitaux variables non compris) la participation atteint 31,5 % des primes contre 28,2 % en 1977, de telle sorte que les placements effectués pour le compte des assurés ont pu être, au cours de l'exercice, bonifiés d'un taux de 9 %.

GAN CAPITALISATION

Le chiffre d'affaires de 1978 atteint 305 millions de francs en progression de 13,7 %

Le compte d'exploitation générale dégage un bénéfice de 3,6 millions de francs

La participation des souscripteurs aux bénéfices (y compris la participation complémentaire) représente 59,4 millions de francs contre 48,9 millions de francs en 1977

gan
assurances

Les résultats financiers

LE BÉNÉFICE

L'ensemble des opérations enregistrées au compte général de pertes et profits des trois sociétés fait ressortir au cumul un bénéfice de 164 millions de francs en augmentation de 30 % par rapport à l'année précédente Ce fort accroissement du résultat net est dû aux bénéfices financiers réalisés à la faveur de la remontée des cours de valeurs mobilières.

LES FONDS PROPRES

Après affectation, le total des fonds propres apparents des trois sociétés, après déduction des participations internes et des frais d'établissement, se trouve porté de 1.115 millions de francs fin 1977 à 1 256 millions de francs fin 1978. A ce montant s'ajoutent des plus-values latentes de 1.861,9 millions de francs Fonds propres apparents et plus-values latentes représentent ensemble 3.117,9 millions de francs contre 2.157,7 millions de francs à la fin de l'exercice précédent

Ces valeurs s'établissent sans avoir encore réalisé la réévaluation des actifs prévue par la loi

LE DIVIDENDE

Le dividende global distribué par les trois sociétés du GAN s'élève pour l'exercice 1978 à 37.335.000 F Sur ce dividende total, il reviendra à la Société Centrale du GAN 29.835 000 F le dividende par action de la Société Centrale du GAN sera ainsi de 35,10 F auxquels s'ajoutera l'impôt payé d'avance au Trésor de 17 55 F soit une hausse de 11 4 %

Les comptes consolidés du Groupe

La situation consolidée du Groupe des Assurances Nationales (après intégration globale des principales filiales à 50 % et plus et intégration proportionnelle de celles dans lesquelles sa participation est comprise entre 30 et 50 %) fait ressortir un actif total au 31 décembre 1978 de 19.312 millions de francs et des provisions techniques de 15 473 millions de francs

Le chiffre d'affaires consolidé du GAN comprenant le montant des primes émises augmenté de celui du produit des placements déduction faite des opérations internes atteint 7 628 millions de francs

L'ACTIVITÉ TOTALE D'ASSURANCE (y compris les filiales et participations retenues pour leur quote-part) a représenté un montant de primes émises de 6 412 millions de francs en augmentation de 14 9 % sur l'exercice 1977

BANQUE PRIVÉE DE GESTION FINANCIÈRE

Les assemblées générales extraordinaires de la Société Privée de Gestion Financière et Foncière (S.P.G.F.) et de la Banque Française de Dépôts et de Titres (B.F.D.T.) se sont réunies le 3 juillet 1979 sous la présidence de M. Jean-Luc Gendry.

Elles ont voté les résolutions concernant l'absorption-fusion de la B.F.D.T. par la S.P.G.F., sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 1978.

Cette fusion prend effet rétroactivement à la date du 1er janvier 1979.

L'organisme fusionné prend la dénomination de Banque Privée de Gestion Financière (B.P.G.F.) avec le statut de banque d'affaires.

Cette opération vise à renforcer la vocation de la S.P.G.F. en tant qu'organisme de création et de gestion financière vis-à-vis de détenteurs de grands patrimoines, et particulièrement des investisseurs institutionnels français ou étrangers.

Rappelons qu'à l'issue de la prise de contrôle de la B.F.D.T. par la S.P.G.F., la Financière du Crédit Suisse-First Boston — unique actionnaire de la B.F.D.T. — était entré comme administrateur de la S.P.G.F.

Le conseil d'administration de la B.P.G.F., réuni à l'issue de ces assemblées générales, a décidé une augmentation de capital au niveau de 102 273 200 F, par quadruplement de la valeur nominale des actions, qui passent ainsi de 100 F à 400 F; cette augmentation est réalisée par incorporation d'une somme de 76 704 900 F prélevée sur la réserve spéciale des plus-values à long terme. Il a nommé M. Philippe Rivière, administrateur, directeur général adjoint de la nouvelle banque.



GROUPE FORGES DE STRASBOURG

Activité diversifiée :

- — Mobilier et aménagement des espaces de bureaux : Strafor, Steelcase-Strafor.
- — Biens d'équipements industriels Comessa (manutention, séchage, machines-outils, constructions métalliques et fluviales).
- — Cloisons amovibles Hauserman.
- — Effectifs : 5.000 personnes.
- — Chiffre d'affaires consolidé : 904 M.F.

L'assemblée générale ordinaire, tenue le 21 juin 1979 sous la présidence de M. Raymond Winocour, a approuvé les comptes de l'exercice 1978 et a voté toutes les résolutions proposées par le conseil d'administration.

Le bénéfice de la société s'est élevé à 12 376 679 F contre 8 120 670 F en 1977, tandis que la part du groupe dans le bénéfice consolidé a atteint 27 236 386 F contre 12 750 802 F en 1977.

L'assemblée a fixé le dividende de l'exercice à 5,40 F par action de 50 F nominal, auquel s'ajoutent 2,70 F représentant l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal), soit un revenu global de 8,10 F contre 7,58 F en 1977. Le dividende sera payable le 17 juillet 1979 contre remise du coupon numéro trente-deux.

Le rapport annuel peut être demandé au siège de la société : 62, bd Victor-Hugo, B.P. 165, 92201 Neuilly-sur-Seine cedex.

COMPAGNIE DU CRÉDIT UNIVERSEL (ex FONCIA CREDIT)

Cotation des titres sous la nouvelle dénomination

En conséquence du changement de dénomination décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 23 mai 1979, les actions et obligations émises par la société, qui étaient jusqu'alors cotées sous l'ancienne dénomination « FONCIA CREDIT », figureront désormais à la cote officielle de la Bourse de Paris (compartiment n° 2, banques et sociétés financières), sur une nouvelle ligne intitulée : Compagnie du CREDIT UNIVERSEL et ce à partir du 9 juillet 1979.

GESTION SÉLECTION (FRANCE)

Une assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire s'est réunie le 26 juin 1979.

L'assemblée a approuvé la fusion avec GESTION SELECTIVE.

La rémunération des apports de GESTION SELECTIVE sera effectuée par remise aux actionnaires de cette société d'actions émises par GESTION SELECTION FRANCE.

Le conseil d'administration se réunira le 5 juillet 1979 pour procéder sous le contrôle des commissaires aux comptes à l'évaluation des actifs sur la base des cours de la Bourse du 2 juillet 1979 et déterminera la parité d'échange des actions GESTION SELECTIVE contre des actions GESTION SELECTION FRANCE.

LE MATÉRIEL TÉLÉPHONIQUE THOMSON-CSF

La Société des Téléphones S.T.E. (Thomson-Ericsson) et la Société le Matériel Téléphonique ont tenu chacune une assemblée générale ordinaire et une assemblée générale extraordinaire le vendredi 29 juin 1979.

L'assemblée générale ordinaire de S.T.E. a approuvé les comptes et décidé de reporter à nouveau le résultat. L'assemblée générale ordinaire de LMT a approuvé les comptes et décidé de distribuer un dividende de 60.50 F par action.

Les assemblées générales extraordinaires ont approuvé, à l'unanimité, le projet de fusion des deux société sous la forme de l'absorption de S.T.E. par LMT. donnant lieu à l'échange d'une action LMT pour trois actions S.T.E.

L'assemblée générale extraordinaire de LMT a, par ailleurs, décidé de modifier la dénomination sociale qui sera désormais « LE MATERIEL TELEPHONIQUE THOMSON-CSF » et de transférer le siège social à Colombes, 146, boulevard de Valmy.

Le conseil d'administration, préalablement reconduit par l'assemblée générale ordinaire, a nommé à sa présidence M. J.-P. Bouyssonnie et à sa vice-présidence M. Marc de Saint-Denis. M. Marc de Saint-Denis est en outre appelé à assurer la direction générale de la Société.

DUMEZ

L'assemblée générale ordinaire de la société Dumez s'est réunie le jeudi 28 juin sous la présidence de M. André Chaufour.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1978, qui dégagent un bénéfice net de 42,7 millions de francs et une réévaluation de 242 millions de francs pour la société Dumez. L'assemblée a décidé le versement d'un dividende net de 30 F, c'est-à-dire une rémunération globale de 45 F pour l'actionnaire français. Ce dividende, supérieur d'un tiers au dividende précédent, est deux fois plus élevé que celui distribué sur les bénéfices de 1976. Il sera mis en paiement le 13 juillet prochain.

Le chiffre d'affaires du groupe, en 1978, est de 3 250 millions de francs t.t.c. et de 3 100 millions hors taxes, le bénéfice net consolidé est de 199 millions de francs, soit plus de 6 % du chiffre d'affaires.

Les amortissements et dépréciations représentent 187 millions de francs (6 %). La marge brute d'autofinancement est de 386 millions de francs, soit plus de 12 % du chiffre d'affaires.

Les travaux restant à exécuter, au début d'avril 1979, étaient de 4 500 millions de francs, soit environ dix-huit mois d'activité moyenne contre douze mois fin 1978. Le président a indiqué, au cours de l'assemblée, qu'à ce jour ils dépassaient 5 000 millions de francs. La société tend à renforcer sa position en France, mais la part des travaux à l'étranger est toujours prédominante. L'activité future va marquer un développement sensible en Arabie Saoudite.

En conclusion, le président a souligné que la société gardait pour premier objectif de préserver la rentabilité plutôt que de développer le chiffre d'affaires et qu'à cet égard les bénéfices de 1979 devraient être du même ordre que ceux de 1978, c'est-à-dire à un niveau qui est le plus haut de la profession.

Précédant l'assemblée annuelle, une assemblée générale extraordinaire a adopté de nouveaux statuts, transformant la société à partir du 1er janvier 1980 en société à directoire et conseil de surveillance et décidé la possibilité de porter en une ou plusieurs fois le capital de 100 à 150 millions par la distribution d'actions gratuites.

SILIC

Au cours de l'assemblée générale ordinaire réunie le 28 juin, sous la présidence de M. Jean Lorenceau, celui-ci a prononcé une allocution dans laquelle il a notamment déclaré :

« L'exercice en cours se poursuit dans des conditions satisfaisantes. Les loyers émis atteindront, dès le 1er juillet, 44,2 millions de francs, soit une augmentation de 11,5 % par rapport à l'année dernière où, pour la même période, ils se montaient à 39,6 millions de francs.

» Il y a donc lieu de penser que le dividende de l'exercice en cours sera au moins maintenu à 16 F ; les résultats attendus devraient permettre une légère progression, que dans la conjoncture difficile que nous traversons, votre conseil appréciera le moment venu.

» Vous savez qu'en tant que société immobilière notre société est exclue du champ d'application des textes *relatifs à la réévaluation de ses* actifs. La COB a, cependant, recommandé aux sociétés immobilières d'effectuer le calcul de cette réévaluation, comme si la société pouvait effectivement en bénéficier. C'est uniquement pour nous conformer à cette recommandation que nous avons établi, de façon extra-comptable, et tenons à votre disposition, une note technique de calcul à ce sujet ; elle fait apparaître un écart théorique de réévaluation de 158 millions de francs. »

L'assemblée générale a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1978, d'une durée exceptionnelle de dix-huit mois, qui se soldent par un bénéfice de 27 896 000 F après dotation de 15 049 000 F aux amortissements et provisions, et a décidé d'affecter une somme de 6 823 000 F à la réserve légale pour la porter, dès à présent, à 10 % du capital, et une somme de 26 562 000 F à la distribution globale au titre de cet exercice, le report à nouveau s'établissant, après ces affectations, à 2 735 000 F.

Compte tenu de l'acompte sur dividende mis en paiement en décembre 1978, à raison de 12 F pour les 905 520 actions anciennes et de 4 F pour les 301 840 actions nouvelles, le solde du dividende sera de 12 F pour les actions tant anciennes et nouvelles : il sera mis en paiement le 31 juillet 1979.



GERLAND

L'assemblée générale ordinaire du 28 juin 1979 a approuvé les comptes de 1978 faisant apparaître un résultat *de 10 143 216 F (dont 2 116 000 F* de plus-values exceptionnelles et 8 027 000 F de résultat courant), et décidé la mise en paiement le 9 juillet 1979 d'un dividende de 19 F par action, soit, compte tenu de l'impôt payé d'avance, un dividende global de 28,50 F (contre respectivement 16 F et 24 F l'an dernier).

Elle a confirmé la cooptation comme administrateur de M. Gilles Brac de la Perrière en remplacement de M. Louis Lemaigre qui avait renoncé à poursuivre son mandat.

Dans son allocution, M. Jean Courbier a annoncé sa décision de quitter la présidence de la société et a présenté son successeur M. Paul Jean, actuellement vice-président de Gerland, qui a exercé d'importantes responsabilités dans l'industrie chimique. Il a retracé l'histoire de la société créée en 1908 au départ d'une distillerie de goudron par son père, Joseph Courbier, auquel il succéda à la présidence en 1960 — histoire marquée par la diversification de la société dans le domaine du bitume et des tuyaux routiers, dans la chimie minérale et organique, dans le caoutchouc et les plastiques avec le développement des revêtements de sol Gerflex et Gerflor.

M. Jean Courbier a été nommé président d'honneur par le conseil qui a suivi l'assemblée générale.

LES MARCHÉS
PARIS
LONDRES
BOURSE DE PARIS - 4 JU

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

4 JUILLET

Les pétroles en fête
Le napoléon au plus haut

Passés en arrière-plan depuis quelques jours, les pétroles sont revenus, mercredi, sur le devant de la scène, avec Pétrofina en vedette (+ 7,8 %), suivie par Elf Aquitaine (+ 4,8 %) puis un peu plus loin par Esso (+ 2,6 %), la C.F.P. (+ 1,6 %) et la Française B.P. (+ 1,1 %).

La reprise de l'Action belge et, dans une moindre mesure, d'Elf Aquitaine, serait liée, dit-on, à l'importante découverte que le groupe américain Phillips Petroleum viendrait de faire en mer du Nord, les deux compagnies y étant plus ou moins intéressées.

L'autre fait saillant de la séance a été la hausse de l'or avec le napoléon et son satellite, la rente 4 1/2 % 1973, au plus haut de toujours, l'un à 349,90 F (+ 5,1 F) et l'autre à près de 1 100 F. Le lingot a lui aussi progressé, s'avançant à 41 100 F (+ 110 F), ce qui faisait ressortir l'once de métal précieux à l'équivalent de 299,79 dollars (contre 297,67 dollars la veille) au lieu de 283,30 dollars à Londres. Cette poussée des cours a, bien sûr, été favorisée par le mouvement de hausse enregistré outre-Atlantique, après l'adjudication du F.M.I. à un prix record, qui s'est répercuté sur tous les marchés européens.

Elle a remis du vague à l'âme aux opérateurs, et les actions françaises, qui habituellement profitaient peu ou prou de la montée des pétroles, ont continué de fléchir et en clôture, l'indicateur instantané accusait une baisse de 0,4 %.

Presque tous les compartiments ont payé leur tribut, Peugeot-Citroën figurant en tête des titres les plus touchés avec une perte supérieure à 5 %.

L'activité, cependant, n'a pas été très forte, témoignant de la prudence avec laquelle les investisseurs s'engagent ou se dégagent.

LONDRES

Le fait saillant et la hausse des mines sud-africaines en liaison avec la montée du prix de l'or. Les fonds d'État, stimulés par la fermeté de la livre, se distinguent également. Avance des pétroles mais nouvel effritement des industrielles.

Or (ouverture) (dollars) ... ... contre 283 50

VALEURS	CLOTURE 4/7	COURS 5/7
Beecham	537	536
British Petroleum (1)	12 38	12 29/64
Courtaulds	87	87
De Beers	350	352
Imperial Chemical	337 ...	335
Rio Tinto Zinc. Cor.	274 ..	272 ..
Shell	364 .	344 .
Vickers	168 ...	168
War Loan 3 1/2 %	34 ...	34 3/8
*West Driefontein	45 ...	45 5/8
*Western Holdings	33 ...	33 1/2

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.
(1) En livres.

DROITS DE SOUSCRIPTION

VALEURS (Actions et parts)	Modalités	Derniers cours
Arthur Martin, c. 28	5 p. 4	... ..
Gén. de Fonderie, c. 47	1 p. 3	11 20
Lordex, c. 20	5 p. 4	... ..
SPIE-Batignolles, c. 32	1 p. 2	2 ..
Bras. Côte-d'Ivoire, c. 38	1 p. 8	6 50

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 29 déc. 1978)

	3 juill.	4 juill.
Valeurs françaises	107,6	107,6
Valeurs étrangères	125,6	126

C[ie] DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	94,1	94,7

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 8 5/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	4/7	5/7
1 dollar (en yens)	217 55	218 10

NEW-YORK

Clos

Tous les marchés financiers et commerciaux des États-Unis ont chômé, le mercredi 4 juillet, à l'occasion de l'« Independance Day ».

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

ELF AQUITAINE. — Les actions de ce groupe pétrolier français, dont l'État détient 70 % du capital mais n'exerce son droit de vote que sur 54 % des parts, vont être cotées aux Bourses de Genève, Bâle et Zurich. Au total, 18 127 486 titres de la compagnie vont être offerts au public suisse. Leur valeur nominale sera de 50 F suisses.

Une introduction d'Elf-Aquitaine sur les marchés de Londres et de New-York est également envisagée.

E.M.C. — Le chiffre d'affaires consolidé pour 1978 atteint 6,08 milliards de francs (+ 45,75 %). La perte d'exploitation a diminué, revenant de 172,7 millions de francs en 1977 à 71,7 millions.

Au bilan, le groupe a même dégagé un résultat net légèrement bénéficiaire de 13,1 millions de francs contre un déficit de 659,9 millions.

Le redressement enregistré l'an passé s'est poursuivi durant les cinq premiers mois de l'année.

B.A.S.F. — Le chiffre d'affaires du groupe, pour le premier semestre, serait de l'ordre de 12,3 milliards de DM (+ 16 %) dont 3,75 milliards (+ 20 %) revenant à la B.A.S.F. A.G.

MONTEDISON. — Poursuivant sa politique de désinvestissement mise en œuvre pour dégager les liquidités nécessaires au colmatage des brèches causées par ses lourds déficits, le groupe chimique italien a décidé de revendre sa filiale américaine Novamont à la firme U.S. Chemical (groupe U.S. Steel). Spécialisée dans la fabrication de matières plastiques (polypropylène, acrylique), Novamont avait réalisé, en 1978, un chiffre d'affaires de 75 millions de dollars (327 millions de francs). La société couvre 8 % des besoins des États-Unis en polypropylène. Il y a quinze jours environ, la Montedison avait revendu sa participation de 65 % dans la holding italienne Fingest pour 131 millions de dollars (563 millions de francs). Selon le directeur de l'information de la Montedison, le groupe subirait encore une légère perte en 1980, mais, en 1981, il rentrerait dans l'ère des bénéfices. Pour les cinq premiers mois de l'année, son chiffre d'affaires consolidé a progressé de 25 % pour atteindre 14,6 milliards de francs.

BOURSE DE PARIS - 4 JUILLET - COMPTANT

[illegible]

MARCHÉ A TERME

[illegible]

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT
[illegible]

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 4/7	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS — Achat	Vente
États-Unis ($ 1)	4 284	4 270	4 180	4 390
Allemagne (100 DM)	232 930	232 520	226	238
Belgique (100 F)	14 478	14 483	13 500	14 200
Pays-Bas (100 fl.)	210 820	210 750	205	216
Danemark (100 krd)	80 580	80 350	78	83
Norvège (100 k)	84 420	84 270	82 500	87 500
Grande-Bretagne (£ 1)	9 414	9 516	9 206	9 700
Italie (1 000 lires)	5 163	5 175	5	5 400
Suisse (100 fr.)	257 970	258 700	250	263
Suède (100 krs)	100 380	100 710	97 ...	102 500
Autriche (100 sch.)	31 570	31 665	30 750	32 250
Espagne (100 pes.)	6 474	6 460	6 300	6 700
Portugal (100 esc.)	8 750	8 750	8 600	10
Canada ($ can. 1)	3 665	3 678	3 570	3 800
Japon (100 yens)	1 958	1 970	1 870	1 970

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 4/7
Or fin (kilo en barre)	40500	40900
Or fin (en lingot)	40990	41100 ..
Pièce française (20 fr.)	344 80	349 90
Pièce française (10 fr.)	240	23[illegible] 50
Pièce suisse (20 fr.)	320 10	330 10
Union latine (20 fr.)	292 50	294 80
Souverain	303 50	301 30
Pièce de 20 dollars	1750	1750
Pièce de 10 dollars	978	982
Pièce de 5 dollars	610	
Pièce de 50 pesos	1600	1500 50
Pièce de 10 florins	302 50	305 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 5 juillet 1979 a été tiré à 556 791 exemplaires.

A PROPOS DES NÉGOCIATIONS SALT

Une revue soviétique fait l'éloge de M. Nixon

M. Robert Byrd, sénateur de la Virginie-Occidentale, leader de la majorité démocrate, a été reçu le mercredi 4 juillet par M. Leonid Brejnev, près de Yalta, en Crimée, où le secrétaire général du P.C. soviétique se repose depuis la fin du mois dernier. Selon l'agence Tass, la limitation des armements stratégiques a occupé « une place considérable » au cours de l'entretien.

M. Byrd se classe parmi les sénateurs « indéterminés » qui souhaitent juger le traité SALT 2 sur pièces. Il avait l'intention de faire comprendre, et si possible admettre, aux dirigeants soviétiques le rôle du Sénat dans la ratification de l'accord.

De son côté, le chancelier Helmut Schmidt a déclaré, mercredi 4 juillet, devant le Bundestag, que son gouvernement souhaitait que l'accord SALT 2 soit « rapidement ratifié à Washington et à Moscou » : « Un échec porterait un coup, particulièrement sévère pour l'Allemagne de l'Ouest, aux Européens », a dit le chancelier, en soulignant que SALT 2 jetait les bases d'une poursuite des négociations pour SALT 3.

Dans son dernier numéro de juin, la revue soviétique « l'Economie mondiale et les Relations internationales » consacre aux mémoires de M. Richard Nixon un article dans l'ensemble positif, notamment à propos du rôle de l'ancien président dans les négociations SALT.

De notre correspondant

Moscou. — Les Soviétiques n'en finissent pas de regretter M. Richard Nixon. La nostalgie de l'époque où il existait une certaine complicité sinon une certaine sympathie entre le président américain et les dirigeants du Kremlin perce dans l'article que la revue *l'Economie mondiale et les Relations internationales* vient de consacrer aux Mémoires de l'ex-président. Loué pour son rôle dans l'amélioration des relations américano-soviétiques, M. Nixon est absous pour son action *moins reluisante dans l'affaire du* Watergate. La revue laisse entendre à la limite qu'il a été victime d'une machination.

« Grande figure de l'Amérique », il a eu la chance d'être à la tête du gouvernement au moment où la stratégie politique extérieure des Etats-Unis est passée de la guerre froide à la reconnaissance de la coexistence pacifique. L'auteur relève que M. Nixon a fait sortir son pays du bourbier vietnamien, qu'il n'a pas hésité à demander l'aide de son *« adversaire potentiel : l'U.R.S.S. »* et qu' *« il a toujours obtenu des assurances sur la bonne volonté de la partie soviétique, prête à aider un règlement pacifique au Vietnam mais uniquement à des conditions justes et équitables ».*

M. Nixon était un « réaliste ». Il était arrivé à la conclusion qu'il n'y avait pas de solution de rechange à l'entente avec Moscou. Il est vrai, note la revue, qu'il n'y était pas arrivé seul. D'autres hommes d'État *occidentaux, dont le général de* Gaulle, l'y avaient aidé. Il n'empêche que c'est à lui que revient le mérite d'avoir reconnu, en 1972, en signant le premier accord SALT, que l'Union soviétique était une vraie puissance mondiale, l'égale des Etats-Unis. Cet acte était d'autant plus méritoire qu'il allait à l'encontre des intérêts et des conseils du complexe militaro-industriel. L'auteur de l'article évoque longuement les négociations SALT 2, commencées sous la présidence de M. Nixon pour montrer que l'ancien chef de la Maison Blanche a toujours été en butte à l'hostilité des faucons.

Que pèse en face de ce bilan largement positif la sombre histoire du Watergate ? Peu de chose aux yeux de l'auteur. M. Nixon a fait écouter ses adversaires politiques ? *« Il n'est ni le premier ni le dernier président »* à se livrer à ce genre de pratiques. Tout cela n'a été qu'un prétexte pour une opération politique de plus grande envergure. M. Nixon, écrit la revue soviétique, était le représentant des milieux d'affaires de l'Ouest ; l'*establishment* de Washington, *« composé de Blancs, d'Anglo-Saxons, de protestants »*, ne pouvait lui pardonner de vouloir entamer son pouvoir politique, idéologique et économique. *« C'est alors qu'il a lancé contre Nixon une lutte à mort où tous les moyens étaient bons (...). On a mené une guerre ouverte et secrète contre l'occupant de la Maison Blanche. On a organisé la fuite des informations confidentielles, on a saboté les directives du président, etc. »* Et la revue conclut que l'*establishment* de Washington, souvent tenté par une politique de force en politique étrangère, que Nixon avait voulu ébranler — en vain, — *a renversé le président.*

DANIEL VERNET.

Mort du compositeur Louis Durey

Nous apprenons le décès du compositeur Louis Durey. Ses obsèques ont eu lieu le 4 juillet, à Saint-Tropez.

Né le 27 mai 1888 à Paris, Louis Durey — qui se destinait au départ à une carrière commerciale, — apprit l'harmonie et le contrepoint avec Léon Saint-Requier. Juste après la première guerre mondiale, en 1919, il se retrouva aux côtés de Darius Milhaud, Arthur Honegger, Francis Poulenc, Germaine Tailleferre et Georges Auric, tous constituant ce « groupe des Six » : compositeurs dont les théories et les œuvres allaient influencer fortement la vie musicale française. En 1948, Louis Durey devint le vice-président de l'Association française des musiciens progressistes, qui préconisait l'application des directives populistes de l'esthétique officielle soviétique.

Critique musical collaborant à diverses publications de la presse communiste, il assura le secrétariat général de la Fédération musicale populaire, à partir de 1953. Il fut le premier à faire éditer les musiques de Janequin, de Costeley et de Gossec. Louis Durey, qui écrivit également des pièces de théâtre, laisse une œuvre essentiellement vocale. Parmi ses compositions, de nombreuses cantates, comme « le Navire » (1916), « Cantate de la prison » (1922), mais aussi des pièces pour voix et orchestre de chambre : « Images à Crusoé » (1918), « Six madrigaux de Mallarmé » (1919), les « Chansons basques » ou « le Printemps au fond de la mer » (1920). En 1944, il écrivit une fantaisie concertante pour violon et orchestre, mais on lui doit d'autres œuvres instrumentales, nombreuses, dont certaines sont récentes, comme « Sinfonietta » (1966) ou « Autoportraits pour piano » (1967).

De ses mélodies engagées, on retiendra les « Deux poèmes d'Ho Chin Minh » (1951) pour piano et chant. Louis Durey avait reçu en 1960 la médaille d'argent de la ville de Paris et, en 1961, le grand prix de la musique française de la SACEM.

A Genève



Le Conseil économique et social des Nations unies cherche à tirer les leçons de l'échec de la « stratégie du développement »

De notre correspondante

Genève. — Les travaux du Conseil économique et social des Nationes unies qui, ouverts le 4 juillet à Genève par M. Kurt Waldheim, se poursuivront jusqu'au 3 août, seront marqués par l'échec de la V[e] CNUCED de Manille. Les quelque trente points inscrits à l'ordre du jour du Conseil — le plus important sera le débat général *sur la politique économique et sociale* — ne mentionnent pourtant pas directement cet échec. La crise de l'énergie provoquée par la hausse des prix du pétrole n'est pas non plus mentionnée, bien qu'une conférence internationale de l'ONU sur les sources nouvelles et renouvelables d'énergie soit prévue pour 1981.

Dans son discours d'ouverture, le secrétaire général des Nations unies n'a toutefois pas manqué de déclarer que *« les délibérations de la cinquième CNUCED ont mis en évidence les difficultés qu'il y a progresser sur différents points inscrits à son ordre du jour »*, et qu'*« il nous faut (...) réagir à la perspective de l'épuisement progressif des réserves de pétrole »*. Il s'ensuit, selon lui, que des mesures très fermes d'économies d'énergie sont nécessaires, particulièrement dans les pays développés, que des investissements importants doivent être entrepris à brève échéance pour que de nouveaux gisements soient découverts et exploités, notamment dans les pays pauvres, et enfin que *« des actions spécifiques doivent être engagées en faveur des pays en voie de développement importateurs de pétrole »*.

On peut se demander quelles mesures adoptera le Conseil face à l'aggravation de la situation internationale, dont fait état une récente étude élaborée par le département des affaires économiques et sociales des Nations unies. Selon ce document, au cours de l'année écoulée, la croissance mondiale s'est considérablement réduite, n'atteignant ainsi dans les pays en développement que 4 % en moyenne, du fait d'une détérioration constante des termes de l'échange (au détriment surtout des pays non exportateurs de pétrole) et d'une diminution de leurs recettes d'exportation.

Coopération

Dans ces pays, le taux d'augmentation annuelle du produit national brut n'a pas dépassé en moyenne 5,2 % au cours des trois dernières années, alors qu'il avait été fixé à 6 %, chiffre lui-même inférieur au taux de 6,2 % enregistré de 1971 à 1975.

Les participants au Conseil devront se pencher avec un intérêt particulier sur les activités opérationnelles du programme des Nations unies pour le développement (PNUD), créé en 1965. L'accent devra être mis notamment, aux termes d'une résolution de l'Assemblée générale du 19 décembre 1977, sur la coopération entre pays en développement.

La réunion de Genève devra également tirer les enseignements des échecs enregistrés dans la mise en œuvre de la *« stratégie internationale du développement »* (vaste plan tendant notamment à l'engagement de tous les Etats en vue du développement économique et social des pays du tiers monde). Selon les experts de l'ONU, la cause principale de ces échecs réside dans l'absence de volonté politique, ainsi que dans celle d'une définition précise de la nature de cette strtégie. Les *négociations en ce domaine*, que devra mener le comité spécial créé par l'Assemblée générale le 29 janvier dernier, risquent d'être aussi longues qu'ardues.

ISABELLE VICHNIAC.

FORTE BAISSE DU DOLLAR : 4,24 FRANCS
Cours record sur l'or

Le dollar a été victime d'une lourde rechute à l'approche du week-end, tombant, jeudi 5 juillet, sur la place de Francfort, à son plus bas niveau depuis le début de l'année (1,8250 DM), et revenant, à Paris, de 4,27 F à 4,24 F. Cette rechute est attribuée, en partie, à l'ajournement du discours du président Carter sur l'énergie (lire page 4).

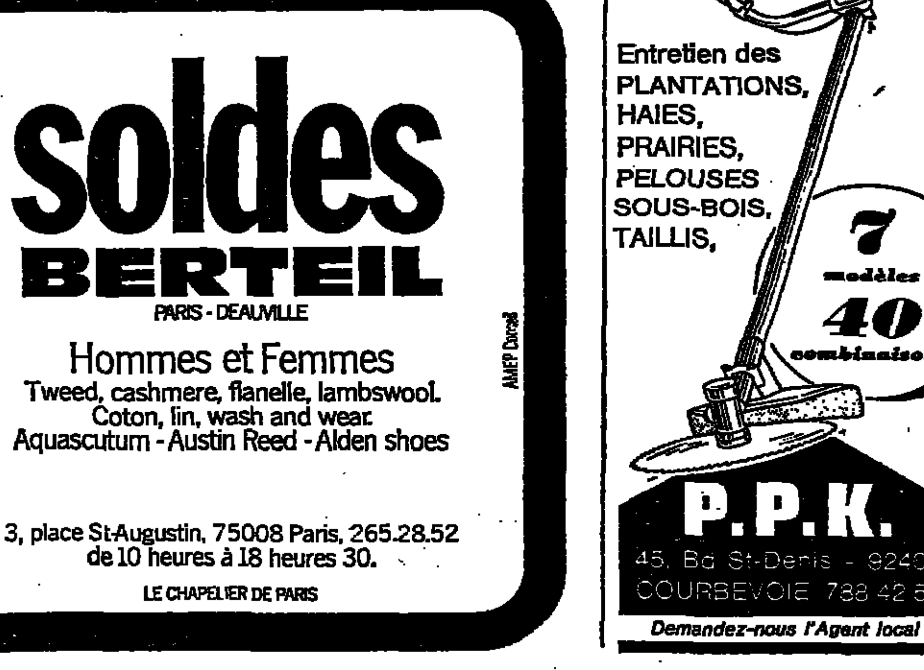
Elle s'accompagne d'une hausse vigoureuse de l'once d'or, qui a battu tous ses records à 286 dollars, sur le marché libre de Londres.

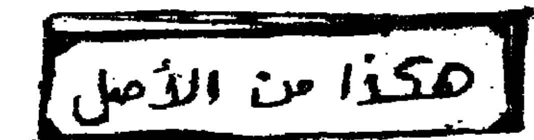
L'ascension de la livre sterling s'est poursuivie, la monnaie britannique valant 2,25 dollars contre 2,22 dollars et près de 9,55 F contre 9,50 F mercredi. Le franc français s'est montré assez faible, fléchissant par rapport au DM, qui a valu plus de 2,3250 F.

● *Le compte rendu du sénateur Jean Cluzel*, rapporteur spécial de la commission des finances pour l'audio-visuel, rendu public le mois dernier (*le Monde* daté 13, et 17-18 juin), vient d'être publié dans un format de poche chez Flammarion, sous le titre « L'argent de la télévision ». M. Alain Poher, président du Sénat, a rédigé une préface à cette étude des *effets de la réforme* du 6 août 1974 (un bilan critique suivi de trente recommandations). Le ministre de la culture et de la communication, M. Jean-Philippe Lecat, s'est engagé, dans la séance du Sénat du 21 juin, à proposer, dès l'automne, des *modifications* tenant compte *du* travail de cette commission.













A B C D E F G

هكذا من الأصل